

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 23 septembre 2011 pour le vendredi 30 septembre 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1474).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1475).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 17 juin et 8 juillet 2011 (page 1475).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1475).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses (page 1497).
- M. le Maire** n° 6 - Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon. Communication (page 1553).
- M. le Maire** n° 7 - Association Orléans Insertion Emploi. Désignation des représentants de la Ville (page 1577).
- M. le Maire** n° 8 - Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret et sur la Déportation Juive. Désignation de représentants de la Ville. Modification (page 1578).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 9 - Rentrée scolaire et universitaire 2011, éducation artistique dans les écoles. Communication (page 1499).
- Mme MARECHAL** n°10 - Restructuration de l'école maternelle Claude Lewy. Approbation de l'avant projet sommaire (page 1530).
- Mme MARECHAL** n°11 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets (page 1542).
- Mme MARECHAL** n°12 - Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation (page 1543).

FINANCES

- M. MARTIN** n°13 - Budget 2011. Décision modificative n°2 (page 1580).
- M. MARTIN** n°14 - Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique (page 1589).
- M. MARTIN** n°15 - Commission Intercommunale des Impôts Directs. Désignation des contribuables susceptibles d'y siéger (page 1591).
- M. MARTIN** n°16 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Garantie d'emprunt. Opération de réaménagement de 134 prêts de la Caisse des dépôts et consignations (page 1597).
- M. MARTIN** n°17 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 80 logements situés résidence Croix Feuillâtre, rue Paul Lemesle. Garantie d'un emprunt de 36 104 €. Approbation d'une convention (page 1598).
- M. MARTIN** n°18 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 253 logements situés résidence Argonne, 1, 3, 5, 7 rue des Jacobins. Garantie d'un emprunt de 93 397 €. Approbation d'une convention (page 1600).
- M. MARTIN** n°19 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 70 logements situés rue du petit pont. Garantie d'un emprunt de 25 692 €. Approbation d'une convention (page 1601).
- M. MARTIN** n°20 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence des Jacobins 16 à 26 rue Monseigneur-Vie. Garantie d'un emprunt de 23 050 €. Approbation d'une convention (page 1602).
- M. MARTIN** n°21 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence clos Gauthier, rue Flandre Dunkerque. Garantie d'un emprunt de 51 900 €. Approbation d'une convention (page 1604).
- M. MARTIN** n°22 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 100 logements situés résidence Grand Villiers 3, 51 avenue de la Marne. Garantie d'un emprunt de 25 568 €. Approbation d'une convention (page 1605).
- M. MARTIN** n°23 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 40 logements situés résidence Grand Villiers 2, rue des Jacobins. Garantie d'un emprunt de 9 425 €. Approbation d'une convention (page 1606).

- M. MARTIN** n°24 - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand Villiers 1. Garantie d'un emprunt de 13 455 €. Approbation d'une convention (page 1608).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n°25 - Plan biodiversité. Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2010-2020. Adhésion (page 1609).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°26 - Plan biodiversité. Étude du corridor écologique Loire. Programme opérationnel FEDER. Approbation d'une convention (page 1611).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°27 - Ilot Calvin. Création et exploitation d'un doublet géothermique. Avis à émettre (page 1611).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°28 - Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2011-2012. Attribution de subventions (page 1613).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°29 - Actions menées en faveur du développement durable. Attribution de subventions (page 1617).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°30 - Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation (page 1618).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n°31 - Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation (page 1624).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- M. LEMAIGNEN** n°32 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport d'activités 2010. Présentation (page 1639).
- M. CARRE** n°33 - Complexe sportif de La Source. Convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. Approbation du dossier de clôture (page 1657).
- M. CARRE** n°34 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 1658).
- M. CARRE** n°35 - Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine. Acquisition d'une bande de terrain (page 1661).
- M. CARRE** n°36 - Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Vente d'un immeuble d'anciens logements de fonction rue du Colonel O'Neil. Délibération modificative (page 1662).

- M. CARRE** n°37 - Hôtel Quai Barentin. Renonciation à une clause résolutoire et à un pacte de préférence (page 1663).
- M. CARRE** n°38 - Quartier Châteaudun-Dunois-Faubourg Bannier. Mise en vente de logements de fonction rue du Faubourg Bannier. Approbation du cahier des charges de cession (page 1664).
- M. CARRE** n°39 - Z.A.C. Les Allées de La Source. Vente d'anciens locaux à usage scolaire à la S.E.M.D.O. (page 1666).
- M. FOUSSIER** n°40 - Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention (page 1667).
- M. FOUSSIER** n°41 - F.I.S.A.C. centre-ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1669).
- Mme BARRUEL** n°42 - Projet d'un laboratoire de molécules bioactives sur le campus d'Orléans La Source. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention (page 1670).
- Mme BARRUEL** n°43 - Jeune chambre économique d'Orléans. Projet "Osez Citoyens". Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention (page 1671).

VIE SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

- M. PEZET** n°44 - Orléans Loiret Basket. Rapport des représentants de la Ville au conseil de surveillance de la S.E.M.S.L. Présentation (page 1672).
- Mme GRIVOT** n°45 - Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives pour la saison 2011/2012. Approbation de conventions (page 1686).
- Mme GRIVOT** n°46 - Clubs sportifs sous conventions d'objectifs. Attribution des subventions et des soldes de subventions pour l'année 2011 (page 1689).
- Mme GRIVOT** n°47 - Dispositif « Vivre ensemble à Orléans - sport et handicap ». Saison 2011-2012. Approbation de trois conventions (page 1690).
- Mme GRIVOT** n°48 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 1692).
- M. SANKHON** n°49 - Jeunesse. Attribution d'une subvention exceptionnelle (page 1694).
- M. SANKHON** n°50 - Soirée jeunes talents 2011. Approbation d'une convention à passer avec l'association Evénements Griots Modernes (page 1695).

- M. SANKHON** n°51 - Festival de Hip Hop. Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'association Originales Passions 45 (page 1696).
- Mme LECLERC** n°52 - Subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, santé et handicap (page 1697).
- Mme LECLERC** n°53 - Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation de la convention financière pluriannuelle de partenariat 2011-2013 à passer avec le Département du Loiret (page 1698).
- Mme BARANGER** n°54 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2010. Présentation (page 1700).
- M. MONTILLOT** n°55 - Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. (page 1702).
- Mme d'AUX** n°56 - Festival de Loire 2011. Approbation de conventions de partenariat (page 1705).
- M. GABELLE** n°57 - 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention à passer avec l'association Art O'Contemporain. Attribution d'une subvention (page 1708).
- M. FOUSSIER** n°58 - Marché de Noël 2011. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances (page 1709).
- M. VALETTE** n°59 - Orgue Saint-Marceau. Acquisition d'un jeu supplémentaire. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les amis des Orgues Saint-Marceau (page 1712).
- M. VALETTE** n°60 - Association l'Antirouille. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention d'équipement (page 1712).
- M. VALETTE** n°61 - Associations culturelles. Bobine Théâtre et C.E.R.C.I.L. Approbation d'une convention et d'un avenant. Attribution de subventions (page 1713).
- M. VALETTE** n°62 - Théâtre d'Orléans. Association Scène Nationale d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville pour le 1^{er} semestre 2011 (page 1716).
- M. VALETTE** n°63 - Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois conventions de partenariat avec Jeunesses Musicales de France, Bath'art et Grossomodo (page 1718).
- M. VALETTE** n°64 - Culture et Création Artistique. Droits de reproduction et redevances d'utilisation des œuvres. Fixation des tarifs (page 1719).

- M. VALETTE** n°65 - Muséum. Acquisition d'une collection de coléoptères. Demande de subvention (page 1721).
- M. VALETTE** n°66 - Réseau des bibliothèques. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'atelier du Carroir. Attribution d'une subvention (page 1722).
- M. VALETTE** n°67 - Médiathèque. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'un avenant à la convention 2009-2011 passée avec la Bibliothèque Nationale de France (page 1722).
- Mme de CHANGY** n°68 - Vie associative. Rentrée en fête 2011. Approbation de trois conventions de partenariat (page 1723).
- Mme GRIVOT** n°69 - Association « Accueil des Villes Françaises ». Attribution d'une subvention (page 1724).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme CHERADAME** n°70 - Maîtrise d'ouvrage unique poste central de régulation du trafic/jalonnement dynamique des parkings relais. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 1725).
- Mme CHERADAME** n°71 - Marché de travaux courants de voirie. Complément au bordereau des prix unitaires. Approbation d'un avenant (page 1726).
- Mme CHERADAME** n°72 - Requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché. Lot n° 1 : V.R.D. Approbation d'un avenant (page 1727).
- Mme CHERADAME** n°73 - Comité départemental de la prévention routière. Attribution d'une subvention (page 1728).
- Mme PARAYRE** n°74 - Quartier Gare. Projet d'étude pour la requalification des rues, promenades et jardins publics. Approbation d'un marché subséquent à l'accord cadre pour les maîtrises d'œuvre de projets de l'espace public (page 1730).
- Mme PARAYRE** n°75 - Place d'Arc. Entretien d'espaces verts. Approbation d'une convention de participation financière à passer avec l'association syndicale libre de l'Ilot A du quartier gare (page 1731).
- M. GAINIER** n°76 - Comité de quartier Orléans Saint-Marceau. Attribution d'une subvention (page 1734).
- M. GAINIER** n°77 - Association Les Amis des Roses orléanaises. Attribution d'une subvention (page 1734).
- M. BLANLUET** n°78 - Association Blossières Initiatives. Attribution d'une subvention (page 1735).

- M. LANGUERRE** n°79 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente d'objets (page 1735).
- Mme SAUVEGRAIN** n°80 - Site Internet de la Ville. Convention d'adhésion au co-marquage avec Service-Public.fr (page 1736).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n°81 - Jardin des Plantes. Réaménagement des locaux pour les équipes du patrimoine. Lot n°3 - couverture bac acier et translucide et lot n°6 – chauffage / ventilation. Approbation de marchés (page 1737).
- Mme SAUVEGRAIN** n°82 - Acquisitions, livraisons, réparations de roues et pneumatiques de véhicules et de fournitures associées. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1738).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n°83 - C.C.A.S. Poste de responsable des agences sociales du secteur sud. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1739).
- Mme SAUVEGRAIN** n°84 - Culture et Création Artistique. Postes d'archéologues : antiquisant, protohistorien et expertise du bâtiment. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1740).
- Mme SAUVEGRAIN** n°85 - Développement urbain. Poste de chargé de projet Plan Local d'Urbanisme. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1743).
- Mme SAUVEGRAIN** n°86 - Prévention réussite. Poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1744).
- Mme SAUVEGRAIN** n°87 - Espace Public. Poste de chargé d'opérations. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle (page 1746).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mercredi 5 octobre 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi trente septembre deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 21 h 25), Mme CHERADAME (à partir de 19 h 45), M. VALETTE (à partir de 18 h 45), Mmes MARECHAL (jusqu'à 19 h 25), SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN (à partir de 18 h 40), MM. FOUSSIER (jusqu'à 23 h 15), SANKHON, LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON (à partir de 18 h 55), Mme LABADIE, M. GABELLE (à partir de 19 h 35), Adjoints ;

MM. BESSON (à partir de 18 h 45), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, M. BEN CHAABANE (à partir de 19 h 30), Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 23 h 15), PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 19 h 55), MAGNIER, Mme CASTERET, MM. VALLE (jusqu'à 22 h 40), RICOUD, Mmes NOEL (à partir de 20 h 45), KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 20 et jusqu'à 20 h 55), Mmes FERKATADJI-HUME, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes MIKO (jusqu'à 20 h 45), PELLOIE (à partir de 18 h 55), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	à	Mme BARRUEL (jusqu'à 21 h 25)
Mme CHERADAME	à	M. MARTIN (jusqu'à 19 h 45)
M. VALETTE	à	Mme CASTERET (jusqu'à 18 h 45)
Mme de QUATREBARBES	à	Mme LECLERC
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 19 h 25)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. le Maire (jusqu'à 18 h 40)
M. FOUSSIER	à	Mme CHERADAME (à partir de 23 h 15)
Mme PILET-DUCHATEAU	à	M. SANKHON
M. POISSON	à	M. MAGNIER (jusqu'à 18 h 55)
M. GABELLE	à	Mme GRIVOT (jusqu'à 19 h 35)
M. BESSON	à	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 45)
Mme HEAU	à	Mme BARANGER
M. BEN CHAABANE	à	Mme d'AUX de LESCOUT (jusqu'à 19 h 30)
Mme d'AUX de LESCOUT	à	M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 15)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 55)
Mlle SOUAID	à	Mme SUIRE
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 20 h 45)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 20)
M. BRARD	à	Mme KOUNOWSKI (à partir de 20 h 55)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 45).
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 55)

La séance est ouverte à 18 heures 15.

*
* *
*

M. le Maire – *J'ai plusieurs mauvaises nouvelles, tristes nouvelles de décès de personnes qui se sont particulièrement impliquées dans la vie orléanaise, dont nous pouvons dire qu'un certain nombre d'entre nous ont entretenu des relations d'amitié avec ces personnes.*

Je voudrais saluer la mémoire de M. Bernard PEDRETTI qui est décédé le 19 septembre dernier. Il a été élu dans ce Conseil Municipal, ici même, entre 1983 et 1995. Il a eu la fonction importante d'être Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative. Je crois pouvoir dire qu'il a beaucoup œuvré pour cette vie associative. On lui doit notamment le projet puis la réalisation de la Maison des Associations, rue Sainte-Catherine. Je veux saluer son action au service de la Ville d'Orléans. Certains d'entre vous l'ont bien connu. C'était un homme de grande élégance. Sa disparition nous attriste.

Puis le décès de M. Marc VAGNER le 24 septembre dernier, Conseiller Municipal de 1989 à 2001. Son implication dans la vie orléanaise ne se résume pas à cette fonction d'élu au service de la Ville, puisqu'il a fait partie des fondateurs de la glorieuse Union Sportive Orléanaise. Il en a été le secrétaire. Au-delà, chacun le sait, il a joué un rôle particulièrement actif pendant des décennies au sein de l'U.S.O. Football. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage dans ce contexte dans quelques jours. Je dois ajouter que, pour avoir siégé – nous sommes quelques-uns à avoir siégé avec Marc VAGNER – nous étions tout proche. C'était un homme particulièrement chaleureux, beaucoup d'humour. Il ne mâchait pas ses mots. C'est ce que tout le monde aimait. C'était un homme au grand cœur.

Je voudrais également saluer la mémoire de M. Fernand SAUGET qui est décédé le 18 septembre. Il a été Secrétaire de l'A.S.P.T.T. Orléans de 1942 à 1999. Il était le fondateur du Comité Départemental de Natation.

Ces personnes que je cite sont des gens à qui on doit beaucoup, car ils se sont beaucoup impliqués. Ils l'ont fait avec leur cœur, avec l'envie, de manière bénévole. Je vous propose d'observer une minute de silence à leur mémoire.

*
* *
*

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. LEMAIGNEN	à	Mme BARRUEL (jusqu'à 21 h 25)
Mme CHERADAME	à	M. MARTIN (jusqu'à 19 h 45)
M. VALETTE	à	Mme CASTERET (jusqu'à 18 h 45)
Mme de QUATREBARBES	à	Mme LECLERC
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 19 h 25)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. le Maire (jusqu'à 18 h 40)
M. FOUSSIER	à	Mme CHERADAME (à partir de 23 h 15)
Mme PILET-DUCHATEAU	à	M. SANKHON
M. POISSON	à	M. MAGNIER (jusqu'à 18 h 55)
M. GABELLE	à	Mme GRIVOT (jusqu'à 19 h 35)
M. BESSON	à	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 45)
Mme HEAU	à	Mme BARANGER
M. BEN CHAABANE	à	Mme d'AUX de LESCOUT (jusqu'à 19 h 30)
Mme d'AUX de LESCOUT	à	M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 15)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 19 h 55)
Mlle SOUAID	à	Mme SUIRE
Mme NOEL	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 20 h 45)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 20)
M. BRARD	à	Mme KOUNOWSKI (à partir de 20 h 55)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 20 h 45).

N° 3 – **Approbation des procès-verbaux des séances des vendredis 17 juin et 8 juillet 2011.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de juin – juillet – août 2011 – septembre 2011 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-196	25/08/11	Courrier Postal. Remise et collecte par la Poste. Approbation de trois conventions. 6 341,79 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-226	27/06/11	Orléans'Jazz 2011. Approbation d'un contrat de prestations. SARL Cook'n'Rock. Montant maximal de 12 000 € T.T.C.
11-243	27/06/11	Direction des Systèmes d'Information. Prestation d'assistance informatique pour l'administration des bases de données. Société GFI Informatique. Approbation d'un avenant de transfert.
11-244	28/06/11	Direction de l'Événementiel, 14 juillet 2011. Approbation de contrats de cession de spectacles pour un montant global de 4 972,08 €. T.T.C. SCOP ARTENREEL, montant global maximum, 1 400 € T.T.C. MICRO ENTREPRISE ARTS DU SPECTACLE VIVANT, montant global maximum, 2 000 € Net de T.V.A. SOCIETE LES FETES SURPRISES-EVENEMENTS, montant global maximum, 1 172,08 € T.T.C. EVENTNIGHT, montant global maximum, 400 € Net de T.V.A.
11-245	28/06/11	Muséum. Approbation d'un contrat de prestation de service. Exposition « Coques, coquilles, coquillages ». M. Emmanuel BERRY. 5 400 € T.T.C.
11-247	28/06/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Compagnie Polite. Montant global maximum 814,12 € net de T.V.A.
11-248	28/06/11	Marché de nettoyage de vitres des écoles publiques de la Ville avec la Société CARRARD Services, pour un montant de 37 662,04 € T.T.C.
11-249	30/06/11	Opération Z.A.C. des Carmes-Madeleine. Etude d'architecture et d'urbanisme : rue des Carmes. Avenant n°1 de transfert.
11-251	30/06/11	Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique pour la mise en œuvre d'une convention de participation en matière de protection sociale en santé et prévoyance pour les agents de la Mairie d'Orléans à compter du 1er janvier 2013. UNAP CONSEILS. 16 026,40 €. T.T.C.
11-252	30/06/11	Formalisation de fiches réflexes pour la mise en place effective du dispositif d'astreinte et de gestion de crise de la Ville. Société ANTEI Consulting. Montant de 25 116 € T.T.C. pour la partie forfaitaire et sans montant minimum et pour un montant maximum de 11 960 € T.T.C. pour la partie à bons de commande.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-253	30/06/11	Direction de l'Événementiel, 14 juillet 2011. Approbation de deux contrats de prestations de service pour un montant global de 990 € T.T.C. LES GENS HEUREUX, montant global maximum, 680 € Net de T.V.A. SARL SGDC WESTERN PONY, montant global maximum, 310 € T.T.C.
11-256	4/07/11	Hôtel Hardouineau. Réfection et nettoyage des façades. Lot 1 – Ravalement des façades et remplacement des menuiseries : Groupement ROC/CROIXMARIE : 221 594,66 € T.T.C. Lot 2 - Etanchéité : Société SMAC : 4 884,11 €. T.T.C.
11-257	4/07/11	Crèche/Centre d'Action Sociale BOLIERE. Remplacement des canalisations en vide-sanitaire. Lot unique – plomberie – sanitaire : Société EIFFAGE THERMIE CENTRE : 55 016 € T.T.C.
11-259	4/07/11	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion des documents numérisés des bibliothèques. Société AJLSM. Montant minimum 20 000 € T.T.C. Montant maximum 90 000 € T.T.C.
11-260	4/07/11	Traitement informatique pour mise à jour d'une partie du fichier électoral. Contrat OPTIMIS 2 Mairie avec la Poste. Approbation du contrat. 1 280,92 € T.T.C.
11-262	7/07/11	Maison Jeanne d'Arc. Aménagement scénographique et équipement d'une salle multimédia. Contrat de maîtrise d'œuvre, de conception et de réalisation. Groupement La Fabrique créative/Ubiscène/Via sonora. Taux de rémunération : 19 %. Montant prévisionnel 30 460,39 € T.T.C.
11-264	7/07/11	Prestations de déménagement des services municipaux. Résiliation du marché passé avec la S.A.R.L. Robert BERTON le 7 septembre 2010.
11-268	13/07/11	Fête Nationale du 14 Juillet. Prestation pyrotechnique. LE GEANT DE LA FETE. Etablissements BELLIER. 23 920 € T.T.C.
11-269	12/07/11	Direction de l'Événementiel – 14 juillet 2011 – Approbation de 2 marchés en procédure adaptée : Lot 1 : Prestation de son, éclairage, structure et couverture de scène, Société XCPH ORGANISATION, pour un montant global de 18 571,97 € T.T.C. Lot 2 : Prestation de gardiennage, Société ADS SECURITE France, pour un montant global de 4 620,99 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-271	13/07/11	Direction de l'Événementiel. 14 juillet 2011. Approbation d'une convention de prestations de services. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. 1 950 €. Net de T.V.A.
11-274	15/07/11	Médiathèque. Modification du sas d'entrée. Lot 1. Portes automatiques. Société RECORD PORTES AUTOMATIQUES. 15 942,68 € T.T.C.
11-276	15/07/11	Maintenance du logiciel ASCOL. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société DEKRA SYSTEMES. Montant minimum 6 000 € T.T.C. Montant maximum 60 000 € T.T.C.
11-278	26/07/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. « Les baladins de l'arc en ciel ». Montant global maximum 450 € T.T.C.
11-279	26/07/11	Médiathèque d'Orléans. Approbation d'un contrat de prestation de service. Paris bibliothèques. Montant maximum global 2 152,80 € T.T.C.
11-282	26/07/11	Ateliers Municipaux de La Source. Réaménagement des vestiaires : marché 11-021 – lot 2 carrelage-faïence : Société PEIXOTO MP 2000. Marché 11-022 – lot 3 menuiserie-plâtrerie : Société PEIXOTO MP 2000. Marché 11-025 – lot 6 peinture : Société GAUTHIER. Avenants en plus-value et de prolongation de délais.
11-283	29/07/11	Fourniture d'instruments de musique, matériel et accessoires de musique : Lot 1 : Cuivres - BAUER – Montant minimum : 1 500 € T.T.C. Montant maximum : 7 000 € T.T.C. Lot 2 : Alto - BAUER - Montant minimum : 500 € T.T.C. Montant maximum : 1 000 € T.T.C. Lot 3 : Bois - BAUER - Montant minimum : 2 000 € T.T.C. Montant maximum : 8 000 € T.T.C. Lot 4 : Accessoires et petit matériel de percussions - BAUER - Montant minimum : 2 000 € T.T.C. Montant maximum : 8 000 € T.T.C. Lot 5 : Matériel audio et vidéo – ALISS - Montant minimum : 1 000 € T.T.C. Montant maximum : 5 000 € T.T.C. Lot 6 : Matériel de sonorisation - ALISS - Montant minimum : 1 000 € T.T.C. Montant maximum : 6 000 € T.T.C. Lot 7 : Mobilier et matériel de musique – RYTHMES ET SONS - Montant minimum : 4 000 € T.T.C. Montant maximum : 13 000 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-284	29/07/11	Maintenance des contrôleurs de la Ville d'Orléans. FORCLUM. Montant minimum 10 000 € T.T.C. et maximum 40 000 € T.T.C. par période.
11-286	29/07/11	Direction de l'Information et de la Communication. Contrat de cession du visuel « Festival de Loire 2009 ». M. Samuel ROUX, graphiste. 10 550 € T.T.C.
11-287	29/07/11	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion des places de marchés. Société ILTR. Montant minimum 5 000 € T.T.C. Montant maximum 50 000 € T.T.C.
11-288	29/07/11	Centre de Sécurité Orléanais. Réaménagement des locaux : Lot 1 – gros œuvre/démolition : Société PROCELIK : 7 011,34 € T.T.C. Lot 2 – menuiserie bois/agencement : Société CROIXMARIE : 40 851,38 € T.T.C. Lot 3 – électricité : Société FORCLUM : 98 909,20 € T.T.C. Lot 4 – chauffage/climatisation : Entreprise ACS : 33 848,65 € T.T.C. Lot 5 – revêtements de sols : Entreprise GAUTHIER : 9 687,60 € T.T.C. Lot 6 – plafonds suspendus : Entreprise GAUTHIER : 4 066,40 € T.T.C. Lot 7 – peinture/revêtements muraux : Entreprise ASSELINE : 5 250,44 € T.T.C.
11-289	29/07/11	Projet ARENA. Etude d'impact environnemental préalable à la déclaration de projet. Groupement ANTEA / IRIS CONSEIL / ATHENA NATURE / ACOUSTEX 124 982 € T.T.C.
11-291	29/07/11	Médiathèque. Modification du sas d'entrée : Lot 2 – électricité : Société ELICAUM : 11 304,59 € T.T.C. Lot 3 – menuiserie : Société GAUTHIER : 8 766,68 € T.T.C.
11-292	29/07/11	Fourniture et pose de levées de doute dans les bâtiments de la Ville d'Orléans. Société TFC. Montant minimum : 58 000 € T.T.C. et montant maximum : 107 000 € T.T.C.
11-293	29/07/11	Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier : Lot 1 : fourniture de mobilier urbain routier. ACTIVIA. Montant minimum 11 960 € T.T.C. et maximum 35 880 € T.T.C. Lot 2 : fourniture de panneaux de signalisation. SECURITE ET SIGNALISATION SAS. Montant minimum 10 000 € T.T.C. et maximum 40 000 € T.T.C. Lot 3 : Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier. Groupement SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE SARL/SIGNAUX GIROD SA. Montant minimum 29 900 € T.T.C. et maximum 107 640 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-294	29/07/11	Acquisition d'un véhicule tout terrain équipé d'une benne basculante. Société Val Equipement. 16 042,55 € T.T.C.
11-295	29/07/11	Noël 2011. Fabrication de chocolats présentés sous forme d'assortiments. Société FDL ALEX OLIVIER. Montant minimum 47 515 € T.T.C. Montant maximum 55 900 € T.T.C.
11-296	1/08/11	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de spectacles. Artistes et Compagnie. Montant global maximum 1 055 € T.T.C.
11-301	4/08/11	Jardin des Plantes. Réfection partielle des façades et création de deux accès à l'orangerie : Lot 1 – réfection et nettoyage des façades : SAS ROC : 66 976 € T.T.C. Lot 2 – serrurerie : Société PP SERRURERIE : 10 362,81 € T.T.C.
11-302	4/08/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition Le Fleuve Mémoire, œuvre de Christophe TISSOT. Approbation d'un contrat de prestations. Société Les Ateliers du Lion Bleu. 7 774 € T.T.C.
11-303	4/08/11	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. SIEBEL COMPAGNIE. Montant global maximum 1 500 € net de T.V.A.
11-304	5/08/11	Rentrée en Fête 2011. Prestation de mise en place et de démontage de tentes et de lests sur différents sites. Société COMPACT. Montant minimum de 20 000 € T.T.C. Montant maximum de 30 000 € T.T.C.
11-307	11/08/11	Fête des Duits. Direction de l'Événementiel. Approbation de contrats de cessions de spectacles pour un montant maximal de : Association La Bus. 1 000 €. T.T.C. SARL Equipe Tudelle 8 000 € T.T.C.
11-310	18/08/11	Extension Maternelle Claude Lewy : Lot unique - maîtrise d'œuvre : Groupement SARL DE VANNOISE ARCHITECTES SARL Dominique CAILLET – SARL SCHMIDT STRUCTURES SEITH SA – BIEN ENTENDU : 64 871,04 € T.T.C.
11-311	18/08/11	Centre d'Action Sociale Madeleine. Travaux de ravalement. Lot unique – Ravalement : GIMONET : 47 581,22 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-312	18/08/11	Maîtrise d'œuvre. Requalification de la rue des Murlins, de la Médiathèque au boulevard de Châteaudun. Groupement SIGNES. INFRASERVICES. SCENE PUBLIQUE. Dominique FEUILLAS. Montant de rémunération provisoire. 65 999,97 €.
11-313	18/08/11	Etude du bassin d'alimentation des captages du Val. Groupement conjoint solidaire Géohyd Chambre d'Agriculture du Loiret. 49 645,96 €. T.T.C.
11-314	18/08/11	Pole patrimoine. Exposition Patrimoniale 2011 de la collégiale Saint-Pierre-Le-Puellier : « L'industrie à Orléans, 1650-1950 ». Approbation de 2 contrats de prestations de services. Lot 1 - Conception et dessin du mobilier scénographique de l'exposition. Christophe Moreau (profession libérale). Montant total 9 495 € T.T.C. Lot 2 - Conception de la signalétique de l'exposition. Société Julio Gallegos (profession libérale). Montant total 3 692,50 € T.T.C.
11-315	19/08/11	Convention de mandat. Aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. S.E.M.D.O. 66 772,62 € T.T.C.
11-316	19/08/11	Extension Maternelle Claude Lewy. Lot 1 - mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) : Société DALEO CONSEILS : 1 770,08 € T.T.C. Lot 2 - mission de contrôle technique : Société DEKRA : 7 161,65 € T.T.C.
11-318	19/08/11	Fête des Duits. Direction de l'Événementiel. Approbation de contrats de cessions de spectacles. Association Baroque Productions. Montant maximal de 2 000 € T.T.C.
11-319	25/08/11	Atelier Numérique. Attribution de marchés pour la fourniture et la livraison de papier pour les services municipaux : Lot 1 : papier reprographie pour copieurs et imprimantes, Société INAPA pour un montant de 30 000 € minimum et un montant maximum de 60 000 € T.T.C. Lot 2 : papier grand format pour imprimerie, Société ANTALIS SNC pour un montant minimum de 15 000 € T.T.C. et un montant maximum de 72 000 € T.T.C. Lot 3 : papier pour traceurs et tirage de plans, Société ANTALIS SNC pour un montant minimum de 800 € T.T.C. et un montant maximum de 3 000 € T.T.C.
11-326	31/08/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Association Le Nuage en Pantalon. Montant global maximum : 800 € net de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-327	31/08/11	Bâtiment Industriels du Faubourg Saint-Vincent. Travaux de chauffage et régulation sur l'ensemble du bâtiment. Société FORCLUM : 56 281,37 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
11-325	25/08/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes. Extension aux droits d'entrées aux diverses manifestations du Musée des Beaux Arts.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
11-246	28/06/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Catalogue de l'exposition Gilbert Sabatier « 50 ans de création ». Fixation du prix de vente du catalogue 15 € T.T.C.
11-320	23/08/11	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente des objets.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
11-165	7/07/11	217 rue de Bourgogne. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration ».
11-250	30/06/11	Locaux sis 69 bis rue des Anguignis (ancien collège Etienne Dolet) - Bâtiment B en rez de chaussée - 45650 SAINT JEAN LE BLANC. Approbation d'une convention de mise à disposition avec l'Association de gestion du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire.
11-254	30/06/11	Ille Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition du domaine public en faveur de la SAS Alice Evénements.
11-261	5/07/11	Parc des Expositions Hall Minsard – 5ème Challenge de l'Orléanais. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-265	7/07/11	Parcelle de terrain cadastrée DT n° 358 sise à Orléans, rue du Bois Girault. Mise à disposition à M. VIAUD Anthony, Lionel.
11-272	15/07/11	Direction de l'Évènementiel. Mise à disposition d'une tribune à titre gracieux. Approbation d'une convention avec la Base de Bricy.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-273	15/07/11	Direction de l'Evènementiel. Association Cléry son Histoire en Lumière. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de matériel.
11-280	26/07/11	S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket, 14 bis rue Eugène Vignat. Prêt d'un parquet Junkers avec marquage basket-ball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-285	1/08/11	Locaux associatifs sis 69 rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Mise à disposition d'un local à l'association Les Restaurants du Coeur.
11-290	1/08/11	Maison sise 4, avenue Roger Secrétain à Orléans. Mise à disposition à l'Association Orléans Trait d'Union Monde.
11-298	29/07/11	Cinéma des Carmes. Passation d'un avenant n° 1 au bail. Fixation du loyer à 25 000 € H.T.
11-306	11/08/11	Locaux 1 bis, rue Henri Roy. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec le C.O.D.A.S.
11-308	11/08/11	« Assises du Sport Orléanais ». Location du Centre de Conférences d'Orléans auprès d'Orléans Gestion 4 995,99 €. T.T.C.
11-321	23/08/11	Grande salle Albert Camus. Bénéficiaire : Direction départementale des territoires (service Loire risques transports). Approbation d'une convention de mise à disposition pour les épreuves théoriques du permis de conduire.

ASSURANCES

11-255 28/06/11 Assurance « Dommages aux Biens ». AREAS. PNAS. 35 430,85 € T.T.C.

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

11-322 23/08/11 Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Monsieur et Madame Roland LABROUSSE.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-258	5/07/11	Requête à fin de désignation d'un Administrateur provisoire de copropriété. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Cour commune située 3 rue des Carmes à Orléans. Parcelle cadastrée section AZ n°161.
11-277	26/07/11	Introduction d'une instance devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Référé expertise. Centre de conférences. Ville d'Orléans contre intervenants à l'acte de construire (maître d'œuvre et entreprises).
11-281	26/07/11	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du permis de construire n° 45 234 11 D0008 délivré à la Société GAM INGENIERIE relatif à des travaux 21 avenue des Droits de l'Homme. Mme MOIROT et autres c/Ville d'Orléans.
11-297	4/08/11	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du certificat d'urbanisme négatif n° 45 234 11 D0415 délivré le 2 mai 2011 à M. ANSOINE. Parcelles situées 31 avenue Dauphine et 72 bis rue Saint-Marceau à Orléans. Mme BERTRAND c/Ville d'Orléans.
11-299	29/07/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux et dégradations de véhicule municipal (753,98 €). Ville d'Orléans contre M. BAHIDA Mohamed.
11-300	4/08/11	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du certificat d'urbanisme négatif n° 45 234 11 D0416 délivré le 2 mai 2011 à M. ANSOINE. Parcelles situées 31 avenue Dauphine et 72 bis rue Saint-Marceau à Orléans. Mme BERTRAND c/Ville d'Orléans.
11-305	11/08/11	Constitution de partie civile. Agression et outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. DUPUY Antony.
11-309	11/08/11	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre Mme BOCQUILLON Daisy.
11-317	11/08/11	Défense à une instance. Référé préventif. Société ORLEANS GESTION. Parc de stationnement. Place du Cheval Rouge.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-323	23/08/11	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. EL YOUSSEFI Yassin.
11-324	22/08/11	Constitution de partie civile. Outrages à agent de police municipale. Ville d'ORLEANS C/M. SOUMARE Ibrahim.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 22 juin 2011 et le 13 septembre 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0582	ET0304	326 rue de Châteaubriand	Non préemption
DA 45234 11 0585	AM0259 AM0144	58 rue de Vauquois	Non préemption
DA 45234 11 0586	AV0314	12 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0587	AE0418	71 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0588	CO0457 (lots 107-129-209)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 11 0589	EP0097	8 rue François II	Non préemption
DA 45234 11 0590	CP0087	130 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0591	BS0536 (lot 107)	74 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 0592	AV0101 (lots 11-12-3-6)	80 bis Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0593	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119	66 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 0594	BO0088 (lot 8)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0595	BE0051 (lots 12-13)	7 rue de la République	Non préemption
DA 45234 11 0596	ET0482	9 rue François Marchand	Non préemption
DA 45234 11 0598	DL0229	6 rue Benoit Lebrun	Non préemption
DA 45234 11 0599	BK0255 BK0300 BK0345 BK0353 (lots 13-19-25-72)	17 place du Chatelet	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0600	AV0259 AV0543 AV0548 AV0550 AV0557 (lot 20)	1 rue Girodet	Non préemption
DA 45234 11 0601	BL0080	4 rue Puits de Linières	Non préemption
DA 45234 11 0602	DS0359	5 Allée de Diors	Non préemption
DA 45234 11 0603	DN0172	62 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 11 0604	CZ0611 CZ0612	32 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0605	DE0051 (lot 4)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0606	BI0016 BI0014 (lots 10- 22-33)	31 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 11 0607	CK0381 CK0380 CK0494	Rue du Onze Novembre	Non préemption
DA 45234 11 0608	AK0201 (lots 4-46)	1 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 11 0609	DH0330 (lots 119-25)	79 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0610	CI0066	17 rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 11 0611	AV0319 (lots 23-4-42)	30 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 0612	AN0402 (lots 2-37)	41 rue Xantrailles	
DA 45234 11 0613	DH0330 (lots 117-23)	79 Avenue DE ST MESMIN	Non préemption
DA 45234 11 0614	AV0101 (lots 13-14-2-8)	80 bis rue du Faubourg Banner	Non préemption
DA 45234 11 0615	DE0051 (lot 6)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0616	AK0009	26 rue Auguste Goineau	Non préemption
DA 45234 11 0617	BO0033 (lot 7)	142 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0618	CE0344 CE0363 CE0365 CE0702 CE0704 CE0706	Clos du Colombier	Non préemption
DA 45234 11 0619	DS0121 DS0670	4 ter rue de la Cossonnière	Non préemption
DA 45234 11 0620	BK0070 (lots 1-14-15)	34 rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 11 0621	EO0060	6 rue Antoine Watteau	Non préemption
DA 45234 11 0622	DE0789	rue Roger Secrétain	
DA 45234 11 0623	AK0201 (lots 1235-327)	8 place Jean Monnet	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0624	DO0333 DO0425 (lots 25-56-87)	12 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 11 0625	CW0428 CW0442 CW0445 CW0450 (lot 9)	Avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 11 0626	DP0357	3 rue des Jardins	Non préemption
DA 45234 11 0627	ES0078 ES0081 (lot 24)	Rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 11 0628	BW0099	22 bis boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 11 0629	AD0020	193 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0630	BX0963 BX0929 BX0945 BX0988 BX0990	Venelle Croix Fleury	Non préemption
DA 45234 11 0631	CY0111	50 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 11 0632	DL0181	12 rue Michel Bourdin	Non préemption
DA 45234 11 0633	EM0063 EM0071 (lots 12-53)	12 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0634	ET0719	6 rue François Lupot	Non préemption
DA 45234 11 0635	AV0272	8 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0636	AV0024 (lots 25-3)	103 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 0637	EM0002 (lots 192-22-96)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0638	AH0525	107 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 11 0639	AP0358 (lots 2-9)	12 rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 11 0640	DO0442 DO0440 (lot 194)	127 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0641	DO0442 DO0440 (lot 261)	127 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0642	CZ0001	Rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 11 0643	BH0074 (lot 7)	20 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 11 0644	AP0050	39 rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 11 0645	AN0119	8 rue de l'Immobilière	Non préemption
DA 45234 11 0646	BT0231	14 venelle La Pilonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0647	BS0070	52 rue Emile Zola	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0648	BX0769 BX0767 (lot 3)	254 - 256 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0649	BX0767 BX0769 (lot A)	254 - 256 rue du faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0650	BH0077 (lot 2)	48 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 11 0651	CW0663 (lot 235)	17 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 11 0653	AS0007	35 rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 11 0654	BV0038 BV0042	48 rue Moine	Non préemption
DA 45234 11 0655	AK0190 (lot 208)	69 A rue du faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0656	BI0225 (lots 11 à 16-28)	59 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 11 0657	AE0003	66 rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 11 0659	BT0251 BT0467 (lot 33)	8 impasse de Java	Non préemption
DA 45234 11 0660	BX0767 BX0769 (lots 13-8)	254 - 256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0661	BR0125 BR0124 (lots 10-11-12-9)	35 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 0662	CM0070	4 venelle du Clos Boudard	Non préemption
DA 45234 11 0663	BL0060 (lots 23-24)	175 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0664	AV0315	14 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0665	BX0929 BX0945 BX0963 BX0988 BX0990	ZAC du Clos Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 11 0666	AM0630 AM0462 (lot 5)	19 bis rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0667	AM0462 AM0630 (lots 7-8)	19 rue du faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0668	AM0462 AM0630 AM0460 (lots 137-4)	19 rue du faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0669	AV0101 (lots 10-16-4-7)	80 bis faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0670	BM0145	23 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0671	AV0262 (lots 10-15-6)	12 boulevard de Verdun	Non préemption
DA 45234 11 0672	BN0005	58 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 11 0673	AM0630 AM0462 (lots 3-9)	19 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0674	AM0630 AM0462 (lot 1)	19 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0675	AI0402	23 rue de l'Ecale	Non préemption
DA 45234 11 0676	BN0255 (lots 5-6-7)	3 rue des Ormes Saint-Victor	Non préemption
DA 45234 11 0677	BN0255 (lots 4-6-7)	3 rue des Ormes Saint-Victor	Non préemption
DA 45234 11 0678	AN0091 AN0090	1 rue Lahire	Non préemption
DA 45234 11 0679	CR0529 (lots 10-3-7-9)	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0680	BL0060 (lot 24)	175 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0681	CR0530 CR0531	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0682	EO0166 (lots 14-85)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 11 0683	ET0598	14 allée des Chanterelles	Non préemption
DA 45234 11 0684	AP0225	7 rue Maréchal de Lattre de Tassigny	Non préemption
DA 45234 11 0685	BY1209	6 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 11 0686	BY0334	4 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 11 0687	AM0481 (lots 2-4)	23 rue de Vauquois	Non préemption
DA 45234 11 0688	BX0008 BX0775 BX0777 BX0781	Clos de l'Image	Non préemption
DA 45234 11 0689	BD0179 (lots 10-4)	68 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0690	EN0011 (lots 146-147-19-31)	14 rue Paul Langevin	Non préemption
DA 45234 11 0691	BO0144	15 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 11 0692	CD0944 CD1122	69 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 11 0693	CR0529 (lots 1-5-8)	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0694	CR0529 (lots 11-2-4)	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 0695	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 111-116-142 à 149-152 à 155-159-162 à 166)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 0696	EM0001 (lots 131-266-77)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0697	BS0380 (lots 218-240-295-326)	15 rue Marcel Proust	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0698	EP0205	11 rue Arsène d'Arsonval	Non préemption
DA 45234 11 0699	DS0377 DS0378 DS0379	20 chemin du Haut Sentier	Non préemption
DA 45234 11 0700	BY1207	6 avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 11 0701	BK0111(lots 10-13-20-6)	46 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0702	AZ0216 AZ0217 AZ0318	4 bis rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 11 0703	BX0767 BX0769 (lot 5)	254 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0704	AI0754 (lots 11-4)	96 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0705	EM0030 (lots 100-260-52)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0706	AZ0191	18 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 11 0707	CW0786 CW0788 CW0790 (lots 1-122-130)	14 avenue Edmond Michelet	Non préemption
DA 45234 11 0708	DY0185 DY0186	9 rue des Tilleuls	Non préemption
DA 45234 11 0709	CL0368 CL0369	4 rue des Hautes Maisons	Non préemption
DA 45234 11 0710	CN0244	72 rue du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 11 0711	CM0850	12 bis rue de la Borde	Non préemption
DA 45234 11 0712	BN0414	11 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 11 0714	DE0620 (lot 26)	27 rue de la Marine de Loire	Non préemption
DA 45234 11 0715	BK0238 (lots 16-26-53)	9 place du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0716	BK0031 (lot 3)	12 rue de la Cholerie	Non préemption
DA 45234 11 0717	BW0069 (lots 17-223-5)	44 boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 11 0718	AZ0237 (lots 10-3-30-35-38)	11 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 11 0719	AI0050	62 rue Porte Dunoise	Non préemption
DA 45234 11 0720	ES0078 ES0081 (lot 3)	141 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 11 0721	AY0021	4bis rue des Cures	Non préemption
DA 45234 11 0722	BM0060 (lots 10-13-18-8-9)	15 rue Quatre Fils Aymon	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0723	DE0051 (lot 3)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0724	DI0414 DI0423	129 - 133 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0725	CW0205 (lot 4)	2 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 0726	AS0027	15 rue Charles Gravier	Non préemption
DA 45234 11 0727	AO0382	37 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 11 0728	CW0663 (lots 12-14-15)	17 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 11 0729	AS0031	25 bis rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 11 0730	AS0022	16 boulevard Guy Marie Riobe	Non préemption
DA 45234 11 0731	AV0543 AV0548 AV0550 AV0557 (lot 2)	Rue Antigna	Non préemption
DA 45234 11 0732	ES0051	5 rue Jean Racine	Non préemption
DA 45234 11 0733	BV0155	55 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0734	AS0028	13 rue Charles Gravier	Non préemption
DA 45234 11 0735	AE0540 (lot 105)	85 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0736	BK0050 (lots 2-5-6)	263 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0737	AI0188	8 rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 11 0738	DH0208	14 rue du Champ aux Anes	Non préemption
DA 45234 11 0739	AY0103 (lots 11 à 34)	44 quai Barentin	Non préemption
DA 45234 11 0740	AW0173	33 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0741	AV0438	132 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0742	CE0339	Clos du Colombier	Non préemption
DA 45234 11 0743	AM0425	8 rue du Puits Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 11 0744	CR0435	25 rue du Faubourg Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0745	AC0587	5 rue Antoine Becquerel	Non préemption
DA 45234 11 0746	BT0176	5 venelle de l'Ecu Bellebat	Non préemption
DA 45234 11 0747	AP0056	53 rue Maurice Dubois	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0748	BI0016 (lots 16-31)	31 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 11 0749	AN0319 AN0332 AN0188 (lots 21-22)	22 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0750	BC0151 (lots 10-18-2)	22 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 11 0751	CH0850	46 rue du Bignon	Non préemption
DA 45234 11 0752	EK0238 EK0241 (lot 156)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 11 0753	EM0001 (lots 225-27-63)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0754	DM0245 DM0246	11 rue de Barbotte	Non préemption
DA 45234 11 0755	DI0426	Lotissement La Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 11 0756	EM0003 (lots 119-93)	Place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0757	BL0060 (lot 5)	175 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0758	CE0292	145 rue du Nécotin	Non préemption
DA 45234 11 0759	CE0292	145 rue du Necotin	Non préemption
DA 45234 11 0760	ET0664 ET0665 ET0667 ET0669 ET0670 ET0834 ET0835	21 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 11 0761	AM0492 (lot 79)	1B rue des Maltotiers	Non préemption
DA 45234 11 0762	CR0139	51 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0763	BE0110 (lots 1-10-11-14 à 19-2-9)	82 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0764	CN1045	56 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0765	AC0801	10 rue des Closiers	Non préemption
DA 45234 11 0766	BK0257 (lot 21)	1 rue Courcaille	Non préemption
DA 45234 11 0767	BL0143 (lot 13)	22 quai du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0768	DM0002	69 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 11 0769	AV0175 (lots 20-30-31)	72 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0770	AV0330 AV0331 (lot 61)	55 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0771	BK0238 (lots 11-23-25)	13 place du Chatelet	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0772	EN0005 (lot 11)	25 rue Theilhard de Chardin	Non préemption
DA 45234 11 0773	AB0619 AB0622 AB0624	417 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0774	CL0179	91 rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 11 0775	BM0084 (lots 10-11-12-56-9)	2 rue Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 11 0776	BM0084 (lots 21 à 25)	2 rue Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 11 0777	AR0667 AR0665	22 rue A. Gault	Non préemption
DA 45234 11 0778	AI0308	10 venelle Gris Meunier	Non préemption
DA 45234 11 0779	BT0022	13 rue de la Manufacture	Non préemption
DA 45234 11 0781	AV0262	12 boulevard de Verdun	Non préemption
DA 45234 11 0782	CW0663 (lots 12-14-15)	17 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 11 0783	AO0773 AO0774 AO0775 AO0777 AO0778 (lots 1-17-2-3)	13 rue de Gaucourt	Non préemption
DA 45234 11 0784	EM0001 (lots 212-25-61)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0785	AM0358 AM0374 AM0558 AM0560 AM0589 AM0590 AM0591 AM0642 (lots 46-75)	7 rue Delaugère et Clayette	Non préemption
DA 45234 11 0786	AN0339 (lots 67 à 70-84)	64 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 11 0787	CL0652	Rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 11 0788	EM0002	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0789	DI0380	161 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 11 0790	AZ0126	51 rue des Charretiers	Non préemption
DA 45234 11 0791	CW0805 (lot 4)	8 quai du Fort des Tourelles	Non préemption
DA 45234 11 0792	CL0054 CL0056	79 rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 11 0793	AX0238 AX0239 (lot 10)	103 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0794	BI0338	4 rue Saint-Eloi	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0795	AM0331 AM0626 (lots 2 à 8-340-4-401 à 406-590 à 643)	25 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 11 0796	AV0438 (lots 1-10)	132 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0797	AO0296	17 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 11 0798	DO0440 DO0442 (lots 222-223-307)	21 avenue Alain Savary	Non préemption
DA 45234 11 0799	BM0179	1 rue de Solférino	Non préemption
DA 45234 11 0800	DE0313	10 rue Fosse de Meule	Non préemption
DA 45234 11 0801	BD0258 (lot 8)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0802	BD0258 (lots 10-7)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0803	BD0258 (lots 12-15)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0804	BD0258 (lot 14)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0805	AO0391	50 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0806	DV0004 DV0028 (lots 115-116-28)	46 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 0807	AI0754 (lots 13-14-6)	96 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0808	BI0172 (lots 11-19-27-29-3)	1 rue du Cloître Saint-Pierre Empont	Non préemption
DA 45234 11 0809	CI0014	17 rue du Paradis	Non préemption
DA 45234 11 0810	AN0302	86 rue Xaintrilles	Non préemption
DA 45234 11 0811	AI0148 (lots 4-8)	78 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 11 0812	BS0262 (lots 104-3-8)	12 rue Ferdinand Buisson	Non préemption
DA 45234 11 0813	AM0503 (lots 139-159-201-46)	29 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 11 0814	BX0767 BX0769 (lot 2)	254 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0815	DE0051 (lot 1)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0816	AR0556 AR0633 AR0643 AR0651 AR0654 AR0671 (lots 100-177-81-99)	Boulevard de Québec, Résidence New Orleans	Non préemption
DA 45234 11 0817	DE0697	Rue du Lièvre d'Or	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0818	BI0116 (lot 5)	7 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 11 0819	AN0302	86 rue Xaintrailles	Non préemption
DA 45234 11 0820	CS0132	7 allée du Clos Vert	Non préemption
DA 45234 11 0821	AK0201 (lot 35)	8 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 11 0822	BX1002	93 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 11 0823	BW0069 (lots 12-2-210)	44 boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 11 0824	AT0027 AT0032	12 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 0825	BV0469	13 rue de la Gendarmerie	Non préemption
DA 45234 11 0826	BK0255 BK0300 BK0345 BK0353 (lots 13-19-25-72)	17 place du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0827	AM0327	9 rue des Maltotiers	Non préemption
DA 45234 11 0828	BK0300 (lots 148-211- 212-46)	41 place du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0829	EL0162 EL0165 EL0173 (lot 33)	6 rue Romain Rolland	Non préemption
DA 45234 11 0830	AM0125	50 rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 11 0831	BT0262	16 impasse de Java	Non préemption
DA 45234 11 0832	AZ0331 AZ0332 (lot 3)	2 rue Grison	Non préemption
DA 45234 11 0833	BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0568 BT0625 BT0627 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 (lots 4026-4111)	12 bis boulevard Aristide Briand	Non préemption
DA 45234 11 0834	CW0663 (lot 225)	17 place de la Bascule	Non préemption
DA 45234 11 0835	AE0340	125 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0836	BK0201 (lot 1)	60 quai du Chatelet	Non préemption
DA 45234 11 0837	DE0322	97 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 0838	AX0096	108 rue D'illiers	Non préemption
DA 45234 11 0839	BI0239 (lots 4-7)	302 rue de Bourgogne	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0840	CP0231	11 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 11 0843	AI0754 (lots 12-4)	96 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 11 0844	CW0275	16 B rue des Anguignis	Non préemption
DA 45234 11 0853	BM0052	4 rue de l'Oriflamme	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 16 juin et le 6 septembre 2011 :

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 110045		1	Rue	Charles Sanglier	Non préemption
AU 45234 11 0048		255	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0049	BK0261	3	rue	Pereira	Non préemption
AU 45234 11 0050	BK0003	307	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0051	0	47	rue	Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
AU 45234 11 0052	BI0238	298-300	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0053	0	105 BIS	rue	du Faubourg Madeleine	Non préemption
AU 45234 11 0054	BD0177	58	rue	des Carmes	Non préemption
AU 45234 11 0056	0	18	rue	d'Escures	Non préemption
AU 45234 11 0057	0	51	rue	du Faubourg Saint Jean	Non préemption
AU 45234 11 0058	0	89	faubourg	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0059	0	11	place	de la République	Non préemption
AU 45234 11 0060	BI0186	256	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0061	0	14	rue	Sainte Catherine	Non préemption

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0062	0	15-21	avenue	de Paris	Non préemption
AU 45234 11 0063	AW0078	61	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0064		95	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 11 0065	BI0005	23	rue	Charles Sanglier	Non préemption
AU 45234 11 0066	0	41	place	du Châtelet (lots 46-148-211- 212-227-228)	Non préemption
AU 45234 11 0067			place	du Châtelet Centre Commercial Halles Châtelet	Non préemption
AU 45234 11 0068		44/46	quai	Barentin	Non préemption
AU 45234 11 0070	BO0065	152	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0071		64	rue	Bannier	Non préemption
AU 45234 11 0072	BK0003	307	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0073	0	12	rue	Sainte Catherine	Non préemption
AU 45234 11 0074	0	4	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- la Fédération Française de Tennis-Comité du Loiret ;
- l'Union Pétanque Argonnaise ;
- Spéléologie Subaquatique Loiret ;
- l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu ;
- Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club ;
- la Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences ;
- Les Amis des Orgues de Saint-Marceau ;
- l'Association L'Espoir ;
- l'Association Pour les Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans et sa Région ;

- l'Association C.N.L. ;
- l'Université d'Orléans ;
- l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- M. le Maire d'Utsunomiya (accueil des membres de l'Association d'Orléans à Utsunomiya et organisation d'un concert de charité) ;

- le Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret (aide apportée lors de l'organisation de la 1^{ère} traversée d'Orléans) ;

- Le Conseil Général du Loiret (aide et soutien apportés lors de la 30^{ème} édition du Festival de Sully et du Loiret) ;

- l'Association Les Orgues du Loiret (accueil des congressistes de la Fédération Francophone des Amis de l'Orgue le 8 juillet 2011) ;

- la Commission d'Art Sacré du Diocèse d'Orléans (prêt de matériel pour l'exposition Œuvres Sacrées de Claude Legrand du 4 juillet au 28 août 2011) ;

- M. le Préfet de la Région Centre et du Loiret (prêt de barrières et aide logistique pour le rassemblement évangélique « Vie et Lumière ») ;

- l'Association Les Amis de Roger Toulouse (nettoyage et remise en peinture de la sculpture Hommage à Lavoisier située avenue Jean Zay) ;

On est beaucoup remercié ce mois-ci.

- le Comité de Quartier Orléans Saint-Marceau (mise à disposition gracieuse de l'hippodrome de l'Île Arrault lors de la fête de la Saint-Marceau les 18 et 19 juin 2011)

- la Corporation de Saint-Fiacre (aide logistique pour la 7^{ème} parade des arrière-grands-mères automobiles et accueil des participants à l'Hôtel Groslot) ;

- la Corporation de Saint-Fiacre (aide apportée pour l'organisation des fêtes de la Saint-Fiacre 2011) ;

- le Secours Populaire Français-Fédération du Loiret (prêt de matériel pour la manifestation Martroi Plage le 25 juin 2011) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vous propose une toute petite modification de l'ordonnancement de l'ordre du jour en vous proposant de venir tout de suite au point 9 et aux délibérations touchant à l'Education, avec comme il se doit un point sur la rentrée scolaire et universitaire 2011.*

*
* *
*

EDUCATION

N° 9 – Rentrée scolaire et universitaire 2011. Education artistique dans les écoles. Communication.



Mme MARECHAL – *Merci M. le Maire.*

LES ACCUEILS DE LOISIRS

- 4 accueils de loisirs ouverts cet été : tous complets

Sapins, Châtelet, Soulaire Château, Soulaire Séquoïas

- 460 enfants en juillet
- 340 enfants en août
- Encadrement par plus de 110 agents d'animation
- 15 806 journées / enfants réalisées



2

Mme MARECHAL - *Avant de commencer la rentrée scolaire, un petit bilan des accueils de loisirs de cet été. Les 4 centres Sapins, Châtelet, Soulaire Château et Soulaire Séquoïas, puisqu'il y a beaucoup d'espaces sur le site, étaient complets pendant l'été. On a accueilli 460 enfants en juillet, 340 en août. Cela représente 15 800 journées/enfants réalisées, avec un encadrement d'un peu plus de 110 agents d'animation.*

LES ACCUEILS DE LOISIRS : Les nouveautés

- Facture unique pour les prestations d'accueil
- Possibilité d'effectuer les réservations de dates directement auprès du centre de loisirs
- Possibilité de compléter le dossier d'inscription avant de réserver les journées de centre



3

Mme MARECHAL – *Il y a quelques nouveautés importantes à noter sur les accueils de loisirs. Tout d'abord, la facture est maintenant unique pour tout ce qui est prestations périscolaires et centres de loisirs, avec la petite enfance. Tout est regroupé sur la même facture pour les familles.*

La deuxième nouveauté, il est maintenant possible d'effectuer des réservations pour les journées de centres de loisirs directement sur les centres. Cela a un intérêt, notamment pour les familles de La Source qui peuvent aller directement aux Sapins et non plus se déplacer en mairie centrale pour réserver, même si pour l'instant cela reste encore modeste par rapport au nombre de journées/enfants qu'on peut réaliser.

Puis un point important sur lequel on travaillait depuis plusieurs années, on a toujours une grosse affluence sur les premiers jours de réservation des centres de loisirs. Cette grosse influence est due à un temps de gestion des dossiers important. On a dissocié le dossier d'inscription de la réservation des dates, ce qui fait qu'une famille peut maintenant remplir son dossier d'inscription. Quand elle vient se présenter, elle ne fait la queue que pour réserver ses dates. Il n'y a plus à vérifier que tout le dossier est complet, dès lors qu'il a été envoyé à l'avance et qu'il a été validé par le service de l'Education. On en a vu les effets au mois de septembre pour les inscriptions sur le premier trimestre de l'année. C'est une bonne avancée dans la gestion des files d'attente que nous avons régulièrement.

LES ACCUEILS DE LOISIRS : La rentrée 2011

- 412 places (184 maternels et 228 primaires) réservées en une semaine 95 %
- Problème de désistements fréquents entraînant des listes d'attente

4



Mme MARECHAL – *Pour la rentrée nous avons 412 places. On avait réservé la quasi totalité sur la première semaine. En revanche, on a maintenant un phénomène de désistement fréquent, qui nous amène à devoir gérer quelques listes d'attente. Ce n'est pas très agréable, car on s'aperçoit que, comme on paie après coup, des familles viennent réserver et puis qui, au fur et à mesure, annulent suivant leur bon gré : « Finalement ils ne viennent pas ». On a des sortes d'inscriptions de précaution avec des familles qui prennent les places et qui finalement ne viennent pas, alors que des familles sont véritablement demandeuses et ne se désinscriraient pas au fur et à mesure. Il faudra qu'on travaille sur ce point-là pour éviter d'avoir à gérer des listes d'attente et pouvoir mieux répondre aux familles.*

Voilà pour ce qui était des centres de loisirs.



5

Mme MARECHAL – *Pour cette rentrée scolaire, sur nos 67 écoles publiques, on a une forte hausse des effectifs, comparé aux années précédentes. On est presque à 2,5 % d'élèves en plus sur l'année, avec une répartition tout à fait logique entre les maternelles et les élémentaires : 3 821 élèves en maternelle et 5 235 en élémentaire. Cela fait grosso modo 1 000 élèves par niveau, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.*

Cette hausse est importante, car cela montre que la Ville est dynamique. Des familles s'installent. C'est quelque chose de remarquable qu'on avait du mal à trouver jusqu'à présent.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

CTP EDUCATION NATIONALE DU 7 AVRIL 2011

- Ouverture de classe :**
 - Maternelle Pauline Kergomard
- Mesures spécifiques :**
 - Transformations des classes de toute petite section P.Kergomard et L.Pasteur en classes normales
- Fermeture de classe :**
 - Elémentaire Charles Pensée

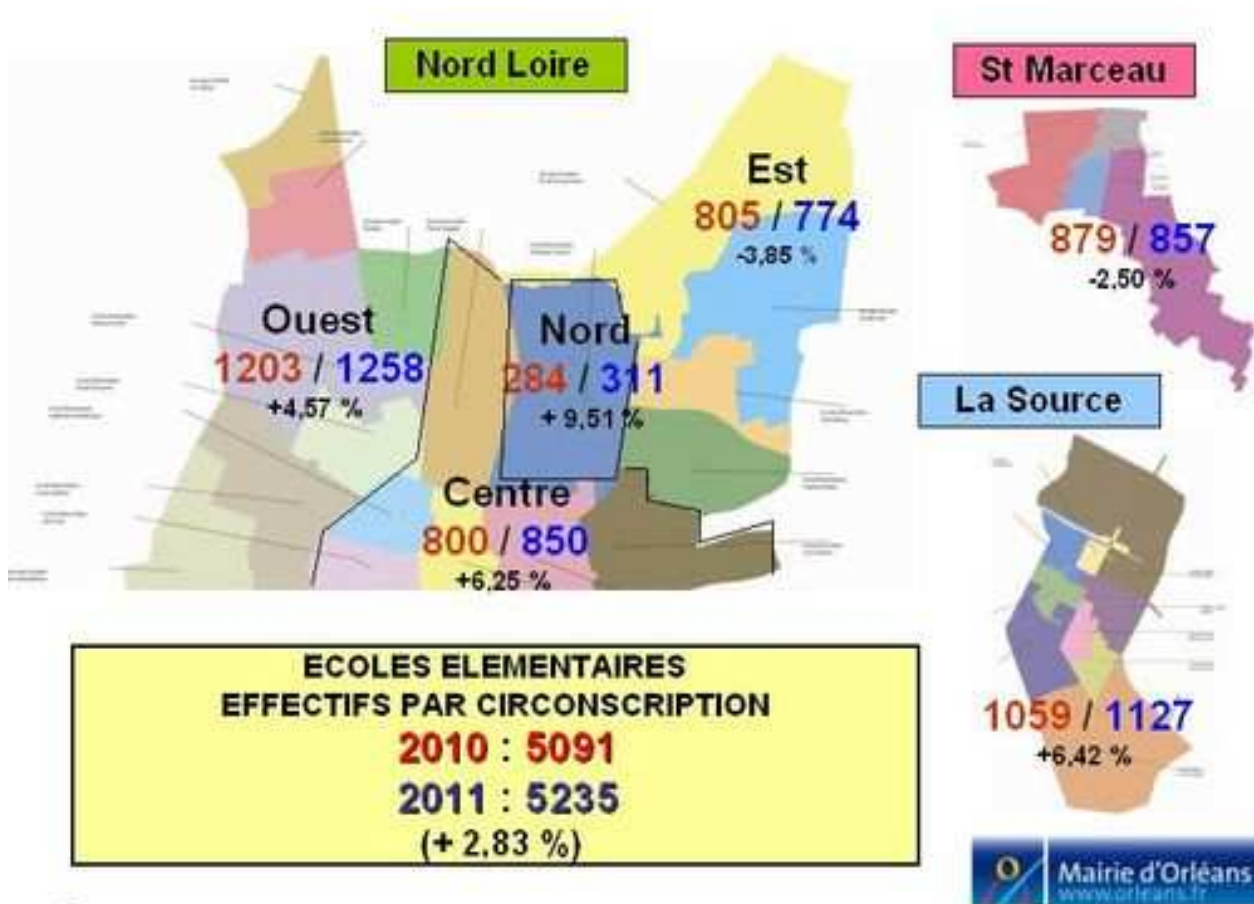
CTP EDUCATION NATIONALE DU 6 SEPTEMBRE 2011

- Ouvertures de classe:**
 - Elémentaire Charles Pensée
 - Elémentaire Pauline Kergomard
 - Elémentaire Louis Guilloux
 - Elémentaire Denis Diderot
- Fermeture de classe:**
 - Elémentaire Georges Chardon



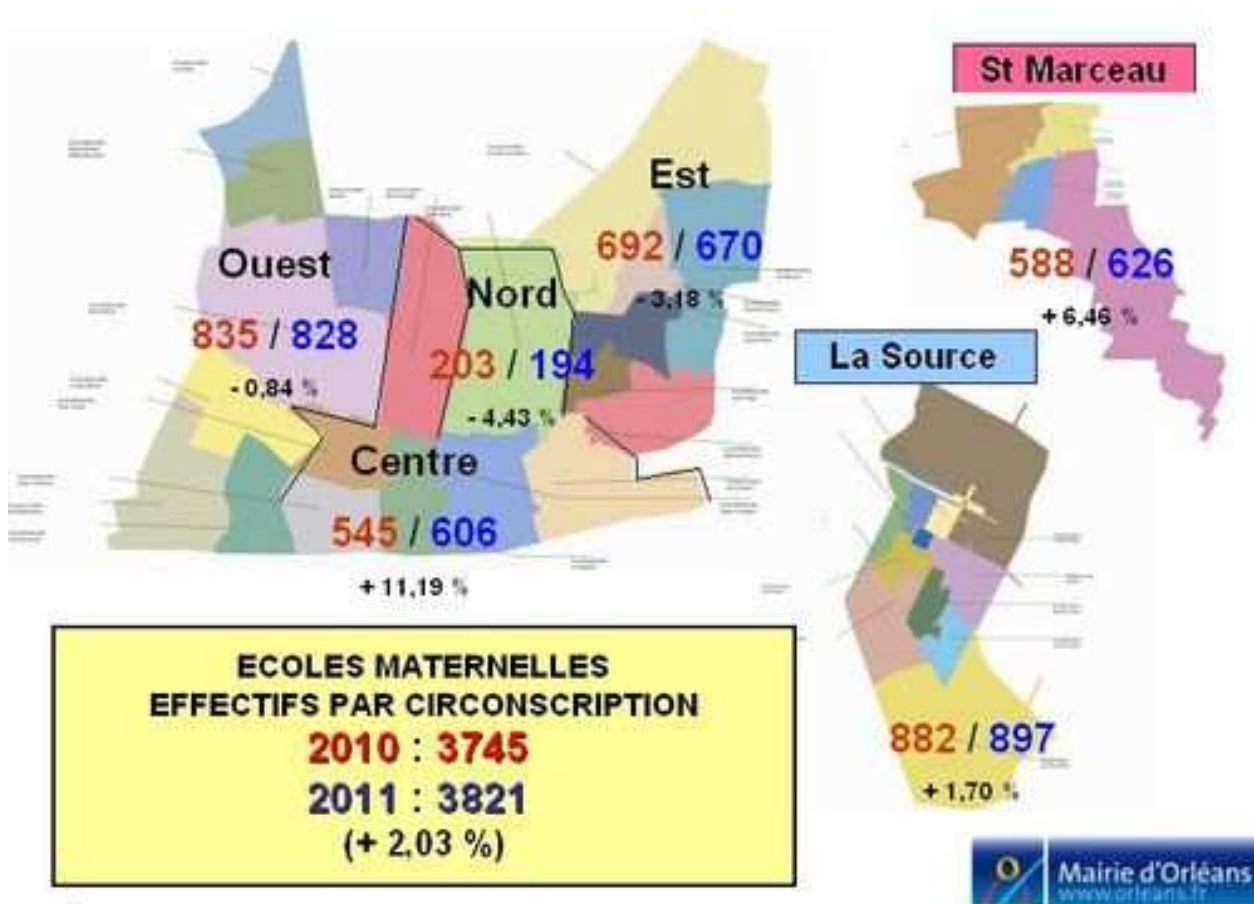
6

Mme MARECHAL – *Pour rappel, les mesures de carte scolaire faites pour cette rentrée. On s'aperçoit essentiellement des ouvertures de classes à la rentrée. Quatre classes étaient en sureffectif par rapport au nombre de classes. Dès le mois de septembre, l'Inspection Académique a réouvert quatre classes.*



7

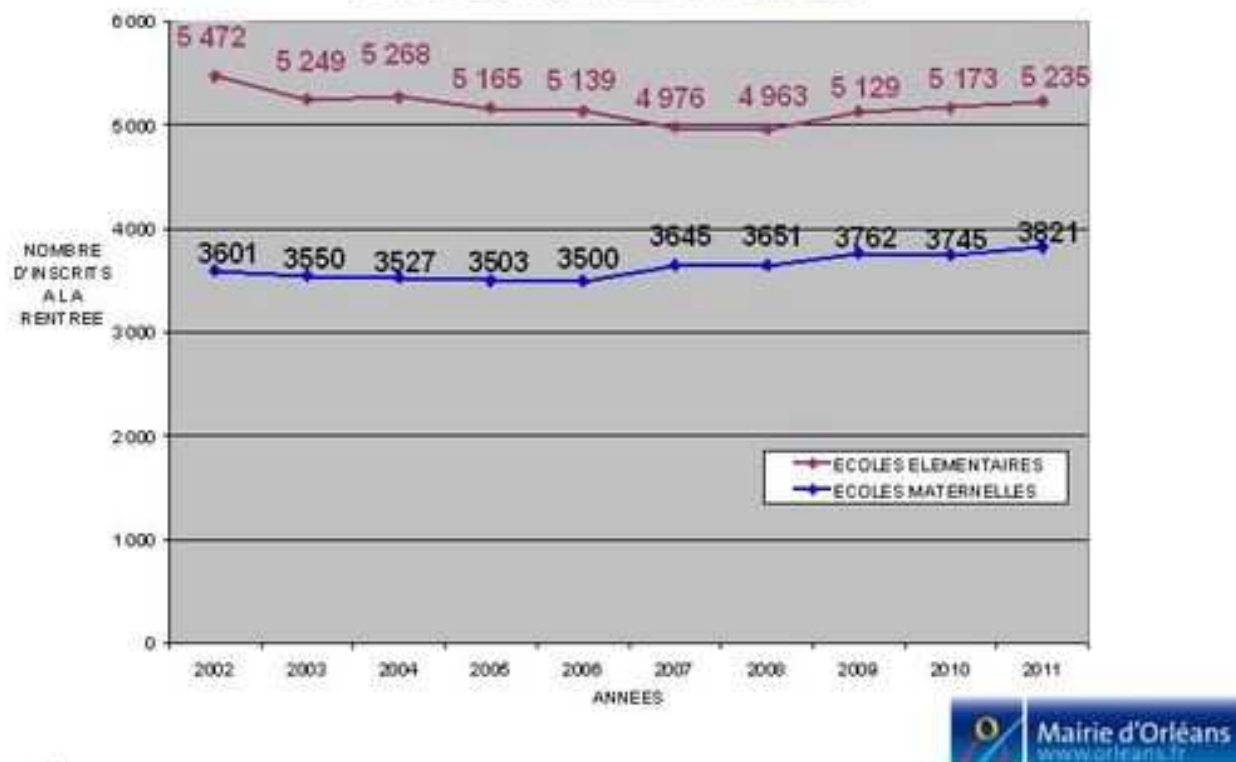
Mme MARECHAL – *Pour essayer de détailler un petit peu, par quartier, en rouge les chiffres de l'année dernière et en bleu ceux de cette année. Cela vous permet de voir que l'augmentation des effectifs n'est pas forcément raisonnée sur l'ensemble du territoire de la Ville, mais c'est un petit peu disparate suivant les secteurs.*



8

Mme MARECHAL – Ce sont les effectifs des écoles maternelles.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE RENTREE SUR LES DIX DERNIERES ANNEES



9

Mme MARECHAL – Voilà l'évolution sur les 10 dernières années. En maternelle, les effectifs avaient commencé à augmenter à partir de l'année 2007, avec une belle hausse entre 2006 et 2007. Puis on n'arrête pas de progresser. C'étaient des petites hausses : 1,5 %, alors qu'on est à plus de 2 % d'augmentation. C'est bon signe. En élémentaire, on a forcément un décalage de quelques années par rapport aux maternelles. L'augmentation est plus récente, mais elle est tout aussi positive. C'est vraiment intéressant.

LES DEROGATIONS

5 commissions en mai

- **Dérogations internes**

en maternelle : 315 (279 accordées - 36 refusées)

en élémentaire : 313 (301 accordées – 12 refusées)

- **Dérogations hors communes (non orléanais vers écoles orléanaises)**

en maternelle : 19 (toutes acceptées)

en élémentaire : 45 (toutes acceptées)

- **Dérogations externes (orléanais vers autres communes)**

88 (81 accordées – 7 refusées)



10

Mme MARECHAL – *Les commissions de dérogation qui ont lieu au mois de mai avec l'ensemble des directeurs des écoles et les parents élus en conseil d'école nous amènent à gérer bon nombre de demandes de dérogation. La majorité de ces demandes se fait en interne, c'est-à-dire d'une école d'Orléans sur une autre école d'Orléans, pour des histoires de nourrices essentiellement, pour des problèmes d'horaires de travail des parents. Tous ces motifs parfaitement justifiés sont accordés. Quelques dérogations pour venir à Orléans de la part d'autres communes et quelques-unes d'Orléanais pour aller vers des communes extérieures. Lorsque les familles font un dossier, la très grosse majorité est parfaitement validée et acceptée en commission et ensuite au fil de l'eau. Les commissions ont lieu en mai, mais j'ai vu des dérogations jusqu'à quasiment mi-septembre.*

LE BUDGET

FONCTIONNEMENT

7 895 018 € + x millions d'euros (dépenses du personnel)

LES TRAVAUX

Grosses réparations	538 837 €
Restructurations	1 015 400 €
Cours d'écoles	205 000 €



11

Mme MARECHAL – *On change de sujet. Le budget de l'Education en fonctionnement c'est presque 7 900 000 €. Pour ce qui est des travaux, nous avons fait jusqu'à la fin de l'année et des petites choses seront encore faites aux vacances de Toussaint :*

- 538 000 € de grosses réparations,
- un peu plus de 1 000 000 € de restructuration, on le verra par la suite,
- 205 000 € de cours d'écoles.

LES TRAVAUX

ECOLE	TRAVAUX REALISES	MONTANT
G S MOLIERE	RAVALEMENT MUR ET CLOTURE	12 000,00 €
E P CHARLES PEGUY	REFECTION COUR	42 000,00 €
E P CHARLES PEGUY	REFECTION RESTAURANT	23 000,00 €
E P OLYMPIA CORMIER	RESTRUCTURATION	923 000,00 €
E M MARIE STUART	REFECTION COUR NORD	92 400,00 €
E M ROGER TOULOUSE	REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES (TC1)	88 700,00 €
E M CLAUDE LERUDE	REPLACEMENT MENUISERIES ALU	25 500,00 €
ET H BOUCHER	CANALISATION CHAUFFAGE	15 800,00 €
G S LAVOISIER	REPLACEMENT PORTE	24 000,00 €
G S LES AYDES	REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES (TC1)	179 000,00 €
E M JEAN PIAGET	REFECTION CLOTURE	50 000,00 €
G S GASTON GALLOUX	REPLACEMENT VOLET (TC1)	36 300,00 €
CHARLES PERRAULT)	SINISTRE	59 737,00 €
DOMAINE DE SOULAIRE	REFECTION SOLS ET PLAFONDS CENTRE AERE	15 800,00 €
G S NECOTIN	REFECTION DE LA COUR	138 000,00 €
E S CAPUCINS	REFECTION DE LA COUR	25 000,00 €
ES CAPUCINS	POSE PORTE AUTOMATIQUE	9 000,00 €



12

Mme MARECHAL – Vous voyez cette répartition des travaux dans ce tableau. Je ne vais pas vous lire la totalité. La ligne en gras correspond à Olympia Cormier. On en avait déjà parlé l'an dernier. On avait fait une première tranche de rénovation.



Mme MARECHAL - *Nous avons fait maintenant l'ensemble de tous les bâtiments. C'est une école quasi neuve, on va dire centenaire et neuve. C'est bien. Ce qui a été fait est vraiment beau. Cela garde le charme des bâtiments anciens. C'est vraiment quelque chose de très réussi, pour un coût total d'un peu plus de 5 000 000 €. C'est quand même non négligeable aussi.*




4 560 enfants participent au Festival de Loire 2011

11 ateliers
136 classes
59 groupes
ALSH et
ASELQO



14

Mme MARECHAL – *Juste car c'est la rentrée et que cela coïncidait aussi, il y a des animations pédagogiques sur le Festival de Loire. Un peu plus de 4 500 enfants ont participé à ces animations : classes orléanaises publiques, privées, classes de l'agglomération. Il est bon de montrer qu'on attire bon nombre d'écoles au Festival de Loire pour faire des activités programmées avec notamment le village pédagogique.*




LE PLAN D' ACTIONS D' EDUCATION ARTISTIQUE

Découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste

- Au cycle 2**, pour les écoles situées en ZEP Argonne : opération « Album cycle 2 »
- Au cycle 3** : projets artistiques
 - 20h d'intervention par classe
 - 12 options : arts de la scène et arts visuels
 - 24 classes

Les projets aboutissent à des expositions ou productions scéniques suivant les disciplines.

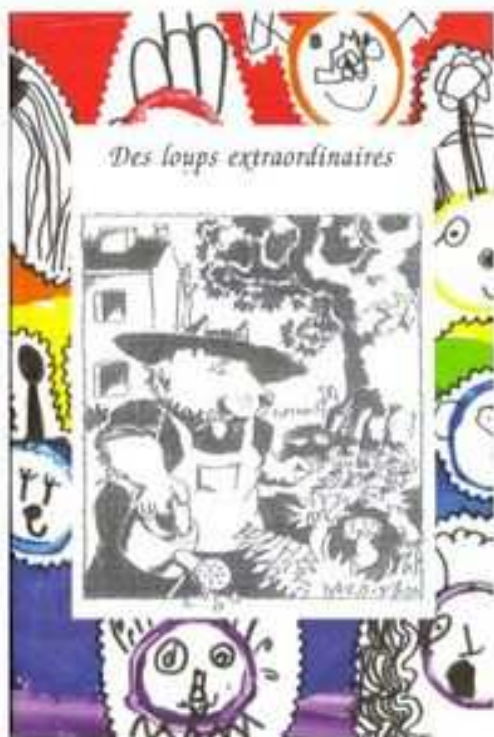


15

Mme MARECHAL – *Je voulais terminer cette communication de rentrée par quelque chose qui m'a été demandé à plusieurs reprises sur le Plan d'Actions d'Education Artistique. C'est un nom un peu administratif. On va essayer de le changer pour lui redonner un peu plus de signification. Cela pourrait être « un artiste dans ma classe ». Je n'aime pas trop les initiales. Je vais essayer de dire à chaque fois Plan d'Actions d'Education Artistique. L'objectif est de pouvoir participer à l'éducation artistique des enfants en proposant l'intervention d'un artiste. Cela se déroule de deux façons possibles :*

- sur la zone prioritaire de l'Argonne, avec les classes de cycle 2, grande section CP – CE1. Ils fabriquent tous les ans un album ;

- au cycle 3, ce sont des projets avec un artiste qui intervient dans une classe. On a une douzaine d'options. Vous allez en voir quelques-unes par la suite. Puis 24 classes s'étaient inscrites dans ce dispositif, sachant que la totalité des classes ne peut pas rentrer dans ce dispositif. Suivant les enseignants, certains choisissent de faire un peu plus d'éducation artistique, d'autres un peu plus d'éducation environnementale, ils sont inscrits dans les projets « environnement ». C'est un mélange, mais cela fait partie des propositions.



Réalisé par les élèves de CP/CE1
de l'école élémentaire du Nécotin

16

Réalisé par les élèves de CP
de l'école élémentaire
Charles Péguy



Mme MARECHAL – *Tous ces projets aboutissent à des expositions ou à des productions sur scène, dont vous voyez quelques représentations. Voilà les livres réalisés par les enfants des écoles de l'Argonne : Charles Péguy, Nécotin, pour ces deux exemples.*

Danse contemporaine

Chorégraphies par les élèves de Mme Sançois de l'école J.A du Cerceau,
avec Elisabeth Berger, chorégraphe



17



Mme MARECHAL – *Puis quelques photos montrant les différentes activités artistiques proposées. Vous avez danse contemporaine avec Elisabeth BERGER, chorégraphe. Elle intervient depuis de nombreuses années auprès des écoles.*

Danse au musée

Chorégraphies par les élèves de M. Gayral de l'école Jardin des Plantes,
avec Elisabeth Berger, chorégraphe



18



Mme MARECHAL – *Danse au musée est un partenariat entre la chorégraphe Elisabeth BERGER et le Musée des Beaux-Arts. Cela fonctionne très bien aussi.*

Jouer avec sa voix

Chants par les élèves de Mme Guillen-Girard de l'école du Jardin des Plantes, avec Lucia Di Carlo, artiste lyrique



19



Mme MARECHAL – *Jouer avec sa voix, c'est une artiste lyrique Lucia DI CARLO qui intervient.*

Les Arts Florissants

Chant et chorégraphie par les élèves de M. Vilnat de l'école Olympia Cormier, avec la Compagnie Les Folies Françaises



20



Mme MARECHAL – *Les arts florissants, j'étais très contente cette année qu'on puisse faire intervenir la Compagnie Les Folies Françaises. Comme cette compagnie est installée à Orléans, cela me semblait bon de pouvoir l'insérer dans les dispositifs avec une classe de l'école Olympia Cormier qui a participé à cet atelier.*

Peinture et matière

Peintures par les élèves de Mme Raux de l'école élémentaire Gutenberg,
avec Loran GUILLOT, artiste peintre



21



Mme MARECHAL – On a « les arts plus plastiques sont en exposition ». Vous voyez les œuvres réalisées par des élèves de la classe de C.L.I.S. de Gutenberg.

Art contemporain

« Autoportrait – ombre et lumière »

Réalisations par les élèves de M. Joseph de l'école élémentaire Romain Rolland avec Sébastien PONS, plasticien



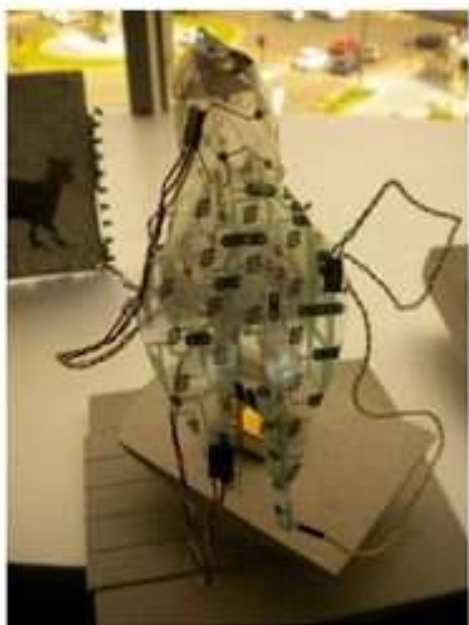
22

Mme MARECHAL – Une classe de Romain Rolland avec Sébastien PONS qui est plasticien. Il a travaillé sur l'autoportrait.

Art contemporain

« La technologie envahit notre vie »

Réalisations par les élèves de M. Rappeneau de l'école élémentaire Olympia Cormier avec Sébastien PONS, plasticien



23



Mme MARECHAL – *Toujours avec Sébastien PONS, une autre classe sur « la technologie envahit notre vie ».*

Littérature Jeunesse

Intervention avec les élèves des classes de M. Gaboriau et
Mme Crinière des écoles Gutenberg et Louis Guilloux,

avec Christian PEULTIER, auteur-illustrateur,



24



Mme MARECHAL – *De la littérature de jeunesse, notamment avec le réseau des bibliothèques – médiathèques. Un auteur-illustrateur intervient pour expliquer son travail et faire faire une production par les élèves des deux classes concernées.*

Photographie et patrimoine

Textes et photographies par les élèves de Mme Cornabas de l'école Louis Guilloux, avec Laurent BAUDE, photographe-plasticien



Le CERCIL
Musée-Mémorial
des enfants du Veld'Hiv



Maquis de Lorris



Maquis de Lorris

25



Mme MARECHAL – *Puis vous avez dû remarquer dans le hall d'entrée qu'il y a une exposition. C'était important de pouvoir souligner la qualité du travail faite par cette classe de Mme CORNABAS de Louis Guilloux, avec Laurent BAUDE qui est photographe-plasticien.*

Au départ, ils étaient partis pour photographier le patrimoine. Puis dans leur balade ils ont rencontré quelqu'un du C.E.R.C.I.L. Au fur et à mesure de la discussion, ils ont monté une exposition qui a été visible au C.E.R.C.I.L. durant tout l'été. Vous la voyez dans le hall. La qualité du travail est remarquable. Je vous invite à y jeter un coup d'œil en fin de séance.

Je laisse la parole à Mme Béatrice BARRUEL pour la partie étudiante.

J.A.N.E. 2011 :
LA 1ère JOURNÉE
D'ACCUEIL POUR LES
NOUVEAUX ETUDIANTS
ORLEANAIS

27



Mme BARRUEL – *Merci. Nous changeons d'âge et de public. Je vais vous donner quelques informations et quelques photos sur une journée qui a été très appréciée, une première pour nos étudiants orléanais : la fameuse J.A.N.E. 2011, Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants à Orléans, avec un petit clin d'œil à notre héroïne nationale.*

J.A.N.E 2011

- Favoriser l'accueil des étudiants dans la ville :
 - Une des actions de la Convention d'objectifs 2010 - 2013 entre la Ville et l'Université
 - Organisation de la 1ère J.A.N.E. à Orléans : le 8 septembre 2011
 - Cible : Etudiants primo arrivants
 - Partenariat : Orléans Technopôle, Université et CROUS.



28

Mme BARRUEL – *Je vous rappelle que c'était une des actions de la convention d'objectifs que nous avons signée ici avec le Président de l'Université, dans le volet de la vie étudiante. Cela fait déjà quelques temps que nous réfléchissons à la façon de pouvoir accueillir les étudiants qui s'inscrivaient en première année à Orléans, pour leur faire découvrir la Ville et leur montrer que bien sûr ils étudiaient sur un campus qui est à quelques kilomètres du centre-ville d'Orléans, mais que le centre-ville était fort agréable et qu'ils avaient tout intérêt à venir apprécier toutes les possibilités qui leur étaient offertes.*

Cette journée s'est déroulée le 8 septembre 2011. Nous avons travaillé en partenariat avec Orléans Technopole, l'Université et le C.R.O.U.S. bien évidemment.

J.A.N.E 2011

• Le programme de la Journée :

Accueil Place du Martroi – remise de sacs avec documentation touristique et goodies - Visites guidées de la ville par un BTS Tourisme - Accueil à Groslot - Soirée Electro Rock

Plus de 300 étudiants primo arrivants concernés :

- Plus de 150 étudiants présents le 8 septembre
- Près de 200 étudiants destinataires de la pochette

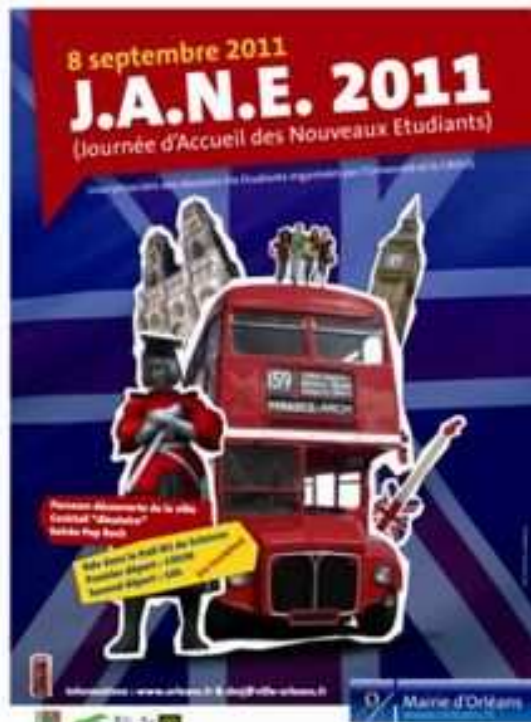
Un retour presse positif



29

Mme BARRUEL – *Comment s'est déroulée cette journée ? Vous avez peut-être remarqué les uns et les autres qu'un superbe bus anglais était sur la place du Martroi. C'était le lieu d'accueil de ces étudiants. Nous leur avons remis des sacs avec un certain nombre de documentation touristique et deux petites invitations, bons d'achat, etc.*

Par petits groupes, ils ont pu assister à des visites guidées de la Ville, emmenés par d'autres étudiants qui préparaient un B.T.S. de Tourisme.



30

Mme BARRUEL - *Ensuite, nous les avons accueilli avec plaisir avec M. Soufiane SANKHON à l'Hôtel Grosloir.*

Ils ont terminé leur journée par une soirée électro rock à la salle Eiffel.

Pour cette première opération, plus de 300 étudiants ont été accueillis. Cette journée a été vraiment très appréciée. Nous avons eu un très bon retour, aussi bien de la presse que des universitaires. Nous souhaitons que cette journée se continue les années prochaines et que de plus en plus d'étudiants puissent nous retrouver à l'occasion de cet accueil.

M. le Maire – *Merci beaucoup pour cette présentation. A moins qu'il y ait des interventions, je vous propose de poursuivre... M. RICOUD, Mme MIKO.*

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, cette présentation montre que la Ville assume ses responsabilités en ce qui concerne les problèmes d'éducation, pour ce qui est de sa responsabilité de commune. Je m'en réjouis.*

Je me réjouis aussi de voir l'initiative pour les étudiants.

Il est dommage que ces réflexions positives que j'émetts soient ternis par quelques soucis en terme de suppression de postes dans l'Education Nationale et par des propos qui

m'ont beaucoup fait mal de la part de M. le Ministre de l'Intérieur sur les enfants d'émigrés qui seraient responsables de soucis dans les écoles.

Ce n'est pas de votre responsabilité de Maire, mais il y a des propos qui font mal et il faut le dire. Je tenais donc à le dire.

Quant aux suppressions d'emplois, il faut faire très attention car, à ce rythme-là, c'est quand même bien l'avenir, l'éducation de notre jeunesse qui sont posés. C'est d'une très grande importance, quel que soit notre engagement politique des uns et des autres. Merci.

Mme MIKO – *Vous allez reprendre, s'il vous plait, le préambule de M. Michel RICOUD. Cet après-midi, en préparant cette intervention, je me disais : il faut évidemment que j'intervienne mais peut-être sans casquette, sans étiquette, juste en tant que mère de famille. Je ne vais pas vous donner de chiffre, juste exposer quelques faits. Je sais qu'on est en période de crise.*

Je sais qu'il faut faire des économies, mais très principalement, très basiquement, je me disais : est-il bien raisonnable de faire des économies dans ce domaine très particulier qu'est l'éducation de nos enfants ? Est-il bien raisonnable de laisser de tous jeunes professeurs de primaire, de maternelle, sans formation pratique, faire la classe devant 32 ou 34 enfants ? Est-il bien raisonnable de faire tout court d'ailleurs, jeune professeur ou pas, laisser faire la classe pour 30 enfants ? Est-il bien raisonnable de laisser supprimer des postes de R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), ces professeurs qui s'occupent remarquablement des enfants en grande difficulté ? Est-il bien raisonnable aussi de monter en ce moment ces fonctionnaires de l'Education Nationale et le privé ? Le privé justement qui était dans la rue mardi. Chez eux aussi il y a un ras le bol : 30, 32 élèves par classe, c'est trop disent-ils. Chez eux aussi des postes disparaissent.

Je sais qu'on est en période de crise. Je sais qu'il faut faire des économies. On en est tous conscients : parents, professeurs, nous bien évidemment. Mais est-il bien raisonnable de faire des économies sur la construction de l'avenir de nos enfants, sur notre avenir, l'avenir de notre pays, comme le disait M. Michel RICOUD ?

Je vais juste terminer par une rencontre que j'ai faite hier à Boynes avec Anne-Marie. C'est une petite mamie, une petite dame toute mignonne comme on les voit au cinéma. Elle est à Boynes depuis 1958. Elle a été la directrice de l'école de Boynes. Je lui demandais bien sûr son regard sur les enfants de maintenant, sur son ancien métier. La profession est mal considérée par l'Etat, me disait-elle. Elle mérite davantage d'attention. Les enfants restent des enfants et ils ont besoin de beaucoup d'attention. Merci.

M. CARRE – *Après ce plaidoyer déchirant auquel on ne peut qu'adhérer, il y a juste un souci. Je ne sais pas à qui il s'adresse ? Si jamais c'est le Député, il regarde le budget de la nation et notamment celui de l'Education Nationale, c'est en hausse. Je ne vois donc pas pourquoi cela se passe comme cela.*

Vous confondez plusieurs choses. Vous confondez ces budgets-là. Vous confondez les personnes qui soi-disant s'opposeraient entre elles. Elles ne s'opposent pas. Le privé a une augmentation de la demande très forte. Comparé à il y a 20 ans, il est avec une augmentation très forte des élèves, ce qui n'est pas le cas du public. Des non remplacements d'enseignants sont décidés.

Ce que j'ai vu très prosaïquement au moment de la rentrée des classes, par exemple à l'école Kergomard, un fonctionnement avec des enfants nouveaux. On l'a vu tout à

l'heure sur la carte. Puis une demande a été faite à l'Inspection Académique qui a ouvert une classe, car on était dans des ratios que vous avez évoqués et qui aujourd'hui n'existent plus car cette classe a été ouverte.

Une bonne affectation des moyens, là où il y a des besoins, me paraît nécessaire, tout à fait juste à mettre en œuvre et qui ne pose pas de problème.

Aujourd'hui, si on regarde à l'échelle nationale, pour 12 000 000 d'élèves, on a 850 000 enseignants. On est un des pays qui a le plus fort taux d'encadrement des élèves dans les pays développés. Après on peut regarder. Il y a des tas de différences culturelles, de méthodes pédagogiques qui justifient tel ou tel point. Ce n'est pas une question de moyens aujourd'hui. Il n'y en a jamais eu autant à la disposition de l'Education Nationale et c'est tant mieux. On est d'accord sur les attendus. On est riche de sa jeunesse et de sa formation. Mais il ne faut pas toujours entretenir cette antienne, tout simplement car l'Etat aujourd'hui est bien géré et heureusement qu'il l'est.

M. le Maire – *Merci. Mes chers collègues, je laisse les uns et les autres s'exprimer et c'est tant mieux.*

Je me permets de vous rappeler simplement que nous sommes au Conseil Municipal et qu'il est une tradition : c'est que ce Conseil ne soit pas transformé, au gré de l'actualité, en tribune politicienne pour les uns et les autres. Je fais donc appel à votre sens des responsabilités de ce point de vue-là pour que nous puissions conserver la compétence et la fonction qui nous réunissent. C'est celles d'être au service d'Orléans et des Orléanais. Après c'est beaucoup trop facile. Il y a tellement de sujets. On peut parler de tout et parfois, ce qui n'était pas le cas là bien sûr, mais de n'importe quoi. Je voudrais recentrer. J'ai dit que ce n'était pas le cas là, M. RICOUD. Merci. J'en appelle à vous pour que nous restions dans les débats pour lesquels nous sommes mandatés par nos concitoyens orléanais.

J'ajoute, pour rester justement dans ce sujet, pour avoir fait un peu le tour, non pas de toutes les écoles, car 67 est absolument impossible, mais à la fois en pré-rentrée, pendant la rentrée et après la rentrée, j'ai vu beaucoup d'écoles, je n'ai pu que constater que je ne voyais aucun problème. On peut essayer d'agiter les choses. C'était une rentrée particulièrement calme et je dois dire agréable. Pour ce qui concerne la Ville, comme l'a dit Mme MARECHAL, on ne prend jamais en compte dans les budgets de l'Education Nationale - c'est logique puisque ce n'est pas le budget de l'Education Nationale, mais cela y concourt quand même et de manière importante - les budgets que les collectivités locales consacrent à l'Education Nationale. Pour notre part, nous en faisons beaucoup et beaucoup plus qu'avant. Si vous voulez, je peux y consacrer un Conseil Municipal avec Mme MARECHAL. Je vous montrerai l'avant et l'après.

Si nous avons refait dans ce deuxième mandat d'ores et déjà trois écoles à neuf, voire neuves (Kergomard, René Thinat et Olympia Cormier) avec une dépense au total en trois ans de plus de 10 000 000 € simplement pour l'investissement, c'est bien car il y en avait besoin. Dans le mandat précédent, je peux vous faire la liste des écoles qui ont été également refaites, c'est impressionnant. Comme je l'ai dit, pour ce qui concerne la Ville d'Orléans, ce budget sur l'éducation et les écoles a été à peu près, en moyenne, pour ses investissements, multiplié par 6. Quand on dit qu'on augmente un budget de 4 ou 5 %, on se dit que c'est déjà une augmentation sensible, non négligeable. Je vous dis qu'il a été multiplié par plusieurs fois. Cela dépend des années évidemment. Et ce n'est pas terminé.

C'est d'ailleurs une bonne transition pour proposer à Mme MARECHAL de continuer, si elle le veut bien, puisque nous allons en venir à notre 4^{ème} école restructurée qui est l'école maternelle Claude Lewy qui elle aussi en a bien besoin. Nous y arrivons pour vous proposer l'avant-projet sommaire et le lancement de l'opération.

N° 10 – **Restructuration de l'école maternelle Claude Lewy. Approbation de l'avant-projet sommaire.**

Mme MARECHAL – *Merci M. le Maire. Je veux préciser et clore le débat précédent, en terme de budget, la Ville fait de gros efforts d'un point de vue investissement sur les écoles. Dans le budget présenté, en fonctionnement c'étaient 8 000 000 €. C'est sans compter les charges de personnel où on est à un peu plus de 15 000 000 € de personnel d'accompagnement : A.T.S.E.M., agents d'entretien, qui interviennent auprès des écoles. C'est non négligeable.*

M. le Maire – *Si je peux me permettre, à la suite de votre propos, juste une incidente, d'associer à ce que j'ai dit sur l'effort que nous avons engagé le Conseil Général du Loiret qui refait absolument tous les collèges d'Orléans. Un collège c'est entre 12 et 20 000 000 €, une moyenne, à la louche, c'est 15 000 000 € pour un collège. J'aimerais d'ailleurs que les travaux engagés sur certains lycées, et notamment sur le lycée Pothier, puissent avancer tels que prévus initialement et ne pas subir de retard. Il me semble qu'il y en a malheureusement.*

M. GRAND, vous allez me le confirmer.

M. GRAND – *Je suis très heureux de pouvoir intervenir.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est le Conseil Régional ici.*

M. GRAND – *Depuis trois ans, quand on est Conseiller Municipal d'opposition, c'est toujours un petit peu compliqué d'essayer d'aller à la pêche aux informations pour avoir des propos les plus pertinents possibles.*

Il se trouve que vous vous engagez sur un terrain que je connais bien, puisque depuis un an je suis délégué au patrimoine auprès du Président M. François BONNEAU et donc responsable des rénovations, ce qui coûte à la Région à peu près 80 000 000 € par an. Sur la commune d'Orléans, un certain nombre de lycées ont bénéficié de travaux :

- le lycée Charles Péguy verra son gymnase agrandi. Les travaux commencent tout juste. On va mettre un peu plus de 2 500 000 € sur ce projet,

- au lycée Jean Zay la vie scolaire va être construite. On va mettre également un peu plus de 2 500 000 € plus la gestion du chauffage pour 700 000 €,

- le lycée Benjamin Franklin, une opération d'un peu plus de 10 000 000 €, le grand bâtiment B qui fait toute la longueur, une ancienne caserne. Ce bâtiment est complètement rénové,

- on a encore des travaux à réaliser pour le lycée Pothier. On a mis un peu plus de 30 000 000 € dans les 10 dernières années. Le bâtiment C est en attente. Il doit être retapé, rénové, changement des menuiseries.

Sur l'ensemble des lycées de la Région, à chaque fois que nous faisons des travaux, nous investissons également dans l'efficacité énergétique. C'est au total 15 000 000 € par an investis uniquement pour la performance de ces bâtiments. Nous mettons beaucoup d'argent dans les lycées.

Je vous remercie M. le Maire de nous donner l'occasion de pouvoir en parler.

M. le Maire – Vous me confirmez, après ce tour d'horizon, qu'effectivement le lycée Pothier subit bien des retards. Je me permets de vous rappeler que les travaux devaient se dérouler en continu. C'est l'engagement qui avait été pris. Or, il se trouve que sur la tranche ultérieure que vous venez d'évoquer les travaux sont arrêtés, sauf si vous m'infirmes ce que je dis. Mais je crains que ce soit difficile de m'infirmes.

M. GRAND – Je dis juste qu'en effet il y a des tranches de travaux, un budget de 80 000 000 €. On est dans une période où il y a des choix budgétaires à faire. On est en effet sur un retard.

(exclamations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. GRAND – Et alors ! Vous faites une école par an. Cette année 18 lycées ont été rénovés. Nous faisons aussi du travail avec des budgets qui sont contraints, comme le vôtre. Il y a un petit retard qui est dû simplement au fait qu'on a fait de gros investissements sur ce lycée Pothier. On va redémarrer en début d'année prochaine. Il y aura eu une petite année pour un décalage budgétaire qui a permis d'aller plus vite sur le lycée Maurice Genevoix à Ingré pour lequel il a fallu en urgence construire un internat, puisque les élèves se retrouvaient dehors si cet internat n'était pas prêt pour le mois de septembre. Il a été inauguré il y a quelques semaines. Il y a eu un petit décalage dû à cet investissement pas prévu à notre plan pluriannuel d'investissement.

M. le Maire – Vous savez, M. GRAND, personne ici de responsable n'osera prétendre que les budgets ne sont pas contraints. Je vous en donne acte. C'est totalement évident.

Je suis prêt à comprendre des retards, d'accord, mais je vois que le lycée Pothier qui est un lycée particulièrement important pour Orléans avec ses classes préparatoires, avec des investissements qui ont été faits par le passé et qui sont très bien, personne ne le conteste, a absolument besoin que l'on termine cette opération. Vous l'avez rappelé, même si les sommes sont importantes, cela fait de l'ordre d'une dizaine d'années que le lycée Pothier est en travaux, d'une manière ou d'une autre. On sait bien que ce sont des grandes structures. La critique est toujours facile et je ne me livre pas à ce genre de chose. En tant que Maire de cette Ville, j'ai hâte que le lycée Pothier termine ses travaux pour qu'il y ait, y compris pour les internats, les meilleures conditions d'accueil. Je le dis pour le lycée Pothier, je le dirai bien évidemment si le besoin en était pour d'autres lycées d'Orléans. Si vous aidez Orléans et notamment nos jeunes à faire avancer ce dossier et à récupérer le retard, je vous en saurai gré.

M. BRARD, puis on reviendra à l'école Claude Lewy, si vous le voulez bien.

M. BRARD – M. le Maire, mes propos seront tout à fait dans le cadre de cette enceinte municipale, pas spécifiquement sur l'opération Claude Léwy.

Il ne faudrait pas que, dans nos débats, on perde de vue ce qui est, je pense, une des grandes réussites de la décentralisation : cette question de la prise en charge par les collectivités locales du patrimoine des établissements scolaires. C'est plusieurs décennies pour les communes, plus récent pour les collèges et les lycées, mais le bilan qui est fait partout, c'est que, depuis que ce sont les élus locaux, dans leur collectivité et chacun dans leur compétence, qui gèrent à la fois la construction d'établissements scolaires neufs et les restructurations, les reconstructions, les gros travaux des établissements existants, nous avons dans notre pays un patrimoine scolaire qui a besoin de travaux d'entretien, d'aménagement, d'évolution par rapport aux besoins nouveaux, mais quand même, par rapport à une situation antérieure, quand il n'y

avait exclusivement qu'une gestion nationale étatique de ces questions, je pense que la comparaison est véritablement au bénéfice des collectivités locales.

On doit se satisfaire. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est un constat. C'est au profit de nos enfants, de la prise en charge des enfants en tout cas pour ce qui concerne le bâti, des personnels non enseignants dans tous ces établissements. C'est une grande réussite de la décentralisation. C'est un des éléments qui nous fait penser – cette fois-ci je reprends mon côté partisan – que cette décentralisation doit être approfondie, prise comme elle est, c'est-à-dire avec plus de responsabilités pour les collectivités locales, dans une simplification et des priorités par rapport aux compétences, j'en conviens, mais en tout cas pas cette reprise en main centralisatrice et surtout ce discrédit mis dans les propos de notre Président et d'un certain nombre d'élus nationaux sur le rôle des élus locaux, car dans ce domaine-là il y a véritablement un plus très net par rapport à la situation précédente.

Voilà M. le Maire ce que je voulais dire sur cette question.

M. le Maire – *Avant de redonner la parole à Mme MARECHAL, j'ai vécu, j'allais dire jour après jour, la réforme territoriale et le nouveau projet de décentralisation pendant deux ans. Il y avait initialement une ambition forte à la suite de rapports qui avaient été réalisés par des personnalités reconnues, d'ailleurs très consensuelles.*

J'ai vu et vécu la manière dont cette réforme, qui était particulièrement intéressante, a été détricotée, notamment par l'opposition nationale, M. BRARD. Je puis en témoigner, pas seulement, par d'autres aussi, mais quand même beaucoup par l'opposition nationale. Je l'ai vécu pendant deux ans, car j'ai fait vainement tout ce que j'ai pu pour qu'effectivement nous puissions aller vers l'approfondissement de cette décentralisation et cette simplification des compétences. Je peux vous assurer deux ans de travail minutieusement détricotés.

Je ne doute pas de votre bonne foi personnelle sur le sujet et de votre conviction. Loin de moi cette idée, mais j'ai vu effectivement à l'Assemblée Nationale, mais aussi au Sénat, comment on avait fait en sorte de réduire, pour ne pas dire davantage, l'ambition initiale, ce qui m'avait d'ailleurs amené – je peux vous le dire car c'est public – à ne pas voter cette réforme.

Mme MARECHAL, vous avez la parole.



Mme MARECHAL – *Merci M. le Maire. L'école maternelle Claude Lewy avait, il n'y a pas si longtemps que cela, un préfabriqué bien vétuste dans lequel étaient hébergées deux classes.*

L'objectif de ce mandat était de pouvoir regrouper l'école sur un seul site. En plus de ce préfabriqué, il y avait la classe des tout petits dans un bâtiment annexe, dans la même rue, mais un peu plus haut. Le travail a été fait en concertation avec l'équipe enseignante et les parents élus à l'école. Un cabinet d'architectes a été mandaté pour travailler sur le projet.

Je vous présente donc ce soir l'avant-projet sommaire, de façon à ce que les travaux puissent se réaliser sur l'année 2012.



Mme MARECHAL – L'objectif était de pouvoir réunir les trois classes actuellement hébergées dans d'autres locaux annexes au sein de la même école.

Sur votre gauche, c'est la rue du Grand Villiers. Vous voyez les trois classes qui seront ajoutées. Elles sont orientées dans la continuité du bâtiment actuel, de façon à garder la meilleure luminosité possible avec un éclairage naturel le plus souvent possible dans les trois classes.

En plus des trois classes, vous remarquez un certain nombre de locaux indispensables, que ce soient les sanitaires, quelques rangements, un local pour les A.T.S.E.M. des trois classes qui seront dans ce nouveau bâtiment et puis un local poubelle pour la restauration, puisque nous sommes amenés à démolir le local poubelle, de façon à pouvoir faire le grand couloir de circulation centrale qui va relier le bâtiment actuel avec ce nouveau bâtiment.



33

Mme MARECHAL – *Vous voyez quelques vues qui vous montrent le travail architectural. Les trois classes seront éclairées avec la même luminosité que les deux bâtiments déjà existants. Elles auront une entrée spécifique sur le côté rue. Tous les locaux annexes sont sur la face office, là où il y a moins besoin d'éclairage, moins besoin d'intervention électrique.*

Ce qui est intéressant, c'est que la partie paysager du petit jardin est conservée le plus possible, ce qui donne un aspect un peu moins minéral à l'ensemble de l'école.



34

Mme MARECHAL – *Il y aura une grande entrée sur un trottoir qui va être reculé, de façon à avoir une gestion du flux des enfants, avec les mamans, les poussettes, qu'ils ne soient pas tous entassés sur un petit bout de trottoir ridicule. On empiète un peu sur la rue pour agrandir le trottoir.*



35

Mme MARECHAL – *Puis, une fois qu'on entre dans la cour, on voit la grande allée qui fait descendre la rue jusqu'à la cour, puisqu'il y a un peu plus d'un mètre de dénivelé à gérer, puis le petit jardin boisé. De l'autre côté de cette entrée, il y aura le jardin pédagogique avec les parcelles pour chaque classe qui seront intégrées.*

Ce projet a été présenté la semaine dernière à l'équipe éducative qui a émis un nombre de réflexions intéressantes et positives pour la continuité de ce projet, ce qui me permet de vous le présenter ce soir.

LES OPTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE

- Orientation des nouvelles classes favorables aux apports solaires gratuits
- Isolation très performante
- structure à ossature bois
- récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin pédagogique

36



Mme MARECHAL – *Je vous ai parlé de l'orientation pour que ce soit favorable aux apports solaires. On aura une isolation très performante, avec une construction à ossature bois qui sera doublée par un parement en briquettes, de façon à ce qu'il y ait une homogénéité avec les bâtiments existants. Il y aura une récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin pédagogique.*

Vous avez pu remarquer sur les diapositives précédentes un éclairage zénithal pour essayer d'éclairer le couloir le plus possible. Sur la façade qui donne sur la rue, on va végétaliser la façade extérieure. La préservation des espaces verts est quelque chose d'important dans une école où on ne peut pas se contenter simplement que du goudron pour la cour.

BILAN FINANCIER ET PLANNING

- Budget total de l'opération : 930 000,00 €

- Période des travaux:

Début : mars 2012

Fin : janvier-février 2013

37



Mme MARECHAL – *Le budget total de cette opération est de 930 000 €. Les travaux débiteront au mois de mars, après cette présentation d'A.P.S., que les entreprises soient mandatées et que l'architecte puisse finir l'ensemble de son dossier. L'objectif est de pouvoir livrer l'école soit aux vacances de Noël, soit à celles de février, suivant la durée des travaux - un petit aléa peut toujours arriver – pour janvier – février 2013.*

M. le Maire – *Merci. Janvier – février 2013, je vais dire mars 2013. Ce n'est pas pour vous donner de la marge. A peine une année de travaux, cela va être juste. Ce n'est pas la peine de se précipiter non plus maintenant pour l'équipe pédagogique. C'est vrai qu'elle l'attend.*

M. GRAND – *Une question sur l'objectif d'un point de vue thermique pour ce bâtiment. Avez-vous déjà fixé un objectif de basse consommation, par exemple la B.B.C. ? Y aura-t-il des apports également en énergie renouvelable ? Avez-vous également dans l'avant-projet travaillé là-dessus ?*

Pour information, l'internat du lycée Maurice Genevoix a été construit en 9 mois. C'est pour vous donner une petite idée. On peut aussi faire bien et vite.

M. le Maire – *Vous allez donc faire Pothier en 9 mois aussi.*

Mme MARECHAL – *Le morceau de bâtiment qui sera rajouté, on n'a pas prévu d'apport énergétique complémentaire, comme des panneaux solaires. En fait le bâtiment est trop peu important par rapport à l'ensemble de l'école qui dispose déjà une chaudière sur*

laquelle on peut intégrer ce nouveau bâtiment. Cette charge sera supportée par la chaudière actuelle sans qu'il y ait beaucoup d'énergie complémentaire déposée, en sachant que ce bâtiment sera beaucoup plus performant énergétiquement, puisqu'il sera conforme à toute la législation actuelle, ce qui n'est pas forcément le cas des bâtiments plus anciens.

M. le Maire – *Ce qui n'est même malheureusement pas le cas de tous nos bâtiments sur lesquels on fait beaucoup de travail. Mais il faut du temps pour arriver à adapter tout cela.*

Mme MARECHAL – *Un exemple, à l'école Olympia Cormier, l'ensemble des tuyaux de chauffage passait par les combles. Rien n'était isolé. Dans l'ensemble des 5 000 000 € de travaux, on a fait isoler toute la tuyauterie. C'est sûr que c'est un gain énorme énergétique.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'école Claude Lewy accueille 153 enfants répartis dans 7 classes dont une section pour les tout petits, située dans une annexe.

Dans cette école, un bâtiment modulaire de 2 salles a été démolé en raison de sa vétusté lors de l'été 2009. Depuis, l'école fonctionne sur 3 sites, 2 classes étant hébergées dans les locaux de l'ex-école élémentaire Gutenberg Petits.

Il est nécessaire d'édifier de nouveaux bâtiments permettant de réintégrer les deux salles délocalisées. Ces travaux seront l'occasion de regrouper également la toute petite section dans le même espace, de sorte que l'école fonctionne sur un site unique.

I - Le programme

Après échange avec la communauté éducative, le programme retenu permettra de construire 3 salles de classes, un local pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, un bloc sanitaires et un local ménage sur le site de l'école.

Les objectifs suivants ont été donnés à l'architecte :

▶ Rendre plus visible cette école, dont l'entrée actuelle se trouve en contrebas de la rue, pour qu'elle soit plus facilement identifiable comme un bâtiment scolaire.

▶ Organiser une nouvelle entrée, au niveau de la rue, destinée exclusivement aux parents et enfants.

▶ Relier les nouveaux locaux avec les anciens par des liaisons naturelles intérieures couvertes et fermées et les harmoniser avec l'existant.

▶ Apporter une attention particulière aux possibilités techniques de développement durable.

II - L'avant projet architectural et technique

L'extension de l'école, destinée à accueillir trois nouvelles classes occupera un espace disponible entre le bâtiment d'origine et la rue du Grandvilliers et s'inscrit dans le prolongement des existants. Cela présente l'avantage de minimiser la surface de circulation à construire, et de préserver les espaces verts qui valorisent cette école. Le nouveau bâtiment

permet d'affirmer la présence de l'école par rapport à la rue, et d'en donner une meilleure image à ses usagers.

Les préoccupations environnementales prises en compte concernent les points suivants :

- ▶ Intégration harmonieuse du projet dans son environnement : construction à l'alignement de la rue, écriture architecturale dans la continuité du bâtiment originel.
- ▶ Orientation favorable aux apports solaires.
- ▶ Eclairage naturel correctement réparti, qui permettra d'économiser l'énergie électrique.
- ▶ Isolation très performante.
- ▶ Qualité acoustique des classes soignée.
- ▶ Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin.
- ▶ Choix de matériaux à faible impact environnemental :

S'agissant de la structure et de l'enveloppe du bâtiment :

Le recours à une fabrication industrielle, qui présente un intérêt au regard du développement durable et des délais d'exécution, a été envisagé et a conduit à privilégier la formule d'un procédé constructif de type ossature bois, avec des isolants autres que la laine de roche ou de verre.

De plus pour répondre à la demande du programme de réaliser l'extension en harmonie avec le bâtiment existant, il a été jugé préférable de retenir pour l'enveloppe extérieure des matériaux semblables à l'existant : enduit et briques, avec toutefois des caractéristiques environnementales beaucoup plus performantes. L'option ossature bois présente en outre le double intérêt de permettre un gain de temps à la construction et de réaliser un chantier « propre ».

III - L'organisation des travaux

L'objectif est de livrer les nouveaux locaux début 2013.

La localisation de l'extension permettra de gérer le chantier en maintenant l'activité scolaire. Il est d'ores et déjà prévu que la phase de raccordement des bâtiments puisse se faire à l'occasion des congés de Toussaint.

IV – Le financement

Le coût de cette opération a été arrêté à la somme de 930 000 € T.T.C. et se déclinera selon le planning financier suivant :

- 2011 : 30 000 €
- 2012 : 750 000 €
- 2013 : 150 000 €

Après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le dossier d'avant projet sommaire relatif à la restructuration de l'école maternelle Claude Lewy ;

2) déléguer M. le Maire ou son délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Quelques écoles nous sollicitent pour faire leur projet. Il est à noter aussi une forte participation de la Ville pour les droits d'entrée aux concerts des Jeunesses Musicales de France pour les élèves de Z.E.P.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et un organisme sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
PROJETS PEDAGOGIQUES			
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Projet d'abonnement individuel. Période de réalisation : année scolaire 2011/2012.	1 800
Elémentaire Les Aydes	Coopérative scolaire	Sortie château de Sully-sur-Loire et oratoire carolingien. Période de réalisation : 30 juin 2011.	85
Elémentaire Les Aydes	Coopérative scolaire	Visite sur le site du Grand Liot. Période de réalisation : 30 juin 2011.	108
ORGANISMES			
Jeunesses Musicales de France	JMF	Participation aux droits d'entrée aux concerts pour les enfants des écoles en Z.E.P.	1 907
TOTAL			3 900

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer les subventions qui figurent au tableau ci-dessus, pour un montant total de 3 900 € ;

2) imputer la somme de 3 900 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme MARECHAL – *Je ne vais pas vous lire la totalité du gros classeur que j'ai à côté de moi. Je vais vous donner simplement quelques chiffres importants.*

Les tarifs pratiqués à l'usager sont entre 0,46 € et 3,73 € pour un coût de repas qui s'élève à 6,54 €. Le nombre de repas sur l'année 2010 est de 1 064 985 repas, dont la plus grosse majorité est pour le scolaire, puisque cela représente 818 000 repas.

Autres chiffres importants. D'un point de vue financier, le coût total brut de ces prestations, que ce soit pour la Ville ou le C.C.A.S, représente 6 386 000 € T.T.C. Lorsqu'on enlève la part payée par les usagers, les charges de la Ville et les redevances, nous arrivons à une charge nette pour la Ville et le C.C.A.S. qui s'élève à 3 560 000 € T.T.C.

Puis un élément important dans ce dossier, ce sont les actions menées en faveur du développement durable. Un des objectifs est de pouvoir arriver aux 20 % du Grenelle 2 en achats responsables. Il y a eu un travail important sur la fourniture de composants de l'agriculture biologique, sur des services de poissons de pêche durable, sur des produits lessiviels qui sont éco-labellisés et agréés.

On est bien parti pour arriver, dès janvier 2012, à cet objectif de 20 % du Grenelle 2. Je précise le 2, pas le 1, puisque des modifications ont été faites. On sera conforme dès janvier.

M. le Maire – *Merci. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai une petite question à poser sur les repas servis aux clientèles extérieures. A peu près 900 000 repas sont servis à ces clientèles extérieures, qui génèrent un chiffre d'affaires de près de 3 000 000 €. Au titre de la D.S.P., il y a 1 000 000 de repas servis. C'est à peu près le même volume, à 100 000 près, que celui des clientèles extérieures. Mais là on a un chiffre d'affaires de plus de 6 000 000 €. Si on divise le chiffre d'affaires par le nombre de repas, on obtient un prix moyen de 5,68 € pour les repas servis dans le cadre de la D.S.P. contre 3 € pour les repas servis au titre des clientèles extérieures.*

J'ai une question très simple. Comment s'explique cette différence ? Peut-on connaître le prix contractuel moyen consenti au titre des clientèles extérieures ? Je vous remercie.

M. LEBRUN – *Je vais revenir sur les tarifs. J'en ai déjà parlé. Je vous ai interpellé plusieurs fois à ce sujet cet été. On demande à nouveau que soit examinée la division par 2 des*

tarifs 2, 3 et 4, ceux-ci étant respectivement à 1,06 €, 1,55 € et 2,01 €. Ces tarifs peuvent paraître déjà bas au regard du coût d'un repas, bien sûr, mais à chaque fois c'est la culbute par rapport au tarif de base de 0,46 €, alors que les revenus des familles sont loin de doubler entre chaque tranche. Nous estimons que la collectivité a la responsabilité de s'assurer que nos enfants mangent à leur faim et la cantine est l'occasion de s'assurer qu'ils ont au moins un repas par jour.

L'aggravation des difficultés des familles au regard des difficultés économiques contraint celles-ci à aller jusqu'à réduire les dépenses dites incompressibles. Il n'y a jamais eu si peu de familles qui sont parties en vacances cet été. La rentrée s'annonce particulièrement lourde, avec l'augmentation des prix sur les produits de première nécessité, sur l'énergie et sur les charges locatives qui ont fait un lourd bond en avant dernièrement.

Certes la collectivité ne peut pas tout régler, mais où elle peut le faire nous souhaitons qu'elle le fasse. C'est pourquoi nous insistons sur cette proposition pour qu'un geste de solidarité soit fait, au lieu d'envoyer des courriers à ces familles comme j'en ai un certain nombre, où on tente de remettre en cause l'inscription. Ce n'est pas une grande majorité, c'est une minorité, mais cela existe. Je prends un des derniers courriers. C'est Mme MARECHAL qui écrit. Cela part d'une bonne intention : « Je souhaite en effet que la Ville ne se trouve pas en situation de remettre en cause l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire ou à un dispositif périscolaire. Afin que cette situation ne se reproduise pas pour l'année scolaire 2011-2012, je vous invite à retourner à la SOGERES, dûment remplie, l'autorisation de prélèvement automatique jointe au présent courrier ».

Je crains que ce genre de procédé aille à l'encontre du but recherché. Si à chaque fois que les personnes ne peuvent pas payer on leur propose cela, je crains qu'on aille à la catastrophe. J'insiste pour qu'on regarde de plus près. Je souhaiterais qu'avec les nouveaux quotients, on regarde combien on a d'enfants dans chaque tranche, combien cela coûte et comment on peut faire ?

On est prêt à regarder aussi. Cette affaire tourne autour de 500 000 € à 700 000 €.

Je souhaite qu'on ait les chiffres précis. Sur un budget de 255 000 000 €, on doit pouvoir trouver cela. J'insiste à nouveau là-dessus.

M. le Maire – C'est le raisonnement qu'on a tenu pendant 30 ans dans notre pays et qui nous amène dans la situation où on est. J'aime beaucoup ce raisonnement, M. LEBRUN.

Je vais vous dire une chose. Vous faites un pré-supposé dans votre raisonnement. Les personnes qui reçoivent le courrier de Mme MARECHAL ne peuvent pas payer. Je vous dis qu'il y en a beaucoup qui peuvent payer. Ce n'est pas normal que des personnes s'acquittent de ces tarifications basses, comme vous l'avez d'ailleurs dit, des personnes peuvent payer, elles ont largement les moyens. Ce n'est pas normal que d'autres s'acquittent de tout cela. Ce que vous encouragez dans cette logique c'est le passager clandestin : celui qui se moque de tout, que ne paie pas et puis cela va bien. C'est payé par qui, quand vous dites : « la Ville peut mettre les 700 000 € ? ». C'est payé par qui les 700 000 € ? C'est payé par les Orléanais. C'est payé par les impôts. C'est toujours payé par quelqu'un. Je trouve que ce n'est pas normal. On a fait un effort énorme sur la tarification qui, pour les premiers quotients, est très, très faible. 0,46 € par repas, je le dis pour toutes celles et ceux qui nous écoutent. Moins d'un demi euro le repas. Je veux bien tout ce qu'on veut.

Puis d'autres sont des tarifications moins basses, qu'ils peuvent tout aussi payer, mais qu'ils ne paient pas. C'est toujours facile de dire : « C'est la Ville qui paie ». Mais la Ville

c'est qui ? Ce sont les habitants de la Ville. Vous proposez de transférer une charge de personnes qui ne s'acquittent pas de sommes déjà faibles, alors que la plupart d'entre elles pourraient le faire, pour faire supporter cela par d'autres qui n'ont rien à voir là-dedans. Ce n'est pas juste. S'il y a des personnes – et la Direction de l'Education regarde tout cela très finement – qui sont particulièrement dans le besoin, qui sont étranglées, je peux vous dire qu'on regarde ces situations. Mais je ne fais pas de passe droit, car c'est trop facile. Dans notre belle société, moi je ne paie pas, les autres n'ont qu'à payer. Non, il y a des règles de fonctionnement de la société.

Si les tarifs étaient très élevés, je vous rejoindrais, mais on a fait un effort substantiel sur les tarifs. On a ces quotients. Qu'on ne me dise pas quand même qu'un repas à 0,50 € est quelque chose de particulièrement élevé.

M. LEBRUN – *Je n'ai pas parlé de ce tarif-là.*

M. le Maire – *Je parle de ce tarif-là pour remettre les choses à leur juste niveau. Vous comprenez ? Vous dites : « 700 000 € on peut les trouver ? ». Non, on gère rigoureusement aussi et surtout par les temps qui courent.*

M. TORREILLES souhaite intervenir.

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire. J'ai bien constaté que les efforts faits sur les achats responsables étaient très intéressants. Toutefois, je souhaiterais que le délégataire de la restauration collective s'approvisionne le plus possible auprès de nos récoltants et autres éleveurs de notre Département, ce qui favoriserait la contribution au soutien des professions, à l'effort économique et en même temps au développement durable. Merci.*

M. le Maire – *Je partage ce point de vue, M. TORREILLES.*

Mme MARECHAL, vous souhaitez apporter des éléments ?

Mme MARECHAL – *Quelques éléments complémentaires. Je suis aussi tout à fait favorable à ce qu'on achète le plus possible près de chez nous. Cependant, des produits ne sont pas près de chez nous. Il y en a aussi pour lesquels, lorsqu'on passe un marché, des marchés sont français, voire européens, pour lesquels c'est difficile de favoriser le prestataire local, d'autant que parfois la production n'est pas suffisante pour pouvoir faire les quelques 8 000 repas de la Ville.*

M. LEBRUN – *Comme les cerises de Montauban !*

Mme MARECHAL – *C'est un exemple justement.*

D'autres petites réponses. Je suis tout à fait d'accord avec vous M. le Maire. Il faut être très vigilant sur les familles qui ont tout à fait la capacité à payer, mais qui font la sourde oreille, pas simplement sur un ou deux mois, mais parfois sur plus d'une année scolaire, alors que SOGERES propose des échéanciers. Nous demandons avant tout aux familles de prendre contact avec SOGERES pour dire : « Si on est dans la difficulté, on peut y travailler et établir un étalement de la dette ou travailler après avec d'autres organismes pour pouvoir résorber cette dette ». On arrive à un moment où il faut que les familles soient aussi responsables. Si je suis d'accord pour que certaines, qui sont dans une grosse difficulté, aient un tarif tout à fait réduit pour que leurs enfants puissent avoir un vrai repas, c'est tout à fait logique aussi que les familles qui peuvent le faire paient le prix de la restauration, car c'est le prix supporté par le contribuable.

Pour en revenir à la question sur les repas extérieurs, il faut ajouter deux choses importantes dans le coût d'un repas. C'est le coût du service, puisque le service à table par l'ensemble des restaurateurs SOGERES, est conséquent. C'est presque 3 €. Puis aussi la qualité de la prestation, puisque le cahier des charges est très contraint, de façon à obtenir la meilleure qualité possible, ce qui nous permet d'arriver aux 20 % du Grenelle 2, mais ce n'est pas le cas sur la majorité des clientèles extérieures fournies par SOGERES. Cela explique la grosse différence entre le coût pour la Ville et le coût des prestations extérieures.

M. le Maire – *Merci. Nous étions en train de discuter avec M. CARRE., je m'en excuse, de la question soulevée par M. TORREILLES des approvisionnements. Nous souhaitons que l'on puisse être plus proche de notre territoire, sachant que nous sommes dans une Délégation de Service Public qui doit permettre, peut-être pas en totalité, pour les raisons Mme MARECHAL que vous avez dites, parfois la production locale ne le permet pas - il y a des séries de raisons - mais il y a des cas aussi où on peut le faire et cela mérite d'être fait.*

On était ce matin, avec un certain nombre d'entre vous, à la pause de la première pierre du nouveau chauffage urbain avec Dalkia SOCOS. Dans la D.S.P. on a comme obligation l'approvisionnement pour la biomasse dans un rayon de 100 kms d'Orléans. Vous le savez bien, on l'a présenté lors d'un précédent Conseil Municipal. On est dans des choses qui ne sont pas reproductibles parfaitement, mais qui se ressemblent et sur lesquelles cela mérite que l'on puisse faire un effort.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je partage tout à fait votre avis à tous. La logique veut que l'approvisionnement local, d'une part c'est écologiquement un moyen d'émettre moins de gaz à effet de serre, puis c'est aussi structurer une filière de manière locale. En matière de bio, c'est très important de structurer la filière. Si une Ville comme Orléans s'approvisionne de manière régulière, cela veut dire concrètement qu'un fond de production a forcément un débouché.*

Le problème, et je m'adresse aux deux Députés que nous avons dans l'assemblée, actuellement la loi est faite de telle manière que – on a essayé quand on a fait la D.S.P. – lorsqu'on fait un marché, on ne peut pas indiquer le lieu d'approvisionnement. Je m'adresse à vous si on peut changer cela. On a essayé quand on a fait le marché de trouver des arrangements verbaux et écrits, mais de fait la loi ne le permet pas. C'est vraiment stupide.

M. CARRE – *Sans faire d'arrangement, le problème de l'approvisionnement, un mot est important : c'est la notion de marché. Un marché, on met en concurrence. Si, à partir de là, on favorise quelqu'un, on est, comme cela m'a été soufflé, en favoritisme. C'est clair et ce ne n'est pas un souci. En revanche, pour un certain type de produits, il y a une façon de travailler sur le long terme qui est hors marché, sur une logique d'approvisionnement long et régulier, à partir du moment où il y a la possibilité d'avoir une fourniture dont il est avéré que... etc. Des règles permettent, pour certains approvisionnements, de passer par un marché ou par la construction d'une filière, ce qui n'est pas la même chose.*

C'est le cas du bois. Quand on a parlé de la chaufferie, il y a deux façons d'alimenter une chaufferie au bois :

- ou on se positionne régulièrement en achat de combustible et on fait des appels d'offres pour les marchés et à partir de là on a des approvisionnements qui peuvent venir du coin, mais qui peuvent venir aussi de granulats de Hongrie, de Suède ou autres ;

- ou effectivement on commence un système de convention avec des filières, des schémas pluriannuels où on n'est plus sur une logique de marché, mais sur un

approvisionnement à 10 ans par exemple, qui permet – comme vous l'avez souligné Mme CUGNY-SEGUIN – de structurer une filière.

Ce qui est essentiel, c'est que la culture vivrière autour d'un bassin comme l'orléanais, par définition, aujourd'hui on consomme N fois plus qu'il y a une époque où un pourcentage très important venait du bassin d'approvisionnement. Les systèmes de développement du commerce, notamment de grandes surfaces, ont déstructuré tous ces éléments. Une certaine logique de marché, dont on est bénéficiaire en terme de pouvoir d'achat, finit par détruire les capacités de production à long terme. C'est là où on a une logique de reconstitution, notamment quand on est dans une logique publique, pour faire du politiquement incorrect, qu'on soit bio ou pas bio. De ce point de vue-là, ce n'est pas le sujet.

Pour la filière bio, où ils ont des coûts d'amorçage compliqués, cela offre tout de suite un débouché intéressant. Mais on est sur des justifications limitées par rapport aux logiques propres de marchés où il faut des clauses particulières. Sinon on peut y arriver.

Je suggère qu'on encourage la SOGERES à travailler dans cette voie, évidemment sans arrangement sur les marchés, de façon à ce que notre bassin qui a beaucoup de producteurs – je pense particulièrement à la production maraîchère, on a une bonne part de marché national pour certains produits – il n'y a aucune raison qu'on soit strictement dans des logiques de marché. On a une capacité productive, qui doit pouvoir être mise au service de nos enfants.

M. le Maire – On ne va peut-être pas faire un débat pendant deux heures là-dessus. M. GRAND et M. BRARD souhaitent intervenir et on termine.

M. GRAND – Cela va être d'autant plus rapide que M. CARRE vient de dire exactement ce que j'allais répondre à Mme CUGNY-SEGUIN.

M. le Maire – M. BRARD c'est à vous.

M. GRAND – J'y mettrai juste malheureusement ce petit bémol. Avec Dalkia, vous avez pratiqué ce système de conventionnement. Vous pouviez tout à fait le pratiquer également avec la SOGERES lorsque vous avez signé le contrat, puisque plusieurs communes l'ont fait. Vous pouviez très bien décider que vous alliez structurer des filières d'approvisionnement locales. Vous allez en effet y travailler. Il est dommage que vous ne l'ayez pas fait quand vous en aviez l'occasion.

M. le Maire – M. BRARD et puis Mme MARECHAL pour dire un mot si elle veut conclure.

M. BRARD – Juste un complément qui va dans le même sens, M. le Maire. On pourrait s'inscrire dans le cadre de cette filière régionale. Vous avez cité la filière bois. Il existe une filière dans le domaine alimentaire, bio qui a, comme l'a dit M. CARRE, à la fois l'avantage d'avoir une commande institutionnelle et donc d'assurer une sorte de pérennité dans la durée, ce qui est important pour ce type d'activité, mais aussi la dimension régionale avec la topographie de notre région qui offre à la fois une diversité, une concurrence. A mon avis, ce serait intéressant - on a aussi fait cette proposition au Département par rapport aux collègues – d'inscrire nos collectivités dans le cadre de cette dimension régionale qui, me semble, est une bonne dimension par rapport à cette notion de circuit court et du kilométrage par rapport aux lieux de production et de consommation.

Je ne connais pas bien aujourd'hui les termes de ce qui nous lie à notre prestataire. Il y a certainement des possibilités pour s'inscrire à la fois dans l'existant, mais aussi pour diversifier cet existant et le fortifier.

Mme MARECHAL – *Juste pour clore le débat. Il ne faut pas faire un faux procès dans cette histoire. Lorsque le marché a été passé, nous avons pris toutes les précautions juridiques pour être bien dans les clous j'allais dire. Nous respectons donc parfaitement la législation, ce qui nous empêchait de favoriser une production, qu'elle soit locale ou pas locale.*

Par ailleurs, SOGERES fait des progrès constamment, de façon à pouvoir élargir son marché de producteur à une production plus locale, y compris sur des sujets qui ne sont pas simples. Il faut que tout cela s'organise maintenant.

Je ne veux pas non plus qu'on compare la Ville d'Orléans avec une production de repas par jour importante avec ce qui peut être fait dans une petite commune où le marché se passe directement avec le producteur. C'est certainement beaucoup plus facile à faire quand on est dans une petite commune que lorsqu'on a à gérer 8 000 repas par jour.

Depuis peu de temps, des améliorations ont été votées. Elles permettent d'aller plus loin dans le marché local, mais au moment de la D.S.P. nous avons fait le maximum possible pour être conforme à la législation et en même temps essayer d'être le plus possible sur le local. SOGERES s'est engagé et travaille bien pour essayer d'améliorer au fur et à mesure son approvisionnement local.

M. le Maire – *Merci beaucoup. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel. Je vous en remercie.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

SOGERES, délégataire de la restauration collective, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, et après avis favorable de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de service public de la restauration collective, au titre de l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

Compte-rendu technique et financier de la délégation de service public de la restauration collective

Année 2010

Synthèse

Le rapport d'activité est présenté conformément à l'article 40 du contrat de délégation qui reprend les termes du décret n°2005 -236 du 14 Mars 2005.

La présente synthèse rappelle les différentes rubriques du rapport d'activité, qui est volumineux. Elle ne reprend que les données chiffrées essentielles.

Le rapport présente les éléments suivants :

1 – Données comptables :

1.1 - Présentation des règles d'imputation des charges (affectation directe pour les charges directes – clefs de répartition pour les charges indirectes).

1.2 - Compte d'exploitation du service affermé et compte d'exploitation relatif à l'exploitation des repas extérieurs.

1.3 - Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique par la détermination des produits et charges, en particulier pour les amortissements et provisions pour renouvellement.

1.4 - Variation du patrimoine intervenue durant l'exercice : pas de variation du patrimoine au cours de l'exercice.

1.5 - Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué : pas d'évolution de la situation des biens décrits dans les inventaires annexés au contrat, au cours de l'exercice – le programme d'investissement à réaliser est indiqué.

1.6 - Suivi du programme contractuel du renouvellement des biens et immobilisation nécessaire à l'exploitation du service public :

. La totalité des dotations aux comptes de provision pour gros entretien – réparations et renouvellement, calculées au prorata du nombre de repas s'est élevée à 38 117,68 € H.T.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

3.4 - Quantité de denrées : Montant des achats – Quantité et valeur du stock au 31 décembre 2010

- Prix moyen d'achat des denrées pour un repas scolaire primaire : 1,74 € H.T.

3.5 - Quantité et coût des fluides.

3.6 - Nombre total de repas par catégories :	- scolaire :	818 590
	- C.L.S.H. :	43 511
	(hors goûters)	
	- Troisième Age :	156 522

	Sous-Total :	1 018 623
	- Goûters C.L.S.H.	46 362

	Total :	1 064 985

3.7 - Effectif du service et qualification des agents.

3.8 - Modifications éventuelles de l'organisation du service.

3.9 - Ensemble des adaptations ou travaux à envisager : Remise en état du carrelage de la cuisine centrale et remise en état des vestiaires hommes/femmes.

3.10 - Montant et modalités de calcul des redevances versées au délégant.

- redevance d'affermage :	
. fixe :	120 407,84 €
. variable ⁽¹⁾ :	60 536,83 €

Sous-total	180 944,67 €

⁽¹⁾ 1 % du chiffre d'affaires

- redevance pour repas extérieurs :	
. fixe :	100 339,87 €
. variable ⁽¹⁾ :	225 604,10 €

Sous-total	325 943,19 €

Total redevances :	506 888,64 €

3.11 - Etat des repas extérieurs

. Nombre de repas :	899 335
. Chiffre d'affaires H.T. :	2 757 443,13 €

Le détail des clientèles extérieures est fourni dans le rapport. Il s'agit de collectivités locales, de l'enseignement privé Orléanais, d'organismes para-publics et d'associations.

4 – Les menus : Récapitulatif des menus servis durant l'exercice ;

5 – Les repas à thème : Récapitulatif des repas à thème servis durant l'exercice ;

6 – Les animations : Récapitulatif des animations organisées durant l'exercice ;

7 – Les autres évènements : Récapitulatif des évènements organisés durant l'exercice ;

8 – Actions menées en faveur du développement durable

- des achats responsables : notamment, une charte des achats responsables signée par tous les fournisseurs – la fourniture de composantes issues de l'agriculture biologique au rythme retenu par la Ville – un service de poissons exclusivement issus de la pêche durable – des produits lessiviels éco label et verts.

- des actions environnementales dans la cuisine centrale et les offices : notamment, la réduction du papier dans la communication interne – l'installation de minuteriers afin de réduire la consommation électrique – une optimisation des trajets de livraison – un tri sélectif des déchets – la formation du personnel aux pratiques environnementales – le recyclage du papier avec l'association Tremplin.

- un recrutement juste et responsable : notamment, une collaboration avec la Maison de l'Emploi afin de favoriser l'emploi des publics en difficulté, et un recours aux services d'un E.S.A.T. – l'emploi de personnes handicapées.

⁽¹⁾ 0,25 € H.T. par repas extérieurs

9 – Synthèse des flux financiers

- Coût brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S. (€)

. H.T.	6 053 682,61
. T.T.C.	6 386 635,15

- Part payée par les usagers

. H.T.	2 198 526,77
. T.T.C.	2 319 445,74

- Charge résiduelle Ville et C.C.A.S.

. H.T.	3 855 155,84
. T.T.C.	4 067 189,41

- Redevances 506 888,64

- Charge nette Ville et C.C.A.S. T.T.C. 3 560 300,77.

*
* *
*

M. le Maire – *Cela vous dirait quelques minutes de détente. Retour sur scène. Vous l'avez compris. Avec un grand merci... Je le dirai tout à l'heure. C'est parti.*

*
* *
*

(Présentation d'un film sur le Festival de Loire)

*
* *
*

M. le Maire – *Merci beaucoup. Vous ne vous lassez pas, moi non plus. Vous pouvez le remettre ? Il faut quand même qu'on avance dans notre ordre du jour.*

Je voulais en profiter pour remercier M. le Directeur Général des Services, l'ensemble des Services de la Ville qui ont été sur le pont depuis bien longtemps maintenant, car c'est pratiquement deux ans de préparation d'un Festival sur l'autre et puis particulièrement l'équipe de l'Événementiel, avec M. Bernard LYONNET, Mme Céline DOYEN et toutes celles et ceux qui les entourent et qui ont réussi à voir une superbe cinquième édition de ce Festival de Loire, avec un seul problème pour nous : ce sera difficile de faire mieux pour la prochaine édition. J'aurai l'occasion de remercier prochainement toutes celles et ceux qui ont participé. Mais d'ores et déjà bravo pour ce qui a été fait cette année.

*
* *
*

M. le Maire – *On est obligé de continuer, sans transition. Après le bateau, on va aller vers le train, si vous le voulez bien.*

N° 6 – **Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon. Communication.**

*
* *
*

Présentation powerpoint de M. le Maire.

*
* *
*



M. le Maire – *Je vais vous dire un mot sur un dossier vraiment fondamental, je le pense, et nous sommes nombreux à le penser, pour Orléans. C'est le dossier bien sûr de la Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon qui vient dans ses prochains jours en débat public national. J'insiste là-dessus.*

On a l'impression que lorsque l'on dit le T.G.V. c'est pour 2025, c'est tellement loin qu'on aura bien le temps de s'en occuper plus tard. Non, cela paraît peut-être loin, mais c'est maintenant que cela se joue pour une raison simple. Le débat national public, qui va s'engager tout début octobre, va aboutir à des conclusions. Elles vont être déterminantes pour la suite du projet. Soit il y aura une suite, soit dans le pire des cas il n'y en aura pas. Je force le trait mais c'est l'enjeu. S'il y a une suite, ce que nous espérons et que nous pensons, encore faut-il que la suite soit conforme à ce que nous souhaitons. C'est le deuxième enjeu dans ce débat qui commence pratiquement maintenant et qui va durer quatre mois, à l'issue duquel des conclusions seront rendues par la Commission Nationale du Débat Public.

CONTEXTE

- Inscription de la LGV « Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon » dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement
- Volonté affichée par l'Etat de relier Orléans au réseau ferroviaire à grande vitesse



2

M. le Maire – *Je rappelle en un mot le contexte. Il est simple. Le projet de la Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon est inscrite dans la loi et dans la loi du Grenelle 1 d'août 2009. Avec M. Rémy POINTEREAU au Sénat, nous avons tous les deux fait inscrire dans le texte de loi qui ne comportait pas cette ligne initialement, grâce au Ministre de l'époque M. Jean-Louis BORLOO.*

Vous avez dans le Grenelle 1 une liste de lignes à grande vitesse devant être réalisées à échéance. Maintenant, avec ce travail législatif, le Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon est inscrit dans le marbre de la loi. Il y a évidemment un support juridique majeur sans lequel cette ligne ne verrait jamais le jour.

Le maître d'ouvrage (R.F.F.) reconnaît que la qualité de la desserte ferroviaire d'Orléans est insuffisante



- « Les liaisons entre Orléans et les métropoles régionales et européennes sont insatisfaisantes en temps de parcours »
- « Orléans a besoin d'asseoir ses ambitions nationales et internationales, et de donner davantage de crédit à l'implantation d'activités innovantes à valeur ajoutée, technologiques et scientifiques (...) mais sa connectivité n'est pas à la hauteur de ses besoins de mobilité »



3

M. le Maire – Pourquoi inscrire cette ligne ? Bien sûr car cela intéresse directement Orléans, mais je raisonne un instant de manière plus large. Au niveau national, cette carte que vous avez devant vous, qu'on appelle, chacun appréciera, la patate vide, vous avez le réseau tel qu'il se compose et le cœur de France, ce territoire immense, Grand Centre Auvergne, qui n'est pas desservi par le train à grande vitesse.

La logique voulait que l'on vienne profiter de l'opportunité que donne la nécessité de doubler le Paris – Lyon – Marseille dans les 10 – 15 ans qui viennent, car il arrive à saturation. Tous les modèles, toutes les statistiques, tous les chiffres de la S.N.C.F. convergent là-dessus. P.L.M. sera saturé. Il faut donc un doublement de P.L.M. Nous avons dit que, puisqu'il faut un doublement de Paris – Lyon – Marseille, autant essayer d'en profiter pour intégrer une logique d'aménagement du territoire qui ne figurait pas initialement dans l'idée du doublement. L'idée du doublement initial était de dire qu'il y a un corridor Paris – Lyon – Marseille, on va faire un deuxième corridor à côté. Comme cela il y aura deux fois plus de trains. On desserrera la contrainte.

Nous avons dit : « Il y a certes une logique de desserrement de la contrainte P.L.M., mais il y a aussi fondamentalement une logique d'aménagement du territoire, notamment pour les deux capitales régionales que sont Orléans et Clermont-Ferrand, pour que nous puissions profiter de cette opportunité pour les desservir et réaliser une véritable couverture du territoire national par le train à grande vitesse.

Les enjeux de la LGV POCL pour Orléans

- Rayonnement européen et international
- Développement économique et synergie avec le « Grand Paris » (11,7 millions de déplacements par an entre l'Île-de-France et Orléans)
- Aménagement du Territoire et liaisons inter-régionales



4

M. le Maire – *Les enjeux sont tout à fait évidents. Je veux simplement les caractériser d'une phrase, en disant qu'il s'agit d'inscrire notre territoire dans la construction du réseau européen à grande vitesse. C'est de cela dont il s'agit. Orléans a raté au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle à chaque fois l'arrivée du train, car on a d'abord fait une gare en cul de sac et ensuite car le T.G.V. Vendôme – Tours, etc. par évidence n'est pas passé par chez nous. On aurait pu concevoir à l'époque d'être en proximité de l'autoroute A 10 – A 11. D'autres choix ont prévalu. Pour notre territoire on peut le regretter mais c'est ainsi. En revanche on peut réparer. Il ne faudrait pas qu'on rate au XIX^{ème}, au XX^{ème} et au XXI^{ème} siècles. C'est le moment de réparer ce double échec des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.*

Il y a aujourd'hui un dossier très nourri. Réseau Ferré de France, qui est en charge du dossier, a travaillé très sérieusement sur ce projet Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon. Cela nous permet aujourd'hui d'ailleurs d'avoir récupéré du retard, puisque je vous ai dit qu'en 2009 il n'y avait rien. En l'espace de deux ans de temps, il y a eu un très, très gros travail de fait, qui nous permet, sans mauvais jeu de mots, de doubler la réalisation d'autres lignes. Là-dessus, ne soyons pas naïfs, il faut que l'on travaille vite.

4 scénarii



5

M. le Maire – Dans ce dossier que je ne vais pas détailler – ce n'est pas à moi de le faire – et il le sera lors du débat public, je veux attirer votre attention sur ce qui me paraît essentiel à ce stade du dossier. Ce ne sont pas les tracés qui n'existent pas encore, ils viendront plus tard, mais ce sont les scénarios proposés par Réseau Ferré de France au débat public. Comme vous le voyez sur cette carte, il y a quatre scénarios localisés géographiquement d'est en ouest ou réciproquement.

Je commence par le premier scénario le plus à l'est, dans une flèche bleue. Un deuxième scénario qui est qualifié de médian mais qui est un scénario est pour notre territoire. Les mots ont leur importance. Vous le voyez en vert pâle. Un troisième scénario est qualifié de scénario ouest en rouge et un quatrième qualifié de ouest – sud en bleu foncé.

Pour simplifier la présentation et pour ce qui concerne le territoire orléanais, il y a en fait non pas quatre scénarios mais deux familles de deux scénarios. Pourquoi ? Regardez bien la carte. Vous voyez que ces deux familles de scénarios que, pour la simplification, j'appelle est et ouest, en fait elles se différencient sous le territoire orléanais, au départ non pas dans les tracés, puisque aujourd'hui on n'est pas dans les tracés, mais dans les hypothèses de grands corridors. Il y a des corridors est d'Orléans, les deux scénarios qualifiés d'est et de médian, c'est pratiquement la même chose jusqu'à Orléans et jusqu'au franchissement de la Loire, avec pour caractériser à peu près les choses géographiquement, un passage quelque part entre Pithiviers et Montargis. C'est est et médian. Pour moi c'est la famille de scénarios est.

Puis la deuxième famille de scénarios ouest est plus centrée sur Orléans. Les mots ont leur importance, il faut vraiment qu'on y fasse attention dans le débat public, il y a dans cette famille de scénarios ouest du passage soit à l'est d'Orléans, soit à l'ouest, soit au centre. Pourquoi j'insiste là-dessus ? J'ai constaté qu'on pouvait facilement mélanger les vocabulaires et penser parler de la même chose alors que l'on parle de scénarios différents.

Les deux scénarios ouest se dissocient ensuite du côté de Bourges avec un bleu plus ouest sud qui va descendre davantage vers Montluçon et puis un scénario plus ouest nord qui va revenir vers Vierzon – Nevers.

Après, à ces territoires aussi de se prononcer.

Les scénarii Médian et Est s'écartent de l'esprit du Grenelle de l'Environnement

- ⊗ Peu de possibilités de couplage avec les infrastructures existantes
- ⊗ Nécessité de construire de nombreux barreaux de raccordement pour desservir Orléans, Blois, Châteauroux, Bourges, Vierzon...
- ⊗ ... et donc, fort impact dans des écosystèmes jusque-là préservés et menaces sur la biodiversité



6

M. le Maire – *Par rapport à ces deux familles de scénarios pour Orléans et pour notre territoire orléanais, que dit-on de manière très synthétique, très schématique presque, pour essayer de vraiment caractériser le débat ? Nous disons que les scénarios médian et est, plus on va vers l'est, s'écartent de la logique du Grenelle de l'Environnement dont l'intitulé est précis : c'est Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon. Notamment dans tous les débats publics à l'Assemblée Nationale, même à des heures tardives, il a bien été spécifié que l'on passait par Orléans. C'est très précis. Nous disons que plus on s'éloigne de l'Orléanais, moins on respecte la loi. C'est le premier point.*

De manière plus concrète, quand vous avez la carte en tête, plus on va vers l'est, et je sors du territoire orléanais, plus il sera difficile dans le futur de desservir les territoires qui sont plein sud, voire légèrement sud – ouest, et notamment toute la question de la descente vers Limoges.

Le deuxième point, nous disons également que toute la vallée blésoise ne serait pas desservie à mesure, plus on va vers l'est moins elle est desservie. Je prends un raccourci, il y a quand même beaucoup de monde.

A la fois pour des raisons locales orléanaises et pour des raisons nationales de couverture la plus efficiente possible du territoire, nous pensons qu'à mesure que nous allons vers l'est on rejoint la logique initiale de doublement du P.L.M. et on s'éloigne de la logique d'aménagement du territoire.

J'ajoute un élément tout de même important. Plus on ira vers l'est, plus il faudrait, dans ces hypothèses-là, créer des barreaux de raccordement aux Villes qui ne seraient pas desservies directement. Pour ce qui concerne Orléans, il faudrait que nous ayons une nouvelle ligne ferrée qui passerait quelque part d'Orléans vers Pithiviers, Montargis, pour qu'un certain nombre de T.G.V. puissent néanmoins venir sur la gare a priori de Fleury-les-Aubrais, voire Orléans centre. Cela viendra dans les discussions ultérieures. Quand on en sera là, on aura bien avancé, mais en tout cas sur Fleury-les-Aubrais.

Ce n'est pas neutre. Il peut y avoir une cinquantaine de kilomètres, plus ou moins 20 % ou 30 %.

Les scénarii Médian et Est ne prennent pas en compte les besoins d'Orléans et de la région Centre

- ❌ Orléans et Bourges ne sont pas raccordées directement à la LGV
- ❌ Les villes de l'Ouest et du Sud de notre région resteraient coupées du réseau ferroviaire à grande vitesse
- ❌ Ces Scénarii sont quasi-exclusivement conçus pour maximiser la rentabilité du trajet Paris – Lyon



7

M. le Maire – *Evidemment, ces barreaux de raccordement, c'est le même raisonnement que l'on peut faire pour Bourges. Plus on ira vers l'est, moins Bourges est desservi. Auquel cas on rajoute en perturbation notamment des paysages ce que j'appellerai la fracturation des éco systèmes, même si le terme est peut-être un peu fort, mais en tout cas des lignes de fracture que l'on créé, car ces infrastructures en créent, il ne faut pas se leurrer. On ajoute également des coûts supplémentaires. On a, non plus simplement une ligne, mais un ensemble de réseaux constitués d'une ligne et de barreaux de raccordement. Cela change profondément la donne.*

Un point qui est écrit dans le powerpoint est important. Ces scénarios médian et est vont apparaître dans les dossiers de Réseau Ferré de France qui sont très sérieux, mais dont nous constatons un certain nombre de méthodes et d'attendus, je le dis très clairement. Les dossiers sont faits très sérieusement, mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthodologie parfois utilisée par Réseau Ferré de France et nous ne sommes donc pas forcément d'accord avec les conclusions.

Les conclusions aboutissent à quoi ? Elles aboutissent souvent à montrer que finalement ces deux scénarios médian et est sont plus « rentables », car ils coûtent un peu moins chers, ce que nous contestons. Je le dis très clairement. Je vais peut-être dire en un mot pourquoi. Ils vont plus vite à Lyon, ce que nous contestons également, sauf si c'est de l'ordre de quelques minutes, auquel cas on est dans l'ordre de grandeur et cela ne change pas grand chose. Nous contestons le préambule de Réseau Ferré de France et de S.NC.F. qui fait du temps de trajet un impératif absolu et qui affecte un prix à la minute de transport gagnée.

Quand on affiche un temps de parcours global Paris – Lyon inférieur à deux heures et que l'on peut affecter un prix à la minute gagnée, évidemment que l'on améliore la rentabilité du projet en question et notamment du projet est. On le conteste là-dessus car nous contestons ce qui est dit sur les barreaux de raccordement et sur les coûts des barreaux de raccordement qu'il convient de prendre en compte, y compris nord et sud, car il faut que le T.G.V. puisse redescendre vers le sud.

On conteste l'impact écologique qui nous paraît fort dans ces scénarios et qui peut être minimisé dans d'autres scénarios. Nous contestons surtout le fait que l'on considère que la minute gagnée est déterminante dans la pondération des facteurs pour aboutir aux conclusions auxquelles le dossier aboutit. Dès lors que l'on est dans l'ordre de grandeur des 2 heures, nous disons que ce n'est pas le fait de gagner 3 minutes qui importe, c'est le fait de partir à l'heure, d'arriver à l'heure, de voyager dans des conditions confortables et de ne pas être obligé de changer de train.

Nous ne pondérons pas de la même manière les facteurs. Evidemment on n'aboutit pas au même résultat.

Les scénarii Ouest et Ouest-Sud conformes au Grenelle de l'Environnement

- ✓ Ces hypothèses respectent à la lettre l'article de la loi relatif à l'appellation de la ligne LGV - POCL
- ✓ Ces hypothèses favorisent dans la mesure du possible le couplage avec des infrastructures existantes (ferroviaires, autoroutières, lignes à haute tension, éoliennes)



8

M. le Maire – *En revanche, les scénarios ouest et ouest-sud, en toutes hypothèses, sont parfaitement conformes à la loi, puisqu'ils sont à proximité du territoire d'Orléans. Nous pensons, et c'est là où nous avons demandé à Réseau Ferré de France d'approfondir les études, que nous pouvons changer le schéma intellectuel qui préside à la réalisation des Lignes à Grande Vitesse jusqu'à présent. Je m'explique. Aujourd'hui, on est dans la création de lignes ex nihilo. La totalité de la ligne est nouvelle. Vous faites 200 kms de L.G.V., c'est 200 kms de voies nouvelles. On en fait 400, c'est 400 de voies nouvelles. Le T.G.V., notamment en matière de vitesse, est optimisé. On est d'accord.*

Nous pensons que nous pouvons dévaluer légèrement ces paramètres, sans sortir de l'ordre de grandeur, en regardant si on peut utiliser des infrastructures existantes et qui limitent notamment les perturbations environnementales et urbaines. Par exemple, la traversée d'Orléans et en terme générique de l'agglomération, du territoire orléanais. Le scénario ouest – ouest, celui qui passe à l'ouest d'Orléans, il est vrai passe difficilement ouest – ouest, car on est en tissu urbain déjà relativement dense. Pour les riverains, on comprend bien qu'on créé la perturbation.

Nous disons : regardons si on ne peut pas utiliser dans la partie strictement urbaine, alors que le T.G.V. ne peut pas être lancé à grande vitesse, puisqu'il arrive en gare et repart de la gare. Il n'est donc pas à sa vitesse évidemment maximum, il ne va pas passer à 300 km/h dans la Ville, on est tous d'accord. Qu'on regarde cela et qu'on regarde en terme de fréquence et de cadencement si on peut utiliser l'infrastructure existante, y compris pour la traversée de la Loire. La traversée de la Loire, où qu'elle se situe, est difficile et perturbante. Si on pouvait utiliser des ouvrages existants, on perturbe moins. De toute façon, le T.G.V. n'est pas lancé à pleine vitesse. Ce n'est pas là où il gagne du temps et cela coûte moins cher.

Nous avons donc sollicité Réseau Ferré de France sur cette question.

Les scénarii Ouest et Ouest-Sud correspondent aux besoins d'Orléans

- Meilleures dessertes des villes de la région Centre
- Favorables aux programmes de développement économiques et urbanistiques locaux
- Liaisons accrues avec l'Île de France
- Facilité d'accès pour les châteaux de la Loire et vecteur de développement touristique de notre région



9

M. le Maire – *Evidemment que l'on est beaucoup plus dans une logique de notre point de vue d'aménagement du territoire et de desserte du Grand Centre Auvergne, ce que j'ai dit sur Blois, Bourges, Châteauroux et la descente vers ce qui était, il y a un certain nombre d'années, le P.O.L.T. (Paris – Orléans – Limoges – Toulouse) qui a été abandonné et qui, dans la logique que nous défendons, pourrait dans le futur, vu les coûts – on est responsable, on sait bien que cela ne va pas se faire dans les 10 ou 15 ans – on est dans la constitution d'un réseau qui a pris pratiquement un siècle au XIX^{ème} siècle pour se faire. On est dans les mêmes logiques.*

N'insultons pas l'avenir et permettons par la suite d'avoir un autre barreau quelque part, avec un embranchement du côté de Bourges qui permettrait de descendre sud – ouest et de rejoindre Limoges, comme le P.O.L.T. le prévoyait initialement.

Voilà sur ces deux scénarios ce qui nous paraît important.

Je vous propose que nous n'entrons pas forcément dans tout le débat de fond. Nous en avons également parlé à l'Agglomération, pour celles et ceux qui y siègent.

CALENDRIER

DEBAT PUBLIC du 3 octobre au 27 janvier

5 octobre 2011:	Réunion d'ouverture du débat public à Orléans – Gymnase Olympe de Gougès
24 novembre 2011:	Réunion thématique à Orléans : l'économie du projet LGV et son financement – Parc des expositions
25 janvier 2012:	Réunion de clôture du débat public à Orléans – Parc des expositions

mars 2012: **Compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP**

juin 2012: **Décisions de RFF sur les suites à donner au projet et le dispositif de concertation d'après débat public**



10

M. le Maire – *Sur le très concret qui arrive maintenant, le débat public arrive à partir du 3 octobre prochain, c'est-à-dire pratiquement demain matin. Plusieurs réunions sont d'ores et déjà prévues par la Commission Particulière du Débat Public qui est une émanation de la commission nationale du débat public, en charge du débat national, sur l'ensemble des territoires traversés.*

Le 5 octobre prochain est une date importante, puisque c'est la première réunion d'ouverture du débat public à Orléans. Je le dis, je souhaite véritablement que nous y soyons nombreux, car c'est un signe qui est donné de l'intérêt d'un territoire pour le projet. C'est très important. D'autres dates vont venir, puisque le débat va durer jusqu'à fin janvier pendant 4 mois.

A l'issue de ce débat, la commission particulière va rendre compte à la commission nationale de la manière dont les choses se sont passées. Elle ne va pas donner un avis elle-même sur le projet. Il faut bien comprendre cela. Mais elle va dire : le projet a suscité l'intérêt ou pas l'intérêt sur les territoires concernés. Il y a eu du monde ou il n'y a pas eu de monde. Puis elle va dire ce qui ressort des prises de position des uns et des autres. Elle va dire : il y a un assez large consensus ou au contraire il y a de multiples divergences, hostilités, opposition, etc.

Ces deux éléments sont déterminants, car à la suite de ces éléments conclusifs, la commission saisira Réseau Ferré de France des suites à donner au projet. A ce moment-là, si le débat national public, s'est bien déroulé tel qu'on le souhaite, Réseau Ferré de France va reprendre le dossier pour l'approfondir et ira dans la partie pré-opérationnelle du dossier et notamment dans les tracés. A l'issue de quoi Réseau Ferré de France proposera un tracé. Plus

nous serons actifs pour faire part de notre préférence, plus Réseau Ferré de France en tiendra compte. C'est pour cela que c'est doublement essentiel.

A l'issue de cela, les choses seront bouclées. On ne refera pas un autre débat public par la suite. Le dossier suivra son instruction à la fois technique, environnementale et bien sûr financière, car il y a un moment où il faudra en arriver au tour de table financier, mais on en n'est pas encore là, sachant qu'on est sur un projet entre 12 et 14 milliards d'euros.

La Mairie mobilise les acteurs locaux pour obtenir la LGV à Orléans

- Conférence de presse du 3 octobre avec : l'Agglo, la Région, le Département, la CCI, l'Université, le CESR et l'UDEL ;
- Mobilisation des communes de l'aire urbaine et de la société civile (entreprises, associations ...)
- Implication des CMA et des Elus de quartiers pour la distribution de flyers (marchés, animations ...)
- Dossier spécial Orléans Mag d'octobre



11

M. le Maire – *Pour ce qui concerne la Ville d'Orléans, nous avons souhaité contribuer à la mobilisation des acteurs locaux, car je considère que c'est de notre responsabilité. Nous cherchons à réunir les différents acteurs, notamment institutionnels, pour que nous ayons des prises de position communes ou proches. Nous souhaitons également, et nous sommes en train de le faire, mobiliser les communes de l'aire urbaine, c'est-à-dire bien au-delà de l'agglomération, au sens institutionnel du terme. Nous souhaitons que la population puisse se mobiliser également. Puis, comme il est dit, nous y consacrons un dossier spécial au mois d'octobre pour Orléans Mag.*

Comment agir pour obtenir la LGV à Orléans ?

- **Pour tous** : en intervenant dans le cadre des réunions publiques et en adressant des contributions sur le site de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) :
<http://www.debatpublic-lgv-pocl.org>

- **Pour les seules personnes morales** : en rédigeant un cahier d'acteurs dont les modalités sont définies sur le site de la CPDP : <http://www.debatpublic-lgv-pocl.org/informer/les-regles-du-cahier-d-acteur.html>

Le cahier d'acteurs commun à la Ville d'Orléans et à l'Agglo sera soumis au vote du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.



12

M. le Maire – *Je veux préciser deux choses pour terminer. Nous ne sommes pas dans une procédure d'enquête publique, au sens où nous l'entendons sur une commune, où il y a un registre concrètement et chacun peut donner son avis sur le projet. Puis après, il y a une commission d'enquête ou un commissaire-enquêteur qui rend ses conclusions. Ce n'est pas comme cela que le débat public national fonctionne. Il y a deux éléments complémentaires :*

- *le premier, c'est la participation de toutes celles et ceux qui le souhaitent aux réunions publiques, telles qu'elles ont été rappelées. Chacun peut apporter une contribution, que ce soit de manière écrite, de manière orale lors de ces réunions publiques,*

- *puis il y a un deuxième élément complémentaire fondamental qui ne concerne que les personnes morales. Sinon ce serait pratiquement impossible à gérer, cela se comprend. Les personnes morales peuvent remettre à la Commission Particulière du Débat Public ce qu'on appelle des cahiers d'acteurs. Une personne morale remet un cahier d'acteurs. C'est quoi ? C'est un document formaté par la commission. Vous pouvez trouver tous les éléments très pratiques sur le site de la Commission Particulière du Débat Public. Je n'ai pas vérifié si c'était en ligne dès maintenant. A priori on va attendre le 3 ou le 5 octobre. Enfin c'est incessamment sous peu. C'est une modalité très organisée, très encadrée. A l'intérieur, évidemment, chacun écrit ce qu'il souhaite.*

Il est important pour notre territoire que ces personnes morales puissent également se mobiliser. Par exemple, nous Ville, je vous proposerai, lors d'un prochain Conseil Municipal, le cahier d'acteurs pour la Ville d'Orléans. Cela ne va pas faire chacun un cahier d'acteurs. L'entité Ville d'Orléans va remettre un cahier d'acteurs. Il faut que les autres

institutions remettent chacune un cahier d'acteurs, que le maximum d'autres communes, même des petites communes qui ont moins de moyens que nous, par évidence, puissent remettre également un cahier d'acteurs. Je puis vous dire, pour avoir regardé comment ce type de débat se passait sur d'autres projets, en dehors de notre territoire, la remise de ces cahiers d'acteurs est un élément déterminant pour la suite du dossier.

Il y a une sorte de coutume, si on peut le dire comme cela, qui s'établit. La commission est très structurée, très organisée pour prendre tout cela en compte. Je souhaite que nous soyons le plus nombreux possible à nous mobiliser. Je le souhaite dans la logique que j'ai présentée. Mais après chacun a ses arguments et sa liberté bien évidemment.

Je redis que pour Orléans je pense vraiment que sur ce siècle c'est le dossier, sans doute avec quelques autres touchant à l'Université, à l'enseignement supérieur, mais c'est certainement l'un des deux ou trois dossiers les plus importants pour plusieurs décennies.

Voilà, mes chers collègues. J'ai été un tout petit peu long, mais je crois vraiment que le dossier le mérite tout particulièrement. Pardon d'avoir monopolisé un peu longtemps la parole.

Y a-t-il des interventions ? M. BRARD.

M. BRARD – *M; le Maire, je serai bref. Nous avons eu effectivement l'occasion d'avoir votre présentation dans ce Conseil, puis à l'Agglomération il y a peu de temps.*

Je voulais simplement redire mes convictions. Tout d'abord, la conviction que c'est à la fois un projet extrêmement important, un beau projet. Il est au centre d'enjeux de développement, de déplacements et d'enjeux fondamentaux d'aménagement de notre territoire bien au-delà de l'Agglomération d'Orléans.

Je partage ce que vous avez dit sur le choix des scénarios. Pour Orléans et notre agglomération, un des scénarios ouest me semble être celui qui nous concerne et qui nous dessert sur le plan des transports. C'est un des éléments qui a bien été développé dans les échanges que nous avons eus à l'Agglomération, il permet de reprendre à son compte, dans une perspective bien sûr de moyen terme, le projet P.O.L.T Limoges – Toulouse par une capacité de jonction au centre de notre Région Centre - à quel endroit ? vous aviez parlé peut-être de Bourges ou de Vierzon, en tout cas dans cette zone-là – pour irriguer aussi le sud de ce Grand Centre Auvergne.

C'est un intérêt pour les usagers d'être sur un réseau européen, on ne va pas le redire. C'est un enjeu de développement et un enjeu économique.

Ce que j'ai également dit à l'Agglomération, cela me paraît très important, et vous situez les choses dans un contexte historique, ce qui s'est fait sur le train au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle pour le T.G.V. qui passe plus à l'ouest de chez nous, il faut effectivement se situer dans ce contexte-là. Penser aujourd'hui à l'avenir en ces termes, pour un projet à 20 ans qui va peser plusieurs milliards, c'est aussi nous imposer de tenir le présent. Penser l'avenir c'est aussi tenir le présent sur l'actualité du réseau ferré aujourd'hui et de la dégradation du service public sur la ligne Paris – Orléans – Tours. Ce sont deux choses peut-être différentes, mais pour nos concitoyens – vous parliez tout à l'heure de mobiliser les habitants autour de ce projet – c'est très important de faire porter, à travers un consensus, s'il y a consensus, en tout cas une appréciation favorable sur les enjeux, personne ne comprendrait que nous soyons en capacité d'imaginer des milliards d'investissement à l'avenir et que nous soyons dans l'incapacité de résoudre aujourd'hui les difficultés du transport ferré sur Paris – Orléans – Tours.

Sans réserve je soutiens vos propositions pour répondre aux nécessités du présent. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. BRARD. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais aller dans le sens de ce que vient de dire M. Michel BRARD.*

Comme vous l'avez vous-même souligné M. le Maire, la Ligne à Grande Vitesse est un des projets fondamentaux pour la Ville et plus largement d'ailleurs pour la Région Centre dans les années à venir. Bien sûr l'arrivée d'une infrastructure de transport, même s'il s'agit d'une Ligne à Grande Vitesse, ne suffit à assurer le développement d'un territoire. On en est bien sûr convaincu. Mais à l'inverse, le fait de ne pas avoir accès à une telle infrastructure entraîne un risque de stagnation, voire de déclin. Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, c'est ce qui s'est passé malheureusement pour Orléans qui a raté le coche au XIX^{ème} siècle. Notre souhait est que notre Ville et notre Région bénéficient pleinement des retombées positives de la Ligne à Grande Vitesse.

C'est d'autant plus vrai d'ailleurs que nous vivons aujourd'hui dans une société de la mobilité où les personnes se déplacent de plus en plus. Il y a justement une attente de bénéficier de moyens de transport rapides et réguliers.

Ce qui s'ouvre à nous n'est pas seulement, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué, la desserte vers Paris ou même vers Lyon, mais c'est effectivement toute l'ouverture de l'espace européen, le raccordement également avec les infrastructures aéroportuaires de la région parisienne. C'est la possibilité pour Orléans – je ne vais pas dire d'être désenclavée car on n'est quand même pas enclavée – de jouer pleinement son rôle de capitale régionale dans l'espace européen. On est vraiment pleinement attaché. De ce point de vue-là, vous pouvez compter sur notre soutien plein et entier. Il n'y a pas d'opposition ici sur ce projet.

Comme l'a indiqué M. Michel BRARD à l'instant, on est particulièrement attentif sur deux points :

- l'articulation avec des infrastructures existantes, en particulier une amélioration très sensible de la liaison avec Limoges et Toulouse. Alors que c'était une des lignes les plus remarquables de la France à l'époque du Capitole, on avait la chance d'avoir une liaison d'une très grande qualité. Cette liaison est maintenant un peu tombée. A terme, il faudra que la liaison qu'on envisage ici soit plus tard couplée avec une liaison de même qualité avec Limoges et Toulouse.

- c'est vrai aussi qu'on est attentif à ce qu'il n'y ait pas de transport à deux vitesses. C'est une crainte. Il ne faut pas opposer la L.G.V. d'un côté et puis un transport moins rapide d'un autre côté. Il ne faudrait pas que tout l'argent qui soit consacré aux études et à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse vienne en soustraction du fonctionnement normal des autres lignes.

Il faut tenir l'ensemble de ces impératifs. Réaliser la Ligne à Grande Vitesse est essentiel pour notre collectivité et plus largement pour la Région, mais il faut aussi penser aux voyageurs de nos lignes actuelles qui, on le sait tous, sont en extrême difficulté, puisque la qualité de service rendu se dégrade. Il faut également songer à la fréquence des dessertes. Il faudra relever tous ces défis.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à vous appuyer dans vos démarches.

M. le Maire – *Je vous en remercie.*

M. LEBRUN – *Je vais essayer d'être bref. Je rappelle qu'on est d'accord avec ce projet pour qu'il passe par Orléans et en même temps qu'il desserve la région Vierzon et Bourges. Cela lui permettra d'être complémentaire avec le P.O.L.T.*

On a un camarade Député qui est très attaché à cette question. Vous avez dû en entendre parler.

C'est très important qu'on privilégie la desserte des grandes Villes de la Région Centre plutôt que de chercher la rentabilité avec le minimum de kilomètres. C'est quelque chose de très important.

On essaiera de faire en sorte qu'un maximum de personnes interviennent pour qu'on retienne dans ce projet un tracé qui passe par chez nous. Dans le même temps, comme d'autres l'ont dit, il faudra s'assurer que le rayonnement ce sont les grandes lignes, mais aussi les petites lignes. Aujourd'hui, beaucoup de personnes qui habitent Chaingy, Saint-Ay viennent travailler à Orléans. Avec le nouveau cadencement des T.E.R. le 11 décembre, il y a un risque que ces personnes ne puissent plus venir travailler ou étudier correctement à Orléans. Il serait important que la mairie d'Orléans intervienne aussi à ce sujet. Merci.

M. le Maire – *Mme CHERADAME. Je vais prendre les noms, sinon on ne va pas en sortir. M. GRAND, M. GABELLE. Puis après on clôturera.*

Mme CHERADAME – *M. le Maire, comme vous l'avez très justement dit, une mobilisation importante est attendue. Elle est nécessaire sur ce projet. En effet, aujourd'hui, Orléans ne peut pas rater le coche. Aucun autre trajet que les trajets dont vous avez souligné la pertinence n'assure une desserte d'Orléans vers les aéroports dans les autres projets présentés par R.F.F. Il est vraiment essentiel qu'en matière de temps de transport Orléans ne soit plus aussi loin qu'Avignon de Paris, puisqu'on fait aujourd'hui Paris – Avignon en 3 heures et on fait Orléans – Roissy en 3 heures en train et en métro.*

M. GRAND – *J'ai de la peine de casser ce superbe consensus entre l'U.M.P., le P.S., le P.C. Tout le monde a envie d'aller vers ce T.G.V.*

Je suis complètement d'accord pour dire que le T.G.V. a un très gros avantage. C'est un nouveau projet proposé, une nouvelle solution pour éviter de prendre l'avion. Il y a beaucoup d'endroits comme cela. Lyon, Marseille ont permis de voir chuter le nombre d'avions qui partaient de Paris grâce au T.G.V. De ce point de vue là, le T.G.V. a permis d'énormes progrès.

Où j'ai beaucoup plus de mal, je l'ai déjà dit, mais j'ai plus de mal à comprendre votre raisonnement, c'est sur celui du développement économique. Certes, un certain nombre de personnes pourront gagner les métropoles régionales plus facilement, des cadres, des personnes qui ont besoin de faire un aller-retour dans la journée, mais je reste persuadé que ce n'est pas le même impact que celui du train lorsqu'il est arrivé au XIX^{ème} siècle. A l'époque, c'était vraiment un moyen de se déplacer beaucoup plus rapide que la voiture à cheval. Il y avait un véritable intérêt. Aujourd'hui, le tracé en voiture a l'avantage d'être à peu près identique, si ce n'est lorsqu'on va sur les grands tracés, Paris – Lyon, Paris – Marseille. Un petit peu moins vite, n'ayez pas peur. Je ne dis pas qu'on roule à 200 à l'heure. Il ne faut surtout pas rouler à 200 à

l'heure. Il n'y a plus cet écart phénoménal qu'on pouvait avoir lorsque le train est arrivé au XIX^{ème} siècle.

Pour ce qui est du principe même de faire cette ligne T.G.V., on a cette fameuse patate vide, on peut compléter les tracés avec pour moi deux problèmes majeurs. Aujourd'hui on nous dit que R.F.F. n'a pas les moyens de mettre 200 à 300 000 000 € pour rénover les lignes régionales qui permettraient d'augmenter assez fortement la vitesse commerciale et d'avoir une bonne desserte régionale avec les lignes existantes. Je suis depuis un an un petit peu gestionnaire dans une collectivité, en tout cas dans une majorité. Quand on me dit que dans 10, 15, 20 ans, on va mettre 12 à 14 milliards, j'ai juste un petit peu de mal à le croire. Maintenant, que l'on soit là pour faire rêver nos concitoyens sur d'hypothétiques projets, c'est à mon avis une erreur de ce point de vue-là. On peut sur le fond trouver un intérêt à faire une ligne T.G.V. supplémentaire qui double Paris – Lyon. La faire passer par Orléans, dans ce cas-là pour moi, est absolument primordial. Il faut en effet passer par Orléans, Bourges. Il faut aller le plus près possible de Clermont-Ferrand. Je vous suis complètement sur le raisonnement. J'ai simplement du mal à croire qu'on ira mettre plus de 10 milliards quand aujourd'hui on ne met pas quelques centaines de millions pour des problèmes concrets. Des milliers d'Orléanais, pratiquement tous les jours, sont plantés dans les gares et prennent du retard chaque jour. Pour certains d'entre eux ils perdent leur travail car ils sont en retard le matin, car on n'a pas les bons trains aux bons horaires. C'est juste le petit bémol.

Sur le fond, je suis d'accord sur le T.G.V. et d'accord pour dire que, lorsqu'on aura fait les travaux nécessaires en région, faisons une ligne T.G.V. Sur le fond, allons-y puisqu'il ne faut pas casser ce beau consensus. Comme tout le monde, je vais dire : faisons cette ligne T.G.V., mais commençons par faire ce qui est pour moi l'indispensable. On fera ensuite ce qui peut paraître pour certains superflu. Je vous remercie.

M. le Maire – *J'ai encore trois personnes inscrites : M. GABELLE, M. CARRE, Mme KOUNOWSKI et puis après on arrête. Je vous demande au départ qui veut intervenir ? Vous voulez intervenir M. GABELLE.*

M. GABELLE – *Oui M. le Maire, bien sûr. Excusez-moi d'ailleurs pour ce retard.*

Je ne vais pas rajouter à tout ce qui a été dit excellemment sur tous les points positifs de ce beau projet.

Je vais simplement rajouter un accord de consensus de la part de moi-même d'ailleurs.

(rires)

M. GABELLE – *Je ferai une proposition à mes collègues du Conseil Général, car je crois que M. LEBRUN se fait l'interprète de mon collègue M. Michel RICOUD : faire une démarche commune et défendre le projet auprès de nos amis Conseillers Généraux, de façon à ce qu'il y ait un consensus global également au niveau de la Ville d'Orléans et du Conseil Général. Je leur propose qu'on ait une action commune - je ne sais pas si M. BRARD m'écoute, mais je pense que oui – auprès de l'assemblée départementale sur ce beau projet et accompagner la Ville d'Orléans.*

M. le Maire – *Très bien. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, bonjour chers collègues.*

On est vraiment dans du concret, dans les enjeux des territoires, dans le développement économique, le lien avec les autres pays européens et aussi dans la concurrence des territoires.

Je vais me mettre à rêver, si on peut le faire. Je vais reprendre vos propositions, M. le Maire. Il serait intéressant de réutiliser des lignes existantes qui passent évidemment par Orléans. Je me mets à rêver d'une très belle gare T.G.V. à La Source...

(rires)

Mme KOUNOWSKI – *qui permettrait justement de brancher notre Université vers l'Europe. Ce serait extraordinaire. On a un débat très ancien sur le fait d'avoir une gare à La Source – c'est très compliqué – ce serait vraiment une opportunité pour faire un pôle de recherche extraordinaire.*

M. le Maire – *A voir. M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement réagir, car je ne suis pas sûr d'avoir tout compris dans le propos de M. GRAND.*

J'ai entendu deux remarques. La première concerne la comparaison sur le voyage en voiture et en train. J'ai bien perçu le fait qu'évidemment à l'époque où il y avait l'arrivée du train par rapport à la voiture à cheval, le cheval vapeur allait plus vite que le cheval tout court. C'est clair.

Aujourd'hui, vouloir faire croire que le train, notamment sur les lignes T.G.V., ne va quasiment pas plus vite que la voiture, c'est tout de même deux à trois fois plus rapide en T.G.V. qu'en voiture. Ce qui me surprend surtout de la part d'un écologiste, au-delà même de la vitesse, c'est le fait que le coût CO2 en voiture et en train par voyageur n'est plus du tout le même. J'avoue que j'ai sincèrement un doute sur le propos tenu par M. GRAND qui me paraît totalement contradictoire avec les positions qu'il prend par ailleurs.

Je ne sais pas non plus ce qu'il a voulu dire sur le fait qu'il ne comprenait pas notre raisonnement sur le déplacement des cadres ou des chefs d'entreprises. Je voudrais lui en parler deux secondes. On est dans le concret. Lorsqu'on parle de rayonnement d'une Ville comme Orléans, capitale régionale, au cœur du territoire national, voire même au cœur du territoire européen – je rejoins ce que vient de dire Mme KOUNOWSKI y compris non seulement pour les étudiants, mais également pour la recherche, y compris appliquée, pas uniquement fondamentale – dans ce domaine-là, le fait de pouvoir se déplacer très rapidement est une notion essentielle sur des choix de localisation. La notion d'espace temps est décisive pour les localisations à venir.

Localiser des entreprises à Orléans ou en tout cas dans son agglomération, irriguer le territoire sur le plan économique et touristique est un véritable enjeu, un véritable défi. De ce point de vue-là, le fait de gagner une heure sur l'aéroport de Roissy pour des chefs d'entreprises, des dirigeants, des cadres, gagner deux ou trois heures sur Lyon, sur le sud-ouest ou le sud-est, sans compter Châteauroux – je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure par nos camarades d'en face sur le Centre, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Limoges. Très concrètement, on sait quels sont les projets, notamment à Châteauroux, par rapport à Déols. C'est au contraire un véritable enjeu de développement sur les 20, 25 ans à venir.

Ce sont des entreprises sur notre région, des emplois localisables et non pas délocalisables. C'est au contraire un défi absolument essentiel dans les choix qui nous sont proposés aujourd'hui.

M. CARRE – *J'avais réagi au fait que c'était l'unanimité du P.S., de l'U.M.P., non pas que sur certains sujets, je ne la recherche pas, mais c'est surtout l'union de tous les Orléanais, des régionaux de l'étape. Je suis heureux de voir qu'à la fin des propos tous les régionaux de l'étape se réunissent pour soutenir le projet. C'est ce qui m'intéresse. Ensemble on poussera effectivement ce projet.*

Pour avoir regardé ce dossier, ce qui me paraît important aujourd'hui et cela a été dit plusieurs fois, c'est un petit peu comme le tram et le bus. Je connais des personnes qui ne prenaient pas les transports en commun quand il n'y avait que des bus, mais qui n'hésitent pas à monter dans des trams. On est sur des choses qui ne sont pas forcément aussi rationnelles qu'à une époque où la productivité était le déterminant et la justification de tous les investissements qui pouvaient être faits et qui ont conduit, avec l'industrialisation, à l'arrivée du chemin de fer un peu partout sur les territoires.

Aujourd'hui, on n'est plus à une minute près. On est à des heures près, comme cela a été souligné tout à l'heure par Mme CHERADAME ou on est sur le raccordement à tout un réseau, comme le rappelait M. Florent MONTILLOT. Ce réseau est un outil de compétitivité. C'est la grande différence dans l'approche qui doit être faite de ce type de dossier par rapport à d'autres infrastructures. C'est un outil de compétitivité fondamental pour les territoires, notamment pour une capitale régionale. Je rappelle qu'on est une des rares à être raccordée au réseau européen. La question pure de la productivité, de la minute gagnée, pourrait faire croire que c'est un dossier un peu secondaire, un peu superflu. Des choses essentielles pour le quotidien ne sont pas tolérables, on est tous d'accord là-dessus. On l'a dit là aussi à l'unanimité. Ce n'est pas la question. En revanche, ce n'est pas si superflu que cela quand on se resitue justement dans ce contexte.

C'est aussi la raison pour laquelle les gares qui ont poussé dans la campagne, on a cet exemple. L'exemple du barreau rappelé tout à l'heure comme une solution potentielle, cette solution existe dans plein d'endroits. Elle n'a pas du tout marché. Ce n'est pas du tout des endroits où les territoires ont été tirés. Vendôme, c'est sûr, il y a eu quelques maisons de plus, quelques dynamiques de plus, mais cela n'a pas donné une mégapole. Cela n'a pas du tout entraîné les effets qu'ont pu entraîner au XIX^{ème} siècle l'arrivée du train. Pourquoi ? Car on a changé de concept sur l'intérêt ou pas d'avoir ce type d'infrastructure.

En revanche, nier qu'il favoriserait considérablement la compétitivité d'un territoire, que c'est un des déterminants essentiels de la structuration de sa croissance dans le temps, croissance au sens le plus large du terme, évidemment économique, mais aussi sur le bien-être, sur le développement universitaire, sur l'attraction que peut avoir ce type de territoire pour des chercheurs qui ont souvent des liaisons avec d'autres centres de recherche, généralement européens pour la plupart d'entre eux, sont des éléments fondamentaux. Les 14 milliards sont vite relativisés, même si ce sont des sommes astronomiques, très importantes, à l'échelle des années supplémentaires qu'ils permettent.

Je suis aussi très favorable à ce que l'on utilise au mieux les infrastructures. Quand on regarde dans le dossier, on voit qu'effectivement cela perturbe les schémas sur le fret. C'est un autre sujet important pour M. le Président de la Commission de Développement Durable, pour la France, de mettre ces autoroutes. Quand on discute avec R.F.F., ils pensent immédiatement à créer des lignes ex nihilo de L.G.V. En revanche, faire passer des trains qui font un kilomètre ou un kilomètre et demi en centre-ville pour rien, car ils ne s'arrêtent pas là, ils

passent, cela ne les dérange pas. Au contraire il faut utiliser les infrastructures existantes. Je propose juste l'inversion. S'il doit y avoir des autoroutes pour le fret, qui sont absolument vitales pour notre pays, du Havre à Marseille, qu'on crée des lignes et qu'on laisse les voyageurs, que ce soit dans l'immédiat ou dans les lignes ultérieures, bien rouler sur des faisceaux généreux, qui permettent justement une bonne régularité du service rendu.

Je milite donc complètement pour le scénario ouest, utilisant au maximum les infrastructures, notamment pour l'Orléanais, la ligne Vierzon. Je ne suis pas sûre qu'elle s'arrête à La Source. Je veux bien qu'ensemble on fasse toutes les démarches possibles, mais je n'y crois pas beaucoup.

Je vous ai entendu défendre l'intermodalité qui de ce point de vue-là condamne un peu quand même l'intérêt d'une gare, même si elle arrivait sur ce territoire. En revanche, la gare d'Orléans – Fleury-les-Aubrais a plus que sa place dans le futur. On a une vraie carte à jouer, car cette infrastructure est une des rares en France à ne pas être utilisée à la hauteur de ce qu'elle peut permettre de faire. Quand on regarde le dossier de près, on voit qu'il y a toute une capacité de développement, longtemps après, je n'en sais rien, cela dépend des grandes orientations données, en tout cas le potentiel est là, puis à moindre coût écologique car il faut utiliser les grands canaux qui ont déjà été tracés et que la nature a déjà subi. Ce n'est pas la peine de balafre davantage tous ces beaux paysages du Massif Central et du Berry.

C'est ce que je voulais ajouter au débat, M. le Maire.

M. le Maire – *Merci à tous pour vos prises de paroles et merci pour le consensus effectivement unanime qui se dégage. C'est vraiment très, très important.*

Je ne veux pas trop prolonger le débat, mais simplement apporter deux, trois éléments.

Sur la question du développement économique de la compétitivité, vous avez échangé les uns et les autres. Il faut bien voir que l'on est en train de créer un réseau ferré européen. Dans 50 ans, il y aura ceux qui seront dans le réseau européen et ceux qui n'y seront pas.

Vous avez raison M. GRAND d'une certaine manière. On ne peut pas reprendre l'exemple du train au XIX^{ème} siècle et le projeter in abstracto sur la situation actuelle. Je vous l'accorde volontiers. Même si les proportions ne sont pas les mêmes, c'est déterminant. Regardez dans l'histoire le développement de Villes qui ont accueilli le train et celles qui ne l'ont pas accueilli. Vous avez des exemples, notamment à l'étranger, où vous avez eu un véritable dépérissement de certaines Villes car la voie ferrée ne passait pas chez elle. Ce n'est pas seulement dans notre pays. C'est quelque chose qui vaut à peu près partout. On est dans ce dimensionnement. Je pense qu'il faut qu'Orléans soit dans ce futur réseau européen.

Bien sûr sur l'enjeu financier, il ne viendra à personne l'idée de dire aujourd'hui que les 12 à 14 milliards vont se trouver facilement. Qui peut le prétendre ? Personne. Pour moi c'est une phase ultérieure du dossier. J'allais dire chaque chose en son temps. Il fallait déjà faire inscrire la ligne. Il faut maintenant que vienne le dossier avec le débat public. Quand les choses seront validées avec une proposition de la part de R.F.F. à la suite de cela, il y aura bien sûr le tour de table. Mais on ne peut pas préjuger du tour de table, éventuellement qu'il ne puisse pas, dans une hypothèse défavorable, boucler le financement, pour dire que finalement cela ne vaut pas le coup d'instruire tout le dossier.

De toute façon, ce dossier viendra. Je redis pourquoi il viendra ? Car P.L.M. va à la saturation. C'est notre immense chance. Je serais presque convaincu comme vous sinon qu'il serait extrêmement difficile de boucler le financement. Mais il faudra bien qu'il y ait quelque chose. On a cette formidable opportunité. Même si cela va être très difficile, cela va prendre du temps, de toute façon il faudra bien qu'il y ait une solution.

J'ajoute quand on voit la fameuse carte du Schéma National des Infrastructures de Transport en France, le fameux S.N.I.T., un certain nombre de lignes nouvelles sont prévues dans le sud. S'il n'y a pas un desserrement de la contrainte sur Lyon, ces lignes n'en porteront qu'un effet très limité, car elles vont bouchonner tout simplement. C'est un vrai bouchon. Ce n'est pas un petit bouchon !

(rires)

M. le Maire – *C'est un gros bouchon. Pour ces lignes nouvelles dans le sud, il y a besoin de ce doublement et donc du P.O.C.L.*

Je souscris ce que vous avez dit sur le quotidien, le court terme. Il ne faut pas bien sûr opposer les deux. On sait tous qu'il y a un certain nombre de difficultés actuelles. Je veux simplement dire deux, trois choses là-dessus.

Effectivement, le 11 décembre prochain, la S.N.C.F. va mettre en place le fameux cadencement avec beaucoup de changements d'horaires. C'est la première fois, je le crois, de son histoire longue que la S.N.C.F. procède à de tels bouleversements. Il y a donc une véritable crainte, malgré tout le savoir-faire des traficiens de la S.N.C.F., et c'est impressionnant de voir cela, qu'il y ait des perturbations. Où ? Combien ? Comment ? Personne ne le sait, mais il est vrai que c'est quand même un pari qui est lourd.

Pourquoi la S.N.C.F. fait-elle ce pari ? Je ne suis pas à la S.N.C.F. mais j'apporte quelques éléments qui sont portés à ma connaissance. Elle a engagé un programme de modernisation des voies existantes de 13 milliards d'euros - ce sont des sommes extrêmement importantes – car dans les 20, 25, 30 dernières années nous n'avons pas investi ce qu'il convenait d'investir sur le réseau ferré. C'est aussi simple que cela. Qu'il y ait un retard, des problèmes qui se posent, on les connaît tous. Il y a un plan assez massif d'investissement sur l'existant. C'est pour apporter cet élément de réponse. Par conséquent, comme déjà beaucoup de travaux sont en programmation, sont en cours, qui désorganisent aussi le réseau, la S.N.C.F. prend le pari de ne pas ajouter par la suite le cadencement qui peut créer des perturbations aux travaux qui auront eu lieu. Ils préfèrent faire tout en même temps, sachant qu'il y a déjà beaucoup de bouleversements et modifications d'horaires.

J'en ai parlé encore cette semaine avec le Président de la S.N.C.F. qui est véritablement un homme de bonne volonté, qui fait le maximum, mais il reconnaît bien volontiers que c'est un pari.

Pour ce qui concerne notre territoire, le Paris – Orléans – Tours est particulièrement concerné, à la fois par les problèmes, comme vous l'avez rappelé, qui se posent sur la ligne, par la modernisation engagée par la S.N.C.F. et R.F.F., car c'est une des lignes considérées comme ne fonctionnant pas normalement sur l'ensemble du territoire national - il y a une priorité accordée au Paris – Orléans – Tours et tant mieux - et en même temps avec des conséquences sur le cadencement. On a pu évoquer toutes ces questions il y a quelques jours.

Je le dis également, on y est extrêmement attentif. Il n'y a pas 15 jours qui se passent sans que j'ai l'occasion de parler de ces questions à Paris, notamment pour ce qui

concerne le cadencement et des dessertes locales, car c'est aussi un de nos soucis. J'ai dit il y a 48 heures au Président de la S.N.C.F. et au Ministre des Transports qu'on était tous d'accord pour dire que le cadencement est un bon principe et cela devrait être une bonne chose, mais pas en sacrifiant un certain nombre de dessertes locales.

J'ajoute un dernier point par rapport à ce que M. Olivier CARRE a dit sur le fret qui est fondamental et qui fonctionne mal en France. Le cadencement doit déjà améliorer le fret. C'est une des raisons du cadencement. On va être extrêmement vigilant. Le Président de la S.N.C.F. s'est engagé à prendre les remarques qu'on pourrait lui faire sur des dysfonctionnements, sur des problèmes de desserte locale, etc. Je ne manquerai pas de lui en faire part.

Je termine pour dire par rapport à la question « arrivera-t-on à faire un projet d'une telle ampleur ? », je ne sais pas. Je sais simplement que, si on ne s'y emploie pas, bien sûr qu'on ne le fera pas. C'est la logique de la démarche. Je sais aussi que des lignes L.G.V. se font en ce moment. Il y en a qui ont été inaugurées il y a peu de temps. Il n'est que temps que l'on soit dans ce processus. Il est lancé. Si j'allais au bout de ma pensée, je vous dirais que tout ce qui est prévu aujourd'hui ne se fera pas, car les montants que je connais bien, car la Commission du Développement Durable est également la Commission d'Aménagement du Territoire et elle a en charge notamment la question des transports à l'Assemblée Nationale, sans aucune prétention, je connais un peu le sujet et les montants financiers. C'est donc redoutable. C'est pour cela que je fais le maximum pour pousser ce dossier. Je crois que vous comprenez la logique pour que le P.O.C.L. puisse se réaliser. Je ne peux pas en dire plus, ce serait désagréable pour d'autres régions et d'autres territoires, puisque nous essayons d'avoir un développement harmonieux. Mais c'est aussi une réalité. Le S.N.I.T. (Schéma National d'Infrastructures de Transport) c'est de l'ordre de 300 milliards d'euros, sans compter un certain nombre de choses. 300 milliards d'euros aujourd'hui c'est colossal.

Le problème qui se pose à notre pays, indépendamment de toutes nos joutes politiques, etc., c'est de savoir comment – c'est la clé pour les 50 ans qui viennent – il dégage des capacités d'investissement nécessaires à cette modernisation globale, pas seulement les transports, tout le domaine de l'énergie. Je pourrais les multiplier. Ce sont aujourd'hui les enjeux. Je trouve personnellement qu'il est dommage qu'on ne s'y porte pas suffisamment, y compris au plan national.

Voilà, j'en ai terminé. Merci encore une fois à tous. On aura l'occasion d'y revenir avec un cahier d'acteurs que nous allons vous proposer.

On a encore deux, trois petites choses à faire dans notre Conseil Municipal, puisque nous n'avons que 87 délibérations. Nous en sommes quand même au n° 6. Nous allons progresser dans un grand bond en avant à la n° 7.

N° 7 – **Association Orléans Insertion Emploi. Désignation des représentants de la Ville.**

M. le Maire – Il s'agit de désigner des représentants de la Ville à l'Association Orléans Insertion Emploi. On a été gentil avec vous, on vous a gardé les sièges au chaud, puisqu'au départ vous ne vouliez pas venir. Il faut se détendre un peu, sourire un peu. Puisque maintenant les élus de l'opposition souhaitent siéger à l'O.I.E., ce dont je suis très heureux, il est proposé de désigner Mme KOUNOWSKI et M. RICOUD.

Y a-t-il une demande de vote au scrutin ? Il n'y a pas de demande. Je vous consulte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Ce n'est pas beau ! Je pense que vous êtes émus. Vous nous offrirez un petit verre après.

M. BRARD – *C'est la qualité des candidats.*

M. le Maire – *C'est la qualité des candidats, absolument.*

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de huit représentants de la Ville sur les dix sièges dont elle dispose au sein de l'association Orléans Insertion Emploi. Les deux sièges restants étaient réservés à des élus de l'Opposition.

Aussi, il convient aujourd'hui de procéder la désignation de ces deux représentants.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation au sein de l'association Orléans Insertion Emploi de :

- **Mme Ghislaine KOUNOWSKI, Conseillère Municipale**
- **M. Michel RICOUD, Conseiller Municipal**».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret et sur la Déportation Juive. Désignation de représentants de la Ville. Modification.

Mme MAUROY-PREVOST – *M. le Maire, mes chers collègues, le C.E.R.C.I.L. a modifié ses statuts en juin dernier, réduisant le nombre de représentants de la Ville d'Orléans, mais je dois préciser de toutes les communes qui sont les membres fondateurs de l'association, deux titulaires au lieu de trois.*

Il est proposé pour le Conseil Municipal d'Orléans de bien vouloir désigner pour représenter la Ville au sein de l'association :

- *M. Abel MOITTIE en tant que titulaire et moi-même,*
- *Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU et M. Eric VALETTE en tant que suppléants.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Une petite intervention. Tout d'abord je souligne que le C.E.R.C.I.L. est un lieu de mémoire extrêmement important pour la Ville, sur lequel on est ici tous d'accord. C'est un lieu essentiel pour lequel il y a toujours eu la plus grande unanimité dans ce Conseil Municipal.*

C'est la raison pour laquelle on ne comprend pas très bien pourquoi il n'y a pas une représentation de l'opposition qui ait été maintenue au niveau d'une suppléance. On avait 6 membres : 3 titulaires et 3 suppléants. On passe à 4 : 2 titulaires et 2 suppléants. Symboliquement, ne pourrait-on pas maintenir un membre de l'opposition comme suppléant, de façon à marquer l'unité du Conseil, tout simplement ? Ce n'est pas de la politique. C'est juste une façon de dire : tous les élus d'Orléans, quelle que soit leur sensibilité, participent, comme titulaires et comme suppléants, à l'administration du C.E.R.C.I.L. Puisqu'on est dans l'unanimité, cela nous paraîtrait être un beau geste.

M. le Maire – *C'est simple. Dans le Conseil d'Administration du C.E.R.C.I.L., d'autres institutions sont représentées, qui ne procèdent pas de cette manière-là. Je serais tout prêt à le faire si les autres jouaient le jeu. C'est le même problème qu'on a eu à l'Agglo. C'est le même problème partout. La Ville d'Orléans prend l'initiative ou accepte de désigner des représentants de l'opposition. Aucune autre commune, par exemple à l'Agglo, ne le fait, aucune autre, quelle que soit sa tendance.*

(réactions hors micro)

M. le Maire – *Franchement il n'y a pas deux raisons, deux principes. De toute façon, comme il y a un très large consensus là-dessus et par rapport à l'implication des élus proposés, cela me paraissait logique dès lors qu'il y a une réduction du nombre des représentants de la Ville.*

Ce que je peux un tout petit peu regretter par ailleurs, étant donné – je crois pouvoir le dire sans prétention – l'implication de la Ville, qui si elle n'avait pas été là, il n'y aurait pas ce lieu superbe construit au Bourdon Blanc. C'est ainsi. On le prend en compte.

Mme MAUROY-PREVOST, vous voulez ajouter quelque chose.

Mme MAUROY-PREVOST – *Au C.E.R.C.I.L. on travaille dans un grand esprit de collégialité. Cette réduction du nombre des représentants des communes, en général puisqu'il n'y a pas qu'Orléans, vise tout simplement à rééquilibrer le nombre de représentants entre le collège des fondateurs et le collège des associations de mémoire, tout simplement car aujourd'hui les associations de mémoire s'impliquent de plus en plus, notamment maintenant dans le fonctionnement du lieu.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas la réduction qu'on conteste. On ne comprend pas pourquoi, dans le cadre de cette réduction, on ne maintient pas une représentation, même sur un strapontin, à l'opposition. On trouve cela déplorable.*

Mme MAUROY-PREVOST – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je n'ai jamais manqué une réunion et vous auriez peu de chance de me suppléer.*

M. le Maire – *Je confirme.*

Mme MAUROY-PREVOST – *Jusqu'à maintenant, depuis plusieurs années, je n'ai pas manqué de réunions. De toutes façons je suis très attachée à l'évolution du projet.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Qui est pour cette désignation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 contre. Je me permets de constater la différence de comportement entre l'élégance de la majorité qui a voté pour deux élus de l'opposition au sein de l'O.I.E., dont vous M. RICOUD, et ce que je considère être comme l'inélégance de votre choix, sachant que la représentation de la Ville était déjà assurée par le passé par Mme MAUROY-PREVOST et M. MOITTIE. C'est juste une remarque personnelle. Qui s'abstient ? 10 abstentions. C'est toujours comme cela effectivement M. CARRE. Vous nous demandez Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de faire un geste, mais je ne vois pas où est le vôtre.*

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

M. le Maire – *Je n'ai pas accédé à votre demande, c'est différent, qui ne me paraît pas justifiée.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibérations du 4 avril 2008, du 25 avril 2008, du 19 juin 2008 et du 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville au sein du Centre d'études et de Recherche sur les Camps d'internement dans le Loiret Mémorial des enfants du Vel d'Hiv (C.E.R.C.I.L.) :

Titulaires : M. Serge GROUARD, Mme Catherine MAUROY-PREVOST, M. Abel MOITTIE ;

Suppléants : M. Eric VALETTE, Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA.

L'association a modifié ses statuts en juin 2011 réduisant le nombre de représentants de la Ville à deux titulaires et deux suppléants.

Il convient donc de modifier la représentation de la Ville au sein de cette association.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner pour représenter la Ville au C.E.R.C.I.L. :

*** Mme Catherine MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire et M. Abel MOITTIE, Conseiller Municipal, en qualité de membres titulaires,**

*** M. Eric VALETTE et Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Adjoints au Maire, en qualité de membres suppléants ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS ;

FINANCES

N° 13 – **Budget 2011. Décision modificative n° 2.**

M. MARTIN – *Pour cette décision modificative n° 2 de l'année, vous avez vu qu'elle comportait de nombreuses opérations qui sont essentiellement des opérations de transfert. Néanmoins, il vous est proposé :*

- *de procéder à l'avance sur subventions d'un montant de 80 000 € à l'Association R.C.O. au titre de l'année 2011 – 2012, étant précisé que l'avance que cette association avait perçue antérieurement a été remboursée,*

- *d'abonder le budget des opérations juridiques pour 50 000 €,*

- *de procéder à un ajustement des investissements pour un montant de 2 300 000 € par réduction de la dette, puisque nous avons fait une revue de projets. Nous faisons ces ajustements qui sont principalement des reports sur des projets que vous avez dans la délibération.*

Mme KOUNOWSKI – Par rapport à un report qu'on avait voté dans le budget primitif 2011, il est reporté en 2012, sur le lieu jeunes, 150 000 €. On s'interroge. Quand fera-t-on ce lieu jeune à La Source ? On avait déjà eu une première délibération quand on avait discuté du budget primitif 2010, 50 000 € qui ont été visiblement affectés non pas à ce projet mais à l'Auberge de Jeunesse. On a refait une délibération dans le budget primitif 2011, en décembre, pour 150 000 €. Je vois qu'on reporte cela en 2012. C'est dommage car il y a vraiment besoin d'un lieu jeune à La Source.

M. CARRE – Mme KOUNOWSKI, des lieux jeunes à La Source, on a fait la médiathèque, le Palais des Sports, la Maison des Associations, l'Ecole de Musique. Que voulez-vous ? Un foyer ? Tout cela est utilisé essentiellement par des jeunes, pas qu'eux, ce qui est parfait, car cela fait de la mixité. Mais cela a été fait essentiellement pour eux. Je passe sur Olympe de Gouges où des associations ont pris leur place. Je dois en oublier, M. LANGUERRE, on peut en rajouter.

Franchement cette histoire de lieu jeune, on a sanctuarisé les crédits. Vous avez raconté qu'on avait retiré 50 000 € dans la presse. Les 50 000 € ont servi à faire des études pour justement structurer ce qui manque, car le problème aujourd'hui est qu'il manque de moins en moins de choses à La Source. Les associations viennent vers nous, elles doivent être mises en réseau pour savoir comment les éléments qui manquent pour la jeunesse peuvent être compensés par un nouvel équipement ou une nouvelle association. Que manque-t-il ? C'est ce qui est utile aux jeunes. Ce n'est pas d'avoir un lieu pour les jeunes. Il n'y a pas un lieu jeunes, un lieu vieux, un lieu pour le travail, etc. Cela n'a pas de sens. Ce qui est important, c'est ce que les personnes veulent en faire. Il y a eu tellement d'activités ouvertes pour les jeunes plus qu'ailleurs, dans toute la Ville, en si peu de temps.

La question se pose effectivement de savoir ce que l'on y ferait. Pourquoi le ferait-on ? Quels sont les vrais besoins qui manquent aujourd'hui sur ce territoire ? M. Soufiane SANKHON vous dirait qu'il met justement en réseau toutes les associations qui tournent autour de la jeunesse sur La Source pour avoir un véritable programme. Je peux vous le garantir pour piloter ces crédits, ils restent sanctuarisés.

En revanche, ils sont effectivement reportés car plus on avance, plus on ouvre des lieux où les jeunes trouvent leurs activités ou peuvent exprimer tous leurs talents. C'est peut-être ce qui vous échappe. Ils en ont plein. Ils arrivent largement aujourd'hui à l'exprimer, notamment à La Source.

Mme KOUNOWSKI – Je peux juste répondre à M. CARRE.

M. le Maire – Oui.

Mme KOUNOWSKI – Le lieu jeune au 22 allée Adélaïde de Savoie a été détruit. Le foyer Horizon, vous-même vous avez dit que...

M. CARRE – Vous plaisantez sur le lieu jeune du 22 allée Adélaïde de Savoie.

Mme KOUNOWSKI – ce foyer Horizon allait disparaître. Il y avait des lieux de réunions pour les jeunes qui n'existent plus actuellement. Quand vous parlez de la médiathèque et autre, non, ce n'est pas du tout la même utilisation.

M. CARRE – Vous avez raison car dans le lieu jeune...

Mme KOUNOWSKI – Quand on parle d'un lieu jeune, c'est un lieu dans le G.P.V.

M. CARRE – *Non, je suis désolé. Le lieu jeune au 22 allée Adélaïde de Savoie, il y avait dans une pièce qui devait faire à peu près 15 m² – je parle sous le contrôle de ceux qui y allaient vraiment, dont moi – une dizaine de P.C., tous des P.C. – personal computer - recyclés. Il y avait effectivement une animatrice dont on s'est débrouillé à travers le contrat de cohésion sociale pour qu'elle soit financée par le Contrat de Ville. Quand j'ai vu effectivement que c'était cela l'informatique dédiée aux jeunes à La Source, j'ai considéré qu'il fallait faire autre chose. Cette autre chose, les 15 m² se sont transformés dans la médiathèque numérique d'Orléans qui est la plus moderne d'Orléans. Franchement, vous avez fait la démonstration de ce que je venais de dire.*

M. le Maire – *Je vais vous consulter.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Concernant le BUDGET PRINCIPAL

1/Autoriser les transferts au sein de la section de fonctionnement :

Prélèvement			Affectation au chapitre 011		
23	65738	-6 000,00	23	6236	6 000,00
Autres organismes publics UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATIO			Catalogues et imprimés 1102 - JANE UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATIO 04B266 SALON DE L ETUDIANT		
523	6574	-1 000,00	523	60623	1 000,00
Subventions de fonctionnement aux associ FINS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE			Alimentation 1101 - RENCONTRES RECRUTEMENT FINS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 00008002 RENCONTRES RECRUTEMENT CREATION ENT		
Affectation au chapitre 012					
311	611	-15 750,00	311	64131	15 750,00
Contrats de prestations de services avec CCTO CONSERVATOIRE 0000978 MUSIQUE A L'INSTITUT			Rémunérations 9999 - Rémunération vacataires CCTO HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
821	61558	-15 642,00	822	6216	15 642,00
Autres biens mobiliers 1101 - MADS OUVRAGES D'ART TCIR CIRCULATION			Personnel affecté par le GFP de rattaché 1102 - MADS OUVRAGES D'ART TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
Affectation au chapitre 65					
422	6748	-4 000,00	422	6574	4 000,00
Autres subventions exceptionnelles CJEU MISSION JEUNESSE			Subventions de fonctionnement aux associ 1101 - REIMPUTATION POUR SUBV JAM CJEU MISSION JEUNESSE		
422	6232	-700,00	422	6574	3 000,00
Fêtes et cérémonies CJEU MISSION JEUNESSE			Subventions de fonctionnement aux associ 1102 - SUBV ORIGINALES PASSIONS 45 (redéploiement) CJEU MISSION JEUNESSE		
422	6714	-2 300,00			
Bourses et prix CJEU MISSION JEUNESSE					
33	6232	-330,00	312	65737	330,00
Fêtes et cérémonies CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			Autres établissements publics locaux 1101 - REAJUSTEMENT ESAD CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
321	6232	-600,00	321	6574	600,00
Fêtes et cérémonies CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES			Subventions de fonctionnement aux associ 1102 - Redéploiement de crédits CMED MEDIATHEQUES - BIBLIOTHEQUES		
Affectation au chapitre 67					
022	611	-400,00	026	678	400,00
Contrats de prestations de services avec PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS			Autres charges exceptionnelles 1401 - REMBSMT ACOMPTE LOCATION SALLES PCIM CIMETIERES		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

2/Autoriser les transferts au sein de la section d'investissement :

Prélèvement			Affectation		
824 Frais d'études UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 ARENA	2031	-534 500,00	824 Titres de participation 1201 - Libération 50% Capital de la SEMPAT UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 10D001 SEMPAT	261	1 464 500,00
824 Terrains bâtis UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 ARENA	2115	-930 000,00			
112 Installations, matériel et outillage tec TPAT PATRIMOINE 01A437 SECURISATION DES BAT. PUBLICS	2315	-83 930,00	112 Installations générales, agencements, am 1201 - ACQ. LEVEE DOUTE TPAT PATRIMOINE 01A437 SECURISATION DES BAT. PUBLICS	2135	83 930,00
821 GFP de rattachement TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A463 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES	204151	-35 000,00	821 Installations, matériel et outillage tec 1204 - POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A463 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES	2315	35 000,00
020 Installations, matériel et outillage tec TPAT PATRIMOINE 13C260 RENOUV MAT AUDIOVISUEL	2315	-28 000,00	020 Autres immobilisations corporelles 1203 - VIDEOPROJECTEUR ECRANS TPAT PATRIMOINE 13C260 RENOUV MAT AUDIOVISUEL	2188	28 000,00
020 Constructions TPAT PATRIMOINE 13C259 ALARME INTRUSION	2313	-28 000,00	020 Installations générales, agencements, am TPAT PATRIMOINE 13C259 ALARME INTRUSION	2135	28 000,00
020 Matériel de bureau et matériel informati ASSI POSTES DE TRAVAIL ET ASSISTANCE 13B023 POSTES DE TRAVAIL	2183	-27 000,00	020 Concessions et droits similaires, brevet 1 - achat de logiciel bureautique ASSI POSTES DE TRAVAIL ET ASSISTANCE 13B023 POSTES DE TRAVAIL	205	27 000,00
822 Installations, matériel et outillage tec TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AN AV-ENTRETIEN PARKING A BRIAND	2315	-24 000,00	820 Matériel de transport TMEC MECANIQUE 13A016 GROSSES REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	2182	24 000,00
94 Autres immobilisations corporelles UPCO POLE COMMERCE 04A407 ACTIONS COMMERCE	2188	-20 000,00	91 Concessions et droits similaires, brevet 1 - PLACIERS LOGICIEL GESTION MARCHÉS ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 07A390 INFORMATISATION DES PLACES DE MARCHES	205	25 000,00
91 Autres immobilisations corporelles TMAR MARCHES 07A449 REAMENAGEMENT DES MARCHES	2188	-5 000,00			
822 Installations, matériel et outillage tec TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AN AV-ENTRETIEN PARKING A BRIAND	2315	-15 000,00	823 Autres immobilisations corporelles 1212 -ACQ. VEGETAUX (redéploiement) TPSP POLE SPECIALISE 08A02036 VEGETAUX	2188	15 000,00
822 Installations, matériel et outillage tec TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A03204 ENFOUISSEMENT DE RESEAUX	2315	-11 500,00	822 Concessions et droits similaires, brevet 1 -ACQ. LOGICIEL DE MÈTRES DE VOIRIE (redéploiement) ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 07A420 INFORMATISATION DU METRAGE DE VOIRIE	205	11 500,00
411 Constructions TPAT PATRIMOINE 03C477 GYMNASÉ AMARGER	2313	-12 000,00	414 Autres immobilisations corporelles 1202 - ACQ. TOILE BELEVEDERE ILE CHARLEMAGNE TPAT PATRIMOINE 03B0781 ILE CHARLEMAGNE TOILE BELEVEDERE	2188	14 000,00
411 Constructions TPAT PATRIMOINE 03C481 COMPLEXE SPORTIF VICTOR FOUILLADE	2313	-2 000,00			
822 Installations, matériel et outillage tec TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AN AMELIORATION PARKING A BRIAND	2315	-9 000,00	822 Installations de voirie TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AN AMELIORATION PARKING A BRIAND	2152	9 000,00
822 Frais d'études TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032FE AMELIO VOIRIE - FRAIS D ETUDES	2031	-8 500,00	822 Matériel de bureau et matériel informatique Acquisition matériel ASSI POSTES DE TRAVAIL ET ASSISTANCE 07A420 INFORMATISATION DU METRAGE DE VOIRIE	2183	8 500,00
30 Autres immobilisations corporelles en cours CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 13B011 RESORPTION RISQUES LIES DOC UNIQUE	2318	-8 472,00	30 Matériel de bureau 1211 - Acquisition équipements CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 13B011 RESORPTION RISQUES LIES DOC UNIQUE	2183	8 472,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

322 Installations, matériel et outillage tec CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 MUSEUM	2315	-8 000,00	322 OEvures et objets d art 1 - ACQUISITION COLLECTION COLEOPTERES CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 MUSEUM 322 Autres immobilisations corporelles 1 - POSE SUPPORT METAL SERRE CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 MUSEUM	2161	1 000,00
823 Frais d'études TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 08A07035 CHARTE DE L ARBRE	2031	-7 500,00	833 Autres immobilisations incorporelles 1- Intensification projet biodiversité CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 08A001 - BIODIVERSITE	2088	7 500,00
824 Avances versées sur commandes d immobili UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09G21 AVENUE KENNEDY	238	-7 000,00	824 Plantations d arbres et d arbustes 1501 - CHANTIER ROLLAND PPRO DGA PROXIMITE 09E001 ACTION DE PROXIMITE	2121	7 000,00
830 Subventions d'équipement aux personnes d PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU	2042	-4 000,00	823 Autres immobilisations corporelles 1505 - ACHAT DE JARDIPALETTE TPRO PRODUCTION 08A15057 FLEURISSEMENT	2188	4 000,00
822 Installations, matériel et outillage tec TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AG - AV RUE MASSE	2315	-3 597,00	822 Installations de voirie 2 - Achat de bancs TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AG - AV RUE MASSE	2152	3 597,00
813 Installations, matériel et outillage tec TEFO EAU, FONTAINES 13B012 EQUIP BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	2315	-3 000,00	821 Autres immobilisations corporelles 1214 - FONTAINE MEDIATHEQUE TEFO EAU, FONTAINES 08A02238 GROSSES REPARATIONS FONTAINES	2188	3 000,00
322 Restauration des collections et oeuvres CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 MUSEUM	2316	-1 000,00	322 OEvures et objets d art 9999 - Acquisition collection CMHN MUSEE DES SCIENCES NATURELLES 05A080 MUSEUM	2161	1 000,00
820 Autres immobilisations corporelles TDEP DIRECTION ESPACE PUBLIC 07A037 MATERIELS DIVERS DE VOIRIE	2188	-657,80	820 Concessions et droits similaires, brevet 1208 - Logicile LG SYNTHÉ TDEP DIRECTION ESPACE PUBLIC 07A037 MATERIELS DIVERS DE VOIRIE	205	657,80

3/Autoriser les transferts entre sections

Prélèvement			Affectation		
824 1201 - COMMUNICATION ZFU UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A4542 ZFU ETUDES	2031	-7 000,00	824 Contrats de prestations de services 1102 - COMMUNICATION ZFU UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A4543 ZFU COMMUNICATION	611	7 000,00
824 Frais d'études UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A144 DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	2031	-2 000,00	020 Frais d'acte et de contentieux AJUR DIRECTION JURIDIQUE	6227	2 777,40
824 Subventions d'équipement aux personnes d UUSL DROIT DES SOLS 10A104 CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	2042	-777,40			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

94 Contrats de prestations de services avec UPCO POLE COMMERCE	611	-13 575,00	814 Installations, matériel et outillage tec 1506 - MISSION LUMIERE LES ECLAIREURS DEVEL URB TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A461 MISSION LUMIERE	2315	13 574,60
822 Fournitures de voirie TFME FOURNITURE MATERIEL ENTRETIEN	80633	-4 500,00	820 Autres immobilisations corporelles 1302 - ACQ. POTELETS TFME FOURNITURE MATERIEL ENTRETIEN 08A17033 MOBILIER URBAIN	2188	4 500,00
021 Contrats de prestations de services PDVQ VIE DES QUARTIERS	611	-2 886,00	824 Autres immobilisations corporelles 1301 - ACHAT PUPITRE REUNION PDVQ VIE DES QUARTIERS 09E001 ACTION DE PROXIMITE	2188	1 000,00
			824 Installations de voirie 1301 - Petit aménagement PDVQ VIE DES QUARTIERS 09E001 ACTION DE PROXIMITE	2152	1 886,00

4/Autoriser les ouvertures de crédits non équilibrées en fonctionnement

Dépenses		
40 Subventions de fonctionnement aux associ 3102 - AVANCE SUR SUBVENTION 2012 RCO CSPO SPORTS ET LOISIRS 0000856 HAUT NIVEAU CONTRATS D'OBJECTIFS	6574	80 000,00
020 Frais d actes et de contentieux AJUR DIRECTION JURIDIQUE	8227	50 000,00
94 Subventions de fonctionnement aux associ UPCO POLE COMMERCE	6574	10 000,00
40 Subventions de fonctionnement aux associ 3101 - REAJUSTEMENT SUBVENTION USO JUDDO CSPO SPORTS ET LOISIRS 0000856 HAUT NIVEAU CONTRATS D'OBJECTIFS	6574	9 500,00
422 Subventions de fonctionnement aux associ 3101 - POUR SUBV ORIGINALES PASSIONS 45 CJEU MISSION JEUNESSE	6574	5 000,00

Recettes		
824 Autres produits financiers 1 - CLOTURE OPERATION UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG02 GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE	768	93 100,00

5/Autoriser les ouvertures de crédits non équilibrées en investissement

Dépenses		
020 Dépôts et cautionnements reçus Remboursement de caution TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	165	34 000,00

Recettes		
824 Avances versées sur commandes d immobili 1 - CLOTURE OPERATION RBST SOLDE OPERATION UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG02 GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE	238	263 150,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

6/Autoriser les ouvertures de crédits équilibrées par des recettes en fonctionnement

Recettes		Dépenses	
322	74718	24 600,00	
Autres 2101 - MECENAT PRIVE et Subv d'ETAT CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS			
421	7067	2 979,84	
Redevances et droits des services périsc 1 - FEDU / ALSH ETE 2011 / CAMPS FEDU EDUCATION			
422	7713	2 000,00	
Libéralités reçues 2101 - DON MC DONALD POUR JOUR J C.JEU MISSION JEUNESSE 0000867 FESTIVAL JOUR J			
322		611	24 600,00
Contrats de prestations de services avec 2101 - AMENAGEMENT SALLE RICHELIEU CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS			
421		60623	2 979,84
Alimentation 1 - FEDU / ALSH ETE 2011 CAMPS FEDU EDUCATION			
422		611	2 000,00
Contrats de prestations de services avec 2101 - AFFECTATION DON MC DONALD JOUR J C.JEU MISSION JEUNESSE 0000867 FESTIVAL JOUR J			

7/Autoriser les ouvertures de crédits équilibrées par des recettes en investissement

Recettes		Dépenses	
30	1328	18 296,12	
Autres 9999 - Association des Orgues CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A315 GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES			
322	1328	10 000,00	
Autres CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A430 MUSEE DES BEAUX ARTS - AMENAGEMENTS			
322	1321	5 000,00	
État et établissements nationaux CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A430 MUSEE DES BEAUX ARTS - AMENAGEMENTS			
30		2313	21 647,60
Constructions Réparations Orgues St Marceau CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A315 GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES			
322		2188	10 000,00
Autres immobilisations corporelles 2201 - Aménagements Salle Richelieu CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A430 MUSEE DES BEAUX ARTS - AMENAGEMENTS			
322		2316	5 000,00
Restauration des collections et oeuvres 2201 - Aménagements Salle Richelieu CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A067 ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS			

8/Autoriser les annulation de crédits en dépenses d'investissement :

Dépenses		Recettes	
824	2315	-700 000,00	
Installations, matériel et outillage tec Réinscription sur 2012 UJAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A4754 VOIRIES QUARTIER CARMES			
820	2042	-541 788,00	
Subventions d'équipement aux personnes d ajustement aux besoins de l'opération UJAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A453 QUARTIER SONIS			
824	238	-193 000,00	
Avances versées sur commandes d'immobili Réinscription sur 2012 UJRU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09G21 AVENUE KENNEDY			
831	2042	-156 000,00	
Subventions d'équipement aux personnes d 801 - FORAGE DE LA SAUSSAYE - ajustement aux besoins réels TEAU EAU POTABLE 08B452 RESSOURCES EN EAU			
824	2031	-150 000,00	
Frais d'études ajustement aux besoins de l'opération UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN 03C479 ARENA			
824	238	-150 000,00	
Avances versées sur commandes d'immobili Réinscription sur 2012 UJRU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG17 GPV LIEU JEUNE			
831		13151	-180 000,00
GFP de rattachement 801 - FORAGE DE LA SAUSSAYE - ajustement aux besoins réels TEAU EAU POTABLE 08B452 RESSOURCES EN EAU			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

112	2313	-114 000,00	
Constructions Réinscription sur 2012 TPAT PATRIMOINE 01A439 CSO - AMENAGEMENT DES LOCAUX			
824	2315	-123 000,00	
Installations, matériel et outillage tec ajustement aux besoins de l'opération UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A45117 ÇTA - PARKING CLOS GAUTHIER			
824	2042	-85 000,00	
Subventions d'équipement aux personnes d Réinscription sur 2012 UJAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A301 ZAC COLIGNY			
824	238	-60 000,00	
Avances versées sur commandes d'immobili ajustement aux besoins de l'opération UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG14C GPV Voiries 3			
020	2315	-60 000,00	
Installations, matériel et outillage tec ajustement aux besoins de l'opération TPAT PATRIMOINE 13Z457 RENOVATION DES ASCENSEURS			
830	2042	-56 000,00	
Subventions d'équipement aux personnes d Réinscription sur 2012 PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU			
824	238	-22 228,00	
Avances versées sur commandes d'immobili Réinscription sur 2012 UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09AG14G GPV Voiries 7			
824	2315	-19 966,94	
Installations, matériel et outillage tec ajustement aux besoins de l'opération UJAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10B002 JARDINS OUVRIERS			
94	2042	-18 000,00	
Subvention d'investissements ajustement aux besoins de l'opération UPCO POLE COMMERCE 04C316 DEVANTURES FISAC			
213	2313	-18 000,00	
Constructions Réinscription sur 2012 TPAT PATRIMOINE 06A478 EXTENSION MATERNELLE C. LEWY			
830	2313	-10 000,00	
Constructions Réinscription sur 2012 PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU			
824	2042	-9 977,00	
Constructions ajustement aux besoins de l'opération UUDR DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN 10A021 REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME			
830	21531	-4 000,00	
Réseaux d'adduction d'eau Réinscription sur 2012 PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU			
	1328	-28 800,00	
Autres réinscription 2012 PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU			

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

9/Ecritures d'ordre

Recettes		Dépenses			
824	269	1 464 500,00	824	261	1 464 500,00
Versements restant à effectuer sur titre			Titres de participation		
5101 - libération différée du capital			5101 - libération différée du capital		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
10D001 SEMPAT			10D001 SEMPAT		
824	238	925 000,00	824	21318	925 000,00
Avances versées sur commandes d'immobili			Autres bâtiments publics		
5101 - CLOTURE OPERATION INTEGRATION 238			5101 - CLOTURE OPERATION INTEGRATION 238		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
09AG02 GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE			09AG02 GPV- COMPLEXE SPORTIF LA SOURCE		
01	7811	250,00	01	2805	250,00
Reprises amortissements des immobilisati			Concessions et droits similaires, brevet		
5101 - Régularisation			5101 - Régularisation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	023	-49 967,00	01	021	-49 967,00
Virement de la section de fonctionnement (R2)			Virement de la section de fonctionnement (D2)		
1 ajustement d'équilibre			1 ajustement d'équilibre		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		

10/Emprunt d'équilibre

Recettes	
01	1641
Emprunt à mobiliser - Recettes	
1 ajustement d'équilibre	
AFIN DIRECTION DES FINANCES	
	-2 253 933,26

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS FUNERAIRES M4

BUDGET 2011 - Décision modificative

1/Ecritures de régularisation

002	39 600,79
Résultat de fonctionnement reporté	
1 - Reprise des résultats antérieurs	
AFIN DIRECTION DES FINANCES	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS SOUMISES A TVA

BUDGET 2011 - Décision modificative

1/Ouverture de crédits équilibré par des recettes en fonctionnement

Recettes		Dépenses	
33	7088	6232	6 500,00
Autres produits d'activités annexes		Fêtes et cérémonies	
2101 - Supplément de recettes		2101 - Divers	
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	
0000843 FESTIVAL DE JAZZ 2011		0000843 FESTIVAL DE JAZZ 2011	
		651	1 000,00
		Redevances pour concessions, brevets,	
		2101 - SACEM	
		CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	
		0000843 FESTIVAL DE JAZZ 2011	
		611	2 081,00
		33 Contrats de prestations de services	
		CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	
		0000843 FESTIVAL DE JAZZ 2011	

ADOpte PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 14 – Taxe sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur unique.

M. MARTIN – Cette taxe, dont le montant en recettes, s'élève pour la Ville d'Orléans à 1 925 000 €, est modifiée par la loi N.O.M.E. dans son appel.

En effet, jusqu'à présent cette taxe était appelée en pourcentage avec un taux de 8 % du reste sur la recette d'électricité. Maintenant elle va être appelée selon un montant forfaitaire, en fonction des kilowatt-heures.

Afin que nous puissions conserver une progression de cette recette, ce qui est très important, je vous propose de voter ce que nous pouvons faire, l'indice de progression pour l'année 2012 au quotient de 8,12 par rapport au coefficient 8 antérieurement pratiqué.

M. RICOUD – *C'est vraiment orléanais. Ce n'est pas une nouvelle taxe. C'est une nouvelle augmentation de la facture E.D.F. pour les usagers d'E.D.F. Il faut quand même savoir qu'en août 2010 on a augmenté les tarifs de 3 %, en janvier 2011 de 3,1 % et en juillet 2011 de 1,7 %. On pourrait comprendre que la taxe reste ce qu'elle est si les factures E.D.F. n'étaient pas en augmentation très sensible ces dernières années. Nous voterons donc contre cette délibération.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais souligner qu'effectivement l'accès à l'énergie constitue un poste budgétaire de plus en plus lourd, particulièrement pour les ménages les plus modestes. Dans ces conditions, il est particulièrement choquant que la Ville d'Orléans choisisse de recourir au coefficient multiplicateur le plus élevé possible pour taxer au maximum la consommation d'électricité. D'autant que la taxation en question est un impôt particulièrement injuste puisqu'il frappe absolument tout le monde de la même manière, donc aussi bien les ménages aisés que les ménages les plus pauvres. Il frappe à proportion plus fortement les ménages les plus pauvres que les ménages les plus riches.*

J'ajoute que des Villes de la périphérie d'Orléans ont fait le choix de ne pas prélever cette taxe en lui affectant un taux de zéro. Par ailleurs, les finances de la Ville d'Orléans ne sont pas à ce point aux abois pour qu'elle soit absolument dans l'impérieuse nécessité d'avoir une taxe à un niveau aussi élevé. C'était donc l'occasion de faire un geste et de baisser cette taxation, voire de la supprimer. C'est une occasion perdue. Pour ma part, je voterai contre cette délibération que je trouve socialement injuste.

M. MARTIN – *Ne modifiant pas le principe antérieurement acté, contrairement à des communes qui n'avaient pas de taxe d'électricité, cette taxe existe depuis très longtemps à la Ville d'Orléans. Nous ne modifions pas l'organisation des recettes. Cela ne changera pas à l'indice près, qui est de 1,5 %, c'est-à-dire du montant tout juste de l'inflation, même pas, la taxe telle qu'elle est appelée à l'heure actuelle. Je dirais même que ce coefficient est inférieur à ce qu'il aurait été si on avait continué à appliquer un pourcentage sur le prix de l'électricité qui va plus vite. De ce point de vue, M. RICOUD, vous avez raison.*

Pour le reste, en mettant un coefficient de 1,5, nous irons moins vite que l'augmentation du prix de l'électricité.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 (loi NOME) a modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité pour les mettre en conformité avec le droit européen.

Jusqu'au 31 décembre 2010, la taxe sur la consommation finale d'électricité était assise sur le montant total des factures acquittées. Sur le territoire d'Orléans, son taux s'élevait à 8 % (délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 1960); la recette s'est établie à 1,925 millions d'euros en 2010.

Désormais, la taxe d'électricité est établie par rapport à un barème en €/Mwh dépendant de la puissance souscrite :

- 0,75 €/Mwh pour les consommations des non-professionnels et professionnels dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva,
- 0,25 €/Mwh pour la consommation des professionnels dont la puissance maximale souscrite est supérieure à 36 KVA et inférieure à 250 KVA.

Pour l'année 2011, année transitoire, un coefficient multiplicateur a été uniformément déterminé par l'Etat en multipliant par 100 le taux antérieurement décidé par chaque collectivité. Sur le territoire de la Ville, le barème appliqué en 2011 s'élève à :

- $0,75 \times 8 \% \times 100 = 6 \text{ €/Mwh}$ pour la consommation des non-professionnels et professionnels dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 Kva,
- $0,25 \times 8 \% \times 100 = 2 \text{ €/Mwh}$ pour la consommation des professionnels dont la puissance maximale souscrite est supérieure à 36 KVa et inférieure à 250 KVa.

A consommation équivalente, ces nouvelles modalités de taxation selon un barème figé, font perdre aux collectivités le dynamisme lié à l'évolution des prix de l'électricité dont elles bénéficiaient antérieurement. Pour corriger cet effet, les textes prévoient la possibilité pour chaque collectivité de décider annuellement, à compter de 2012, de l'actualisation du coefficient multiplicateur en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, dans les limites définies par l'Etat.

A compter de 2012, le coefficient multiplicateur maximum est fixé à 8,12 pour les communes.

La fixation du coefficient multiplicateur à 8,12 en 2012 représenterait une évolution de la recette de taxe sur la consommation finale d'électricité de 1,5 % par rapport à 2011.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1) fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,12 à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

2) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 6.
IL Y A 6 ABSTENTIONS.

N° 15 – Commission Intercommunale des Impôts Directs. Désignation des contribuables susceptibles d'y siéger.

M. MARTIN – *Au niveau du Conseil de Communauté, nous devons instaurer une Commission Intercommunale des Impôts Directs qui sera chargée d'apprécier les bases des valeurs locatives des locaux commerciaux.*

A cet effet, ce qui est proposé par le Conseil de Communauté, c'est de répartir la représentativité des communes à proportion de leur base de cotisation foncière des entreprises.

A l'issue de cette désignation où il devrait être présenté 20 membres, le Directeur Régional des Finances Publiques en choisira lui-même 10 parmi les 20, c'est-à-dire qu'il y aura cette seconde étape qui marque l'indépendance de la fixation des bases fiscales par les Services Fiscaux de l'Etat par rapport aux collectivités locales.

C'est pourquoi il vous est proposé, ainsi que le Conseil de Communauté nous y invite, à désigner pour la Ville d'Orléans 6 titulaires et 6 suppléants, étant précisé qu'en ce qui concerne la Ville de Saran il y aurait 2 titulaires, si elle en délibère ainsi, car il lui est proposé 2

titulaires et 2 suppléants. Ormes : 2 titulaires, 2 suppléants. Saint-Jean-de-Braye : 2 titulaires, 2 suppléants. Egalement Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val, Olivet, Ingré, c'est la même chose, ceci en proportion des bases de cotisations foncières des entreprises sur les territoires concernés.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la Ville dont la composition a été mise sur table, à savoir :

- Mme Christel CASTERETS,
- Mme Gisèle ROLLAND,
- M. Philippe PEZET,
- M. Jean-Luc BENAYOUN,
- Mme Patricia TRIFFAULT,
- M. Guillaume DURAND.

En ce qui concerne les membres suppléants :

- M. Patrick BARRUEL,
- M. François COUTURIER,
- M. Benoît TURBAT,
- Mme Chantal CHAPAVALOFF,
- Mme Marie-Claude GUERIN,
- M. Daniel MERCIER.

M. CHAPUIS – Nous souhaiterions déposer une liste complète ou incomplète pour pouvoir participer à cette Commission et proposer des noms d'Orléanais. On ne met pas en cause la qualité des noms cités. Mais il y a 12 noms d'Orléanais. On aurait souhaité être associés à cette délibération, ce qui n'a pas été le cas. Habituellement, nous sommes contactés avant toute désignation pour qu'on puisse soit présenter une liste, soit mettre des noms proportionnellement à notre rapport et notre présence au sein de ce Conseil Municipal. Si on nous le permet, on donnera des noms pour pouvoir participer à cette désignation.

M. le Maire – Je vais être obligé, je pense, par rapport à votre proposition de faire voter non pas la liste dans sa totalité, mais par nom.

M. CHAPUIS – C'est une liste. Si vous votez par nom, il n'y aura aucune représentation de l'opposition municipale. On souhaite qu'il y ait une liste bloquée et qu'on donne un ou deux noms selon la proportionnalité de notre présence au sein de ce Conseil Municipal et qu'on puisse être représenté.

M. le Maire – Je ne peux pas faire voter cela, car il n'y a pas d'élection à la proportionnelle sur cette Commission Intercommunale des Impôts Directs.

M. MARTIN – M. CHAPUIS j'ai bien compris votre demande, mais il ne s'agit pas que d'Orléanais de surcroît. Si dans votre liste il n'y avait que des Orléanais, elle ne serait pas recevable. La loi prévoit qu'il doit y avoir des habitants en dehors de l'agglomération, qui doivent siéger à cette Commission de façon à apporter un éclairage complémentaire à l'appréciation des valeurs locatives.

M. CHAPUIS – Dans notre liste, il y a en effet des personnes de l'ensemble de l'Agglomération. On n'est pas allé dans l'ensemble du Département. S'il y a besoin de quelqu'un en dehors de l'agglomération, on a également des personnes déclarées auprès de nous. On les avait écartées car on pensait que c'était au niveau de l'agglomération. Mais on peut très bien

vous donner des noms de personnes intéressées et motivées pour réfléchir de manière constructive à cette question.

M. le Maire – *Je propose de faire voter par le Conseil Municipal la liste que vous proposez et de faire voter ensuite la liste proposée là. Je crois comprendre que votre liste n'est pas conforme ?*

M. LEBRUN – *Je veux juste apporter une précision. On ne savait pas avant le Conseil Municipal comment la liste devait être formée.*

M. le Maire – *C'est la réglementation, M. LEBRUN. Que voulez-vous que je vous dise ?*

M. MARTIN – *Par rapport à la légalité de votre liste, il faut que les personnes soient en dehors de l'agglomération. Ce n'est pas pour discuter du principe même du dépôt de la liste que vous faites ce soir. Mais c'est parce que vous devez avoir nécessairement des représentants en dehors des communes de l'agglomération.*

M. le Maire – *A ce moment-là, M. MARTIN, je ne peux pas faire voter la liste si on considère qu'elle n'est pas conforme à la réglementation.*

M. CHAPUIS – *Vous ne l'avez pas dans les mains. Vous ne pouvez donc pas juger de la pertinence de ma liste, alors que vous ne l'avez pas.*

M. le Maire – *Vous venez de le dire, M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Je vous l'apporte tout de suite. Je vous la fais.*

M. le Maire – *Apportez-moi la liste, s'il vous plaît. Si vous en êtes d'accord, je vais lire les noms de la liste. Je vais faire voter votre liste avec la question de sa recevabilité. Puis je ferai voter l'autre liste après.*

M. CHAPUIS, vous ne pouvez pas me faire une liste en écrivant des noms. Ce n'est pas raisonnable.

M. CHAPUIS – *Elle est sur mon ordinateur. Excusez-moi, j'ai eu un problème d'imprimante. Si vous voulez, je vous la transmets par mail ce soir. Si vous le souhaitez, si cela ne vous embête pas, c'est à vous de le décider, passer à la délibération suivante et je vous transmets cela dans la minute qui vient.*

M. le Maire – *De toute façon, M. CHAPUIS, cette liste va être rejetée et la liste de la majorité votée, puisqu'il n'y a pas de proportionnelle. Je veux bien, mais on est quand même dans...*

M. CHAPUIS – *Je regrette qu'il n'y ait pas consensus sur cette question...*

M. le Maire – *Ce n'est pas possible.*

M. CHAPUIS – *Il n'y a pas de polémique souhaitée. Il y a juste une volonté, que l'ensemble des Orléanais soient représentés dans leur pluralité de choix politique.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, les Saranais sont-ils représentés dans la pluralité et leur diversité ? Les Abraysiens sont-ils représentés dans la pluralité, la diversité ?*

M. CHAPUIS – *Oui.*

M. le Maire – *Vous remettez en cause le principe même de l'élection démocratique. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est quand même un peu inquiétant. On n'est pas dans la proportionnelle. On est tout simplement dans une représentation de la Ville au sein d'une Commission. C'est aussi simple. Si vous avez votre liste, je veux bien la prendre.*

M. CHAPUIS, avez-vous une liste à nous proposer pour qu'on puisse se prononcer dessus ?

M. CHAPUIS – *Je peux vous transmettre une liste sans problème.*

M. le Maire – *C'est maintenant. On est au Conseil Municipal. On délibère quand même. Que voulez-vous que je vous dise ?*

M. CHAPUIS – *J'entends cette remarque. J'en prend acte auprès de M. FROMENTEAUD sans problème. On en discutera sans problème. Habituellement il y a une vraie relation de travail avec les services pour pouvoir présenter des noms systématiquement. On a sollicité à plusieurs reprises le Cabinet sur cette question-là.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, je vous arrête tout de suite.*

M. CHAPUIS – *Je vous transmets une liste si vous le souhaitez, pour que l'ensemble des Orléanais soit représenté. La C.I.I.D. n'est pas un lieu de polémique. Je pense que vous y avez déjà siégé. C'est constructif. On avance sur des propositions, sur des réflexions. Cette commission n'est pas un lieu du tout de polémique.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, je vous redis, c'est une liste globale d'agglomération. Un certain nombre de communes sont appelées à désigner des personnes. Une synthèse en est faite. Chaque commune désigne des élus de l'exécutif. D'accord ? Evidemment que oui. Il n'y a donc pas d'élection à la proportionnelle. Quand il y a élection à la proportionnelle, on vous sollicite pour savoir quels sont les élus que vous proposez. Ce n'est pas le cas. Je ne peux donc pas vous solliciter pour demander ce qui aboutirait à une sorte de panachage de liste, comme on le fait sur d'autres élections où ce serait tout à fait recevable et même nécessaire. Ce n'est pas le cas. C'est aussi simple que cela.*

S'il n'y a pas de dépôt d'une autre liste ? Il n'y a pas d'autre liste, pour que ce soit clair au procès-verbal. Il n'y a pas de dépôt d'autre liste. Je fais voter sur la liste.

M. CHAPUIS – *Il n'y a pas d'autre liste qui a été sollicitée.*

M. le Maire – *M. CHAPUIS, vous avez l'ordre du jour. Vous n'êtes effectivement pas prêt pour proposer une liste car vous n'aviez pas vu la composition de la liste avec des personnes extérieures. Ce n'est quand même pas de ma faute. C'est la réglementation. La délibération est parfaitement claire et limpide là-dessus. Vous ne l'avez pas vu. Vous dites : « je ne l'ai pas vu ». Ce n'est pas grave. Cela nous arrive à tous. Ce n'est vraiment pas un problème. Ce n'est pas la peine justement d'en faire un problème là où il n'y en a pas.*

Je vais vous consulter sur la seule liste en ma possession qui est celle présentée par M. MARTIN.

M. CHAPUIS – *Juste une explication de vote. On prend acte de votre volonté de ne pas voir l'opposition représentée dans cette commission.*

M. le Maire – *Enfin, vous ne comprenez rien ?*

M. CHAPUIS – *J'explique le vote. Je vous ai écouté. J'ai entendu votre explication. Merci d'écouter au moins mon explication. On prend acte du fait que vous n'avez pas souhaité que l'ensemble de la population soit représentée dans ces représentants qui ne sont pas tous élus et je l'ai bien constaté. Nous ne présenterons pas de liste. Nous laissons cette commission au vu des autres représentants de l'Agglomération. Nous nous abstiendrons. Nous ne voterons pas contre. On a aucune animosité avec les personnes et on ne remet pas en cause la qualité des personnes présentées. Nous nous abstiendrons.*

M. le Maire – *Vous êtes amusant. Vous vous plantez. Vous ne lisez pas la délibération. Je l'ai sous les yeux. Tout est explicité. Vous arrivez avec une liste qui ne peut pas être recevable et vous nous dites qu'on ne veut personne de l'opposition. C'est quand même formidable. Il y a un moment où il faut quand même reconnaître ses erreurs.*

M. MARTIN – *D'autant que le choix fait par le Conseil d'Agglomération est très ouvert. Finalement en prenant la répartition avec les bases foncières des entreprises sur l'Agglomération, c'était la garantie d'une représentation la plus large possible. Il y a la Ville d'Orléans, mais aussi Saran, Ormes. Comme vous l'avez fait remarquer M. le Maire, il y a Saint-Jean-de-Braye. A travers la représentation des communes, il y a la représentation la plus large. C'est ce qui a été souhaité. Du reste ceci ne préjuge nullement du choix définitif qui sera fait par le Directeur Régional des Impôts. Je le précise encore.*

M. le Maire – *Je vous consulte sur cette liste.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) devant exercer sa compétence à compter du 1^{er} avril 2012.

Ainsi, la Communauté d'agglomération « Orléans Val de Loire » a créé sa C.I.I.D. par délibération du 7 juillet 2011.

Cette commission sera chargée dès le 1^{er} avril 2012 de l'évaluation des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels en lieu et place de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville, laquelle reste compétente pour l'évaluation des locaux d'habitation et des locaux professionnels.

La C.I.I.D. est composée d'un Président (Président de l'E.P.C.I. ou Vice-président délégué), de dix commissaires titulaires et de dix suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances publiques, sur la base d'une liste de contribuables élaborée par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » sur propositions de ses communes membres.

Les membres de la C.I.I.D. doivent satisfaire les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne,
- être âgés de plus de 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Par ailleurs, les textes précisent qu'un titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de l'E.P.C.I.

Le Conseil de Communauté a retenu le principe d'une représentativité des communes à proportion de leurs bases de Cotisation Foncière des Entreprises, les communes sollicitées pour proposer des contribuables susceptibles de siéger en C.I.I.D. sont les suivantes :

Orléans : 6 titulaires, 6 suppléants	Fleury-les-Aubrais : 2 titulaires, 2 suppléants
Saran : 2 titulaires, 2 suppléants	Saint-Cyr-en-Val : 2 titulaires, 2 suppléants
Ormes : 2 titulaires, 2 suppléants	Olivet : 2 titulaires, 2 suppléants
Saint-Jean-de-Braye : 2 titulaires, 2 suppléants	Ingré : 2 titulaires, 2 suppléants

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants de la Ville pour la composition de la C.I.I.D. de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » comme suit :

Titulaires	Suppléants
CASTERET Christel 3 rue Parisie 45000 ORLEANS	BARRUEL Patrick 131 rue Banner 45000 ORLEANS
ROLLAND Gisèle 84 boulevard Alexandre Martin 45000 ORLEANS	COUTURIER François 85 rue Royale 45000 ORLEANS
PEZET Philippe 56 rue du petit champ de l'Echo 45000 ORLEANS	TURBAT Benoît 82 rue Gustave Flaubert 45000 ORLEANS
BENAYOUN Jean-Luc 21 rue du Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS	CHAPAVALOFF Chantal 26 rue Henri Lavedan 45000 ORLEANS
TRIFFAULT Patricia 119 route de Vitry 45450 FAY AUX LOGES	GUERIN Marie-Claude 13 rue des cigales 45380 CHAINGY
DURAND Guillaume 103 rue de Soligny 45760 VENNECY	MERCIER Daniel 11 chemin de Montifault 18800 BAUGY

Aucune liste n'a été présentée par le groupe de l'Opposition.

ADOPTE PAR 46 VOIX
IL Y A 9 ABSTENTIONS.

N° 16 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Garantie d'emprunt. Opération de réaménagement de 134 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

M. MARTIN – *Il y a un certain nombre de garanties d'emprunts qui suivent. La première concerne les Résidences de l'Orléanais pour les opérations de réaménagement de 134 prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 8 août 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite le renouvellement de la garantie financière de la Ville pour le refinancement de 134 prêts existants et déjà garantis par la Ville dans le cadre d'une opération de réaménagement d'encours à la Caisse des Dépôts et Consignation.

L'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement par voie d'avenant de 134 macro-prêts, selon les nouvelles caractéristiques financières précisées ci-après.

En conséquence, la Ville est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe 1, selon les conditions définies à l'article 3, contractés par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré le cas échéant des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adresse par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur base du taux du Livret A, les taux d'intérêts actuariels annuels mentionnés dans l'annexe 1 sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A. En conséquence, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur le taux de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.), le(s) taux d'intérêt actuariel(s) annuel(s) et de progressivité mentionné(s) est (sont) calculé(s) sur la base d'un taux de l'inflation de 1.70 %. Ce taux correspond à la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'institut National des Statistiques et des Etudes Economiques en France, publié au journal officiel et est actualisé chaque année le 1er février sur la base du chiffre de l'inflation du mois de décembre et le 1er août sur la base du chiffre de l'inflation du mois de juin. Les taux d'intérêts actuariels annuels sont susceptibles d'être révisés si une actualisation de l'indice de révision intervient avant la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau figurant à l'annexe 1, à partir de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 80 logements situés résidence Croix Feuillâtre, rue Paul Lemesle. Garantie d'un emprunt de 36 104 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *Je vais vite. C'est la garantie d'un emprunt de 36 104 € pour une réhabilitation de 80 logements situés résidence Croix Feuillâtre, rue Paul Lemesle.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 23 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 36 104 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 80 logements situés résidence croix feuillâtre, rue Paul Lemesle, à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 36 104 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 80 logements situés résidence croix feuillâtre, rue Paul Lemesle, à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 36 104 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 253 logements situés résidence Argonne, 1, 3, 5, 7 rue des Jacobins. Garantie d'un emprunt de 93 397 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est la même nature d'opération, garantie d'un emprunt de 93 397 € pour 253 logements résidence Argonne.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 23 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 93 397 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 253 logements situés résidence Argonne, 1, 3, 5 et 7 rue des jacobins à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 93 397 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 253 logements situés résidence Argonne, 1, 3, 5 et 7 rue des jacobins à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 93 397 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 70 logements situés rue du Petit Pont. Garantie d'un emprunt de 25 692 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est un emprunt de 25 692 € pour une partie d'opérations sur 70 logements situés rue du Petit Pont.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 24 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 25 692 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 70 logements situés rue du petit pont à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 25 692 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 70 logements situés rue du petit pont à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 25 692 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence des Jacobins, 16 et 26 rue Monseigneur-Vie. Garantie d'un emprunt de 23 050 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est une garantie d'emprunt de 23 050 € pour 134 logements résidence des Jacobins.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 24 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 23 050 € contracté auprès de la

Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 134 logements situés, résidence des Jacobins, 16 à 26 rue Monseigneur-Vie à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 23 050 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 134 logements situés, résidence des Jacobins, 16 à 26 rue Monseigneur-Vie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 23 050 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 134 logements situés résidence Clos Gauthier, rue Flandre Dunkerque. Garantie d'un emprunt de 51 900 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est la garantie d'un emprunt de 51 900 € résidence Clos Gauthier.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 24 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 51 900 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 134 logements situés résidence clos Gauthier, rue Flandre Dunkerque à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 51 900 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 134 logements situés résidence clos Gauthier, rue Flandre Dunkerque à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 51 900 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 100 logements situés résidence Grand Villiers, 3, 51 avenue de la Marne. Garantie d'un emprunt de 25 568 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est 25 568 € résidence Grand Villiers pour une opération qui porte sur 100 logements.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 23 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 25 568 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 100 logements situés résidence Grand Villiers 3, 51 avenue de la Marne à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 25 568 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 100 logements situés résidence Grand Villiers 3, 51 avenue de la Marne à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt Réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 25 568 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 40 logements situés résidence Grand Villiers, 2 rue des Jacobins. Garantie d'un emprunt de 9 425 €**
Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est la garantie d'un emprunt de 9 425 € pour 40 logements. C'est un financement très partiel résidence Grand Villiers.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 23 juin 2011, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 9 425 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 40 logements situés résidence Grand Villiers 2, rue des jacobins à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 9 425 €, souscrit par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 40 logements situés résidence Grand Villiers 2 rue des jacobins à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 9 425 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand Villiers 1. Garantie d'un emprunt de 13 455 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est la garantie d'un emprunt de 13 455 € résidence Grand Villiers n° 1.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 23 juin 2011, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 13 455 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand Villiers 1 à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par, l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 13 455 €, souscrit par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation en renouvellement urbain est destiné à financer la réhabilitation de 50 logements situés résidence Grand Villiers 1 à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Prêt réhabilitation en renouvellement urbain.
- Montant du prêt : 13 455 €.
- Durée totale du prêt : 15 ans.

- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A).
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans Les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 25 – Plan biodiversité. Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2010 – 2020. Adhésion.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit de signer une charte d'engagement qui nous permettra d'être dans des réseaux nationaux au niveau du plan biodiversité et d'être en lien avec toutes les Villes engagées dans la stratégie nationale de la biodiversité.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (S.N.B.) constitue la déclinaison française des engagements internationaux pris à Nagoya lors de la Convention sur la diversité biologique en 2010. La S.N.B. s'articule également avec la Stratégie Européenne pour la Biodiversité et répond aux engagements du Grenelle de l'Environnement, en particulier pour la protection des espèces et des espaces naturels (stratégie de création d'aires protégées, plans nationaux d'action pour les espèces, etc.).

Présentée le 19 mai 2011 par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (M.E.D.D.T.L.), et le comité de révision de la stratégie nationale pour la biodiversité, la nouvelle S.N.B. a pour vocation de proposer des modèles de

développement et d'aménagement prenant systématiquement en compte le volet diversité biologique.

Cette nouvelle stratégie s'adresse à tous les acteurs de la société civile et s'intègre à toutes les politiques publiques : eau, sols, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures.

Les orientations stratégiques de la S.N.B. portent sur la préservation du vivant, l'assurance de l'usage durable et équitable de celui-ci, la mise en cohérence des politiques, ainsi que le développement, la diffusion et la valorisation des connaissances du patrimoine naturel. La S.N.B. ne comporte aucune contrepartie financière de la part de l'Etat, qui s'engage toutefois dans sa mise en œuvre.

« L'adhérent » à la S.N.B. s'engage à :

- ▶ diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de ses réseaux et auprès de ses partenaires ;
- ▶ partager les enseignements de ses expériences en faveur de la biodiversité ;
- ▶ prendre connaissance et faire connaître les outils proposés par la stratégie, pour s'engager dans l'action ;
- ▶ étudier dans un délai maximal de 18 mois la possibilité et les conditions de mise en œuvre dans le cadre de son activité d'une déclaration d'engagement volontaire, pour les objectifs qui le concernent, et faire part de celle-ci au Ministère du développement durable au titre du secrétariat de la S.N.B.

Forte d'un Agenda 21 ambitieux en terme de biodiversité et à l'appui de premiers inventaires des peuplements d'insectes, d'oiseaux et de chauves-souris sur son territoire, la Ville a approuvé en 2009 un Plan Biodiversité spécifique, notamment en recrutant un ingénieur biodiversité pour promouvoir et mettre en œuvre le plan biodiversité en ville.

Le programme d'études, de conservation et de valorisation de la biodiversité, piloté par le Muséum et impliquant plusieurs services municipaux et acteurs locaux, est ainsi engagé depuis 2010. Des sites remarquables du territoire orléanais, tels que la Loire, le secteur des Montées, les parcs et jardins ou les mares, font l'objet de suivis faunistiques et floristiques.

Des mesures de protection de la biodiversité et des actions de sensibilisation sont également réalisées, inscrivant la Ville dans une dynamique correspondant aux ambitions et objectifs de la S.N.B.

A ce titre, l'adhésion de la Ville à la S.N.B. permettrait de conforter et communiquer les actions entreprises, d'impliquer tous les services pour une prise en compte de la biodiversité notamment dans les projets d'aménagement urbain et de gestion de la nature en milieu urbain et semi-urbain et de créer une synergie entre les actions menées par tous les acteurs impliqués dans ce réseau.

La Ville fera connaître au M.E.D.D.T.L. et diffusera au sein de son réseau les initiatives et actions engagées en faveur de la biodiversité. Elle s'engage par ailleurs à produire une déclaration d'engagement volontaire et adresser celle-ci au ministère du développement durable sous 18 mois.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2010 – 2020 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Plan biodiversité. Etude du corridor écologique Loire. Programme opérationnel FEDER. Approbation d'une convention.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit de demander une subvention F.E.D.E.R. de 15 922,19 € pour faire un projet d'inventaire faunistique et floristique de la Loire.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 17 juin 2011 a approuvé le projet d'études faunistiques et floristiques sur le site de la Loire, ainsi que les demandes de subvention formulées auprès du Fonds Européen de Développement Régional (F.E.D.E.R.) et du Conseil Régional du Centre.

Le dossier a été programmé au titre du programme opérationnel européen F.E.D.E.R. 2007 – 2013 et une subvention sera allouée au projet à hauteur de 15 922,19 €, soit 40 % du montant global de l'étude (taux de subvention le plus élevé).

Le versement de cette subvention nécessite la signature par la Ville d'une convention à passer avec M. le Préfet de la Région Centre, déterminant les clauses d'application du programme F.E.D.E.R. : modalités de versement de la subvention, publicité et respect des politiques communautaires.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec M. le Préfet de la Région Centre, déterminant les modalités d'application du programme opérationnel F.E.D.E.R. 2007 – 2013 pour l'étude du corridor écologique Loire ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1321, 1322, 1328, service gestionnaire CMHN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Ilot Calvin. Création et exploitation d'un doublet géothermique. Avis à émettre.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit de la création d'un doublet géothermique dans l'îlot Calvin. Ce sont des forages de 70 mètres en centre-ville.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La S.C.I. CALVIN EPERON projette de créer et d'exploiter un doublet géothermique pour la mise en place d'un chauffage et d'une climatisation d'un immeuble de bureaux.

Une enquête publique est ouverte du 12 au 26 septembre 2011 au titre de la loi sur l'eau. La liste des rubriques pour lesquelles le chantier est classé (une autorisation, deux déclarations) est précisée en annexe 1.

La Ville est appelée à émettre un avis sur ce dossier qui se présente comme suit :

I / Présentation du projet :

La SCI CALVIN EPERON – 1, rue Charles Fabry 72000 Le Mans, souhaite mettre en place un système de chauffage et de climatisation par géothermie sur nappe, dans le cadre de la construction d'un immeuble de bureaux, rue Calvin, et rue de l'Université.

Le chauffage et la climatisation au moyen d'une pompe à chaleur sur nappe, repose sur le prélèvement et le transfert de calories contenues dans l'eau souterraine vers les locaux à chauffer ou climatiser. Le débit souhaité, en pointe de cinquante mètres cube par heure, permettra le chauffage des bureaux (5600 mètres carrés + extension de 1500 mètres carrés) et la climatisation de 3 salles de réunions. Le volume prélevé sera intégralement réinjecté dans la même nappe à partir du forage d'injection. La nappe de rejet sera obligatoirement la nappe de puisage.

Les eaux pompées et réinjectées ne sont jamais en relation avec l'atmosphère et ne peuvent pas subir de contamination bactérienne.

Le plan de situation des deux forages est joint en annexe 2.

II / Impact sur l'environnement :

L'établissement sera implanté à l'emplacement des anciens « bains-douches », au carrefour des rues Calvin et de l'Université, au cœur du centre historique d'Orléans, dans une zone très anciennement urbanisée. Le forage de pompage sera situé dans la partie nord-est de la parcelle, le forage d'injection sera situé à 70 mètres de profondeur, au sud-ouest.

L'activité de l'établissement aura les impacts suivants :

Les eaux : Le projet n'est pas inclus dans les périmètres de protection des captages existants, ou en cours d'élaboration, qui permettent l'alimentation en eau de la ville.

Les eaux utilisées pour le sondage et lors du développement, sont utilisées en circuit fermé ; elles sont systématiquement décantées, et neutralisées si nécessaire avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales. Les eaux extraites au cours du développement seront décantées et neutralisées avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales.

Les eaux extraites au cours des essais de pompage, qui ne sont réalisés qu'après développement de l'ouvrage et obtention d'une eau limpide et claire, sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales, après décantation et neutralisation si nécessaire.

L'impact lié aux travaux sur l'aquifère sera nul.

Déchets : Les déblais sont uniquement constitués par des éléments naturels des terrains en place (sable, argile, calcaire, etc.); ils seront, après décantation dans les bacs à boue, transportés en décharge.

Les risques de pollutions : des bâches étanches seront disposées sous les moteurs et les réservoirs des différents appareils utilisés sur le chantier (machine de forage, groupes électrogènes, compresseurs, etc.). Le remplissage des réservoirs de carburant et d'huile sera réalisé sur des bacs de rétention. Le stockage de carburants et des différents fluides sera limité aux quantités strictement nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier de forage.

Toutes les précautions adéquates seront prises lors des travaux de forages en terme de bruit et de poussière notamment.

Les travaux de forage seront réalisés en conformité avec les prescriptions techniques de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 et de la norme AFNOR NFX 10-999.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur la demande formulée par la S.C.I. CALVIN EPERON de création et d'exploitation d'un doublet géothermique, pour la mise en place d'un chauffage et d'une climatisation d'un immeuble de bureaux ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2011-2012. Attribution de subventions.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce sont les projets d'éducation à l'environnement pour cette année. Ils représentent 30 projets, 26 écoles, soit 3 207 élèves pour un montant de 12 430 €.*

Je tenais à rappeler que, depuis 1999, 312 projets ont été financés pour un montant de 236 000 €.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable dans les écoles. Depuis 1999, plus de 312 projets présentés par 63 établissements ont été soutenus par la Ville pour un montant total de plus de 236 000 €.

32 280 enfants en ont ainsi bénéficié.

Pour l'édition 2011-2012, 30 projets déposés par 26 écoles et concernant 3 207 élèves ont été réceptionnés. Après étude des dossiers conjointement avec l'Education Nationale, il est proposé de retenir les 30 projets avec un accompagnement financier à hauteur de 12 430 €.

Cette subvention sera versée directement à la coopérative scolaire de chaque école concernée en deux versements :

- un premier versement, d'un montant de 6 215 €, sera effectué courant octobre 2011 ;
- un second versement, d'un montant de 6 215 €, sera effectué au plus tard en septembre 2012, au vu des justificatifs transmis par les enseignants, des dépenses (sorties et animations de la classe) effectuées au titre de ces projets.

A défaut de réception de ces éléments ou si les documents produits ne permettent pas de justifier de l'intégralité des frais engagés, le montant du second versement sera calculé au prorata de la dépense réellement effectuée.

En outre, en cohérence avec son engagement dans un Plan Climat Energie Territorial, la Ville a souhaité attirer l'attention des enseignants sur l'impact des transports et les émissions de CO₂ pouvant être générées directement ou indirectement par ces projets. Les projets pour lesquels les frais de transports dépassent 50 % du coût global feront l'objet d'un courrier spécifique invitant l'équipe enseignante à une vigilance particulière en la matière.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions aux coopératives scolaires présentées en annexe 1, pour un montant total de 12 430 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 6574, service gestionnaire PPEH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

ANNEXE 1

**PROJETS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE
ANNEE 2011-2012**

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Aides allouées depuis 1999 (en €)	Sommes attribuées en 2010-2011 (en €)	Montants proposés pour 2011-2012 (en €)
Quartier Nord						
Maternelle et Élémentaire Pierre Segelle	320	Des patrimoines à découvrir, à connaître, à aimer... pour les préserver...	Découvrir sa ville et son fleuve par le biais des musées, des cours, de son histoire. La source d'un fleuve Découvrir l'importance de l'eau, son trajet en ville, son utilisation, pourquoi on doit l'épurer Découvrir les environs de la ville, la biodiversité, la Beauce, la Sologne	7 035,84	1 260,00	1 280,00
Quartier Orléans Est						
Élémentaire Olympia Cormier	150	Les objets techniques au jardin	Embellir son environnement proche, le respecter et découvrir les objets techniques	4 030,28	500,00	600,00
Élémentaire Michel de la Fournière	150	En chemin pour le jardin	Gérer les ressources naturelles de l'école, favoriser la biodiversité animale et végétale	4 254,90	250,00	350,00
	53	S'ouvrir au monde	comment devenir un éco-citoyen et participer à économiser les différents ressources dans notre environnement ?			
Élémentaire Nécotin	24			3 034,29	300,00	300,00
Élémentaire Charles Péguy	70	Un jardin pour cultiver des savoirs	Sensibiliser les enfants et leurs parents à la biodiversité et la fragilité des écosystèmes	1 061,90	900,00	800,00
	92	La forêt c'est la vie	L'arbre ! Engager des actions de sensibilisation et d'éducation sur le thème de la forêt			
Élémentaire Gutenberg	117	L'argonne entre forêt et Loire	La notion d'éco-système et les relations et impacts des activités humaines avec et sur ces systèmes.	18 390,24	500,00	468,00
Maternelle Charles Perrault	75	Faune et flore du jardin	Le jardin dans tous ses états !	5 063,60	300,00	300,00
Maternelle Claude Lewy	145	Les jardins des couleurs	Sensibiliser les enfants à la vie végétale et animale	4 464,29	650,00	580,00
Quartier Orléans Ouest						
Élémentaire Louis Guilloux	210	L'eau, source de vie... source durable ?	L'eau, sa dimension plurielle : l'utiliser, la traiter, l'économiser et surtout la préserver.	17 619,59	900,00	840,00
Élémentaire Jean Memoz	65	Découvrir la biodiversité d'un milieu au cours des saisons pour amener les enfants à adopter des attitudes éco-	Comment préserver l'environnement par la croissance du monde du vivant ?	5 250,00	500,00	300,00
Maternelle Claude Lerude	70	Le Jardin au quotidien et l'art de la récup'	Aménagement de la cour et du jardin, étude des petites bêtes et des papillons. Sensibilisation au tri	4 600,00	300,00	300,00
Maternelle Louise Michel	75	Etre acteur d'une société plus respectueuse de son environnement	apprendre respect environnement et nature	1 950,00	300,00	300,00
Maternelle Bastié Boucher	157	L'agenda 21 dans les écoles	Connaissance et préservation de la biodiversité et des milieux	21 235,72	700,00	700,00
Maternelle Molière	30	Sensibiliser les enfants au monde du vivant à travers les 5 sens	connaître les étapes de développement des bulbes, des graines, l'importance de l'eau.	0,00	0,00	250,00
Quartier Orléans Centre						
Roger Secrétain	82	Connaissance, respect et préservation de l'environnement	Travail sur le respect environnement, du vivant, citoyen et des 5 sens	500,00	500,00	320,00
Quartier Orléans la Source						
Maternelle Romain Rolland	100	Jardiner à l'école	sensibiliser les enfants au respect de l'environnement	300,00	0,00	400,00
Maternelle Henri Poincaré	89	Faire vivre et animer un jardin à l'école	être acteur de son environnement pour apprendre à le respecter	4 810,84	400,00	350,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

Ecoles	Nombre d'enfants	Thème/Titre	Projet	Aides allouées depuis 1999 (en €)	Sommes attribuées en 2010-2011 (en €)	Montants proposés pour 2011-2012 (en €)
Quartier Orléans la Source (suite)						
Maternelle René Guy Cadou	108	Partageons notre jardin d'école	favoriser la prise de conscience du cycle des saisons et la nécessité de consommer des fruits et légumes de saison.	4 200,00	450,00	432,00
Élémentaire Antoine Lavoisier	62	Actions et interactions au jardin : agir sur le monde de la nature et y être sensible	Exploiter le jardin de la préparation du terrain à la récolte / gérer un buffet, carnet d'expérience, visites, exposer	5 577,61	400,00	456,00
	52	Jardin'Agés	Permettre aux enfants de s'enrichir et s'épanouir comme citoyens dans le respect et la connaissance de la nature			
Maternelle Jolibois	67	Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement proche et à la nature	être acteur de son environnement.	1 515,32	300,00	300,00
Élémentaire Denis Diderot	42	A l'école des jardins municipaux	Découvrir les jardins municipaux en rencontrant des jardiniers. Mise en place d'un jardin au sein de l'école	9 399,33	500,00	450,00
	22	L'eau à travers la rivière du quartier	Faire comprendre le rôle de l'eau comme élément et milieu de vie			
Maternelle Denis Diderot	85	L'eau , source de vie	Découvrir l'eau sous 3 aspects : source de vie, ressource précieuse et pour l'hygiène	1 236,00	0,00	340,00
Gaston Galloux	168	Le développement durable	découvrir et protéger l'environnement grâce au développement durable	18 967,74	700,00	700,00
Ecole spécialisé et élémentaire René Guy Cadou	32	Création d'un jardin pédagogique adapté aux élèves déficients sensoriels	Sensibiliser aux techniques de culture éco-responsables et citoyennes	14 520,85	0,00	250,00
Quartier Saint-Marceau						
Élémentaire Jardin des Plantes	235	L'environnement c'est notre projet à tous (3)	Comprendre la responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement Apprendre des gestes simples pour le préserver	4 000,00	1 000,00	800,00
Élémentaire Georges Chardon	260	Préserver et améliorer son environnement	Trier et recycler / Fleurir la cour et créer un potager	1 767,69	200,00	250,00

TOTAL 12 430,00

N° 29 – **Actions menées en faveur du développement durable. Attribution de subventions.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce sont des actions classiques. Nous avons un soutien à la L.N.E. et à l'A.P.C.L.O. qui s'occupe des chats errants et qui fait un sacré travail sur la Ville.*

M. LEBRUN – *Je voulais en profiter pour demander, concernant les actions en faveur du développement durable, puisque j'étais intervenu pour une demande de subvention concernant un atelier d'auto réparation de vélos, je crois que des choses bougent à ce niveau-là. Peut-on faire le point rapidement là-dessus ?*

M. le Maire – *Les vélos des écoles, M. LEBRUN ? Non, en général.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est surtout une recherche de local pour installer un atelier de vélos. Un local commence à se dessiner. On pourrait le mettre à leur disposition. C'est en centre-ville.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville encourage les actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable.

L'association Loiret Nature Environnement (L.N.E.) et l'Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans (A.P.C.L.O.) contribuent, par les actions qu'elles mettent en œuvre, à sensibiliser le public sur les comportements à adopter en faveur de la protection de l'environnement.

Après avis de la Commission développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer les subventions suivantes, pour l'exercice 2011, pour un montant total de 3 325 € :

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
L.N.E.	Aide au fonctionnement de l'association pour assurer avec la Ville la promotion du patrimoine naturel, et mettre en œuvre de nombreuses démarches dans le domaine de l'environnement.	3 000	2 850
A.P.C.L.O.	Aide au fonctionnement de l'association qui récupère les chats errants, les stérilise, les tatoue pour les remettre en liberté en sensibilisant les habitants du quartier.	500	475
	TOTAL	3 500	3 325

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 6574, service gestionnaire PPEH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est le rapport habituel d'assainissement qui vient donc toujours une année après. On est toujours un peu frustré. C'est ainsi.*

Quels sont les points positifs pour cette année ? C'est bien sûr la mise aux normes de la station d'épuration. C'est l'amélioration des rendements épuratoires.

Les points faibles, c'est la problématique des traitements de boues. 84 % des boues évacuées seulement se font selon les filières conformes.

Les perspectives pour 2011 c'est :

- la poursuite de la construction de la station d'épuration,*
- l'achèvement du bassin de rétention enterré sur le réseau unitaire de la zone d'activités d'Adelis,*
- le diagnostic des services publics de l'assainissement non collectif qui a déjà été présenté dans cette assemblée,*
- la finalisation de la démarche d'harmonisation des contrats, puisqu'il y a une partie en régie et une partie avec des contrats différents. Tout cela est en train de s'harmoniser,*
- il y a un début de réhabilitation de la chambre à sable pour limiter les rejets en Loire. La chambre à sable est quelque chose qui ne se voit pas, mais qui est extrêmement important pour les rejets en Loire. Un travail est en cours pour la rénover.*

M. le Maire – *Merci de cette synthèse Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. LEBRUN – *Peut-on savoir avec précision aujourd'hui la part du prix de l'assainissement dans un mètre cube d'eau, l'évolution de cette proportion ? D'autre part, le Conseil Municipal peut-il être informé sur le prix d'origine de la station d'épuration de l'Île Arrault et sur le coût final de cette station ? Merci.*

M. le Maire – *M. MARTIN en soutien de Mme CUGNY-SEGUIN.*

M. MARTIN – *En ce qui concerne la proportion du poids des taxes dans le prix de l'eau, elle est à peu près de 40 %. C'est vrai que la taxe d'assainissement – je ne parle pas des autres taxes, je parle seulement de l'assainissement, puisque c'est le sens de votre question – pèse de façon substantielle dans le prix de l'eau.*

Aujourd'hui le challenge est au moins autant de traiter les eaux usées que de livrer de l'eau. C'est un sujet au moins aussi important dans la constitution du prix.

Vous parlez de l'évolution de la taxe d'assainissement. Les éléments sont donnés en Conseil de Communauté, mais je peux vous les indiquer.

Sur le mode même de tarification de la taxe d'assainissement, il a été décidé il y a trois ans de passer d'un tarif proportionnel à la consommation à un tarif pour partie fixe et pour partie proportionnelle, de façon à avoir une politique tarifaire plus égalitaire que par le passé, ainsi que certaines communes le faisaient déjà, ce qui n'était pas le cas au niveau de toutes les communes pratiquées.

La taxe d'assainissement a progressé de façon je dirais importante les années précédentes, car justement il a fallu financer de très gros investissements. D'une part, il a fallu financer la station d'épuration de La Source qui est maintenant livrée, qui a coûté un peu plus de 20 000 000 €. Deuxièmement, il a fallu financer la station d'épuration qui est en cours de réalisation, la station de l'Île Arrault, qui coûte également un peu plus de 20 000 000 €.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais simplement dire que c'est présenté au mois de juin. Je vais vous transmettre les chiffres exacts, mais cela a été présenté chaque année. C'est même sur le site Internet.*

M. le Maire – *Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel. Je vous en remercie.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 7 juillet 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

En effet, l'AggLO exerce depuis le 1^{er} janvier 2000, la compétence assainissement en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus, depuis 2003, le dossier est examiné par la commission consultative des services publics locaux de l'AggLO.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire de l'assainissement portant sur l'exercice 2010 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Année 2010

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2000 une organisation pour assurer sa compétence pour l'assainissement collectif et non collectif (ou autonome).

Le service a pour mission la collecte, le transport et l'épuration des effluents, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales. Il recouvre les éléments suivants :

- L'épuration des effluents (station d'épuration et conduites de rejets),
- Les collecteurs d'aménées aux stations et les ouvrages qui leurs sont solidaires (station de pompage et bassins),
- Les installations de dépollution des eaux pluviales,
- Les systèmes d'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'AggLO a mis en place son service public d'assainissement non collectif assurant un rôle de contrôle technique des installations situées sur l'ensemble de son territoire. L'AggLO n'a pas choisi de prendre en charge l'entretien.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

Les réseaux en mètre linéaires

	2010		part	2009		part
	Orléans	AggLO	Orléans	Orléans	AggLO	Orléans
Unitaires	469 364	708 987	66	469 364	703 147	67
Eaux Usées	213 772	690 414	31	213 772	684 829	31
Eaux pluviales	245 702	639 567	38	245 702	637 199	39

L'extension du réseau d'eaux unitaires et d'eaux usées cumulés et du réseau d'eaux pluviales est négligeable par rapport au linéaire de réseau existant, elle représente moins de 0.5 % de sa longueur.

Les stations

Les effluents d'Orléans sont dirigés vers 3 sites de traitement :

- La station de la Source (capacité de 90 000 équivalents habitants)
- La station de l'île Arrault (capacité de 100 000 équivalents habitants)
- La station de la Chapelle Saint-Mesmin (capacité de 400 000 équivalents habitants)

Sur l'ensemble de l'AggLO, ce sont 9 stations qui traitent les effluents des 22 communes.

Les données suivantes indiquent la qualité du rejet des stations ainsi que la qualité de pollution rejetée au milieu naturel. Elles permettent d'apprécier le rendement épuratoire des stations. Toutes stations confondues les rendements épuratoires sont :

- Demande Chimique en Oxygène : 92.80 %
- Matières En Suspension : 96.65 %
- Demande Biologique en Oxygène (DBO5) : 96.98 %
- Azote Global (NGL) : 85.80 %
- Phosphore Total (PT) : 90.31 %

Les rendements épuratoires sont globalement meilleurs qu'en 2009.

La station de l'Île Arrault est en cours de réhabilitation. La nouvelle station devrait être mise en service en 2012. La station de Saint-Cyr-en-Val sera mise hors service et démontée en 2011. La station de Marigny-les-Usages sera mise hors service au deuxième semestre 2011.

Les volumes

Les effluents orléanais traités par les 3 stations sont mélangés avec les effluents des communes avoisinantes avant leurs arrivées. Il n'est donc pas possible de mesurer précisément le volume des effluents orléanais. Néanmoins les volumes globaux entrants dans les stations sont (en milliers de m³) :

Stations d'épuration	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009-2010
La Chapelle Saint-Mesmin	11 349 421	12 209 381	11 825 398	11 084 579	-6,30%
Île Arrault	4 672 444	4 489 709	4 533 397	5 076 230	12%
La Source	2 100 275	2 452 294	2 082 548	2 270 768	9%
Autres	1 786 919	1 680 248	1 588 028	1 569 477	4,30%
TOTAL	19 909 059	20 831 632	20 029 371	20 001 054	-3,85%

Le volume d'eau traité en 2010 sur l'ensemble des stations d'épuration de l'Agglo est de 20 001 054 m³ en diminution de 3,85 %.

La diminution plus significative est celle de la station de La Chapelle Saint-Mesmin qui est de 6,3 % (ce qui représente 740 819 m³ en moins par rapport à 2009). Cette diminution est probablement due à une pluviométrie moins importante en 2010 par rapport à 2009. En effet, le réseau unitaire de certaines communes et notamment d'Orléans centre (dont les effluents sont traités par la station de La Chapelle Saint-Mesmin) joue un rôle important sur les débits entrant des stations en cas de fortes pluies.

Les déchets issus du traitement biologique :

L'évolution des quantités de boues évacuées et principalement utilisés pour l'agriculture sont les suivants (en tonne matières sèches) :

2005	2006	2007	2008	2009	2010
10 655	10 859	10 246	10 529	10 649	10 817

II – INDICATEURS FINANCIERS

Les dégrèvements pour fuites d'eau :

L'Agglo reçoit de la part des usagers de nombreuses demandes de dégrèvement sur la part assainissement de leur facture en raison de l'existence d'une fuite. Les demandes sont examinées selon plusieurs critères et au cas par cas.

Données sur l'Agglo	2009	2010
Nb de dossiers instruits et clos	181	200
Volume de dégrèvement en m ³	81 803	85 221
Evolution 2009-2010	4,18%	

Le nombre de demande de dégrèvement a augmenté entre 2009 et 2010 ce qui a pour conséquence la hausse du nombre de volumes accordés, soit une augmentation de 4,18 % par rapport à l'année 2009.

Tarifification :

Pour l'année 2010, le tarif de la redevance a été fixé par le Conseil de Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire du 15 décembre 2009. Les abonnés de l'Agglo se voient facturer à 1,69 € H.T. / m³ la part variable et 14,97 € H.T. / m³ la part fixe. Les nouveaux tarifs ont été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2010.

Budget communautaire annexe de l'assainissement année 2010 :

Investissement :

- Dépenses : 48,481 M€ (30,782 M€ en 2009)
- Recettes : 45,008 M€ (30,277 M€ en 2009)

Fonctionnement :

- Dépenses : 19,250 M€ (20,106 M€ en 2009)
- Recettes : 30,649 M€ (26,198 M€ en 2009)

III – TRAVAUX 2010

Quelques opérations remarquables de travaux neufs d'assainissement ont été réalisées durant l'année 2010 :

- Impasse Pépinières à Checy,
- Boulevard de Châteaudun à Orléans : reconstruction des 64 branchements eaux usées et pluviales,
- Pont du Maréchal Leclerc à Olivet,
- Victor Hugo à Fleury-Les- Aubrais,
- Traversée de l'écluse à Combleux.

III – PERSPECTIVES 2011

L'année 2011 est marquée par les principaux événements suivants :

- le raccordement de l'ancienne station d'épuration de Saint-Cyr en Val,
- la poursuite de la construction de la nouvelle station d'épuration de l'Île Arrault (fin du gros œuvre),
- l'achèvement du bassin de rétention enterré sur le réseau unitaire de la zone d'activité d'Adelis,
- La poursuite du projet de réhabilitation de la chambre à sable,
- L'acquisition du nouveau site pour la Direction de l'assainissement,
- La finalisation de la démarche d'harmonisation des contrats d'exploitation de la station de la Chapelle Saint-Mesmin et des contrats de délégation de service public attribué à la société SAUR.

N° 31 – **Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2010. Présentation.**

M. le Maire – *Nous en venons à un autre rapport annuel, sur l'élimination des déchets.*



Rapport d'activité Assainissement - Déchets

Titre



Mme CUGNY-SEGUIN – *Sur l'élimination des déchets, je vais essayer de faire bref aussi.*

Rapport d'activité sur les déchets

Points positifs

Généralisation de la collecte multimatériaux en porte-à-porte

Diminution régulière des tonnages de déchets ménagers résiduels

Augmentation des tonnages de déchets triés (58,3 kg/an par habitant en 2010 contre 57,6 kg en 2009)

Points de vigilance

Les taux de refus liés à des erreurs de tri des habitants ont fortement augmenté

17% des foyers individuels d'Orléans équipés de composteurs, contre un objectif de 25% sur l'Agglo

4



Mme CUGNY-SEGUIN – *En ce qui concerne les points positifs, c'est :*

- *la généralisation de la collecte multimatériaux en porte-à-porte,*
- *la diminution régulière des tonnages de déchets ménagers résiduels,*
- *l'augmentation des tonnages de déchets triés.*

Nous sommes passés de 58,3 kg en 2010 à 57,6 kg, alors qu'en 2009 on était à 57,6 kg. On a eu une augmentation des déchets triés de 1,2 %.

La quantité de déchets par habitant diminue. On est passé en 2007 de 520,1 kg à 513,3 kg en 2010. On a une diminution des déchets ménagers de 1,1 %, ce qui est conforme à peu près au niveau national, puisque le rapport de la Cour des Comptes dit que c'est environ en moyenne 1 % de diminution par an. En ce qui concerne les déchets sélectifs, une augmentation de 1,4 %. Ce sont les points vraiment positifs.

En ce qui concerne les points de vigilance, c'est le taux de refus du tri. Il faut savoir que, depuis qu'on est passé en collecte généralisée porte-à-porte, il y a eu une augmentation du tri, car une vigilance a diminué.

Autre point positif, 17 % des foyers individuels d'Orléans sont équipés de composteurs. Bien sûr le chiffre est inférieur à celui de l'Agglo qui est plus de 22 % cette année, car nous avons des appartements où le compostage n'est pas toujours possible.

Perspectives 2011 Déchets

- Travaux sur le centre de tri de Saran
- Promouvoir le compostage individuel auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif
- Poursuivre l'implantation d'équipements enterrés
- Présence forte sur le festival de Loire (7 tonnes triées en 2011)

Tit5



Mme CUGNY-SEGUIN – *Les perspectives pour 2011, ce sont bien sûr :*

- *les travaux sur le centre de tri de Saran,*
- *la promotion du compostage individuel auprès des établissements scolaires. Un travail a été amorcé cette année, il est très important,*
- *la poursuite d'implantation d'équipements enterrés,*
- *je tiens à signaler, puisqu'on a présenté le Festival de Loire, que cette année le tri a été une réalité. 7 tonnes de déchets ont été triés.*

M. le Maire – *Je me joins à vos remerciements à la fois vis-à-vis des Services compétents et d'Eco-Emballage, Mme Anne d'AUX, qui a mis 6 personnes à disposition, pour participer. C'était très, très bien.*

Y a-t-il des interventions ? M. TORREILLES, M. LEBRUN.

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire. Je voudrais tout d'abord saluer le travail de l'Agglo sur la collecte et le traitement des déchets, en particulier sur sa réorganisation qui était nécessaire.*

En revanche, il serait intéressant pour les Orléanais qu'ils ne paient la taxe sur les déchets basée sur une taxe d'habitation qui est assez injuste, mais plutôt que cette taxe soit basée sur la production de chacun. Cela aurait sûrement deux conséquences :

- *la première, c'est une taxe plus juste,*
- *la deuxième, à n'en pas douter, ce serait une réduction des déchets.*

C'est possible avec une redevance incitative ou même mieux une taxe incitative comme le demandent certains Députés. Il est vrai que cela demande d'être innovant, en particulier en terme de déchets collectifs, mais je ne doute pas que l'AggLO ait pensé à tous ces problèmes. Merci.

M. le Maire – *Je dirai un mot là-dessus.*

M. LEBRUN – *Les services rendus par l'AggLO concernant le ramassage des déchets à Orléans a connu, pour un certain nombre d'habitants, une dégradation, suite à la réorganisation. Nombre d'habitants s'estiment moins bien desservis pour une redevance qui n'est pas moins chère.*

Si le traitement des déchets par l'AggLO est positif, compte-tenu des moyens nécessaires aujourd'hui, je ne suis pas sûr que la collecte des déchets dévolue à l'AggLO soit une bonne chose. Je suis intervenu plusieurs fois au sujet des dysfonctionnements, notamment en centre-ville. Il y a un manque de passages évident. Les différences de fréquence entre rues voisines alimentent le problème et nombre de déchets sont en fait ramassés par la Ville. J'ai déjà d'ailleurs entendu, de la part du personnel : « C'est à la Ville de le ramasser ou inversement ». Les usagers en font les frais. Ils voient la benne de l'AggLO passer et deux heures après la camionnette de la Ville. Quel coût cela engendre-t-il ? La Ville pallie les carences de l'AggLO.

On voit en même temps que des points enterrés, qui ont nécessité un lourd investissement, sont supprimés. Tout cela donne une impression de gâchis financier. Dans l'hyper centre-ville, il faudrait pratiquement une benne qui tourne en permanence. Je reste convaincu que la construction d'enclos dédiés avec des bacs, qui s'intègrent à l'environnement, reste la meilleure solution. Cela vaut aussi pour l'habitat collectif en général. J'ai d'ailleurs pu constater qu'un bailleur social l'avait mis en œuvre à Orléans. Les bacs permettent aussi de mettre de plus gros déchets. Le ramassage des encombrants trop rare est un problème. Il faut assumer les effets pervers de la société de consommation.

Il y a bien sûr les déchetteries, mais il faut un véhicule pour y aller. Pourrait-il aussi y avoir un service qui se déplace à la demande pour les objets très encombrants ?

La situation actuelle devient parfois source de tensions qui ne facilitent pas toujours le mieux vivre ensemble que la collectivité est censée valoriser. Il y a bien sûr quelques incivilités, mais elles ne doivent pas servir de prétextes à la culpabilisation des habitants. Il y a un constat. Les personnes paient pour que les déchets soient ramassés et ce service ne leur est pas toujours rendu complètement. Merci.

M. le Maire – *M. GRAND et Mme NOEL.*

M. GRAND – *Je vais rejoindre M. TORREILLES pour le tarif incitatif. Cela a été mis en place, en particulier dans l'est de la France, dans des agglomérations comparables à la nôtre, avec d'excellents résultats. Cela l'a été également dans des communautés de communes*

plus petites, mais on a de très bons résultats – on divise par deux en moyenne – les apports de déchets lorsqu'on met en place le tarif incitatif.

On peut même aller jusqu'à la pesée embarquée, c'est-à-dire à l'installation d'une puce sur les bacs. Il faut savoir que des bacs que nous avons aujourd'hui de l'Agglomération sont équipés de ce dispositif. Il faudra ajouter la puce pour pouvoir accéder à ce nouveau service qui est celui de la pesée embarquée, où on sait exactement ce que chaque foyer donne pour traitement en déchets. C'est une chose vers laquelle il faudrait tendre.

J'aimerais également savoir – mais j'ai peur que, M. LEMAIGNEN n'étant pas là ce soir, on ne puisse pas avoir de réponse – l'année dernière on avait parlé de la redevance spéciale qui s'applique aux commerces, aux entreprises. J'aimerais savoir si sur ce sujet il y a également eu de l'avancement au niveau de l'Agglomération ? A l'époque, la réponse faite était que nous étions en crise. Je considère que c'est quelque chose d'absolument distinct du problème de la crise, puisque c'est un comportement de citoyen. De toute façon, pour une entreprise, c'est une charge qui représente entre 500 € pour les plus petites et 2 500 €, 3 000 € pour les plus grosses, quelque chose qui n'est pas insurmontable pour faire un geste citoyen. Y a-t-il du nouveau de ce point de vue ? Je vous remercie.

Mme NOEL – *Je voulais vous remercier pour la mise en place du tri sélectif sur le Festival de Loire, ce qui prouve bien que quand on veut on peut. Merci Mme d'AUX.*

J'avais deux points de vigilance. Je note que le taux de refus a augmenté, ce qui prouve qu'il manque encore une information. Elle n'est vraisemblablement pas suffisante. Le tonnage d'incinération a augmenté. C'est un point de vigilance à avoir, car ce n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Je vous remercie.

M. MARTIN – *Ce qui a été choisi de faire par l'Agglomération, c'est de traiter l'opération en deux temps.*

Le premier temps c'était la réforme en cours de la collecte. Effectivement, le Vice-Président en charge de cette compétence rencontre quelques difficultés dans la gestion de cette opération. Mais vous le savez, vous êtes proches de lui et vous pouvez avoir auprès de lui tous les éléments d'informations concernant les difficultés qu'il rencontre dans cette réforme qui, semble-t-il, n'est pas si simple à mettre en œuvre qu'il l'aurait souhaité. C'est le premier point que je voulais dire.

Le deuxième, c'est qu'il faudra sans nul doute évoluer concernant la recette. Il y a la gestion de la dépense et donc de la collecte et du traitement qui doit néanmoins être maîtrisée et ne pas faire l'objet de coûts un petit peu non contrôlés, comme on peut le subir à l'heure actuelle. Mais il faudra également gérer la recette. Elle est à plusieurs niveaux :

- d'abord entre le choix de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou la R.E.O.M. (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), ce qui a été dit par M. TORREILLES, c'est-à-dire soit le principe d'une taxe, soit le principe d'une redevance. Sur le plan social, vous y réfléchirez, mais l'état de ma réflexion c'est que je ne suis pas sûr que la R.E.O.M. soit plus avantageuse que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La Taxe d'Enlèvement est quand même décomptée sur la base d'une richesse foncière, alors que la Redevance d'Enlèvement est décomptée selon les tonnages ou selon les kilos. Il y a à la fois des effets qui paraissent immédiatement favorables. Lorsqu'on pioche un petit peu les choses, on s'aperçoit qu'il peut y avoir des effets un peu contraires. J'attire l'attention de M. TORREILLES sur le fait que ce qui peut être intéressant d'un côté peut, sur le plan social, avoir des effets secondaires un petit peu négatifs.

- vous avez posé la question de la redevance spéciale. Elle vient immédiatement lorsqu'on traite le problème de la recette, R.E.O.M., T.E.O.M., dont je viens de parler.

Mme d'AUX – Je veux juste dire un petit mot pour répondre à ce que M. LEBRUN disait. Je trouve que c'est tellement facile de dire : « Le service propreté de la Ville d'Orléans fait ce que l'AggLO n'a pas fait ». Le problème est que la compétence de l'AggLO est de faire la collecte et le traitement. Quand les camions sont passés à 7 heures du matin, vous avez dit qu'il y avait quelques incivilités, malheureusement ce n'est pas quelques, c'est un comportement général de beaucoup de personnes qui remettent dans le centre-ville des sacs poubelles, la collecte est passée, je ne vois pas pourquoi il y aurait une collecte en permanence. C'est un vrai problème de compétences qui n'est pas facile à trancher, c'est sûr, mais l'AggLO fait son travail.

Mme MAUROY-PREVOST – M. le Président de l'AggLO arrive en même temps. Je prenais la parole pour réagir aux propos de M. LEBRUN qui a mis en cause la qualité de la collecte sur l'intramail. Quand on réorganise, c'est bien sûr un bouleversement dans les habitudes, les jours changent, beaucoup de choses changent. Mais, contrairement à vous, je trouve que beaucoup d'efforts et d'améliorations ont été portés, même s'il y a eu des dysfonctionnements – c'est vrai – sur un certain nombre de mois, car c'est long à régler lorsqu'il y a un remaniement de cette ampleur-là. De réelles améliorations ont été apportées pendant l'été.

D'une manière générale, la qualité de la collecte sur l'intramail a vraiment bénéficié de nouveaux services : bien entendu la mise en place du tri sélectif. Et puis surtout je voudrais dire que tous les défauts qu'on peut encore trouver aujourd'hui, l'AggLO n'est pas seule responsable de ces défauts, les habitants le sont aussi. Très concrètement aujourd'hui l'AggLO met des sacs à disposition de chacun gratuitement pour qu'il puisse mettre ses poubelles dans la rue dans un sac s'il ne peut pas disposer de bac. Mais il faut encore que les personnes se procurent ces sacs et puis également et surtout qu'elles jouent le jeu de sortir ces sacs aux horaires de collecte et non pas toute la journée en permanence, comme on le voit. C'est aussi le message que je voudrais faire passer. Dans le Conseil de Quartier, on travaille, il faut continuer d'informer en permanence.

Je pourrais apporter un témoignage plus personnel. Je suis aussi syndic bénévole là où j'habite. Je fais tout bêtement un calendrier dans le couloir où j'ai marqué le jour de collecte. J'ai encore des voisins qui m'écrivent pour me demander quels sont les jours de collecte ? Il y a une nécessité de communiquer en permanence et d'informer.

Je voudrais conclure en disant qu'il ne faut pas systématiquement renvoyer le tout sur l'Agglomération. Chacun a sa part de responsabilité. C'est plutôt ce message-là qu'il faut véhiculer.

M. le Maire – Je salue l'arrivée du Président de l'AggLO. Il tombe à pic, le pauvre. Je le remercie de venir ce soir.

Je voudrais apporter ma contribution à ce débat important, car il touche le quotidien et la vie de chacun au quotidien. On a pris la décision, c'était un engagement, de passer au tri sélectif. Vous l'avez dit, c'est fait et c'est bien.

Sur la réorganisation de la collecte, cela pose un certain nombre de problèmes. On ne va pas se les cacher non plus. Les problèmes sont assez différents. Vous avez, si je peux me permettre, toutes et tous un peu raison dans ce que vous dites. Il y a eu effectivement – on peut le dire et on en avait parlé avec le Président de l'AggLO et le Vice-Président en charge des

déchets à l'AggLO, M. Christophe CHAILLOU – il y a des dysfonctionnements de la part du nouveau système. Des choses ne sont pas organisées comme il faut. Des fréquences ne vont pas. Enfin un certain nombre de choses ne vont pas. Cela a été pris en compte. Un ajustement a été fait par l'Agglomération.

Puis en même temps il y a effectivement des questions de comportements. C'est un peu, beaucoup. Vous mettez le curseur où vous voulez. Mais, tout le monde l'a dit ce soir, c'est une réalité. Si chacun pouvait y mettre un tout petit peu du sien et ne pas sortir les poubelles n'importe quand, n'importe comment, cela aiderait aussi à la vie en société.

Puis à l'intérieur de cela, il y a un certain nombre de problèmes concrets qui ne sont pas la faute des riverains. Je pense notamment au quartier Bourgogne. Qu'est-ce qui se passe ? Il y a beaucoup de bars, de restaurants, tant mieux, c'est vivant. Des problèmes spécifiques se sont posés où on a un peu sous-dimensionné en fait la réponse sur cette problématique spécifique. Avant l'été, cela a été repris, modifié, avec un effet spécifique qui a été fait sur cette partie-là pour prendre en compte le problème des bars, des restaurants, etc.

Sur les points d'apport volontaire, je veux dire également que, s'il y en de supprimés, ce n'est pas parce qu'on réduit la prestation. C'est tout simplement parce qu'il y a le tri. Il n'y a plus besoin des points d'apport volontaire. Il y a également un effort important fait à la fois par la Ville et l'AggLO, puisqu'on se partage le travail, de pouvoir enterrer ces P.A.V., car les gros containers verts, gris, bleus sont franchement très moches et encombrant les trottoirs, de telle sorte qu'à certains endroits les piétons ne peuvent plus passer. On a tout un programme d'enfouissement. Ce n'est pas donné. Mais on le fait. Tous les ans, un certain nombre de points d'apport volontaire font l'objet d'un enfouissement.

Sur la question des encombrants, c'est effectivement un point qui revient. Mais là aussi, c'est toujours partagé. Peut-être qu'à un moment on a un petit peu sous-dimensionné le dispositif. Mais quand on retrouve des personnes qui mettent des choses invraisemblables sur le trottoir et qui s'en débarrassent comme cela, c'est quand même pas non plus la faute des services de l'AggLO. Qu'est-ce qu'on en voit ! Vous avez raison quelque part, effectivement les services de la Ville, dans certains cas, passent, tout simplement pour dégager la chaussée ou le trottoir. Globalement, maintenant, ce qu'a dit Mme Catherine MAUROY, cela a évolué par rapport au départ où il y avait pas mal de soucis, cela s'est amélioré. Il y a encore quelques points précis qui restent à traiter et d'ailleurs souvent au quartier Bourgogne.

Il y a aussi un point qui a perturbé tout cela, ce sont bien sûr tous les travaux, notamment le chantier du tram. Faire venir les bennes dans le chantier du tram, c'est mission impossible. Vous les avez vus, il a été mis des bacs notamment oranges. Qu'est-ce qui s'est passé sur ces bacs disposés un peu partout dans la Ville ? Tout le monde est venu déposer ses ordures, même si on n'était pas du coin, même si ceci, cela. Ils ont donc débordé en permanence.

M. LEMAIGNEN – Les bacs de regroupement ont été utilisés comme déchetterie.

M. le Maire – Les bacs de regroupement sont devenus en fait des déchetteries locales. Avec la fin des travaux du tram, cela va aussi rentrer dans l'ordre, s'améliorer. Les tournées des agents vont pouvoir être quand même plus j'allais dire normales, car passer dans les chantiers avec les perturbations, les stationnements, etc., cela n'a pas été simple. Il faut qu'on en sorte maintenant, mais je pense que c'est en bonne voie.

Je voudrais répondre en un mot sur un débat de fond, sur la question de taxer à la quantité. L'idée est effectivement séduisante. Dans des expériences qui ont pu être menées ici

ou là, mais assez peu nombreuses, cela a un effet positif : cela diminue globalement les quantités. C'est parfaitement juste.

En revanche, cela crée aussi quelques effets « pervers ». Il faut notamment une grande civilité. Sinon, là où les expériences ont été faites, il y a une tendance à se tromper de bac, c'est-à-dire qu'on va déposer dans le bac du voisin.

(réaction hors micro)

M. le Maire – *C'est marginal ! Il y a quand même pour les services des quelques Villes qui ont fait ou font l'expérience un certain nombre de récriminations, de contentieux administratifs disant que ce n'est pas possible. Il y a aussi de la contestation.*

Ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas le regarder dans le futur. Je pense qu'effectivement c'est un système intéressant. Aujourd'hui, si le Président de l'Agglo me le permet, posons bien la réorganisation qui est quand même lourde. Faisons la bien fonctionner.

M. LEMAIGNEN – *Je vous le permets M. le Maire. C'est un conseil express que j'ai donné.*

M. le Maire – *Puis, quand tout cela fonctionnera bien, on pourra regarder. Y compris pour les services, si on leur dit « on va rechanger aujourd'hui tout ce qu'on a mis en œuvre sur quoi on travaille depuis deux ans », je crains un petit peu un léger agacement de leur part. Ils n'auraient pas forcément tort non plus. C'est un système assez intéressant.*

M. le Maire – *M. le Président de l'Agglomération, voilà le rapport d'activités sur l'Agglo. Mais peut-être, comme Mme CUGNY-SEGUIN a fait pour les autres rapports d'activités, de manière synthétique et néanmoins dynamique.*

M. LEMAIGNEN – *Je vais essayer de le présenter de manière synthétique et à peu près dynamique, M. le Maire.*

M. le Maire – *M. RICOUD, vous voulez ajouter un mot.*

M. RICOUD – *Je voulais faire part de mes réflexions par rapport au débat.*

M. le Maire – *Vous ne relancez pas le débat ?*

M. RICOUD – *Je n'en ai pas pour longtemps.*

M. le Maire – *C'est parce que c'est vous.*

M. RICOUD – *Merci. Vous êtes élégant, moi je ne le suis pas. Vous l'avez dit tout à l'heure.*

Alors que tout le monde, notamment dans cette enceinte, développe le concept « il faut défendre la planète, l'environnement, la qualité de la vie », on a l'impression qu'une minorité se moque complètement de cette nécessité pour notre quotidien. Ce n'est pas dans mes habitudes de tenir un tel discours. D'ailleurs au niveau de l'O.P.H. on a fait une belle lettre – ce n'est pas souvent qu'on trouve une lettre signée avec en bas Olivier CARRE et Michel RICOUD.

(rires)

M. RICOUD – *On l'a fait. Ce n'était pas un tract appelant à une manif.*

M. CARRE – *Ce n'était pas un tract.*

M. le Maire – *C'est un collector.*

M. RICOUD – *où on appelait justement à la responsabilité des uns et des autres. Mais j'ai vraiment eu l'impression que c'est un coup d'épée dans l'eau.*

C'est ce qui m'inquiète. On parle beaucoup de qualité de la vie, les ordures ménagères il faut faire attention, et à côté on a une persistance dans je balance ma poubelle. Cela m'interpelle. Comment faire ? Je n'ai pas de solution.

M. le Maire – *C'est un vaste débat. Vous posez le problème au fond du comportement de la vie en société et du comportement civique ou appelons-le comme on veut. C'est ce dont il s'agit.*

Pour vous mettre un peu de baume au cœur, deux exemples. Ce qui a été dit tout à l'heure sur le tri pendant le Festival de Loire, cela a bien fonctionné. Mme CUGNY-SEGUIN a rappelé des chiffres. Quand il y a des initiatives comme celles-là, globalement cela marche. Il y a toujours, comme on l'appelle, le passager clandestin, mais cela marche quand même dans l'ensemble. Cela a bien fonctionné.

Je vous donne un deuxième exemple. C'est la lutte qu'on a engagé contre les tags. Rappelez-vous il y a un certain nombre d'années, cela fleurissait quand même partout. J'avais dit aux services – M. le Directeur Général s'en souvient – l'objectif c'est zéro tag. On a dit : « l'administration se met en ordre de marche pour faire zéro tag », mais avec quand même le sentiment, et pas seulement de l'administration, de tout le monde, c'est bien gentil de dire zéro tag, mais on n'y arrivera pas. N'empêche qu'aujourd'hui, quand vous regardez Orléans, il n'y en a pratiquement plus. Je ne dis pas qu'on est à zéro parfaitement, mais il y en a pratiquement plus. Ce que l'on voit avec les restaurations de façades, les ravalements, l'embellissement, etc., c'est globalement respecté. Il y en aura peut-être un demain matin qui démentira ce que je viens de dire. Il y a toujours des contre-exemples. Mais globalement cela marche plutôt bien. Il serait intéressant de savoir pourquoi cela marche plutôt bien ? Il y a tout ce travail qui a été fait. Il y a le respect tout simplement quand les choses sont belles. Je le crois profondément. Et puis il y a aussi tout le travail fait par un certain nombre d'élus ici présents.

Cela s'est moins vu, on n'en a pas parlé, avec ce que notamment on appelle et qu'on confond les tagueurs et les graffeurs. Ce n'est pas du tout la même chose. Tout le travail fait avec les graffeurs porte aussi ses fruits. Souvenez-vous, quand on avait fait il y a deux ans l'opération sur les graffs...

M. SANKHON – *A ciel ouvert.*

M. le Maire – *Merci M. SANKHON. A ciel ouvert, on m'a dit : « cela va être une incitation à remettre des tags partout ». Il n'empêche il n'y a pas eu de tag partout.*

Je veux dire qu'un certain nombre d'actions fonctionnent quand on les combine. Il y aura toujours le contre-exemple, mais globalement cela marche plutôt bien.

Sur la propreté et sur les ordures ménagères, c'est encore plus compliqué à atteindre comme objectif par rapport à ce que vous dites M. RICOUD, car tout le monde est concerné, chaque habitant de la Ville. Le comportement indélicat, on va le qualifier comme cela,

en pourcentage n'est peut-être pas plus élevé, mais en nombre de personnes on touche tous les habitants de la Ville. Evidemment il se voit beaucoup plus. Cela passe par l'éducation, par tout ce que l'on sait.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 7 juillet 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'élimination des déchets.

En effet, l'AggLO exerce depuis le 1^{er} janvier 2000, la compétence « gestion des déchets » en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus depuis 2003, le dossier est examiné par la commission consultative des services publics locaux de l'AggLO.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2010 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2010

Depuis le 1er janvier 2000, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) exerce de plein droit la compétence élimination des déchets (collecte, traitement et valorisation des déchets) en lieu et place des 22 communes membres.

La collecte à Orléans

L'ensemble des prestations de service est assuré soit en propre par les agents de l'Agglo, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics.

Depuis 1994, une collecte sélective est mise en œuvre sous différentes formes :

- la collecte en porte à porte
- la collecte multi matériaux (corps creux, corps plats) en apport volontaire
- La collecte du verre en apport volontaire
- La collecte des objets encombrants
- Les déchetteries (6 sites dont 1 à Orléans)

L'année 2010 est marquée par la réorganisation des collectes. La mise en œuvre intervient en fin d'année mais dès le mois de janvier les missions et actions entreprises concourent au bon déroulement de ce projet majeur :

- enquête de distribution,
- équipement des véhicules en outils de géolocalisation,
- mise en œuvre des partenariats avec les bailleurs en zones d'habitat collectif,
- planification des nouveaux secteurs de collecte avec les services de la Ville d'Orléans,
- mise en œuvre d'une collecte spécifique des cartons en centre-ville d'Orléans.

Sur le territoire de l'Agglo, 28 660 bacs ont été distribués en 2010, contre 8 302 en 2009.

900 colonnes enterrées sont réparties sur le territoire.

Volume des flux entrants et leur évolution

Déchets en tonnes de l'agglomération	Déchets ménagers résiduels	Déchets sélectifs	Encombrants porte à porte	Déchetteries	Total
2007	73 092	15 610	1 149	51 048	140 899
2008	71 120	15 978	1 144	52 440	140 682
2009	70 029	15 656	1 413	52 694	139 797
2010	69 272	15 876	1 150	53 420	138 718

Le tonnage global est resté stable (-0,1 %) entre 2009 et 2010, mais sur plus longue période il est constaté une baisse de 4 % depuis 2004 et de 0,8 % depuis 2007.

En 2010, 50 % des tonnages de déchets ont été triés, collectés en porte à porte ou amenés en déchetteries, soit sensiblement le même taux qu'en 2009.

Entre 2009 et 2010, le tonnage des déchets ménagers résiduels a diminué de - 1,1 %, tandis que le tonnage des déchets sélectifs et celui des déchetteries ont augmenté chacun de 1,4 %. Le tonnage des encombrants en porte à porte a diminué de 18,6 %.

Déchets en kg par habitant de l'agglomération	Déchets ménagers résiduels	Déchets sélectifs	Encombrants porte à porte	Déchetteries	Total
2007	269,8	57,6	4,2	188,4	520,1
2008	260,9	58,7	4,2	192,4	516,1
2009	257,7	57,6	5,2	193,9	514,4
2010	254,5	58,3	4,2	196,3	513,3

En 2010, la quantité par habitant (513 kg) poursuit sa baisse ; tous les flux, à l'exception du tri sélectif et des déchetteries, sont concernés.

La réduction des quantités de déchets ménagers se poursuit depuis plusieurs années ; il demeure cependant prématuré d'apprécier l'impact du plan de prévention débuté fin 2009.

Les quantités triées progressent, en particulier avec l'impulsion liée à la réorganisation des collectes et à la généralisation des dotations en bacs et des nouvelles consignes de tri. La moyenne pour le tri sélectif s'établit à 58,3 kg/an en 2010 contre 57,6 kg en 2009, soit une hausse de 1,2 %.

On a pu noter une baisse de l'apport volontaire à compte d'octobre 2010 consécutive au retrait d'environ 200 colonnes d'apport volontaire sur le territoire de l'Agglo. L'enlèvement des points d'apport volontaire transfère les tonnages vers le flux porte-à-porte, lequel augmente fortement à partir d'octobre. Orléans fait partie des 4 nouvelles communes nouvellement dotées de bacs collectés en porte-à-porte, avec Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc et Saran.

Il y a eu également un transfert des collectes séparées des corps creux et corps plats vers la collecte multimatériaux. Cela correspond à une simplification des flux.

Taux de refus

Globalement, les taux de refus liés à des erreurs de tri des habitants ont fortement augmenté. Le passage aux multimatériaux et l'augmentation de la proportion de la collecte en porte à porte par rapport à l'apport volontaire a engendré une hausse des refus. Il faut donc continuer à communiquer fortement auprès des habitants.

Prévention

Les éléments marquants en 2010 en matière de prévention de la production des déchets :

- Réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets
- Réalisation d'une enquête d'opinion
- Elaboration d'un programme d'actions pour réduire la production de déchets
- Lancement d'un projet de lombricompostage
- Lancement d'un appel à projet sur le compostage en restauration collective

- Opération « foyers témoins »
- Élaboration d'un annuaire de la réparation, location et du ré-emploi

Composteurs individuels

	2003 à 2009	2010	TOTAL
Composteurs distribués dans l'Agglomération	11647	1170	12 817

Fin 2010, 17,3 % des foyers individuels d'Orléans sont équipés de composteurs, contre 15,4 % fin 2009. La moyenne sur les foyers individuels de l'Agglo est de 22,7 %, et l'objectif est de 25 %.

Communication

Les éléments marquants en terme de communication sur le tri sélectif en 2010 :

- Sensibilisation de l'habitat pavillonnaire par des suivis qualité (jours de sortie et contenu des bacs)
- Des supports dans le cadre de la réorganisation
- Des animations en pied d'immeuble pour sensibiliser au tri sélectif
- Des animations en milieu scolaire (95) et visites de l'U.T.O.M. (30)
- Journées du développement durable (sensibilisation à la prévention par la distribution gratuite de sachets de compost ; information sur la réorganisation ; développement du tri au sein de la manifestation).

Traitement

L'unité de traitement des ordures ménagères (U.T.O.M.) située à Saran, assure le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés à l'intérieur du périmètre géographique de l'Agglo ainsi que du S.M.I.R.T.O.M. de Beaugency.

Cet ouvrage comprend des unités d'incinération, de compostage, de tri sélectif et de traitement des déchets d'activité de soins.

Cette usine gère la valorisation des déchets dans les domaines :

- de l'énergie, sous forme de production et vente d'électricité (49 090 MWh en 2010 contre 47 121 MWh en 2009)
- de déchets recyclables issus de l'incinération tel que les métaux et les non-ferreux,
- de produits recyclables issus de centre de tri tels que les papiers, cartons, les plastiques et les tétra packs
- les mâchefers peuvent également être valorisés en technique routière.

Analyse des rejets atmosphériques liés à l'incinération

En 2010, 103 762 tonnes de déchets ont été incinérées, contre 100 861 tonnes en 2009, du fait d'un nombre d'arrêt techniques de l'incinérateur moins important.

Après une première phase de travaux de mise en conformité du traitement des fumées qui s'est achevée en décembre 2005, la deuxième phase concernant le traitement des oxydes d'azote (NOx) a démarré en avril 2009. La réception des travaux a été signée mi-janvier 2010.

La société Orvade, filiale du groupe Véolia, qui exploite l'incinérateur, ne rencontre pas de difficulté en terme de rejet atmosphérique. Concernant les dioxines et furanes, les équivalents toxique, ainsi que les métaux lourds dans les particules en suspension, sont en diminution, comme l'a constaté la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

Les indicateurs financiers :

Les dépenses de fonctionnement

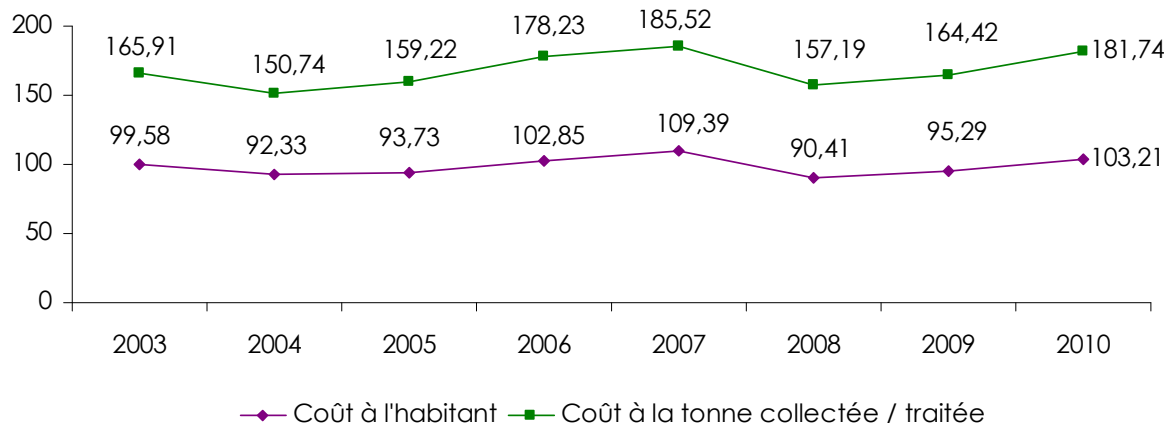
	2010 en M€	2009 en M€
Collecte	5.420	4.883
Déchetterie	3.413	3.176
Traitement	11.953	11.053
Personnel	6.953	6.412
Autres dépenses	0.354	0.451
TOTAL	28.093	25.975

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8.394 M€ les principaux investissements sont :

- Construction de la plateforme de mâchefers 3.226 M€
- Acquisition de colonnes, bacs et composteurs 2.290 M€
- Acquisition et réparations sur les véhicules 1,452 M€

- Les reports d'investissement s'élèvent à 9.111 M€, liés principalement :
- Au centre de tri 6.926 M€
- Aux bacs, colonnes, composteurs et travaux sur PAV 1.050 M€.

Le coût total en euros par habitant et par tonne traité évolue comme suit :



Les recettes de fonctionnement

	2010 en M€	2009 M€
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	25.081	24.431
Autres recettes	9.307	9.202
TOTAL	34.38	33.63

Le taux de la T.E.O.M. reste fixé à 8,73 %.

Perspectives 2011 :

- Travaux sur le centre de tri
- Poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation de la collecte
- Promouvoir le compostage individuel auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif
- Poursuivre l'implantation d'équipements enterrés
- Présence forte sur le festival de Loire

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 32 – Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Rapport d'activités 2010. Présentation.

*
* *
*

Présentation powerpoint de M. LEMAIGNEN.

*
* *
*

M. LEMAIGNEN – *M. le Président, chers collègues... M. le Maire, pardon.*

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN se parle à lui-même.*

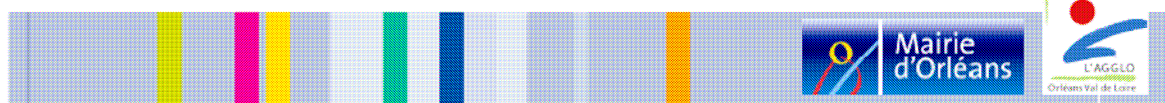
M. LEMAIGNEN – *Je vous prie de m'excuser. J'ai eu une journée un peu lourde.*



 Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire
**Rapport d'activité
2010**



Conseil municipal d'Orléans – vendredi 30 septembre 2011



M. LEMAIGNEN – *Je vais essayer de présenter le rapport d'activités de l'Agglo en insistant sur quelques points.*

L'Agglo, un territoire durable

En 2010, l'Agglo a défini le cadre et le contenu d'un Agenda 21 d'agglomération, complémentaire de celui de la Mairie d'Orléans, formalisant concrètement et à long terme l'engagement de l'Agglo dans un siècle durable.



- Après un diagnostic complet : lancement d'une large phase de concertation avec les habitants, les associations, le Conseil de développement et les acteurs de la société civile.
- Des propositions synthétisées au sein d'un Livre Blanc édité en juin → 53 actions concrètes ont émergé de ce travail de réflexion
- L'Agenda 21 (adopté en mars 2011) repose sur trois niveaux d'action :
 - ✓ **Territoire de demain** : engager des actions de grande envergure qui concernent l'ensemble du territoire communautaire.
 - ✓ **Compétences de l'Agglomération** : intégrer le développement durable au cœur des compétences de l'Agglo (économie et insertion par l'emploi, environnement au quotidien, déplacements, marchés publics...).
 - ✓ **Club Communes** : favoriser des projets d'intérêt général initiés par les communes avec l'Agglo.



M. LEMAIGNEN – *L'Agenda 21, une seule chose. Un rapport, un diagnostic et un livre blanc édité en juin 2010, un vote à l'unanimité de l'Agglomération en mars 2011, 53 actions. Je voudrais insister sur le fait que notre Agenda 21 repose sur 3 niveaux d'actions. Vous les avez sur le powerpoint. Il est fait en totale corrélation avec l'Agenda 21 de la Ville. On a considéré qu'il fallait qu'il y ait le plus d'Agenda 21 possible pour que la notion de développement durable soit la mieux ancrée possible dans la tête des uns et des autres et de tous nos concitoyens. Dès lors, pour l'Agenda de l'Agglo, on l'a décliné sous 3 niveaux :*

- *le premier niveau, tout ce qui est la planification. C'est le rôle de l'Agglomération. C'est le schéma de compétence territoriale, le plan climat, le plan bruit. Tout ce qui est fait au niveau de l'Agglomération doit intégrer cette notion de développement durable et d'Agenda 21,*

- *le deuxième niveau, vous savez que les compétences des agglomérations sont le cœur des compétences de l'Agenda 21, de ce qui est dans le Grenelle de l'Environnement, à la fois l'économie, l'environnement, déchets, assainissement, le transport, la cohésion sociale. On est vraiment dans le cœur de ces politiques d'Agenda 21. Là-dessus on décline dans nos compétences exclusives évidemment cette notion d'Agenda 21. Il y a des actions. Dans les 53 actions, la plupart correspondent justement à ces compétences exclusives de l'Agglomération,*

- *le troisième niveau, c'est l'originalité qu'on retrouve dans très peu d'Agenda 21 de territoire. C'est ce qu'on appelle le Club Communes. Par exemple, ce n'est pas la peine, pour essayer d'éviter les doublons, de se mettre d'accord. Ce n'est pas la peine de passer par le budget de l'Agglomération pour se mettre d'accord en matière de saison culturelle. Ce n'est pas la peine pour faire un bureau des temps, pour voir comment réfléchir sur la notion du temps dans les politiques publiques, de passer par le budget et des compétences de l'Agglomération. Les Maires se rencontrent entre eux. Des projets sont pilotés par un Maire ou un autre, le Maire d'Orléans ou d'autres Maires de l'Agglomération, pour essayer de voir des notions d'intérêt commun qui vont dans le sens du développement durable mais qui n'ont pas forcément à transiter par les compétences de l'Agglo.*



TERRITOIRES et DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Agglo, penser durable, agir local

L'Agglo, un territoire cohérent

- **SCoT** : un document de planification au service de l'ensemble du territoire
- En 2010, définition des indicateurs de suivi du SCoT

L'Agglo, une identité ligérienne



- **Quai du Roi à Orléans** : études de réaménagement et concertation des riverains et des commerçants, lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.
- **Chemins piétonniers** : études de projet pour le réaménagement de la séquence naturelle du sentier des Prés à Olivet, du débouché de la Chillesse à St Jean de la Ruelle et de la traversée du Loiret au niveau du Pont St Nicolas à St Pryvé St Mesmin et St Hilaire St Mesmin.
- **Prévention des risques d'inondation** : participation au projet européen « **Flood Resilient city** », réalisation d'une plaquette « *mieux construire ou rénover en zone inondable* », diagnostics d'entreprises en zone inondable, conception avec la DDT du **plan d'évacuation du Val** en cas de risque majeur d'inondation en lien avec les 7 communes du Val...



M. LEMAIGNEN – *Je n'insiste pas sur le SCOT, juste sur un point. Sur le quai du Roi, nous avons l'an dernier terminé les études. On va commencer les travaux l'an prochain. L'engagement pris est double :*

- *en octobre 2012, le marché du quai du Roi sera reconstitué de manière définitive,*
- *j'ai promis à M. le Député-Maire que pour le prochain Festival de Loire, qui sera sûrement encore plus beau que celui-ci, ce n'est pas facile, la barre est assez haute, les travaux du quai du Roi seront terminés définitivement.*

C'est l'objectif.



INFRASTRUCTURES

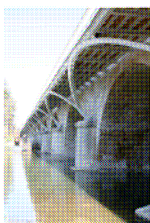
Investir pour des infrastructures performantes

Des entrées de ville embellies

- RD 2020 Sud : aménagement d'un boulevard urbain et de deux carrefours à feux favorisant les échanges entre l'Est et l'Ouest et sécurisant les circulations douces.
- Prolongation du boulevard Victor Hugo à Olivet (acquisitions foncières en 2010).



Des ponts et des routes



- Construction d'une passerelle piétons/cycles accolée au pont Maréchal Leclerc à Olivet et maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration du pont entrepris par le Département du Loiret.
- Réhabilitation du pont Auger à Chécy : Reconstruction du tablier en béton avec aménagement d'un espace protégé pour les piétons et les cyclistes.

Des chantiers de proximité : réfection d'une partie de l'avenue Alexandre Martin à Orléans, réfection de la tangentielle Est (Orléans /Fleury les Aubrais), Avenue Jean Zay (replantation des arbres), aménagement d'un giratoire, espaces verts, stationnements av. Mendès France à St Jean de Braye...



M. LEMAIGNEN – *Sur les infrastructures, l'Agglomération, dans le cadre de son projet d'AgglO, a mis le paquet sur le tram. Dès lors on a plus hiérarchisé nos priorités sur le reste. Néanmoins certaines opérations, j'en citerai deux : le boulevard Victor Hugo, voie de contournement à Olivet, et puis aussi, c'est très important, le retraitement du R.D. 2020, l'ex nationale 20. Il y a des travaux lourds, on le sait. On a essayé de les programmer en liaison avec les travaux de la Ville pour les faire pendant les vacances, pour faire en sorte que la pénalisation de la circulation se fasse pendant les vacances. On y a à peu près réussi. Maintenant c'est important. On ne va peut-être pas assez vite, car on fait les choses bien. On a peut-être intérêt parfois à mettre plus de temps, mais réussir nos projets, plutôt que d'aller trop vite et faire les choses à moitié.*



Organiser les transports de demain

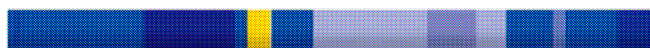
CLEO, la 2nde ligne de tram se dessine...

- Fin des travaux de déviation et dévoiement des réseaux des concessionnaires
- Démarrage des principaux travaux de génie civil et pose de la structure de voie ferrée sur une grande partie du tracé (notamment sur Orléans de Droits de l'Homme à Ambert)
- Des Infrastructures majeures en construction : poursuite du chantier du centre de maintenance de St Jean de Braye, travaux d'aménagement du P+R et de la plateforme tram au terminus rue de la gare à St Jean de Braye...
- Livraison anticipée de 4 rame CITADIS 302, mise en circulation en renfort sur la ligne A
- L'essentiel des acquisitions foncières est réalisée

L'interconnexion des lignes A et B a été réalisée durant l'été 2010 en 53 jours seulement permettant une remise en exploitation de la Ligne A au 1^{er} septembre 2010.



Travaux d'interconnexion
Place De Gaulle – été 2011



M. LEMAIGNEN – La seconde ligne de tram, c'est la priorité. Là-dessus des gros travaux en 2010, en 2011. On travaille beaucoup avec Mme Muriel CHERADAME sur ce point. Aujourd'hui on sent bien un certain agacement. On sent qu'on arrive au bout, mais cela dure et cela gêne les riverains. C'est logique. On ne fait pas des chantiers comme ceux-là malheureusement sans gêner les riverains.

Le 16 décembre, les travaux impactant la voirie seront terminés, à l'exception du passage devant le Musée. Pour tout le reste, les travaux du tram seront terminés et n'impacteront plus la circulation. Les essais commencent en décembre 2011. Essais techniques jusqu'à la fin avril - mai – juin, ce qu'on appelle la marche à blanc, c'est-à-dire la marche commerciale mais sans client, pour être certain que toutes les règles de sécurité soient respectées.



TAO, un réseau en mouvement

TAO, nouvelle image, nouveaux services

- **TAO, un nouveau nom pour le réseau** : un réseau bus/tram cohérent, en harmonie avec son territoire / 55 bus ont changé de livrée à l'été 2010.
- **Lancement d'une nouvelle billettique sans contact Moda Pass'** : une validation plus fiable et plus fluide / un système qui renforce l'accessibilité du réseau
- **Objectif « réseau 2012 »** : poursuite de l'étude de réorganisation du réseau de bus avec présentation d'une maquette provisoire fin 2010
- **Poursuite de la mise en accessibilité du réseau bus** : réalisation d'un diagnostic exhaustif et définition d'un référentiel technique local
- **Renouvellement de la DSP Transports**



Ligne A, des performances améliorées

- **Nouveau système de détection routière CAPSYS** : un gain de 6.3% en temps de parcours moyen
- **Amélioration et rénovation de la multitubulaire, mise en place d'une cabine de peinture tramway** au dépôt de La Source...



M. LEMAIGNEN – *L'objectif est bien une mise en place du tram le 30 juin, en sachant que le réseau de bus associé sera réalisé en même temps. Attention, le 30 juin, comme dans tous les réseaux de bus de France et de Navarre, on a un système pendant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires. Le 30 juin, mise en service du tram, on sera sur le réseau de vacances scolaires, le vrai réseau, c'est très bien, c'est ce qu'on voulait depuis le départ, cela nous permet de tester les petits inconvénients et dysfonctionnements qu'on verra inévitablement.*

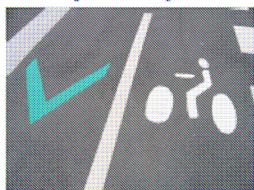
On a beau essayer de passer avec trois ans de concertation. Il y aura sûrement des dysfonctionnements. On aura le temps de les traiter pendant les deux mois de vacances, juillet et août, pour arriver à un système qui marchera, je l'espère le mieux possible, début septembre 2012.

Voilà pour le réseau.



Favoriser le vélo comme mode de déplacement à part entière

Les principaux aménagements cyclables réalisés en 2010



Aménagement de bandes et pistes cyclables avenue du Loiret (Olivet) afin de relier le quartier St Marceau au centre-ville d'Olivet (900 m), route de la Chapelle à Ingré, rue des cordelles à St Denis en Val (première tranche)...



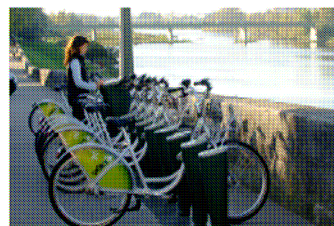
Une fréquentation du réseau quantifiable

L'Agglo dispose de 10 boucles de comptage permanentes (1200 vélos / jour sur le pont George V, 575 sur le pont Thinat, 120 vélos/jour sur le pont St Nicolas...).

Vélo'+, nouveau mode de ville

- 350 vélos et 33 stations

- Améliorations du système Vélo'+ : renforcement du système de fixation pour lutter contre le vol, modernisation du parc, amélioration de l'interface des bornes clients...



M. LEMAIGNEN – *On a une politique cyclable importante, qui est une priorité, qui est faite en liaison avec l'Agglomération et la Ville. L'Agglomération a un schéma directeur d'itinéraires cyclables qui est marqué par la carte qu'on publie chaque année au 1^{er} avril. Chaque année, on fait à peu près 800 000 € de travaux, attention de travaux pistes cyclables, mais il y a plein d'autres travaux. Quand on fait des travaux neufs sur une voirie, il y a toujours une piste cyclable à côté. Je vous rappelle que sur le tram 2^{ème} ligne, il y aura plus de 7 km de pistes cyclables. Je vous rappelle que sur le pont du Maréchal Leclerc à Olivet, ce qui a été inauguré en juin, l'essentiel est une passerelle piétons – vélos pour relier les pistes cyclables du sud du Loiret à celles qui sont au nord du Loiret.*

On a un travail sur les aménagements cyclables, mais en même temps tout un travail sur le reste, je dirais le soft et pas le hard. C'est par exemple les arceaux pour qu'on puisse garer les vélos, les comptages de la fréquentation. Ainsi, on se rend compte que entre 1 200 et 1 500 vélos passent sur le pont George V.

On a aussi tout le système bien évidemment d'amélioration de Vélo +. Maintenant, techniquement, Vélo + fonctionne remarquablement bien. On a battu nos records de fréquentation. Il faut encore les améliorer pendant ce mois de septembre. Il faut dire que la météo nous a aidé. Le Festival de Loire a contribué à ce que nos habitants utilisent les Vélos +. Le nouveau délégataire du service de transport qui gèrera le bus et le tram est en même temps l'actionnaire à 100 % Défia qui gère Vélo +. Je ne doute pas que, c'est un élément objectif, que la relation entre le système bus – tram et le système vélo s'améliore à partir du mois de janvier prochain.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Accompagner les entreprises locales, Créer les emplois de demain

Développer des parcs services

- **Poursuite du développement de nouvelles zones d'activités** : études préalables à l'extension Nord du parc de la Guinardière à Chécy, poursuite des travaux de viabilisation de la ZAC n°3 du PTOC (1^{ère} phase) et engagement de la 2nde phase, mandat d'études liés au projet d'extension de la ZA des 4 cheminées sur la Chapelle St Mesmin, extension Est du parc de la Saussaye sur St Cyr en Val...
- **Des contrats de parcs** : 3^{ème} année pour le parc d'activités de la Saussaye et 2^{ème} année pour le parc des Châtelliers...
- **Des services +** : poursuite du déploiement de la signalétique, mission de modélisation du fonctionnement du pôle 45....



Accompagner les entreprises

- **80 entreprises locales** rencontrées en 2010 :
→ 22 projets de développement
- **4 projets d'implantation** d'entreprises suivis
- **164 000 € d'aides économiques** (Alstef, IDD Tech, NOVARTIS, OCO)



M. LEMAIGNEN – *En économie, là aussi, même dans la crise, plus que jamais, il faut écouter les entreprises et être à leur service. Plus de 80 entreprises rencontrées. Bien sûr il y a encore quelques projets d'implantation, mais essentiellement on travaille sur le tissu endogène, donc une entreprise déjà existante. Elles ont assez souvent des projets de développement. Il faut les accompagner. C'est un travail long, lourd, mais fondamental. C'est justement dans les moments difficiles où effectivement l'ingénierie de la puissance publique peut permettre de faciliter les choses et d'éviter les trop gros à-coups.*

On a vraiment cette chance dans l'agglomération d'avoir des associations de parcs d'activités très dynamiques. On continue à travailler. Prenons l'exemple du pôle 45, un travail extrêmement intéressant est fait, en particulier en utilisant la technologie des téléphones portables pour essayer d'améliorer les dysfonctionnements, en particulier en matière de déplacements qui peuvent se présenter sur ce parc d'activités.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



L'AggLO, dans la course à la compétitivité des territoires

Favoriser l'innovation

- Soutien aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley et S2E2, Elastopôle et DREAM et soutien financier aux projets CORTECS, CAPTHOM et GEDELOC.
- Soutien au pôle d'excellence Nekoé, pôle de compétences dédié à l'innovation par les services (étude de diagnostic et modélisation du Pôle 45)



Encourager la création d'entreprises

- Animation du Réseau Création Orléans Loiret → 7^{ème} édition du Salon de la création et de la reprise d'entreprises
- 50 entreprises accueillies au sein des 4 pépinières de l'AggLO (239 personnes)

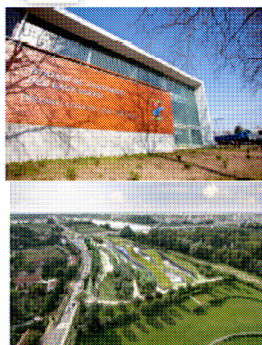
Le CFA : préparer l'avenir des jeunes

- 570 élèves formés en 2010 dont 124 adultes en formation continue / 167 diplômés
- Une mobilité accrue des apprentis au sein de l'Europe (mobilité longue et voyages professionnel et culturel)...



M. LEMAIGNEN – *L'innovation c'est important. On ne la fait pas tout seul. C'est le soutien de notre technopole qui est, je vous le rappelle, la seule technopole de l'AggLO. Il y a maintenant une petite technopole à Bourges, mais elle travaille en liaison très étroite avec la Ville, M. le Maire, avec le pôle D.R.E.A.M. que vous avez porté sur les fonds baptismaux. Mais elle travaille aussi en même temps avec les autres pôles de compétitivité et le pôle d'excellence Nékoé. L'innovation c'est vraiment l'emploi de demain. Il faut absolument qu'on mette le paquet là-dessus.*

On n'a pas oublié notre C.F.A. On y tient à notre C.F.A. à l'Agglomération. Il n'y a pas beaucoup d'agglomérations qui disposent d'un C.F.A. Mais le nôtre marche bien. Il est très bien géré. On a à peu près plus de 500 apprentis. On a même des Adjointes qui sont professeurs au C.F.A. Cela montre tout l'intérêt que nous y portons. C'est véritablement très important de mettre à la fois le développement économique et en même temps le soutien à tout ce qui peut aider les uns et les autres à faciliter l'emploi et faire en sorte en plus, dans l'insertion par l'économique, que personne ne reste au bord du chemin.



La qualité de l'eau, au cœur du service public

Mise aux normes des stations d'épuration

- Station de traitement des eaux de La Source : première année de fonctionnement / une capacité de 90 000 EH
- Poursuite du chantier de la station de l'Île Arrault, un équipement ultramoderne et de type compacte : construction des radiers et ouvrages les plus profonds (postes de relèvement, bassins biologiques...), génie civil, pose des premiers équipements...

L'assainissement collectif

- Construction d'un bassin d'orage enterré au sein du parc d'activités d'Ingré et Saint Jean de la Ruelle (ADELIS) d'une capacité de stockage de 6 500 m³ pour réduire le risque d'inondation par temps de pluie et limiter les déversements en Loire par le collecteur de la Chillesse.
- Transformation de la station de Saint Cyr en Val : transfert des effluents vers la STEP de La Source et mise en conformité avec la réglementation européenne
- Entretien des réseaux : Renouvellement des ouvrages d'assainissement Bvd de Châteaudun à Orléans...



M. LEMAIGNEN – *La qualité de l'eau, je n'insiste pas. Vous l'avez étudiée tout à l'heure avec Mme Marie CUGNY-SEGUIN. On a aujourd'hui un chantier en cours : c'est l'Île Arrault qui sera mis en service en juin 2012. Les grues fonctionnent bien. Après une période difficile fin 2009 – début 2010, le chantier fonctionne bien maintenant. On arrivera donc à livrer cette station d'épuration en juin 2012.*



Gestion des déchets, jetons moins, trions plus !



La collecte sélective en porte à porte pour TOUS

- Homogénéiser le niveau de service dans les 22 communes / apporter la collecte sélective en porte à porte à TOUS les foyers de l'agglomération / pas d'augmentation de la TEOM
→ Une collecte des déchets organisée en fonction du type d'habitat
- Un projet mis en œuvre par 3 vagues successives : une réorganisation effective sur Orléans depuis le 11 octobre 2010
- A l'écoute des usagers : une équipe de coachs déchets sur le terrain auprès des habitants / un accueil qualité adapté et renforcé

L'UTOM à Saran

- Réhabilitation du centre de tri : lancement du marché de travaux
- Construction de la nouvelle plateforme de maturation des mâchefers : une exploitation confiée à un prestataire (DSP) à compter de décembre 2010



Déchetteries : mise en place de 2 nouvelles filières (restitution gratuite de compost, matériaux amiantés)...



M. LEMAIGNEN – *La gestion des déchets, j'ai entendu la fin du discours. En plus, M. le Maire ayant résumé le débat, cela me permet de dire quelques tous petits points sur les déchets. C'est vrai qu'on a modifié les habitudes en changeant le circuit de collecte. Quand on modifie les habitudes, les habitants perdent leur repère. Même si on a développé le service, puisque je vous rappelle que le tri sélectif était une des grandes faiblesses de l'agglomération orléanaise et principalement de la Ville d'Orléans, les modifications de ce tri de collecte ont conduit à généraliser partout la collecte sélective en porte à porte pour le multi matériaux. Mais en modifiant les habitudes, on a créé des dysfonctionnements. En plus très clairement la transition ne s'est pas bien passée partout. Il y a eu des bugs en matière d'information, des bugs en matière de fourniture des nouveaux bacs de collecte. On a amélioré cela. Qu'est-ce qui reste à faire ? Pratiquement partout ailleurs cela se passe correctement maintenant, dans le centre-ville c'est clair, il y a encore des dysfonctionnements.*

On a en fait trois pistes :

- d'abord améliorer la réactivité. Un truc tout bête. Vendredi il y a 15 jours, les bennes ne sont pas passées dans le quartier Carmes. Le délégataire c'est la SITA. Des véhicules étaient mal garés et empêchaient les bennes de collecte d'y aller. Ils n'ont pas été assez réactifs, ils n'ont pas réagi tout de suite, si bien qu'ils n'ont pas fait la collecte le vendredi. Les riverains ont déposé leurs sacs et cela a fait, encore une fois, quelque chose, excusez-moi du terme, de dégueulasse dans nos rues de ce coin-là. Il faut véritablement maintenant – et je suis en train de le mettre en place avec les services de l'Agglo et de la Ville – un système de réactivité immédiat. Cela veut dire aussi que désormais si une voiture empêche la benne de passer, elle sera immédiatement envoyée en fourrière. C'est inévitable. Je vous rappelle que, pour des raisons de sécurité évidentes, une benne de collecte n'a pas droit de faire de marche

arrière. Bien sûr les travaux du tram jouent. Bien sûr, quand la rue des Carmes pourra être utilisée, les pôles de regroupement seront beaucoup plus simples à traiter. Pour l'instant, très clairement, on ne peut pas laisser développer de genre de tas d'ordures.

- deuxièmement, un travail avec les commerçants. On a fait des expérimentations. Il faut que chacun joue le jeu. Je rappelle que la loi de 1993 dit que la collecte des professionnels doit être normalement payée par les professionnels. Pour faciliter les choses, on expérimente. On sait bien qu'il y a suffisamment de difficultés en centre-ville pour ne pas faire payer aujourd'hui les commerçants. Mais on travaille pour trouver des solutions efficaces pour gérer les déchets des professionnels, cartons et verres en particulier.

- un dernier point sur les sacs. On a fait une enquête très complète pour les personnes qui ne peuvent pas stocker des bacs puissent avoir des sacs logotés AggLO. Ces sacs ce n'est pas pour se faire plaisir. On s'en fiche d'un sac logoté AggLO ou un autre. Le problème est que les sacs banalisés sont parfois très, très lourds. Nos riverains déjà - j'ai eu beaucoup de maladies professionnelles - se sont cassés le dos à porter des sacs énormes en centre-ville. Si on met des sacs logotés AggLO ce n'est pas pour embêter les personnes. C'est tout simplement pour avoir des sacs d'une contenance qui permette aux rippeurs de ne pas se casser le dos en ramassant les sacs. On va essayer de trouver des solutions transitoires pendant la période. M. le Maire, il n'est pas question de passer à la tarification incitative. Il n'y a que Besançon qui le fait aujourd'hui en France comme Ville importante. Stabilisons le système. Faisons en sorte qu'il marche et puis après on verra.



La solidarité, au quotidien

Habitat et logement

- **Développer le parc public** : 98% des objectifs **PLAI** et **PLUS** atteints (565 agréments PLUS, PLAI, PLS et PSLA ont été attribués).
- **Soutenir la réhabilitation du parc privé** : 213 logements améliorés / 99 logements de propriétaires occupants modestes améliorés grâce aux aides de l'Anah et de l'AggLO
- **Lancement d'une nouvelle OPAH « Habitat durable »** :
 - ✓ Une opération qui succède aux 3 programmes d'intérêt général mis en œuvre sur 2005/2009
 - ✓ Cibles prioritaires : logements construits avant 1949
 - ✓ Travaux financés : lutte contre l'habitat indigne, performance énergétique, adaptation handicap/vieillesse, réduction vulnérabilité au risque d'inondation
- **Mise en place du dispositif PASS FONCIER** : ce dispositif d'accession à la propriété a été mis en œuvre en association étroite avec les communes / 47 ménages ont bénéficié du dispositif



Politique de la ville : prorogation d'une année du CUCS 2007/2009 avant de définir les engagements des signataires du prochain CUCS pour 2011/2014.



M. LEMAIGNEN – *La solidarité, c'est à la fois une aide très forte pour l'habitat. Je vous rappelle que, depuis 2001 et seulement depuis 2001, l'Agglomération participe à la réhabilitation des logements H.L.M. Je dis bien seulement depuis 2001. Avant ce n'était pas le cas. On a mis 1 500 000 € par an pendant 6 ans. Aujourd'hui on met l'accent sur l'O.P.A.H. habitat durable et le PASS Foncier pour encourager à un parcours d'habitat qui soit tout à fait en cohérence avec ce que font les organismes H.L.M. qui font un super travail sur l'AggLO.*



L'AggLO, en action pour toujours plus de solidarité

L'insertion par l'économique



- **Lancement du dispositif de la 2^{ème} chance** : objectif d'accueillir une centaine de jeunes âgés de 17 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme et sans emploi
- **Deux chantiers d'insertion et de formation** : Aménagement d'un square Adélaïde de Savoie à Orléans La Source et réhabilitation de l'ancienne gare de Marigny les Usages
- **PLIE** : retour à l'emploi de 689 personnes (avec le soutien du FSE)

Gens du voyage : construction d'une nouvelle aire d'accueil

- Construction d'une 5^{ème} aire d'accueil sur la commune de Saran : ouverture juin 2011
- 133 emplacements disponibles sur l'agglomération
- Construction et réhabilitation de 8 logements adaptés pour les gens du voyage : 5 à St Pryvé St Mesmin, 3 à proximité de l'aire de Fleury les Aubrais



M. LEMAIGNEN – *On a réussi à lancer, malgré les obstacles, l'école de la 2^{ème} chance. Elle fonctionne et c'est tant mieux. Puis on fait aussi une action sur l'insertion. Là aussi Ville et AggLO travaillent ensemble. Dans tous nos marchés, 5 % des heures sont réservées à des emplois d'insertion. Cela montre une efficacité très importante.*



L'AggLO: des femmes et des hommes, des outils et des équipements

Une stratégie de ressources humaines qui accompagne la mise en œuvre du Projet d'AggLO 2008/2014 :

Accompagnement des directions opérationnelles (direction de la gestion des déchets dans le cadre de la réorganisation des collectes, réorganisation de la direction de l'assainissement...), nouveau règlement du temps de travail, lancement du plan de formation n°4, mise en place de l'entretien professionnel, poursuite de la politique handicap, actualisation du document unique (prévention et sécurité), mise en place d'une procédure intrusion proposée au CHS...

Poursuite de l'organisation de l'intercommunalité :

- Mise en place d'une **direction des finances mutualisée** et d'un **atelier numérique commun (AggLO / Ville d'Orléans)** établis rue du bourdon Blanc à Orléans.
- Mise en place d'une **plateforme documentaire commune AggLO / Ville d'Orléans** (effective au 1^{er} janvier 2011) → elle sera ouverte à terme à l'ensemble des communes
- **Mutualisation du service SIG** entre l'AggLO et la Ville d'Orléans avant de l'ouvrir aux 22 communes....



M. LEMAIGNEN – *Bien sûr l'AggLO, je n'insiste pas, ce sont des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien : 540 postes de travail. C'est toute une logique de mutualisation avec les services de la Ville d'Orléans et avec l'ensemble des 21 communes de l'Agglomération. Alors qu'il y a 3, 4 ans, cette mutualisation génèrait des peurs, des angoisses, aujourd'hui cela rentre complètement dans les habitudes. On se rend compte des avantages que cela procure aux uns et aux autres. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci M. le Président. Y-a-t-il des remarques ? M. GRAND et Mme CUGNY-SEGUIN, M. RICOUD. Y a-t-il d'autres demandes ? Après je ne vous donne plus la parole. C'est simple. Si vous avez des demandes de paroles, vous me les demandez maintenant.*

M. GRAND – *Quelques points en effet. Pour ce qui est du bureau des temps, vous avez expliqué que ce n'était pas une compétence d'AggLO et que les communes se rencontraient. Je pense au contraire que ce devrait être une compétence de l'AggLO pour une raison simple : il est rare, et dans ce cas cela ne génère pas trop de problèmes de circulation, qu'on vive, qu'on travaille et qu'on aille faire ses courses dans le même quartier, voire dans la même ville. Enormément de personnes habitent au sud et vont travailler dans les zones industrielles au nord, du côté d'Ingré ou d'Ormes, et à l'inverse les personnes qui habitent au nord et qui vont vers le sud. De ce point de vue-là, il sera intéressant que l'AggLO fasse sur ce point un travail de fond à mener en coordination au moins entre les communes.*

Pour revenir sur le Festival de Loire, lorsque j'y suis allé plusieurs fois - c'est la passerelle du pont du Maréchal Leclerc à Olivet qui m'y a fait penser – j'ai vraiment regretté qu'on n'ait pas cette fameuse passerelle entre Saint-Marceau et la place de Loire. A mon avis, sur le Festival de Loire en particulier, plutôt que d'avoir des personnes qui, sur le pont George V, sont obligées de passer au milieu des voitures, sur la ligne de tram, on aurait pu avoir un vrai festival qui évite d'avoir des personnes compactées sur une rive. On aurait pu l'ouvrir sur la rive gauche. Cela aurait pu être intéressant d'avoir cette ouverture du Festival de Loire sur les deux rives. C'est quelque chose qui pourra peut-être revenir dans de futurs programmes. En tout cas cela m'aurait bien plu sur cet événement-là en particulier.

Pour ce qui est de la deuxième ligne de tram, depuis quelques jours, le faubourg Madeleine a été rouvert. On a la possibilité de traverser le faubourg Madeleine. Je me demande vraiment – je l'avais déjà dit et on en reparlera quand la ligne sera inaugurée et qu'on verra les premiers résultats – on a plus de 500 mètres de voies partagées faubourg Madeleine, dans un sens et dans l'autre. Je pense réellement qu'on aura de sacrés soucis et des embouteillages le soir avec le nombre de rues traversantes. Je pense qu'on aura de vrais problèmes. Mais on aura le temps d'en reparler. Je ne m'étend pas plus pour l'instant.

Pour ce qui est du réseau de bus, j'étais interpellé pour la ligne Saint-Hilaire – Orléans, il y a visiblement des problèmes avec beaucoup moins de dessertes directes. Je pense qu'il y a des choses à revoir au niveau du réseau. On pourra avoir des échanges si possible sur ce point, même si on sort un petit peu d'Orléans. Cela concerne évidemment Orléans également.

On est toujours dans l'attente de Vélo + à La Source. Je reste persuadé que c'est une bonne idée. J'y reviens. Cela vous fatigue, ce n'est pas grave.

Les parcs sécurisés pour les vélos pourraient être une bonne solution, en particulier à côté de la gare. Il faudrait quelque chose d'assez grand. Il y a beaucoup d'endroits. Il manque un peu de place. Beaucoup de personnes qui vont à Paris aimeraient garer leur vélo et s'assurer qu'elles n'ont pas de souci, qu'elles récupèrent la totalité de leur vélo le soir. Ce sont plutôt des problèmes de selle, ce qui n'est pas agréable quand on rentre tard le soir du travail à Paris.

(réactions hors micro)

M. GRAND – *Le régime sans sel, je l'attendais bien là. M. MONTILLOT est en forme.*

Pour ce qui est des zones industrielles, avant de continuer à développer des zones industrielles, on a un véritable souci sur notre agglomération. Malheureusement, un certain nombre d'entreprises ont dû fermer. Je suis passé l'autre jour dans la zone des Montées. Plusieurs entreprises qui faisaient de l'emballage pour la cosmétique ont fermé. On a beaucoup de panneaux de bâtiments à vendre ou à louer. Il y a également Quelle, en face un bâtiment de logistique, Eldorauto, de plus en plus de friches industrielles. Il y a quelque chose à creuser. Avant d'agrandir des zones industrielles et de créer de plus en plus de zones imperméabilisées et de prendre de plus en plus sur des zones agricoles, il faudrait commencer par remplir les zones industrielles existantes.

Pour vous montrer que chez les écologistes on sait aussi avoir un petit peu d'humour, pour terminer, je voulais vous dire qu'au niveau de la station d'épuration de l'Île Arrault il y avait un superbe panneau 4 x 3, devant les futurs travaux. On voyait une station d'épuration complètement engazonnée. On avait l'impression qu'une fois les travaux terminés,

en passant sur la levée, on verrait ce grand plan engazonné. Puis le panneau a disparu. On a commencé à monter la structure. On s'aperçoit aujourd'hui que le bâtiment sera bien au-dessus de la levée. On ne verra pas ce superbe gazon, à moins de prendre une montgolfière ou un avion. Je vous remercie.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais aborder plusieurs points. D'une part, sur les aspects planification, je souhaiterais mentionner qu'il y a une complémentarité entre l'Agenda 21 de l'AggLO et l'Agenda 21 de la Ville. Nous avons un plan biodiversité, l'AggLO a un plan biodiversité. Il y a forcément des interférences entre les deux. Nous travaillons main dans la main sur ces questions. Le plan climat de la Ville d'Orléans va aussi de fait avoir des interférences avec le plan climat de l'AggLO. Je tenais à dire que le fait d'avoir des multiplications d'Agenda 21 sur un territoire est au fond la garantie d'avoir la certitude que certaines actions sont menées sur ce territoire.*

Je voulais également parler du bureau des temps. Pour moi il est typiquement une vraie politique de développement durable, puisqu'il va induire à la fois des changements sur les déplacements, sur les horaires. Cela touche énormément de choses. C'est une politique transversale. La pensée à l'échelle d'une agglomération me paraît sûrement plus pertinente que la pensée à l'échelle d'une commune.

Je voudrais également parler du SCOT. Il a été voté. C'est maintenant une réalité. Mais peut-être ce SCOT mériterait d'être repensé de manière un peu verdie, si j'ose dire, sur certains points. Je prends simplement un exemple. La problématique de l'eau potable n'est quasiment pas abordée dans le SCOT. Je pense bien que la problématique de l'eau n'est pas une compétence de l'AggLO, mais de fait les aménagements sur le territoire ont des incidences.

Je salue bien sûr tous les investissements, non seulement de la Ville d'Orléans, mais de l'AggLO sur les pôles de compétitivité qui sont une vraie politique d'innovation, qui permettent de rapprocher entreprises et centres de recherche.

Pour parler des zones industrielles, je suis effectivement assez d'accord sur le fait qu'il y a nécessité d'avoir des zones industrielles et qu'elles sont souvent très bien gérées. Du point de vue environnemental, un effort majeur est fait dans ce sens. Mais je pense que le fait d'avoir des terres agricoles à disposition, pas très chères, aux portes d'Orléans a fait qu'il y a une extension assez importante des zones industrielles. Il faut penser que les terres agricoles ne sont pas forcément du foncier à bas prix.

M. RICOUD – *Deux questions concernant l'AggLO ayant la délégation de la pierre, la programmation + P.L.A.I. pour 2011. Où en est-on de la réalisation ?*

Deuxièmement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous avais écrit concernant les parcs relais qu'on utilise le dimanche pour se garer, mais qu'on ne peut pas utiliser en terme de coût pour prendre le tram. Avez-vous réfléchi à cette question ? Quelles propositions pourraient être faites ? On nous dit : « Venez le samedi prendre votre ticket ». Quand quelquefois on décide le dimanche d'aller dans le centre-ville, qu'on gare la voiture au Zénith, cela pose un petit problème. Y a-t-il des solutions prévues ? Je vous remercie.

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN, pour répondre rapidement, s'il le souhaite.*

M. LEMAIGNEN – *D'abord sur le bureau des temps, que ce soit quelque chose qui doit être étudié en transversal à l'échelle de l'Agglomération, pourquoi pas, mais que ce soit une compétence de l'Agglomération évidemment non. Autrement, si tout ce qui intéresse les citoyens de l'Agglomération doit être traité comme compétence de l'AggLO, supprimons les*

communes. C'est pour cela qu'on a fait ce qu'on appelle ce club communes. Des éléments ne sont ni de la compétence véritable des communes, ni de celle de l'Agglo. Il faut les traiter ensemble. Mais c'est fait de façon transverse, qui n'est pas de la compétence de l'un ou de l'autre.

Deuxième élément, les questions de transport, je vais répondre un peu à M. GRAND, s'il y a un site partagé tram – automobile faubourg Madeleine, la seule manière d'éviter cela aurait été de supprimer complètement la circulation faubourg Madeleine. Je suis désolé, on y a beaucoup travaillé, c'était une solution qui faisait crever tous les commerces du faubourg Madeleine. Ce n'est pas compliqué. Je vous rappelle que sur la première ligne il y a deux endroits avec des sites mixtes. Il y a effectivement à peu près 200 mètres faubourg Madeleine sur lesquels... 100 mètres ? Sur un sens, bien sûr, Mme Muriel CHERADAME. C'est vrai qu'il y est. Mais la seule solution, si on voulait éviter ce site mixte, était de supprimer la circulation automobile du faubourg Madeleine et ce n'était pas envisageable.

Le bus à Saint-Hilaire, cela fait trois ans qu'on concerte là-dessus, des concertations publiques vont commencer lundi prochain. Je vous y invite. Rassurez-vous, en ce qui concerne Saint-Hilaire, des solutions seront trouvées car la proposition de Keolis était insuffisante pour Saint-Hilaire et on va la corriger. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Vélo + à La Source, je ne réponds pas. On l'a dit 20 fois. Vélo + est un système qui va de 300 mètres à 300 mètres. Cela se fait par capillarité. C'est fait pour les quartiers mixtes, c'est-à-dire à la fois habitat dense, activités et commerces. En plus cela coûte cher. Je vous rappelle que pour les 33 stations cela coûte 850 000 € par an à l'Agglomération. On a mis en place d'autres systèmes. On va mettre en place dans la délégation des locations de vélos longue durée, avec des vélos électriques. On met en place des parcs vélos sécurisés, vous l'avez dit. Je crois que le mixte est sans doute le meilleur ou le moins mauvais possible, en fonction des contraintes que nous avons les uns et les autres.

On a travaillé sur la fréquentation des P + R (parcs relais) le samedi et le dimanche. On se rend compte que le samedi après-midi il y a la même fréquentation pratiquement qu'un jour de semaine. 78 % de la fréquentation moyenne un samedi après-midi qu'un jour de semaine. On va donc augmenter les fréquences le samedi après-midi. En revanche, le dimanche, on constate qu'il y a une beaucoup plus faible fréquentation des transports en commun. En plus les habitants utilisent le plus souvent leur voiture ou des deux-roues motorisés. Dans ces conditions, l'analyse de coût tout simplement. Ce n'est pas pour radiner, pour faire des économies. De toute façon, on le réinjecte dans le transport. On a une masse d'argent pour le transport. Comment le faisons-nous ? De la façon la plus efficace possible. Les P + R le dimanche, aujourd'hui ce n'est pas considéré comme une priorité absolue. Néanmoins, c'est vrai, c'est une réflexion. J'ai bien reçu votre courrier qu'on va traiter avec notre nouveau délégataire.

Maintenant les questions d'économie. Les zones d'activités, on a travaillé dans le SCOT tous ensemble pour définir les zones d'activités à venir. Ce qu'il faut savoir, M. GRAND, c'est qu'une entreprise, quand elle veut se développer ou s'installer, on ne va pas lui dire : « allez à tel endroit car une entreprise a déposé son bilan et reprenez ses locaux ». Elle va dire : « soit vous me donnez un terrain qui me convient, soit autrement je vais ailleurs ». Il faut qu'on réponde d'abord aux besoins. C'est pourquoi il faut bien sûr qu'on s'intéresse aux friches industrielles, mais il faut aussi développer des zones d'activités nouvelles qui nous permettent d'accueillir des développements d'entreprises ou bien d'entreprises qui viennent d'ailleurs s'installer sur notre territoire.

Une question de Mme Marie CUGNY-SEGUIN, le SCOT et l'eau potable. Vous avez raison, le SCOT est un peu faible sur l'eau potable. Ceci dit, je rappelle que l'Agglomération, d'ailleurs à la demande des communes, a mené toute une étude sur l'eau potable dans l'Agglomération. Cela sert un petit peu de guide d'action pour, dans des années à venir, des modifications en la matière. Je vous remercie.

Pour la programmation logements, Mme Isabelle BARANGER pourrait répondre plus efficacement que moi.

Mme BARANGER – *A la fin du bureau de la semaine prochaine du 6 octobre, si les délibérations passées hier en Commission de Cohésion Sociale sont acceptées, nous en serons à 68 % de la programmation de 2011.*

M. LEMAIGNEN – *Ce qui est un chiffre que nous n'avions jamais atteint par le passé à cette date-là.*

Mme BARANGER – *Tout à fait.*

M. le Maire – *Je vous remercie. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport de présentation.*

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient à chaque Maire de communiquer ce rapport au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Conseil de Communauté sont entendus.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

M. le Maire – *Je vous suggère d'avancer à un rythme un peu plus soutenu, car nous avons encore plus de 50 délibérations à passer.*

N° 33 – **Complexe sportif de La Source. Convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. Approbation du dossier de clôture.**

M. CARRE – *J'aurais tellement voulu en parler. Il s'agit de la clôture du dossier. La Ville va récupérer, M. MARTIN, 356 129,98 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a confié à la S.E.M.D.O. par convention de mandat du 31 juillet 2002 modifiée par avenants le 26 septembre 2003, le 19 juin 2006 et le 23 novembre 2006, la réalisation d'un complexe sportif dans le secteur du Grand Projet de Ville (G.P.V.) à La Source.

Ce projet consistait en la construction d'un complexe sportif composé :

- d'une grande salle principale prévue pour accueillir des sports de balle tels le hand-ball, le volley-ball ou le basket-ball ;
- d'un dojo de 200 m² ;
- d'une salle annexe pluridisciplinaire prévue pour accueillir des activités de tennis de table et équipée d'un mur d'escalade.

Ce nouveau complexe permet de recevoir des compétitions nationales et internationales et accueille les usagers des écoles, collèges, lycées, associations et clubs sportifs du quartier.

Cette opération de mandat étant terminée après la levée en 2010 des dernières réserves de garantie, il convient de la clôturer. Le bilan de clôture s'élève en dépenses à 6 069 738,78 € T.T.C. et fait apparaître un solde positif à reverser à la ville de 356 129,98 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le dossier de clôture de la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. pour le Complexe sportif de La Source et le bilan annexé ;

2) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ;

3) imputer la recette au budget de la ville à ouvrir fonction 824, article 7718, opération 09AG02, service gestionnaire UURU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE – *On continue sur toute la Ville pour 79 696 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'octroi de dix subventions pour des ravalements de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 79 696 € ;

2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 3.**

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
8 rue des Trois Clefs	Mme et M. NIETO-ROULAUD	2 772		2 772
54 quai du Châtelet	Mme et M. Claude JAFFRENOU	13 273		13 273
24 quai du Châtelet	Mme et M. Loïc CHANCERELLE	4 964		4 964
107 rue de Bourgogne	Syndic bénévole : Mlle Sylvie DARRÉ	2 994		2 994
42 rue de la Charpenterie	Syndic de Gestion : G.C.B Immobilier	13 533	2 569	16 102
132-134 rue de Bourgogne	Syndic de gestion : VALRIM	3 664		3 664
117 rue de Bourgogne	S.C.I. CORSO, M. Alexis KHELIFI	6 493		6 493
37 rue du Poirier	Mme et M. Hugues FANIELLE	11 691	6 348	18 039
			TOTAL	68 301

Secteur Diffus

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
73 boulevard Alexandre Martin	Syndic bénévole : Mme BRIDAY	2 934		2 934
2 rue Notre Dame de Reconnaissance/24 quai Cypierre (3 façades)	Syndic de gestion : Citya-LGC	8 461		8 461
			TOTAL	11 395

N° 35 – **Quartier Barrière Saint-Marc – La Fontaine. Acquisition d'une bande de terrain.**

M. CARRE – *On achète pour 600 € de terrains.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les Consorts TARDIF ayant l'intention de clôturer un lot à bâtir leur appartenant, sis, 3 rue du Paradis, un accord est intervenu sur la cession d'une bande de terrain en bordure de la rue du Paradis.

Il s'agit d'une bande en nature de pelouse bordée d'une vigne et d'arbustes, issue de la division des parcelles cadastrées section CI n° 888p et 892p, d'une superficie totale de 30 m² classée en zone UDa du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Utile pour l'élargissement du trottoir, elle sera classée dans le domaine public de la voirie communale.

L'accord intervient avec l'ensemble des propriétaires indivis, sur la base d'un prix de 20 € le m², soit un prix total de 600 €, la Ville prenant à sa charge l'arrachage des végétaux longeant les deux parcelles et la construction d'un mur de soutènement marquant la limite entre domaine public et propriété privée. Cet ouvrage demeurera rattaché au domaine public de la voirie. Les propriétaires sont autorisés à ancrer un dispositif de clôture privatif sur ce muret. Les coffrets réseaux déjà installés sur cette bande de terrain seront intégrés à l'ouvrage mis en place par la Ville. Les travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville sont prévus commencer avant la régularisation du transfert de propriété. A cet effet, les propriétaires indivis ont autorisé la Ville à en prendre possession dès l'approbation par le Conseil Municipal et à préparer le chantier à compter du 21 septembre 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir au prix de 600 €, sur la base de 20 € le m², une bande de terrain à diviser des parcelles cadastrées section CI n° 888p et 892p, d'une superficie totale de 30 m², appartenant aux propriétaires indivis dénommés Consorts TARDIF :

Madame Marcelle VERDIER, épouse TARDIF

Madame Claudette TARDIF

M. Jacques TARDIF

MM. Bruno et Gilles TARDIF, par représentation de leur père, M. Claude TARDIF, décédé.

Les Consorts TARDIF ont désigné Maître BERNARDEAU-MARY, 71 boulevard Alexandre Martin, 45000 ORLEANS, pour établir l'acte.

Cette emprise, ainsi que le muret de soutènement de la clôture, sont destinés à être incorporés dans le domaine public communal, en application des dispositions des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié consécutif, lequel comportera une condition particulière autorisant les vendeurs à ancrer leur clôture sur le muret de soutènement, à charge d'en supporter la dépense et les coûts d'entretien ultérieurs ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Vente d'un immeuble d'anciens logements de fonction rue du Colonel O'Neill. Délibération modificative.**

M. CARRE – *C'est une délibération qui revient en quelque sorte. On avait déjà cherché à vendre. Ce sont des logements d'instituteurs. La promesse de vente avait été signée, mais cela ne peut pas se faire. En tout cas, cela ne se fait pas dans ces termes. Il faut donc modifier la délibération initiale. C'est ce qu'il vous est proposé.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 28 mai 2010 confirmée le 18 juin 2010, la Ville a :

- procédé au déclassement d'un immeuble de logements collectifs, anciens logements de fonction d'instituteurs du groupe scolaire Gutenberg, sis 39 rue du Colonel O'Neil, parcelle cadastrée section CM n°28p devenue 847 ;

- accepté l'offre d'achat déposée par la société France Loire pour un projet de maison-relais, résidence sociale de type pension de famille s'adressant à un public en difficulté, au prix de 220 000 €.

Une promesse de vente a été consécutivement signée, prévoyant une régularisation avant le 30 septembre 2011, et une déclaration préalable a été délivrée le 21 février 2011.

L'avancement du projet de la société France Loire a cependant fait apparaître que la division foncière pourrait être optimisée pour à la fois, permettre une meilleure imbrication du projet avec la cour de l'école attenante, et une adaptation au nouveau passage des réseaux en supprimant une servitude prévue au bénéfice de la Ville.

Il en résulte deux légères modifications de l'emprise cédée, qui passe de 400 m² à 410 m², la Ville conservant un angle qui sera incorporé dans le trottoir public en raison de la présence de réseaux. Un avis de France Domaine du 29 juillet 2011 confirme que le prix de 220 000 € n'est pas remis en cause.

La société France Loire étant en cours de finalisation des opérations préalables aux travaux, sollicite par ailleurs un délai complémentaire d'un mois pour régulariser la vente, au plus tard pour le 30 octobre 2011. Ce délai sera mis à profit pour finaliser la nouvelle division foncière.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) modifier l'emprise déclassée telle qu'elle a été définie par les deux délibérations précitées du 28 mai 2010 et 18 juin 2010, au vu du nouveau plan de division portant sur les parcelles cadastrées section CM n° 846 et 847, d'une superficie de 410 m², étant précisé que la désaffectation résulte de la libération des logements déjà inoccupés lors de la mise en vente et du déplacement de la clôture entre l'emprise à céder et la cour d'école ;

2) au vu de l'avis de France Domaine et considérant l'intérêt à optimiser l'emprise cédée à la société FRANCE LOIRE, dont le siège social est situé 33 rue du Faubourg de Bourgogne, BP 51557, 45005 ORLEANS CEDEX 1, approuver la cession de l'emprise complémentaire déclassée cadastrée section CM n°84 7p pour 16 m², étant précisé que la Ville conservera une emprise de 6 m² à l'angle Sud Ouest du terrain, qui sera incorporée au trottoir public en raison de la présence de réseaux ;

3) proroger la promesse de vente consentie à la société France Loire jusqu'au 30 octobre 2011 en ce qu'elle porte sur la cession du principal, soit la parcelle cadastrée section CM n°847 définie par les délibérations des 28 mai et 18 juin 2010 ;

Les autres dispositions des délibérations précitées demeurent inchangées, notamment l'habilitation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Hôtel Quai Barentin. Renonciation à une clause résolutoire et à un pacte de préférence.**

M. CARRE – *C'est la renonciation à une clause résolutoire qui avait été donnée en faveur de l'hôtel quai Barentin - en fait c'est l'ancien Sofitel Mercure - en 1973. Je pensais que c'était plus récent que cela. Comme cette clause ne sera plus jamais appliquée (un nombre de chambres à développer, autoriser le développement) il ne sera plus possible compte-tenu de l'environnement, de la contrainte réglementaire urbaine, les propriétaires demandent qu'on fasse sauter cette clause, ce qui ne pose aucun problème à nos services juridiques. Je vous propose que ce soit approuvé ici ce soir.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par une première délibération du 23 mars 1973, le Conseil Municipal approuvait une promesse de vente portant sur la cession d'un terrain appartenant à la Ville, quai Barentin, parcelle cadastrée section AY n° 103, pour la réalisation d'un projet hôtelier, au profit d'un promoteur, Monsieur Serge BAUBY.

L'acte de vente a été signé le 25 juillet 1974 en exécution d'une délibération complémentaire du 29 novembre 1973 contractualisant l'engagement de construire 149 chambres d'un standing minimum de trois étoiles.

Le projet ayant évolué, une délibération en date du 26 septembre 1975 mentionnait l'augmentation de la capacité du projet, prévoyant une réalisation en deux tranches, la première comportant 110 chambres puis la seconde 90 chambres à édifier dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'ouverture de l'hôtel.

En conséquence, un acte modificatif a été signé le 3 novembre 1975 avec une clause résolutoire précisant que ce délai serait prorogé d'année en année tant que le coefficient de remplissage de la tranche n'atteindrait pas 90 % et sous réserve de l'obtention du permis de construire relatif à cette deuxième tranche.

Les conditions n'ayant jamais été réunies, cette deuxième tranche n'a pas été réalisée.

Par ailleurs l'acte de vente du 25 juillet 1974 stipulait au bénéfice de la Ville un pacte de préférence lui donnant la faculté d'acquérir ou de louer 120 places de parking au prix fixé par le service des domaines.

Ces conditions apparaissent trente six ans après sans intérêt et impossible à mettre en œuvre pour la Ville, s'agissant de la clause résolutoire. Les nouveaux propriétaires des murs de cet hôtel, les sociétés de crédit-bail CICOBAIL, FINAMUR et OSEO, en demandent la suppression.

Il est donc proposé d'y renoncer. Les frais de l'acte modificatif consécutif seront à la charge des demandeurs.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de renoncer sans indemnité aux conditions particulières précitées, à savoir à un pacte de préférence stipulé dans l'acte de vente initial du 25 juillet 1974 et d'autre part à la condition résolutoire résultant de l'acte du 3 novembre 1975. Les frais de l'acte modificatif et de sa publication sont à la charge des demandeurs, les sociétés :

- S.A. CICOBAIL, dont le siège est à Paris 75013 30 avenue Pierre Mendés France, représentée par Danièle HAZAN,

- S.A. FINAMUR, dont le siège est à Issy-les-Moulineaux, 92130 1,3 rue du Passer de Boulogne, représentée par Maïlys BINDJE,

- S.A. OSEO, dont le siège est à Maisons Alfort, 94700 27,31 avenue du Général Leclerc, représentée par Monsieur Patrick CRUZILAC,

lesquelles ont désigné Maître GOUGUENHEIM, notaire à Paris, 22 rue Bayen 75017 ;

2) autoriser M. le Maire à signer l'acte consécutif modificatif portant sur l'ensemble immobilier constitué par les lots 40, 100 et 101 de l'ensemble immobilier sis à Orléans 44 quai Barentin cadastré section AY n°103 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Quartier Châteaudun-Dunois-faubourg Bannier. Mise en vente de logements de fonction rue du faubourg Bannier. Approbation du cahier des charges de cession.**

M. CARRE – *Ce sont des logements de fonction, comme on le fait régulièrement, faubourg Bannier, au-dessus de l'école.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je veux d'abord faire remarquer que, dans la délibération, il est dit que ces logements n'ont pas un intérêt pour un usage communal. Cela peut laisser un peu songeur. On aurait peut-être pu aménager éventuellement des salles de réunions dans un quartier qui n'en est pas forcément bien pourvu.*

Sinon une question technique. En fait ces logements se trouvent faubourg Bannier. Actuellement je crois savoir que les enseignants utilisent le porche du faubourg Bannier pour garer leur voiture. Beaucoup de parents passent par là également pour rejoindre la garderie. Des servitudes de passages sont-elles prévues pour ne pas gêner ces circulations ? Comment cela va-t-il se passer ? C'est une question que m'a posé un parent d'élève très concrètement.

M. CARRE – *Je ne peux pas vous répondre comme cela. Je veux bien le faire regarder sans problème. Mais je crois qu'une servitude est rattachée au porche. Il y a des petits aménagements à faire.*

M. le Maire – *L'entrée de l'école n'est pas de ce côté-là. Les parents passent peut-être par là, mais l'entrée de l'école n'est pas là.*

M. CARRE – *On doit faire justement des aménagements complémentaires. Cela doit répondre à vos deux remarques.*

M. le Maire – *On va regarder cette question.*

M. RICOUD – *Nous aurions souhaité que les biens légués par M. Gabriel SERENNE conservent une vocation sociale.*

Mme BARANGER – *Lors de la construction de l'institution Serenne, il y a eu un échange d'immeubles, celui-là n'appartenait plus à M. SERENNE. A partir du moment où on retrouvait la superficie suffisante, il était d'accord dans son legs pour qu'il y ait des échanges.*

M. RICOUD – *D'accord.*

M. le Maire – *D'accord, merci.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire d'anciens logements de fonction réservés aux instituteurs et désormais vacants. L'immeuble de logements situé 45 rue du Faubourg Bannier est totalement inoccupé depuis l'été 2010.

Il s'agit d'un immeuble ancien de deux étages avec combles, sur rue, de trois logements, comprenant un bâtiment principal avec porche central d'une superficie d'environ 500 m² et de dépendances. Il bénéficie d'une cour accessible par le porche permettant l'aménagement de quelques stationnements.

Ce bien a été légué à la Ville par M. Gabriel SERENNE, à charge d'y établir un orphelinat. L'établissement a finalement été réalisé dans un autre bâtiment communal mieux adapté à cet usage, permettant à la commune de disposer librement du bien. Celui-ci, détachable du groupe scolaire, constitue une dépendance du domaine privé de la Ville. Il n'y a donc pas lieu de mettre en œuvre une procédure de désaffectation et de déclassement préalables à la décision de vendre.

Cet immeuble étant devenu sans intérêt pour un usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché, après publicité et mise en concurrence. Des visites collectives seront organisées du 10 octobre au 16 décembre 2011, avec une date de remise des offres fixée au 6 janvier 2012. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

Le document annexe, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'immeuble d'anciens logements de fonction appartenant à la Ville situé 45 rue du Faubourg Banner, parcelles cadastrées section AV n°324p et 325p ;

2) approuver le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – Z.A.C. Les Allées de La Source. Vente d'anciens locaux à usage scolaire à la S.E.M.D.O.

M. CARRE – C'est l'école Claude Bernard dont on a déjà parlé ensemble qui va être rattachée à l'ensemble de la Z.A.C., de façon à ce que les bâtiments puissent être démolis et qu'on garde cette réserve foncière, comme je l'ai déjà expliqué, avec toute l'assiette de Beauchamps. On verra dans le temps si on arrive à faire des logements – cela peut être une solution – ou à garder en vue d'un développement avec l'hôpital qui est juste de l'autre côté de l'autre lotissement.

M. RICOU – M. Olivier CARRE a un peu répondu. On est un certain nombre d'élus de La Source, notamment Mme KOUNOWSKI et moi-même, à s'interroger sur le devenir de ce terrain, suite à la démolition du groupe scolaire Claude Bernard. Il n'y a rien de réglé aujourd'hui. Avez-vous des idées ?

M. CARRE – Justement, tout le monde travaille sur toute une série de dossiers. On peut avoir à un moment besoin de foncier. Cela peut être justement intéressant d'avoir des réserves foncières, notamment à cet endroit qui a déjà vu tous les renouvellements autour (le gymnase...). Tout cela est à proximité. Il faut le rester. Aujourd'hui il n'y a pas d'idée précise. Il n'y a pas de projet secret qui pourrait être fléché d'un seul coup. Ce n'est pas le souci. En revanche, il y a juste une question pratique. On ne peut pas laisser des locaux qui ne pourraient pas être utilisés décemment autrement qu'en squat. Vous connaissez comme moi ce qui arrive aux locaux vides, quelle que soit la situation à Orléans. Pour l'instant, c'est de la précaution. On l'intègre dans la Z.A.C. car c'est de la réserve foncière. La Z.A.C. a différentes possibilités. Ce serait plus facile si jamais il y avait à sortir un équipement, du logement ou autre chose. C'est pour cela qu'il y a cette solution sur le site qui pour l'instant est technique.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le site de l'ancien groupe scolaire Claude Bernard est intégré au programme de la Convention Publique d'Aménagement de la Z.A.C. Les Allées de la Source, en vue de sa démolition, de sa viabilisation et de sa conservation comme lot à bâtir pour un programme de logements ou d'activités.

La désaffectation de l'école élémentaire du groupe scolaire correspondant à la parcelle cadastrée section EP n°225 de 6 666 m², a été décidée par la délibération n° 51 du Conseil Municipal du 26 novembre 2010.

L'avis de France Domaine du 23 juin 2011 fixe la valeur de ce bien à 200 000 €, au vu de son classement en zone UR. En exécution de l'avenant n°6 au traité de concession, le bien est cédé en l'état, à l'euro symbolique, à la S.E.M.D.O., aménageur, qui fait son affaire dans les règles de l'art des démolitions.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) conformément à la délibération du 26 novembre 2010 ayant décidé la désaffectation du site de l'ancien groupe scolaire Claude Bernard libéré de toute occupation, et aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier à vendre, correspondant à la parcelle cadastrée section EP n°225 et sa cession à l'euro symbolique à la S.E.M.D.O., dont le siège est fixé 6 avenue Jean Zay, BP 85613, 45056 Orléans Cedex 1.

Cet accord intervient en exécution de l'avenant n°6 de la convention publique d'aménagement et au vu du bilan de l'opération d'aménagement ;

2°) autoriser la S.E.M.D.O. à procéder à la démolition des bâtis existants après la délivrance du permis de démolir et à prendre possession du bien sans attendre la signature de l'acte notarié et le transfert de propriété. Cette entrée en jouissance emporte transfert de la garde juridique au futur acquéreur avec les responsabilités induites ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente dont les frais sont supportés par l'acquéreur, lequel sera par ailleurs dispensé de verser l'euro symbolique ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit de donner une subvention de 475 € aux Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de leur journée à la campagne qui a lieu tous les ans au mois d'août place du Martroi.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Deux petites remarques que j'avais faites en commission.*

La première, il y a une règle qui veut qu'en principe, lorsqu'une association sollicite une subvention pour la réalisation d'un projet, cette subvention soit sollicitée avant que le projet ne soit réalisé. La manifestation a déjà eu lieu. C'est un petit peu dommage. On votera bien sûr la subvention. Mais ce serait bien que la prochaine fois cette association se manifeste en amont pour qu'elle soit logée à la même enseigne que les autres.

La deuxième petite remarque concerne M. FOUSSIER. Je m'inquiétais de savoir ce qu'il devenait, puisqu'en fait il ne vient jamais en commission de l'action économique. Ce serait bien qu'on vous voit de temps en temps en commission, M. FOUSSIER.

M. le Maire – *On apprécie beaucoup vos leçons, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Quand je vois l'implication des élus, et notamment de M. FOUSSIER, je trouve que c'est totalement déplacé.*

M. FOUSSIER pour répondre au premier point, mais ce n'est pas la peine de répondre au deuxième.

M. FOUSSIER – *Pour répondre au premier point, cette demande de subvention nous est venue début juillet. Or, le dernier Conseil Municipal ayant eu lieu le 8 juillet, la demande étant arrivée juste après, il a bien fallu la passer à ce Conseil-là.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales (A.J.I.R.), en partenariat avec la Ville et la Chambre d'Agriculture, organise chaque année une manifestation, place du Martroi, intitulée « Un dimanche / Une journée à la campagne ». L'édition 2011 s'est déroulée le dimanche 28 août.

Comme les années précédentes, cette manifestation a pour but de présenter l'agriculture départementale par la mise en place d'un marché du terroir, d'une mini-ferme et d'animations familiales sur le thème de la découverte du monde agricole et rural.

Plusieurs producteurs ont participé à l'opération et ont trouvé, comme chaque année, un public intéressé par cette rencontre avec le milieu agricole.

Les dépenses engagées pour cette manifestation s'élèvent à 475 €. La Ville et plusieurs autres collectivités locales sont sollicitées pour soutenir cette opération.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution d'une subvention de 475 € au profit de l'association A.J.I.R. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 94, article 6574, service gestionnaire UPCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **F.I.S.A.C. centre-ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 114 € pour la S.A.R.L. « La Compagnie des Ours » rue de Bourgogne, concernant le projet F.I.S.A.C. des devantures.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Ainsi, le dossier de la S.A.R.L. « La Compagnie des Ours, c'est ma maison », siégeant au 306 rue de Bourgogne, remplit les conditions d'éligibilité. Ces conditions ont été validées par les services de l'Etat, co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la S.A.R. L. « La Compagnie des Ours, c'est ma maison », siégeant au 306 rue de Bourgogne, dans le cadre du F.I.S.A.C Centre-Ville 2009 – 2011 ;

2) approuver l'octroi d'une subvention, conformément au tableau ci-dessous, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 2 114 € ;

3) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, service gestionnaire UPCO, fonction 94, article 2042, programme 04C316 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant des travaux éligibles (H.T)	Montant Subventions (en €)
S.A.R.L. « La Compagnie des Ours, c'est ma maison »	5 286	2 114

N° 42 – **Projet d'un laboratoire de molécules bioactives sur le campus d'Orléans La Source. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL – *Je vous propose d'approuver une convention et une subvention que nous passons avec l'Université d'Orléans de 150 000 € pour un nouveau laboratoire de chimie à côté de l'I.C.O.A., qui accueillera une quinzaine de chercheurs.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le projet d'un Laboratoire de Molécules Bioactives sur Orléans a été lancé début 2006 et soutenu dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2007/2013 (CPER), pour un montant de 750 000 € correspondant à la construction de la 1^{ère} tranche. Après études, Il a été décidé de réaliser la totalité du programme envisagé à terme pour un montant total de 2 350 000 €, ce qui permet, entre autres, d'effectuer des économies d'échelle.

Ce laboratoire sera implanté sur un terrain propriété de l'Etat situé sur le campus de l'Université d'Orléans et à proximité de l'Institut de Chimie Organique et Analytique. Cette réalisation permettra de réunir sur un même site les différents acteurs de la recherche publique et privée. L'Etat (Rectorat de l'Académie d'Orléans - Tours) en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le bâtiment abritera une vingtaine de personnes dont cinq membres actuels de l'Université travaillant à l'ICOA (*Institut de Chimie Organique et Analytique*) et qui, en plus de leurs activités actuelles, encadreront une quinzaine de nouveaux « chercheurs ». Parmi ces 15 personnes : des techniciens, des ingénieurs, des doctorants et des post-doctorants. Ces 15 "chercheurs" seront sous contrat de l'Université. Celle-ci bénéficiera de subventions de laboratoires privés pour couvrir ces contrats.

Le regroupement dans une telle structure de chimistes, physico-chimistes et autres scientifiques, constitue un gage de réussite puisque permettant de développer, renforcer et créer la complémentarité indispensable à l'innovation thérapeutique de demain. Cet édifice possédera des espaces propres à la modélisation moléculaire et à la synthèse organique. L'Etat (Rectorat de l'Académie d'Orléans – Tours) en assurera la maîtrise d'ouvrage.

La répartition financière entre les partenaires finançant la construction de l'opération pourrait être la suivante sous réserve de délibération des instances décisionnaires :

Ressources	Montant (€)
Etat	250 000
Conseil Général du Loiret	500 000 (à confirmer)
Conseil Régional du Centre	400 000
FEDER	900 000
Université d'Orléans	150 000
Agglomération Orléans Val de Loire	150 000

Ce bâtiment sera livré non équipé. A ce titre, l'Université d'Orléans sollicite une aide de 150 000 € auprès de la Ville d'Orléans. Cette subvention permettra l'équipement du laboratoire : mobilier de laboratoires, paillasse, hottes, onduleur... (voir annexe : estimation du lot paillasse sorbonnes).

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans définissant les engagements des parties pour l'équipement du laboratoire de molécules bioactives. Cette convention prendra effet à compter de sa transmission au Préfet et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2013 ;

2) attribuer une subvention à hauteur de 150 000 €, au profit de l'Université d'Orléans, pour l'équipement du laboratoire de molécules bioactives situé sur le campus d'Orléans ;

3) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 2042, opération 04B264, service UERI ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Jeune Chambre Economique d'Orléans. Projet « Osez Citoyens ». Approbation d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL – *Je vous propose d'approuver une subvention de 4 000 € pour une très belle initiative de la Jeune Chambre Economique d'Orléans sur un projet qui s'appelle « Osez Citoyens », qui est mis en œuvre pour favoriser l'engagement bénévole de nos jeunes. Cette manifestation aura lieu le 13 octobre. Il y aura un certain nombre de choses qui se passeront, notamment la mise en œuvre de photos concernant une quarantaine de jeunes qui s'engagent à Orléans.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La jeune chambre économique d'Orléans a sollicité une subvention de la Ville afin d'engager un projet visant la mise à l'honneur de jeunes bénévoles de 16 à 25 ans, impliqués dans la vie associative de l'Agglomération orléanaise, et notamment ceux issus des quartiers dits prioritaires.

Le projet « Osez Citoyens » se déroulera le jeudi 13 octobre 2011 à Orléans. Il s'agit de rapprocher lycéens, apprentis et étudiants de la faculté d'Orléans sur la thématique de l'engagement citoyen. Cet événement sera l'occasion de mettre en œuvre les actions suivantes :

- La présentation d'un film « témoignages » ou de fictions d'un format de 15 minutes, qui pourront être diffusés dans les lycées, à l'Université, sur Internet.
- Le tirage de 45 portraits photo de jeunes engagés comme citoyens bénévoles, qui seront affichés en centre-ville, dans les lycées, à l'Université...
- Une conférence-débat organisée à l'Université sur des thématiques citoyennes, avec notamment pour objectif de sensibiliser les jeunes sur la reconnaissance dans le monde de l'entreprise de l'importance de l'engagement bénévole.

- Une remise de prix pour chaque jeune, dans des catégories différentes (environnement, culture, santé, sport, solidarité, citoyenneté, humanitaire, éducation), lors de la soirée de clôture de la journée de promotion de l'engagement citoyen des jeunes.
Ces prix seront remis par les partenaires du projet.

Cette action a d'ores et déjà reçu deux labels :

- celui d'« action de l'année 2011, année européenne du volontariat et du bénévolat », délivré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative ;
- celui de la Préfecture du Loiret. Dans ce cadre, l'Etat a décidé de soutenir ce projet au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) pour un montant identique à celui sollicité de la Ville d'Orléans, soit 4 000 €.

Le projet « Osez Citoyens » répond à la fois aux objectifs fixés par la Ville dans le cadre de sa convention universitaire 2010-2013 et aux objectifs du C.U.C.S dans lequel la Ville est partenaire aux côtés de l'Etat. Le coût estimé du projet est de 36 000 €. La Ville propose de verser une subvention de 4 000 €.

Cette aide financière sera complétée par un prêt de grilles panneaux et par une aide logistique ainsi que par la remise de prix aux lauréats.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la jeune chambre économique d'Orléans, définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties dans le cadre du projet « Osez Citoyens » 2011 ;

2) attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à la jeune chambre économique d'Orléans pour le projet « Osez Citoyens » ;

3) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville : 2 000 € sur la fonction 23, article 6574, service UERI et 2.000 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion », fonction 824, article 6574, chapitre 65, service FINS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

N° 44 – **Orléans Loiret Basket. Rapport des représentants de la Ville au conseil de surveillance de la S.E.M.S.L. Présentation.**

M. PEZET – *Merci M. le Maire. Comme chaque année, la Ville se doit de présenter le rapport d'activités de la S.E.M. Orléans Loiret Basket. Cette année ce sera la saison 2010 – 2011.*

Avant de commencer, je vous prie de bien vouloir m'excuser si au cours de mon élocution la S.E.M. Orléans Loiret Basket se transforme par l'Entente, car quelquefois je n'arrive pas à m'y faire. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

M. le Maire – *C'est pareil pour moi M. PEZET.*

M. PEZET – *Je vous remercie. Plusieurs éléments. En ce qui concerne la situation sportive de cette équipe 2010 – 2011, cela a été un petit peu moins faste que les autres années. L'équipe a fini à la dixième position de ce Championnat. C'est vrai qu'elle nous avait habitué à de très, très belles choses. Mais ce sont les aléas du sport. A ce titre, l'équipe se construit. Cette dixième place fera partie un petit peu de son histoire. Il n'y a aucun inconvénient là-dessus. D'autant plus que le club a participé au Trophée des Champions, au Tour préliminaire de L'Eurocup et à L'Eurochallenge.*

En ce qui concerne l'équipe espoirs, les résultats des matchs ne sont pas très, très probants. Cependant, de nombreux éléments sortent avec de nombreuses sélections en équipe de France, notamment en tête de proue Maël LEBRUN qui a fait d'énormes progrès cette année. On peut considérer que le centre de formation se porte très, très bien et apporte ce qu'il doit apporter.

Autre élément du centre de formation : une équipe cadets. L'Entente Orléanaise ce n'est pas uniquement les professionnels, c'est aussi un centre de formation qui fonctionne bien, avec une équipe cadets qui se situe dans le top 12 national. Le travail de formation est vraiment ancré au sein de cette structure.

En ce qui concerne les partenaires de la société, cela se répartit de la façon suivante :

- des partenaires privés avec 200 entreprises. Il y a une vraie évolution. On ne peut que s'en réjouir, puisque cette structure était, il y a encore très peu de temps, avec 60 entreprises. On voit une belle évolution. C'est vraiment une bonne chose. Cela représente 46 % du budget.

- les collectivités, quant à elles, apportent 30,9 % du budget, ce qui est important aussi.

Il est à noter cette année que la convention 3 villes – 3 clubs n'a pas été reconduite, puisque les Villes de Saint-Jean-de-Braye et de Fleury-les-Aubrais n'ont pas souhaité renouveler la convention. Cela a apporté une baisse des subventions de 84 000 € que la Ville d'Orléans n'a pas souhaité compenser.

En ce qui concerne les rapports avec les médias, la couverture médiatique a été assez intéressante, puisque 6 matchs sont passés à la télévision (5 sur Sport + et 1 sur France 3). Au niveau de la couverture presse, c'est aussi assez bien couvert. On voit qu'Orléans Loiret Basket commence à vraiment faire son chemin à ce niveau-là.

Un élément important : la liaison avec le public. Malgré des résultats sportifs un petit peu en-deçà par rapport aux années précédentes, les spectateurs sont toujours au même niveau. C'est un vrai signe. Cela veut dire que ce club dépasse le cadre sportif. C'est vraiment inscrit dans la vie de la cité.

Un petit chiffre pour donner un peu plus de relief à tout cela : une moyenne de 3 250 spectateurs par match, avec un taux de remplissage de 94 %, ce qui constitue le deuxième

score de la Pro A. C'est quand même assez significatif du fait que le club soit vraiment implanté dans la cité.

Le club est une structure professionnelle, mais elle a aussi d'autres vertus, à savoir que cette équipe a tout un programme d'actions citoyennes, avec des interventions dans les établissements scolaires, des opérations en faveur de la lutte contre le cancer et des aides apportées aux œuvres caritatives. Il ne faudrait pas simplement réduire cette équipe à une structure professionnelle, mais elle apporte beaucoup d'autres choses dans la cité.

Au niveau de la situation financière de l'équipe, l'équilibre financier a été maintenu grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il y a une grande rigueur au niveau de la gestion financière de ce club. C'est vraiment une très bonne chose. Le budget total de la société au cours de l'exercice a été de 4 560 000 € en recettes d'exploitation et de 4 430 000 € en dépenses d'exploitation. L'exercice 2011 se solde par un bénéfice net de 14 292 € et la situation nette du club est renforcée et atteint 272 000 €. Comme je l'ai dit tout à l'heure, une grosse partie des recettes est apportée par le partenariat privé, puisqu'il apporte 46,8 % du budget quand les collectivités territoriales en apportent – comme je vous le disais tout à l'heure – environ 31 %.

Les principaux postes de dépenses sont :

- *la masse salariale des sportifs qui représente 55 % du budget,*
- *le fonctionnement sportif : 17 %,*
- *les frais d'organisation de matchs : 8 %,*
- *la masse salariale administrative : 6,8 %,*
- *la communication : 6 %.*

Enfin et pour finir, les perspectives de l'équipe pour la saison 2011 – 2012, il y a :

- *une réelle ambition de confirmer le statut de grand club français,*
- *se positionner au top 8 pour la saison 2011 – 2012, afin de pouvoir participer à la semaine des As et de disputer les play-off en fin de saison.*

Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. PEZET. Y a-t-il des interventions ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais faire quelques remarques sur ce rapport. On voit toute l'activité, les subventions, etc. Je m'interroge quand même sur le manque de précisions pour expliquer une partie de la subvention que donne la Ville d'Orléans à Orléans Loiret Basket.*

Je voudrais rappeler que, dans la convention de subventionnement entre la Ville d'Orléans et Orléans Loiret Basket 2011 – 2012, pour justifier en partie les 1 060 000 € qui sont quand même une subvention importante, 710 000 € ont comme justification « opération liée à la participation de l'Entente à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ».

Il y a deux ans, on avait trois lignes pour justifier ces montants. Maintenant, depuis deux ans, on a un petit peu plus de lignes en faveur des scolaires, des enfants de l'Ecole

Municipale d'Initiation Sportive, etc. Très bien. On a eu accès à la mairie au rapport d'activités qui complétait visiblement ce rapport que vous nous avez lu M. PEZET.

Dans le rapport d'activités, il y a beaucoup de photos. Pour justifier ces 710 000 €, j'ai exactement trois pages où il y a les actions citoyennes où j'ai trois photos sur une page, trois photos sur l'autre page et trois photos sur la troisième page. Neuf photos pour 710 000 €. Je suis un peu surprise. Il faut rappeler que la Chambre Régionale des Comptes, qui avait fait un rapport sur la gestion à l'époque de la S.E.M. Entente Orléanaise 45, en 2008, avait dit : « Lorsqu'un compte-rendu d'activités est présenté, il est très succinct et les éléments qu'il contient ne permettent pas de quantifier et de valoriser les actions effectuées. En conséquence, il est impossible de s'assurer que les fonds versés pour des missions d'intérêt général sont exclusivement utilisés à cette fin ».

Je trouve que, dans le rapport qui nous est présenté, vraiment c'est extrêmement léger pour justifier 710 000 €. Et c'est bien le rapport d'activités.

Je suis surprise car, quand on voit que certaines associations, pour 1 000 €, 2 000 €, la Ville demande des dossiers, des justifications extrêmement lourds, nous avons ici une structure qui reçoit beaucoup d'argent, 710 000 €, notamment pour ses actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale. Comment sont-elles justifiées ? Par 9 photos. Je suis assez surprise de cette justification.

M. le Maire – *M. LEBRUN souhaitait la parole. Après M. PEZET répondra. C'est consternant.*

M. LEBRUN – *Je cherchais justement un club où la subvention municipale n'avait pas baissé. J'en ai trouvé un.*

M. le Maire – *C'est complètement faux ce que vous dites.*

M. LEBRUN – *C'est la même chose que l'an dernier.*

M. le Maire – *C'est complètement faux.*

M. LEBRUN – *C'est dans le rapport.*

Plusieurs personnes – *2010.*

M. le Maire – *Il faudrait quand même que vous... Enfin bref, allez-y.*

M. LEBRUN – *C'est plus de 1 000 000 €.*

M. le Maire – *On ne parle pas du budget 2011. On parle de 2010.*

M. LEBRUN – *Les chiffres sont dans la délibération. Saison sportive 2010 – 2011.*

(réactions hors micro)

M. LEBRUN – *J'ai peut-être fait une erreur que je reconnais.*

M. le Maire – *Vous en êtes excusé.*

M. LEBRUN – *Que je reconnais. Cela peut arriver. Ceci dit, pour nous, cela fait quand même trop.*

M. le Maire – *M. MARTIN souhaite intervenir. Puis M. PEZET répondra.*

M. MARTIN – *Sur l'aspect financier, je confirme bien que la baisse des subventions octroyées à Orléans Loiret Basket, dite par certains Entente - c'est bien normal qu'on ait encore l'idée de l'Entente en tête – a bien baissé de 5 %. Simplement, il y a un décalage entre la saison sportive et l'exercice civil, d'où la question que vous posez qui est justifiée. Mais il y a bien une baisse de 5 % qui a été appliquée aussi bien à ce club qu'aux autres.*

M. LEBRUN – *Au temps pour moi.*

M. MARTIN – *Votre question était bien compréhensible.*

En ce qui concerne le compte-rendu d'activités, la mission d'intérêt général, il ne faut pas confondre la mission sociale dont vous parlez Madame avec la mission d'intérêt général. On le voit bien. Lorsqu'on parle du niveau des spectateurs, 3 200 en moyenne, le Palais des Sports est rempli de familles, de jeunes, d'enfants qui effectivement viennent participer à la fête pratiquement tous les 15 jours. L'intérêt général doit dépasser la vision que vous en avez. Voilà simplement ce que je voulais vous dire.

M. PEZET – *Juste quelques petits éléments pour répondre à Mme KOUNOWSKI. Je suis désolé de vous dire, ce n'est pas méchant du tout, mais vous n'avez aucune notion de l'implication de ce club dans la cité. Je vais vous donner quelques exemples.*

Le club intervient au moins deux à trois fois par semaine, dépêche des joueurs dans des écoles. C'est une société. Elle intervient vraiment dans la vie de la cité. Elle fait payer ses prestations. C'est complètement logique. Quand vous dites : « le rapport de la Cour des Comptes », on fait partie des clubs qui ont la structure juridique la plus juste. Je ne veux pas que vous laissiez entendre que les subventions qu'on verse à cette équipe sont un petit peu galvaudées, que ce n'est pas justifié. Cela n'a aucun sens.

M. le Maire – *Je voudrais vous poser deux questions, Mme KOUNOWSKI. Au fond, par rapport aux propos insidieux que vous tenez comme souvent, la réussite d'Orléans Loiret Basket vous ennuie-t-elle ? Attendez, c'est moi qui parle. A chaque fois, vos interventions vont dans ce sens. Vous remettez la Chambre Régionale des Comptes, cela fait depuis combien d'années M. MARTIN, où il n'y avait d'ailleurs rien du tout à reprocher à l'Entente à l'époque dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Rien plus rien cela fait toujours rien. Puis vous remettez cela à chaque fois pour laisser planer le doute. Il n'y a pas de doute. C'est parfaitement transparent. C'est parfaitement géré avec rigueur. Ou alors il faut dire ce qui ne l'est pas. Et vous procédez toujours de la même manière pour semer du doute, car – je repose la question – est-ce que au fond la réussite de ce club sportif vous ennuie ?*

Puis la deuxième question que je vous pose, si vous aviez à en décider, cette subvention vous en faites quoi ? Vous la maintenez ? Vous l'augmentez ? Vous la diminuez ? Au moins le propos de M. LEBRUN a le mérite d'être clair. Il n'est pas toujours de côté insidieux à laisser je ne sais pas quoi. Il est de dire « c'est une subvention importante ». C'est vrai. Après, on peut nous dire « On devrait mettre cet argent ailleurs. On devrait faire un autre choix ». Je respecte cela complètement. C'est un vrai choix. On a dit depuis 2001 qu'on voulait au moins une grande équipe de sport collectif à Orléans. Orléans est la seule Ville de France de plus de 100 000 habitants et qui plus est capitale régionale à n'avoir eu, avant 2001, aucune grande équipe de sport collectif au meilleur niveau national. On peut dire que ce n'est pas grave. On vit

avec. On a fait le choix de dire que cette Ville était dynamique, que le sport est aussi le reflet du dynamisme et y participe. C'est fédérateur au travers de l'ensemble des partenaires que l'on a vu encore hier soir. On en a une fois de plus la démonstration. Cela créé un engouement. Cela fait aussi du lien social. D'ailleurs on essaie aussi de faire venir notamment des plus jeunes qui n'ont pas l'occasion de venir. On essaie de le faire. On peut dire « nous ne voulons pas faire cela ». Mais au lieu d'être insidieux, il faut le dire. Je repose vos questions. Vous en avez deux. Cela vous ennuie-t-il finalement au fond ? Qu'est-ce que vous feriez si vous étiez en situation de décider ? Vous maintenez le million et quelques de subventions ou pas ?

Mme KOUNOWSKI – *Je vais vous répondre M. le Maire. Je parle au nom d'Orléanais qui voudraient avoir plus d'informations sur l'utilisation de ces fonds.*

M. le Maire – *Non, vous n'avez pas le droit de dire cela.*

Mme KOUNOWSKI – *Si.*

M. le Maire – *C'est mensonger ce que vous dites là.*

Mme KOUNOWSKI – *Attendez. Je trouve qu'il y a deux poids deux mesures dans cette municipalité. Des associations font du lien social à Orléans. Quand elles demandent des subventions...*

M. le Maire – *Je vous ai posé des questions, Mme KOUNOWSKI. Je vous donne la parole Mme LEVELEUX-TEIXEIRA après. Répondez à mes questions pour une fois ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je vais vous répondre aussi à cela. Il y a deux poids deux mesures. Des associations font du lien social sur le terrain, etc. Je reprends vos propos. Pour pouvoir avoir des subventions de la mairie d'Orléans, on leur demande un paquet comme cela pour justifier...*

M. le Maire – *C'est totalement faux. Vous ne savez même pas comment cela se passe. C'est vraiment choquant d'entendre...*

Mme KOUNOWSKI – *C'est l'utilisation des fonds.*

M. le Maire – *Mais répondez aux questions.*

Mme KOUNOWSKI – *Trouvez-vous normal...*

M. le Maire – *Est-ce que mes questions vous ennuient ?*

Mme KOUNOWSKI – *Non, cette question ne m'ennuie pas, mais je fais mon travail d'élue.*

M. le Maire – *Est-ce que la réussite de l'O.L.B. vous satisfait-elle ou vous ennuie-t-elle ? Vous me dites oui ou non puis après vous me parlez de la subvention. C'est le fond du sujet.*

Mme KOUNOWSKI – *Le fond du sujet c'est je suis une association. Je vous demande 710 000 € et je justifie avec 9 photos. C'est extraordinaire.*

M. le Maire – *Si j'étais professeur et vous élève, je vous mettrai totalement hors sujet dans la réponse.*

Mme KOUNOWSKI – *Le problème est qu'il faudrait peut-être nous donner un autre rapport d'activités. C'est tout.*

M. le Maire – *Non.*

Mme KOUNOWSKI – *Si.*

M. le Maire – *L'O.L.B. est connu de tout le monde. M. PEZET a présenté les résultats. M. MARTIN vous a expliqué les chiffres 50 fois en ce Conseil Municipal.*

Mme KOUNOWSKI – *Pas ces chiffres-là. Pas les 710 000 €.*

M. le Maire – *Tout est clair. Tout est transparent. Vous essayez en permanence de semer le doute.*

Mme KOUNOWSKI – *Non, je demande une justification...*

M. le Maire – *en permanence de manière insidieuse.*

Mme KOUNOWSKI – *de l'utilisation de l'argent donné par la mairie d'Orléans. Tout simplement.*

M. le Maire – *Je repose mes deux questions, car je n'ai toujours pas de réponse. La réussite de l'O.L.B. vous ennuie au fond ?*

Mme KOUNOWSKI – *Non, il n'y a aucun problème. La seule chose c'est que je veux...*

M. le Maire – *C'est bien. On va passer à la deuxième question.*

Mme KOUNOWSKI – *Ce n'est pas parce que l'O.L.B. réussit qu'il faut que l'on se satisfasse d'un rapport comme cela.*

M. le Maire – *La deuxième question : si vous êtes en situation de décider, que faites-vous de la subvention de la Ville ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais que la subvention soit justifiée.*

M. le Maire – *Non, je vous demande : on vote ici une subvention.*

Mme KOUNOWSKI – *Je ne vais pas répondre à cette question-là.*

M. le Maire – *Elle est justifiée.*

Mme KOUNOWSKI – *Non, il faut qu'elle soit justifiée.*

M. le Maire – *C'est pitoyable.*

Mme KOUNOWSKI – *Non ce n'est pas pitoyable.*

M. le Maire – *C'est trop facile.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est une demande logique...*

M. le Maire – *Non, vous refusez...*

Mme KOUNOWSKI – *par rapport à l'utilisation de l'argent des Orléanais.*

M. le Maire – *Vous refusez totalement de prendre position car cela vous ennuie. Vous préférez jeter du doute là-dessus. Je vais poser ma question autrement. Imaginez que vous soyez en situation, vous proposez quelle situation pour l'O.L.B. parfaitement transparente et justifiée ? Vous proposez combien ?*

Mme KOUNOWSKI – *Non, je ne vais pas répondre à cette question. Depuis quelques années, je le demande et je pense que vous n'êtes pas surpris...*

M. le Maire – *On va oublier cela. Vous êtes en situation, vous faites quoi ? Vous ne décidez pas ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais que cette subvention soit un peu plus...*

M. le Maire – *D'accord, mais vous ne savez pas lire les documents. C'est le seul problème.*

Mme KOUNOWSKI – *détaillée et justifiée, comme on le demande à d'autres associations à Orléans. Voilà.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI répondez. Mais mouillez-vous. Ayez un peu de courage politique.*

Mme KOUNOWSKI – *Je ne me mouille pas. Je suis en train de faire mon travail d'élue. C'est tout.*

M. CARRE – *Non.*

M. le Maire – *Non, votre travail d'élue n'est pas de porter l'opprobre insidieusement, comme vous le faites à chaque fois.*

Mme KOUNOWSKI – *Vous trouvez cela normal, vous ?*

M. le Maire – *Votre travail d'élue est de dire ce que vous feriez si vous étiez en situation.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est incroyable.*

M. le Maire – *Vous en faites quoi du million ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais qu'il soit correctement justifié.*

M. CARRE – *Regardez la délibération.*

Mme KOUNOWSKI – *710 000 € sont justifiés comment ?*

M. MARTIN – *Mme KOUNOWSKI, vous avez dans la délibération, et M. PEZET l'a lu, le détail des dépenses du club. Il vous est indiqué que la masse salariale des sportifs, c'est-à-dire les salaires et les charges sociales payés aux joueurs, représentent 2 445 360 €, y compris le staff, c'est-à-dire l'entraîneur principal et les deux entraîneurs associés. Cela*

représente 55 % des dépenses. C'est exactement ce qui est contrôlé par la Ligue Nationale de Basket comme un ratio normal car ceci est contrôlé par la Ligue Nationale pour comparer l'ensemble des équipes entre elles.

Vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous donne pas le détail des dépenses sportives, premièrement.

Deuxièmement, le fonctionnement sportif, c'est-à-dire lorsque les joueurs se déplacent, lorsqu'ils sont soignés, l'assistance médicale, l'ensemble des dépenses représente 775 000 €, c'est-à-dire 17,5 % du budget. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais on vous indique très clairement la nature des dépenses et l'emploi des fonds.

Troisièmement, les frais d'organisation des matchs, c'est-à-dire la location des salles, que ce soit le Palais des Sports qui fait l'objet d'une location ou que ce soit le Zénith : 376 000 €, c'est-à-dire 8,5 %.

Je termine, mais je veux donner les éléments, puisqu'on nous dit qu'on ne les donne pas. La masse salariale administrative : 301 000 €, 6,8 % du budget. On peut ne pas être d'accord sur les 6,8 %, mais on vous donne les éléments.

Vous nous dites que la communication est insuffisante. Certes. On vous dit combien elle coûte. Elle coûte 6 %, 365 800 €.

Vous avez là l'intégralité des dépenses du club. La Ligue Nationale fait un travail très important de comparaison, c'est-à-dire que les clubs sportifs professionnels ne vivent pas un univers qui n'est pas très contrôlé. Ce qui est construit pour le budget du club d'Orléans Loiret Basket est normal par rapport à des clubs de même niveau. Ce qui a été dit de vouloir construire un projet sportif avec une équipe professionnelle de haut niveau répond à ces contraintes.

En ce qui concerne les budgets des collectivités locales par rapport au subventionnement des équipes de basket professionnel, les subventions les plus élevées sont de l'ordre de 2 000 000 € par an. Nous sommes inférieurs en montant. Le pourcentage de subventionnement des collectivités locales dans les clubs professionnels de basket est de l'ordre de 33 %. M. PEZET vient de vous donner l'indice de 30,9 %. Vous ne pouvez pas nous dire que nous avons une politique de subventionnement du club de basket professionnel supérieur à la norme et supérieur aux collectivités qui nous ressemblent. C'est totalement faux.

Je conteste totalement votre analyse. Vous ne voulez pas reconnaître les chiffres encore une fois. C'est chaque année la même chose. Vous les avez dans la délibération. Vous ne pouvez pas le contester.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je pense qu'il ne faut pas biaiser le débat et faire croire qu'il y a un faux débat là où il n'est pas placé. La délibération ne porte pas sur le vote de la subvention.

Pour répondre aux questions que vous avez posées M. le Maire, très clairement nous soutenons le club, bien sûr, et nous nous réjouissons que ce club fasse beaucoup pour le rayonnement, le renom de la Ville. Nous pensons que c'est bien que la Ville d'Orléans ait une image de Ville sportive. Le club de basket, oui, a du succès auprès des jeunes. Beaucoup de jeunes viennent assister aux matchs et rêvent de devenir joueurs de basket. Beaucoup de personnes vont aussi aux matchs de foot. On est très content que des clubs de sports collectifs fonctionnent à Orléans. Vraiment on s'en réjouit.

Le propos de ma collègue n'était pas du tout sur le fond, ni pour dénigrer quoi que ce soit, ni pour dénigrer le club, ni pour mégoter le soutien qu'on pourrait avoir vis-à-vis de ce club dont on souhaite que cette année sera meilleure que l'an dernier, car c'était un petit peu difficile.

Pour regarder le rapport d'activités, très honnêtement, c'est quand même léger. Honnêtement je n'avais pas regardé. Ma collègue Ghislaine KOUNOWSKI me l'a montré. C'est surtout un album photos. Quand on verse des sommes importantes, on pourrait demander à nos partenaires d'Orléans Loiret Basket de fournir, aux collectivités qui les accompagnent et qui les soutiennent, la prochaine fois un rapport d'activités peut-être un peu plus étayé, avec certes des photos, mais peut-être avec des éléments qui nous permettent de faire une impression un peu plus précise des efforts qui sont consentis. Je sais que les joueurs vont voir les enfants et animent les centres de loisirs. Mais on a surtout l'impression qu'on est dans un album photos.

C'était le sens de l'intervention de ma collègue. Le souci qu'on a est de travailler sur des documents un peu plus substantiels. Ce n'est pas un débat sur le basket. C'est vraiment un débat sur la qualité du contrôle que nous souhaitons exercer sur les fonds de la collectivité. Cela me paraît tout à fait légitime.

Mme GRIVOT – *Je voudrais dire que je suis ravie qu'autant de monde s'intéresse au sport à Orléans. C'est bien pour les sportifs et pour tous les bénévoles qui les encadrent au quotidien.*

Je voudrais surtout souligner que Orléans Loiret Basket, à chaque fois qu'ils interviennent dans une école, dans notre Ecole Municipale d'Initiation Sportive, dans les actions d'insertion dans les quartiers, ils vont également dans les cantines, dans les restaurants scolaires, faire des actions sur la nutrition, à chaque fois Orléans Loiret Basket nous fournit l'école – cela se passe surtout dans les écoles – où ils sont allés, combien de joueurs il y avait, etc. Ce montant de subvention correspond à des actions précises.

Je rappelle que ce sont des joueurs professionnels, comme cela a été dit ce soir, avec un salaire. Ce qui indiqué dans ces montants correspond à des actions et à des salaires de joueurs ou d'entraîneurs. Mais les actions se font au quotidien dans l'ensemble de la Ville et dans beaucoup de domaines.

M. le Maire – *Mme de CHANGY, M. CARRE et M. PEZET.*

Mme de CHANGY – *Vous connaissez tous mon amour pour le basket, ma grande passion du basket.*

Juste une petite précision pour Mme KOUNOWSKI. L'O.L.B. est une S.E.M., pas une association. C'est différent en fonctionnement.

M. le Maire – *C'est très juste.*

M. CARRE – *Exactement. C'est ce que je voulais dire. Tout à l'heure, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a dit « on ne cherchait pas à biaiser le débat ». Le débat était de dire : « il n'y a pas d'information ». L'information est dans les délibérations. Cela a été relu. Vous avez dit tout à l'heure que vous faites votre boulot. Je n'ai pas de leçon du tout à donner. Mais simplement cela commence aussi par les délibérations. Il n'y a pas que les documents de communication. Dans les délibérations qui ont été données, M. MARTIN n'a pas lu un rapport secret, comme tout à l'heure, qui d'un seul coup sortirait du chapeau. Ce n'est pas cela. Ce sont les délibérations qu'on a tous sur nos tables. Il suffit de les lire.*

On peut toujours entrer dans le détail. Comme l'a dit Alexandra de CHANGY, c'est une société commerciale. Elle est soumise à toute une série d'audits et de publications de résultats.

Quant aux associations dont vous parliez tout à l'heure, je ne sais pas combien il y en a dont on a examiné les comptes dans ce Conseil Municipal. A ma connaissance quasiment aucune. Les Services font bien leur boulot et elles font bien leur boulot. J'ai présidé le contrat de Ville pendant à peu près 7 ans. J'ai une idée du contrôle et de l'audit qu'on fait. Mais il n'y a pas de souci. Ceci étant dit, cela n'a rien à voir en termes de travail, de contrôle avec ce qui se passe à l'intérieur d'une S.E.M., en particulier de celle-ci.

Je voudrais qu'on ne mélange pas les choses. C'est bien de faire des affichages de tribune, mais dans la réalité des faits, il y a les chiffres, l'information, tout ce qu'il faut pour se faire une opinion sur la société et l'aide qu'Orléans lui apporte.

M. le Maire – M. PEZET, puis on va terminer.

M. PEZET – La Ville de Dunkerque, qui a un club avec la même structure juridique que la nôtre, délivre un budget de 1 800 000 € en terme de subvention. Il présente quasiment le même rapport d'activités. Je ne crois pas que cela fasse de trop tracas.

M. le Maire – Je crois que vous avez raison M. CARRE, M. PEZET. Il y a quand même une polarisation de votre part, notamment Mme KOUNOWSKI. C'est récurrent sur Orléans Loiret Basket. A chaque présentation de rapports, à chaque délibération, c'est exactement le même sketch. Je suis rassuré comme quoi vous êtes heureuse de la réussite d'Orléans Loiret Basket qui est aussi la nôtre, car c'est celle d'Orléans.

Si j'ai compris Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, en tout cas pour ce qui la concerne, car vous n'avez rien dit là-dessus Mme KOUNOWSKI, sur la question de la subvention de la Ville qui, par rapport au niveau du club de Pro A, ayant joué des Coupes d'Europe, ce qui n'est pas le cas de tous les clubs de Pro A, le budget est serré. Comme il a été rappelé par les uns et les autres, la subvention de la Ville est vraiment au plus juste.

Je rappelle effectivement, pour que ce soit bien clair là-dessus, nous avons appliqué la baisse des 5 %. C'est venu se cumuler sur la même année avec le retrait des deux autres communes qui participaient jusque-là au budget de l'Entente. Il y a une baisse de subvention de la Ville d'Orléans et un retrait des subventions des deux autres communes de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean-de-Braye. Cela veut dire que l'Entente fait des efforts de gestion et de rigueur encore plus forts qu'avant pour arriver à faire face à cette diminution de subvention. Elle fait partie des clubs qui ne sont pas venus nous demander une rallonge de fin d'année pour cette raison-là.

Je vais vous consulter sur ce rapport de présentation. Qui l'approuve ? Qui s'abstient ? M. GRAND, vous faites comme vous voulez. Vous n'avez pas l'air d'être enthousiaste. Il y a 10 abstentions.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts relatifs au mode d'administration et de direction la S.E.M.S.L. « Entente Orléanaise Loiret » qui est devenue à cette occasion la S.E.M.S.L. « Orléans Loiret Basket ».

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a désigné M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, Maires Adjoints et M. Philippe PEZET, Conseiller Municipal délégué, en qualité de représentants de la Ville pour siéger au Conseil de Surveillance de cette S.E.M. M. Michel MARTIN assure la présidence de cette instance.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Le rapport relatif à l'exercice 2010/2011 se présente comme suit :

1) Situation sportive

1.1. L'équipe Professionnelle

Le club a participé au Trophée des champions, au Tour préliminaire de L'Eurocup et à L'Eurochallenge.

Pour sa 5^{ème} saison consécutive en Championnat de France de Pro A, le club a terminé 10^{ème} de la saison régulière avec un bilan de 12 victoires et 18 défaites.

1.2. L'équipe Espoirs

- 15^{ème} au classement du Championnat de France.
- Bilan de 8 victoires et 22 défaites.
- Maël Lebrun a été sélectionné en Equipe de France U20 après la 3^{ème} place obtenue avec l'Equipe de France au Championnat d'Europe en juillet 2011.
- Pré-sélectionnés en Equipe de France : Bryan PAMBA en U20, Florian GALLOO et Anis GABSI en U 18 et Ibrahima SIDIBE en U16.

1.3. Le Centre de Formation

23 jeunes ont été accueillis au Centre de Formation en 2010-2011.

Les deux équipes « Cadets France » et « Région » ont réalisé de bonnes performances sous les couleurs de l'association Orléans Basket :

- Championnat de France Cadets - 1^{ère} division : 12 victoires pour 8 défaites.
L'équipe est dans le Top 12 National.
- Championnat régional Cadets :
L'équipe termine en première place sur les 1^{ères} et 2^{èmes} phases avec un bilan de 17 victoires pour 3 défaites.

2) Les partenaires et les autres activités de la société

2.1. Orléans Loiret Basket et ses partenaires

Les partenaires privés d'Orléans Loiret Basket, soit 200 entreprises, ont apporté 46,8 % du budget de la société, soit 2 134 080 €.

Les Collectivités ont apporté 30,9 % du budget de la société, soit 1 409 040 €.

Le premier partenaire du club est la Ville dont la subvention pour la saison s'est élevée à 1 060 000 € à laquelle s'est ajoutée une contribution de 264 000 € en achat de prestations de services.

Le Conseil Général du Loiret a alloué une subvention de 230 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 52 000 €.

Le Conseil Régional du Centre a alloué une subvention de 110 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 43 000 €.

Il est à noter que les Villes de Saint-Jean de Braye et de Fleury les Aubrais n'ont pas souhaité renouveler la convention 3 Villes / 3 clubs entraînant ainsi le retrait total de la Ville de Saint-Jean de Braye et une diminution substantielle de la participation de la Ville de Fleury les Aubrais. Cela a représenté au total une baisse de subventions de 84 000 € que la Ville a décidé de ne pas compenser.

2.2. Orléans Loiret Basket et les médias

Les médias nationaux se sont largement fait l'écho de la saison sportive d'Orléans Loiret Basket :

- Sur Sport+, 5 matchs (3 matchs de Pro A à Orléans : Roanne, Villeurbanne, Le Mans et 2 matchs en déplacement à Limoges et Gravelines) ont été retransmis,
- Sur France 3 : le match pour le Trophée des Champions à Cholet et le match d'Eurochallenge face à Nancy ont également été diffusés.

2.3. Orléans Loiret Basket et son public

- 60 000 spectateurs sur les 19 matchs officiels disputés à Orléans :
- 15 en Championnat, 4 en Coupes d'Europe,
- 17 matchs au Palais des sports, 2 matchs au zénith d'Orléans.
- Moyenne de 3 250 spectateurs par match pour le championnat de Pro A, soit 94 % de taux de remplissage, ce qui constitue le deuxième score de la Pro A,
- 850 abonnés,
- 1 000 V.I.P. par match.

2.4. Les actions citoyennes d'Orléans Loiret Basket

Orléans Loiret Basket a établi un programme d'actions citoyennes lors de la saison 2010/2011.

Il s'agit plus particulièrement des interventions dans les établissements scolaires, des opérations en faveur de la lutte contre le Cancer et des aides aux associations caritatives.

Le club intervient également dans l'aide à l'apprentissage du basket-ball, dans des échanges sur la vie du sportif de haut niveau et dans des actions éducatives.

3) Présentation des états financiers

3.1. Situation financière d'Orléans Loiret Basket

L'équilibre financier a été maintenu grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget global de la société au cours de l'exercice a été de 4 560 000 € en recettes d'exploitation qui est en baisse de 546 000 € par rapport à l'exercice précédent et de 4 430 000 € en dépenses d'exploitation soit une baisse de 553 000 € par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2010-2011 se solde par un bénéfice net de 14 292 €.

La situation nette du club se renforce et atteint 272 753 € au 30 juin 2011 avec un capital social de 170 000 € et un total cumulé de réserves de 103 000 €.

3.2. Les recettes

Une part importante des recettes provient des partenaires privés pour un total de 2 134 080 € soit 46,8 %. Ces recettes connaissent une hausse de 112 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Les subventions en provenance des collectivités ont baissé de 64 000 €, par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 410 000 € (hors prestations de services).

Saisons sportives	Ville d'Orléans	Ville de Fleury les Aubrais	Ville de Saint-Jean-de-Braye	Conseil Régional du Centre	Conseil Général du Loiret	Total Subventions (hors prestations de services)
2006-2007	596 243 €	44 625 €	47 000 €	90 000 €	198 545 €	976 413€
2007-2008	692 000 €	46 500 €	47 000 €	90 000 €	210 000 €	1 086 000 €
2008-2009	722 000 €	45 000 €	47 000 €	90 000 €	210 000 €	1 114 000 €
2009-2010	1 060 000 €	47 000 €	47 000 €	110 000 €	210 000 €	1 474 000 €
2010-2011	1 060 000 €	10 000 €	0 €	110 000 €	230 000 €	1 410 000 €

Les recettes de billetterie représentent 401 280 €, soit 8,8 %.

Les recettes de buvette représentent 27 360 €, soit 0,6 %.

3.3. Les dépenses

Les principaux postes de dépenses sont :

- la masse salariale des sportifs : 2 445 360 €, soit 55,2 %,
- le fonctionnement sportif : 775 250 €, soit 17,5 %,
- les frais d'organisation de matchs : 376 550 €, soit 8,5 %,
- la masse salariale administrative : 301 240 €, soit 6,8 %,
- la communication : 265 800 €, soit 6 %.

4. Les perspectives et les objectifs pour la saison 2011/2012

Orléans Loiret Basket se donne pour ambition de confirmer son statut de grand club français. Pour la saison 2011/2012, il a pour objectif de se maintenir dans le top 10 du Championnat de France de pro A avec qualification pour la semaine des As et les play-off en fin de saison.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activité des représentants de la Ville siégeant au Conseil de surveillance de la S.E.M.

Orléans Loiret Basket Loiret pour la saison sportive 2010/2011, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour l'exercice écoulé du 1^{er} juin 2010 au 30 juin 2011 ».

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Nous en venons au point n° 45 et nous retrouvons un meilleur rythme, car on est juste à la moitié des délibérations. Je vous fais juste remarquer cela.*

N° 45 – **Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives pour la saison 2011-2012. Approbation de conventions.**

Mme GRIVOT – *M. le Maire, il s'agit de remettre à disposition d'associations sportives des éducateurs sportifs pour des activités de la formation des jeunes. Comme chaque année, il vous est demandé d'approuver le principe du renouvellement du soutien de la Ville aux actions de formation d'associations, des conventions et d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le développement des actions de formation en direction des jeunes est un des objectifs prioritaires de la Ville, en partenariat avec les établissements scolaires et les associations sportives.

C'est dans ce sens que la Ville met des éducateurs sportifs municipaux à disposition d'associations qui déploient des actions importantes en matière de formation auprès des jeunes.

Les associations concernées sont : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. Orléans Natation et les Enfants de Neptune d'Orléans.

Les associations qui vont bénéficier de cette aide spécifique ont été retenues sur la base de leurs projets de formation, en fonction de la disponibilité et de la qualification des éducateurs sportifs municipaux intéressés.

Ces mises à disposition ont pour objectif de contribuer à renforcer sur le plan pédagogique l'encadrement technique des associations sportives. Ainsi, les éducateurs sportifs municipaux assurent l'encadrement d'équipes pour le fonctionnement du club et/ou participent à la formation de cadres sportifs au sein même du club en s'attachant à faire naître le goût des responsabilités auprès des jeunes qu'ils encadrent.

L'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, précise que l'organisme d'accueil doit rembourser à la collectivité territoriale, la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes. Ce remboursement sera demandé à l'issue de la période de mise à disposition.

Pour mettre en place ces aides particulières, il est nécessaire que des conventions entre la Ville et les associations bénéficiaires soient signées.

En conséquence et après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux pour la saison sportive 2011 / 2012 ;

2°) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux avec les associations suivantes : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation, le Club Alpin Français et les Enfants de Neptune d'Orléans pour la saison sportive 2011-2012 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les recettes au budget de la Ville, fonction 40, programme 0000863, article 70878, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

MISE A DISPOSITION 2011/2012 DES EDUCATEURS SPORTIFS AUPRES DES CLUBS									
DISCIPLINES	ASSOCIATIONS	NOM	GRADE	JOURS - HORAIRES	Nbre d'heures par semaine	DUREE (périodes scolaires)	Nombre d'heures par année	Coût Horaire	Coût Total
AVIRON	ACOO (Aviron)	Thierry LALONDE	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis de 13h45 à 16h45 - vendredis de 17h00 à 19h30	5 h 00	1/10/11 au 30/06/2012	150	23,24 €	3 486,00 €
BASKET	PIEDS BLANCS LES AYDES	Patrick SEVIN	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis 15h00 à 18h00 et les samedis de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/11 au 30/06/2012	150	20,96 €	3 144,00 €
ESCALADE	CLUB ALPIN Français	Bruno GUENIN	Educateur sportif	Mercredi de 17h30 à 19h00	1h30	1/10/11 au 30/06/2012	45	22,35 €	1 005,75 €
NATATION	ASPTT NATATION	Eric LALOT	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis de 18h00 à 19h30	1h30	1/10/11 au 30/06/2012	31	24,92 €	772,52 €
NATATION	ENO	Olivier BRAGARD	Educateur Sportif	un lundi sur deux de 17h30 à 18h45, le jeudi de 18h45 à 20h00 et un samedi sur deux de 15h00 à 16h15	2h30	1/10/2011 au 30/06/2011	77,5	14,79 €	1 146,23 €
RUGBY	R.C.O	Jacky RAGU	Educateur sportif 1ere Classe	lundis et mercredis de 18h30 à 20h00 et samedis de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/11 au 30/06/2012	150	24,09 €	3 613,50 €
VOILE	ASPTT VOILE	Alvaro EIRAS	Educateur sportif 1ere Classe	samedi de 16h00 à 18h00	2 h 00	1er au 23 octobre 2011 et du 17 mars au 23 juin 2012	34	24,95 €	848,30 €
TOTAL									14 016,30 €

N° 46 – **Clubs sportifs sous convention d'objectifs. Attribution des subventions et des soldes de subventions pour l'année 2011.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit du versement des soldes de subventions à l'ensemble des clubs sous contrats d'objectifs. Le montant total de la subvention est de 1 159 250 € et le solde à verser est de 187 600 €.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé la signature de conventions d'objectifs avec chacun des clubs suivants, par délibérations en date du :

- 25 janvier 2008, pour le Rugby Club Orléans,
- 19 décembre 2008, pour la S.M.O. Gymnastique,
- 19 décembre 2008, pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 19 décembre 2008, pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu,
- 27 novembre 2009, pour le Budokan Karaté Orléans,
- 27 novembre 2009, pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 17 décembre 2010, pour Orléans Basket,
- 17 décembre 2010, pour Orléans Loiret Hockey sur Glace.
- 17 décembre 2010, pour l'U.S. Orléans Loiret Football,

Selon les termes de ces conventions, le montant de l'aide financière annuelle apportée par la Ville aux clubs, est déterminé notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Outre les objectifs sportifs, les clubs s'engagent à apporter leur concours aux actions menées en faveur :

- de la formation des jeunes,
- des résultats sportifs,
- de la qualité de l'encadrement,
- de l'implication du club dans la vie de la cité,
- du développement durable.

Dans le domaine de la gestion, un échéancier précis a été fixé pour la transmission de documents permettant de suivre régulièrement la situation financière des clubs.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

Compte tenu de ces critères, Il convient d'approuver le montant des subventions 2011 pour chacun des clubs sportifs conventionnés et le solde de ces subventions qui tient compte du versement des acomptes antérieurs.

Après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le versement des subventions à accorder aux clubs sous conventions d'objectifs, au titre de l'année 2011, comme suit :

- 256 500 € pour le Rugby Club Orléans qui évolue en Fédérale 1, (- 100 000 € d'avances versées sur l'exercice 2010 = 156 500 €),
- 231 500 € pour la S.M.O. Gymnastique qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 66 500 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme qui accède à la catégorie Elite,
- 273 500 € pour l'U.S.Orléans Judo Jujitsu qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 28 500 € pour le Budokan Karaté Orléans qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 52 250 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 85 500 € pour Orléans Basket axé sur l'accueil et la formation des jeunes,
- 25 000 € pour Orléans Loiret Hockey sur glace qui évolue en Division 2.
- 240 000 € pour l'U.S.Orléans Loiret Football qui évolue en CFA,

Soit un montant global de 1 159 250 € ;

2) fixer le solde des subventions à verser pour 2011 comme suit :

- 12 250 € pour le Rugby Club Orléans,
- 39 500 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 10 500 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 49 500 € pour l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu,
- 4 500 € pour le Budokan Karaté Orléans,
- 8 250 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 4 500 € pour Orléans Basket,
- 10 600 € pour Orléans Loiret Hockey sur glace.
- 48 000 € pour l'U.S. Orléans Loiret Football,

Soit un montant global de 187 600 € ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – Dispositif « Vivre ensemble à Orléans – sport et handicap ». Saison 2011-2012. Approbation de trois conventions.

Mme GRIVOT – *C'est un dispositif renouvelé depuis plusieurs années. Il s'agit de mettre des éducateurs sportifs à disposition du public handicapé, notamment de trois structures :*

- Le Foyer des Tisons,
- Les amis de Pierre,
- Le Hameau de Julien.

Ce dispositif fonctionne très bien.

Mme RICARD – *Juste un tout petit mot, dans la mesure où ces trois associations ont des personnes avec un handicap psychique. Ce ne sont pas les plus faciles à accueillir. C'est pour cela aussi que c'était très important. Je sais que c'est assez difficile pour les éducateurs et en même temps c'est important pour eux. Donc merci Madame.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'intégration du public handicapé constitue une priorité pour la Ville d'Orléans. Il a été décidé de reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2011-2012 dans le cadre du dispositif « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap ».

Ces activités devront favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives en faveur de ce public.

Elles seront animées par les éducateurs sportifs de la Ville, et les participants inscrits auprès des structures d'accueil seront placés sous la responsabilité du personnel des associations pendant toute la durée de la pratique.

Le tarif de l'activité a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2011 à 44,20 € par personne pour les associations orléanaises et 49,80 € pour les autres.

Ainsi, il convient de passer, avec les associations concernées, des conventions qui formalisent l'accord conclu avec la Ville pour une durée courant jusqu'au 20 juin 2012.

En conséquence et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1^o) approuver les conventions à passer dans le cadre du dispositif « Vivre ensemble à Orléans – Sport et handicap » pour la saison sportive 2011-2012 avec chacune des associations suivantes :

- Le Foyer des Tisons,
- Les amis de Pierre,
- Le Hameau de Julien ;

2^o) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3^o) imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, fonction 40, article 70631, programme 0000848, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION.
(Mme BARANGER).

N° 48 – **Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit de subventions pour un ensemble de clubs et pour des animations pour 154 650 €.*

M. RICOUD – *Je déplore que pour un club comme l'Amicale Laïque de La Source basket, qui demande 500 € pour l'organisation du tournoi du 1^{er} mai, on baisse sa subvention de 100 €. C'est un club avec beaucoup de bénévoles qui est très impliqué sur le quartier de La Source. Je ne comprends vraiment pas, comme je ne comprends pas que la subvention à l'Association Handisport Orléanais soit également en baisse. Cela fait plus de 5 %.*

Mme GRIVOT – *Ces associations font plusieurs demandes au cours de l'année. Sur l'ensemble de l'année, la baisse de subvention est de 5 %. Mais ils n'ont pas qu'une subvention exceptionnelle. Comme vous l'avez dit M. RICOUD, ils ont beaucoup d'activités sur le quartier de La Source. Ils font plusieurs événements notamment en faveur des jeunes. Pour l'Amicale Laïque de La Source, le plus gros événement est le tournoi du 1^{er} mai.*

M. le Maire – *C'est une question de versement au fur et à mesure et non pas la baisse que vous craignez, si je comprends bien Mme GRIVOT. C'est bien cela ? J'espère que vous êtes rassuré, M. RICOUD.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues aux tableaux ci-joints.

Après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles à ces associations pour 2011, selon les tableaux ci-dessous pour un montant total de 154 650 € ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant total de 154 650 € fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO ».

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
I- SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ASSOCIATION HANDISPORT ORLEANAIS	8 ^{ème} Concours inter-régional de tir à l'arc Samedi 12 novembre 2011 au gymnase de la Coudraye à Ingré.	600	500
UNION CYCLISTE D'ORLEANS	Finale de la coupe de France Handisport de V.T.T.+ Championnat Départemental de V.T.T. le 22 décembre 2011 au parc de la Charbonnière (St Jean de Braye)	-	400

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
AMICALE LAIQUE DE LA SOURCE BASKET-BALL	39ème tournoi de basket-ball le 1er mai 2011 sur quatre gymnases : A.Gresle, la Bolière, Cathelineau et P.T.T. à La Source	500	400
ECURIE ORLEANS	Organisation d'une épreuve de course poursuite, comptant pour le championnat du centre de la discipline. le 11 septembre 2011 sur le circuit tout terrain d'Orléans - Sougy	-	400
UNION PETANQUE ARGONNAISE	Organisation du 2 ^{ème} concours régional triplette de la Ville d'Orléans Le samedi 19 novembre 2011 au Boulodrome du Belneuf	500	450
TOTAL SPORTS		2 400	2 150
II- AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
U.S. ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	-	30 000
S.M.O. GYMNASTIQUE	Compensation des frais de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal (convention)	-	30 000
U.S.O. HANDBALL	Aide à l'emploi d'un éducateur sportif à l'U.S.O. Handball	7 500	9 500
RUGBY CLUB ORLEANS	Avance sur la subvention 2012 versée dans le cadre du Contrat d'Objectifs pour aider le club à faire face à ses difficultés de trésorerie	100 000	80 000
TOTAL		107 500	149 500

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
L'ECOLE DE KARATE ARTISTIQUE	L'Ecole de karaté artistique a pour objet de permettre la pratique du karaté artistique et de la lutte contact à titre de loisirs, et de développer une approche sociale autour du sport. L'Ecole est implantée dans les différentes structures sportives du quartier de La Source : - la Salle de Gymnastique et le Dojo du Centre Olympe de Gouges, - le Complexe Sportif de La Source. Dans la semaine, sept entraînements sont répartis alternativement pour les différents groupes d'adhérents.	3 300	3 000
TOTAL LOISIRS		3 000	3 000
TOTAL GLOBAL		112 900	154 650

ADOPTE PAR 47 VOIX.
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

N° 49 – **Jeunesse. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

M. SANKHON – *Bonsoir M. le Maire. Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 286 € pour l'Association Jeunesse et Arts Martiaux qui œuvre dans le quartier de l'Argonne, pour mobiliser des parents à plusieurs actions communes avec les enfants pendant les périodes de vacances.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Jeunesse et Arts Martiaux œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. Ses actions, menées principalement dans le quartier de l'Argonne, consistent en une approche pédagogique et éducative des arts martiaux. Cette association s'avère être un partenaire primordial pour la Ville et contribue au quotidien à l'insertion des jeunes dans la pratique sportive.

La Ville attribue chaque année une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectifs qui la lie à l'association à hauteur de 81 700 €.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, l'association a reçu une subvention de 714 € pour financer des tenues officielles qui permettent aux jeunes de s'identifier à l'ensemble du groupe.

L'association a depuis informé la Ville de son souhait de développer ses actions associatives autour de l'enfance et de la famille et sollicite une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de 3 286 €.

Après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 286 € à l'association Jeunesse et Arts Martiaux au titre de l'année 2011 ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Soirée jeunes talents 2011. Approbation d'une convention à passer avec l'association Evénements Griots Modernes.**

M. SANKHON – *Cette soirée est très prisée et attendue par les jeunes. Cette soirée jeunes talents doit avoir lieu le 8 octobre prochain au Théâtre d'Orléans. Nous souhaitons passer une convention avec l'Association Griots Modernes de façon à organiser cet événement avec notamment de la danse, de la musique, une représentation d'une séquence d'Othello pour ceux qui l'auraient raté au mois de juillet dernier. Comme artiste phare Melissa NKonda fera l'honneur d'être présente lors de cette soirée.*

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 €.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La soirée jeunes talents, lancée en 2009, a pour objectif de mettre en avant les talents divers et variés des jeunes d'Orléans et du Département. Cet événement est organisé par la Ville d'Orléans, en collaboration avec l'association Evénements Griots Modernes. La première édition de la soirée jeunes talents avait pour ambition d'amener le stand up et la danse hip-hop au théâtre d'Orléans, la deuxième a ouvert la voie aux jeunes talents du court-métrage et de la musique.

Le 8 octobre 2011, au théâtre d'Orléans, la prochaine édition mettra en scène des jeunes talents du rock, de la soul ou encore des différents styles de danse.

La Ville souhaite développer ces différents courants artistiques à Orléans et favoriser l'accompagnement des jeunes. Elle propose donc de soutenir l'association Evénements Griots Modernes, dans le cadre de la soirée jeunes talents 2011, pour la préparation des jeunes artistes qui se produiront lors de cet événement ainsi que le choix et la prise en charge de la programmation de cette soirée.

Les modalités de cette collaboration font l'objet d'une convention qui définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours financier et logistique à l'association Evénements Griots Modernes. En contrepartie de la production artistique et de la billetterie assurées par l'association, la Ville s'engage à verser une subvention de 6 000 € et à prendre en charge les services du théâtre d'Orléans qui accueille le spectacle pour un montant de 4 360 € T.T.C.

La Ville se charge également de la communication de l'événement.

Après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association Evénements Griots Modernes dans le cadre de la soirée jeunes talents 2011 ;

2) décider dans ce cadre de l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Evénements Griots Modernes ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'adite convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, service gestionnaire C.J.E.U. et fonction 313 article 6574, service gestionnaire C.C.C.A. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Festival de Hip Hop. Approbation d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'association Originales Passions 45.**

M. SANKHON – *Il s'agit de l'approbation d'un avenant à la convention passée avec l'Association Originales Passions 45 pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € relative au festival de hip-hop à Orléans, qui a rencontré en franc succès inattendu et incontestable, notamment auprès de la jeunesse.*

M. le Maire – *Je confirme.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'association Originales Passions 45 (O.P. 45) qui définit les conditions dans lesquelles la Ville apporte son concours logistique et financier pour l'organisation du concours « Hip Hop International Championship » et la participation à la mise en œuvre du premier festival orléanais de hip-hop qui s'est tenu du 9 au 17 avril 2011.

Par cette convention, la Ville s'était engagée notamment à accompagner l'association dans la recherche de partenaires pour l'organisation de ce concours, et à lui attribuer une subvention de 5 000 €.

Un des partenaires approchés ne peut finalement pas accompagner le projet et la Ville est sollicitée pour verser une subvention complémentaire et exceptionnelle de 15 000 € à l'association pour lui permettre d'assumer les charges de cette manifestation.

En conséquence, compte tenu de ces éléments, il convient de modifier les montants et les modalités de versement des subventions allouées à l'association par voie d'avenant.

Après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Originales Passions 45 d'Orléans ;

2) décider de l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Originales Passions 45 d'Orléans au titre de l'année 2011, d'un montant de 15 000 € ;

3) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'edit avenant au nom de la Ville ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CJEU, fonction 422, compte 6574 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, santé et handicap.**

Mme LECLERC – *Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'Acheminée qui est un lieu parents – enfants à hauteur de 2 976 €. Dans le domaine de la santé et du handicap, il s'agit de l'attribution de subventions pour un total de 2 261 €.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est proposé d'attribuer des subventions à différentes associations, selon le tableau ci après :

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010 (en €)	Montant de la subvention 2011 (en €)
L'Acheminée	Subvention de fonctionnement	2 976	2 976

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE / HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010 (en €)	Montant de la subvention 2011 (en €)
JALMALV	Accompagnement des personnes malades gravement atteintes	1 900	1 000
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES DU LOIRET	Achats de matériels, ordinateur portable, imprimante, armoire	-	1 261
Total		1 900	2 261

Après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-dessus, pour un montant total de 5 237 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation de la convention financière pluriannuelle de partenariat 2011-2013 à passer avec le Département du Loiret.**

Mme LECLERC – C'est l'approbation d'une convention financière pluriannuelle. Jusqu'à présent, pour le Fonds Unifié Logement c'était une convention annuelle et nous passions une délibération en Conseil Municipal pour le Fonds d'Aide aux Jeunes. C'était plus pratique. Le Conseil Général a réunit sur une même convention et l'a transformé en pluriannuelle 2011 – 2012 – 2013.

La Ville contribue au dispositif F.U.L. à hauteur de 58 257 € au titre du Fonds Solidarité Logement, à 23 303 € au titre des dispositifs eau, énergie et téléphone, et pour le Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 11 651 €.

M. RICOURD – Nous voterons bien sûr cette délibération. Je veux juste attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'appel de plus en plus fort au F.U.L. compte tenu des difficultés en terme de règlements des loyers, charges, énergie. Puis je déplore une fois encore que des entreprises comme Direct Energie, Altergaz, ne sont pas éligibles au F.U.L., ce qui

plonge certaines familles qui sont clientes de ces sociétés et sont dans des difficultés très graves.

Cela ne me fait pas rire M. MONTILLOT.

(réaction hors micro de M. MONTILLOT)

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le premier janvier 2005, le Département du Loiret assure la gestion décentralisée de dispositifs sociaux.

Afin de répondre à une logique de guichet unique, il a mis en place le Fonds Unifié Logement (F.U.L.) qui regroupe les différentes aides financières attribuées aux personnes en situation de précarité (ex-Fonds Solidarité Logement et ex-Fonds Solidarité Energie) :

- des aides directes : dépôt de garantie, premier loyer, aide au règlement des factures eau, énergie, téléphone, etc.,
- des aides indirectes sous la forme de mesures d'accompagnement, de garanties, d'aides aux associations et autres organismes à but non lucratif de gestion locative et de sous-location.

Le Département du Loiret assure également la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), qui attribue différentes aides financières à destination de jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle :

- à titre principal, des aides financières à l'insertion pour aider le jeune dans la réalisation de son projet ou parcours d'insertion,
- à titre secondaire, des secours temporaires pour répondre à des besoins urgents liés à la subsistance, la lutte contre l'exclusion et l'insertion.

Le Département du Loiret fait appel à la contribution des communes au titre de ces deux dispositifs.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, la Ville apporte sa contribution. En 2010, seule la contribution versée au titre du F.U.L par la Ville a fait l'objet d'une convention de partenariat et de financement avec le Département du Loiret.

La contribution au titre du F.A.J. a, quant à elle, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Département du Loiret propose cette année une convention de partenariat pluriannuelle 2011-2013 portant sur la contribution financière de la Ville aux deux dispositifs.

Les modalités de calcul de la contribution financière au titre de l'année 2011 sont inchangées :

- 0,50 € par habitant pour le F.S.L.,
- 0,20 € par habitant pour les dispositifs eau, énergie et téléphone,
- 0,10 € par habitant pour le F.A.J.

Au regard de sa population de référence au 1er janvier 2011, la contribution financière de la Ville au dispositif du F.U.L. s'élève à 58 257 € au titre du F.S.L., et à 23 303 € au titre des dispositifs eau, énergie et téléphone, soit un total de 81 560 €. La contribution financière au dispositif F.A.J. s'élève, quant à elle, à 11 651 €.

Le montant de la contribution financière de la Ville sera révisé chaque année et fera l'objet d'un avenant à cette convention.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention de partenariat pluriannuelle 2011-2013 à passer avec le Département du Loiret dans le cadre du Fonds Unifié Logement (F.U.L.) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) ;

2) déléguer M. le Maire pour signer cette convention au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65733, service gestionnaire FCAS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2010. Présentation.

Mme BARANGER – *Il s'agit d'un rapport important pour notre politique de la Ville. L'indice synthétique est obtenu à partir du potentiel financier moyen par habitant de la part de logements sociaux, de la part des logements sociaux de la commune, du nombre de personnes de la commune couvertes par des prestations logements ainsi que le revenu moyen par habitant. Cet indice, majoré par l'existence de deux Zones Urbaines Sensibles sur notre territoire et d'une Zone Franche Urbaine, classe la Ville d'Orléans au 442^{ème} rang sur 968 communes de plus de 10 000 habitants. Cet indice détermine également le montant de cette année qui est de 3 185 258 €.*

Le rapport qui vous est présenté tient en compte d'une part des dépenses de la Ville qu'elle a engagé spécifiquement sur ces quartiers et les participations des autres partenaires étant bien entendu déduites et d'autre part les actions que la Ville a mené directement par le biais de ses services et par le versement des subventions aux associations.

Le montant total s'élève à 9 016 349, 20 € dont 3 185 258 € sont payés par cette Dotation de Solidarité Urbaine.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, la Ville bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U-C.S) instituée par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Cette dotation a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

La D.S.U - C.S est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte :

✎ le potentiel financier moyen par habitant (pour 45 %) : soit 1 104,073 € pour Orléans contre 1 113,21 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

✎ la part des logements sociaux de la commune (pour 15 %) : soit pour Orléans, 14 937 logements sociaux sur un parc total de 54 753 logements soit un taux de 27,3 % (contre 22,5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants).

✎ le nombre de personnes de la commune couvertes par des prestations logements (pour 30 %) : soit 33 498 personnes pour Orléans.

✎ le revenu moyen par habitant (pour 10 %) : soit 12 069,68 € pour Orléans contre 13 355,08 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'indice synthétique obtenu majoré par l'existence de deux Zones Urbaines Sensibles (Argonne et La Source) et une Zone Franche Urbaine (Argonne) sur le territoire, classe la Ville en 2010 au 442^{ème} rang sur 968 communes de plus de 10 000 habitants.

La Ville fait partie des collectivités appartenant aux trois premiers quarts de ce classement qui bénéficient de la D.S.U-C.S (soit 726 communes).

Cet indice détermine le montant de la dotation notifiée en 2010 sur la base de l'exercice 2009. Ce montant s'élève à 3 185 258 € pour 2010.

En vertu de l'article L 1111-2 du Code général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

Aussi, il a été pris en compte pour établir ce rapport :

➤ les dépenses que la Ville a engagé spécifiquement sur les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières après déduction faite des participations d'autres partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela n'inclut donc pas les actions que la Ville mène ou soutient de manière générale sur l'ensemble de son territoire.

➤ les actions que la Ville a mené directement par le biais de ses services (ex : pause santé Argonne) ou indirectement par le versement de subventions accordées aux porteurs de projets pour l'essentiel associatifs.

Au total, en 2010, la Ville a engagé des dépenses envers ces quartiers d'un montant global de 9 016 349,20 € dont 5 016 721,14 € en investissement et 3 999 628,06 € en fonctionnement répartis comme suit :

Thème	Montant engagé par la Mairie d'Orléans en 2010 (en €)	Montant de la D.S.U-C.S pour 2010 (en €)
Fonctionnement		
Insertion et emploi	237 000,28	
Santé - Solidarité	301 911,10	
Citoyenneté, jeunesse, prévention et réussite	3 267 255,16	
Habitat et cadre de vie	27 970,00	
Coordination des dispositifs	165 491,52	
Total (1)	3 999 628,06	
Investissement		
Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de l'Argonne (programme A.N.R.U)	335 169,14	
Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de La Source (programme A.N.R.U)	3 661 552,00	
Plan C.G.L.L.S	1 020 000,00	
Total (2)	5 016 721,14	
Total global (1 + 2)	9 016 349,20	3 185 258

Le détail des actions prises en compte est présenté en annexe de cette délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport présenté ci-après sur les actions de développement social urbain engagées par la Ville pour l'année 2010 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S.

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues, nous avons une délibération d'ordre technique. Il s'agit simplement de l'approbation d'une convention financière entre la Ville d'Orléans et le C.C.A.S., puisque le C.C.A.S. assure le portage financier du programme de réussite éducative.*

Il est proposé ce soir le versement de 84 000 € de la Ville au C.C.A.S. Je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'un programme de réussite éducative qui se monte aux seuls 84 000 € puisque nous sommes aujourd'hui sur une somme qui dépasse les 630 000 € entre la Ville, le droit commun, la subvention de l'Etat, le Fonds Interministériel de Prévention de Délinquance et le C.C.U.S.

Je voudrais également rappeler que cela nous ramène au débat introductif par Mme Bénédicte MARECHAL sur les efforts de la Ville d'Orléans et de l'Etat puisqu'il concourt à peu près à 50 % sur ces 650 000 €. Cela n'existe que depuis l'année 2005.

Comme cela nous a été demandé, nous passerons le bilan du programme de réussite éducative lors d'un prochain Conseil Municipal. Je crois qu'on a évoqué le mois de novembre, après l'insertion en octobre.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Pas de problème pour cette délibération effectivement à caractère technique.*

Je voudrais juste faire remarquer une chose. La convention, que je suis allée voir, comporte en principe deux annexes. La première, c'était une charte de déontologie qui est importante puisque c'est un sujet qui concerne les mineurs. Il y a donc des conditions de confidentialité pour ce qui concerne la gestion, la manipulation des données nominatives relatives aux enfants. D'autre part, la deuxième annexe, c'était le programme d'actions définies dans le cadre de la convention de réussite éducative. Ni l'annexe 1, ni l'annexe 2 n'étaient jointes à la convention. Vous pouvez vérifier. C'est un petit peu dommage car ces annexes permettent quand même d'éclairer un petit peu le fonctionnement du dispositif et ses orientations. Ce serait bien qu'on dispose de ces annexes.

M. MONTILLOT – *Je suis vraiment désolé que ces deux annexes n'y figurassent point. Je découvre ce soir. Je demande en l'occurrence que l'on puisse vous transmettre les deux annexes en question. La charte de déontologie existe d'ailleurs depuis maintenant de très nombreuses années. Sur cet aspect de la confidentialité, il faut savoir qu'on a un processus extrêmement sophistiqué, y compris d'ailleurs dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 avec un coordonnateur municipal qui est M. SIRISOUK, avec des équipes pluridisciplinaires de suivi, du Conseil Général, de l'U.T.S., de la Ville d'Orléans – je viens de l'évoquer – de l'Education Nationale, toujours les services sociaux qui se réunissent chaque semaine ou chaque mois en interne pour travailler sur ces questions-là.*

J'ai entendu le mot « manipulation des données nominatives ». Il n'y a pas de manipulation. Il y a évidemment circulation de ces informations exactement dans le cadre non seulement de la charte, mais des obligations légales de la loi 2007-297 du 5 mars 2007.

Sur le programme et les orientations du programme de réussite éducative, je pensais que cela avait été remis lors de la commission, puisque j'en ai un, avec les indications sur :

- le volet A : aide psychologique, médiation familiale, prise en charge psychologique d'urgence,*
- le volet B : accompagnement des élèves dans leur scolarité, club Coup de Pouce Clé, soutien éducatif personnalisé, tutorat,*
- le volet C : accompagnement des élèves dans leur scolarité, etc.*

Puisqu'on a évoqué en fait l'idée du bilan, je vous propose que tout cela vous soit présenté en même temps au mois de novembre, si vous en êtes d'accord M. le Maire.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 apporte des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit « de réussite éducative » est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour ces jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Zone d'Education Prioritaire (Z.E.P.) ou Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.).

Les actions de soutien prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé individuels ou collectifs avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un soutien direct est apporté aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne doivent pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de réussite éducative. Toute action directe auprès des familles devra s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique, et la ville qui s'est engagée dans ce dispositif de réussite éducative en réalise principalement les actions et charge le C.C.A.S. de sa mise en œuvre.

L'objet de la convention présentée au Conseil Municipal est de fixer les modalités de versement par la Ville au C.C.A.S. d'une subvention de 84 000 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative.

Cette convention est conclue pour la durée de l'année civile 2011 et pourra être reconduite par voie d'avenant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Ville au C.C.A.S. d'une subvention de 84 000 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative au titre de l'année 2011 ;

2) déléguer M. le Maire pour signer cette convention au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – **Festival de Loire 2011. Approbation de conventions de partenariat.**

M. le Maire – Festival de Loire. Approbation de conventions de partenariat. Mme d'AUX que je remercie pour son implication sur le Festival, avec M. DUPONT.

Mme d'AUX – C'est gentil, M. le Maire. Je voulais justement vous dire que j'étais légèrement frustrée de n'avoir la parole qu'à cette heure avancée du Conseil Municipal sur un sujet qui a mobilisé tellement de personnes. Je pense qu'il y a eu une petite erreur de communication entre mon service et votre cabinet, puisque nous avons préparé un petit powerpoint qui a demandé beaucoup de travail au service qui était très fatigué. Du coup on n'a pas eu l'occasion de le passer. C'était un bilan avec quelques chiffres intéressants. Ce n'est pas grave. Je suppose qu'il y a eu un petit problème.

Pour cette délibération que je vous propose d'adopter, ce sont des conventions de partenariat. Ce Festival de Loire n'existerait pas si on n'avait pas des partenariats, soit logistiques, soit financiers, soit même médiatiques. On a parlé tout à l'heure de 7 000 tonnes de tri récoltés, grâce à une convention que nous avons passé avec la Société Eco-emballages.

Je ne vais pas délayer car il est un petit peu trop tard maintenant. Toute la logistique sécurité était surdimensionnée par rapport au nombre de personnes attendues, grâce à la base aérienne et au service de santé des armées de Chateau.

Il y avait aussi un projet d'hydrolienne aussi qui j'espère verra le jour sur une future édition. On a eu l'apport d'une subvention de 6 000 € d'E.R.D.F.

Le Conseil Général était présent comme chaque édition. Il est toujours fidèle.

On a eu une première sur ce Festival. En ce qui concerne la D.R.E.A.L., je trouvais important, quand on organise un événement de cette ampleur et qu'on a la chance d'avoir autant de public qui se promène sur nos quais, de pouvoir profiter de ces instants privilégiés pour faire passer des messages pédagogiques. Le risque inondation étant ma deuxième casquette et faisant partie complète de la Loire, je trouvais normal qu'on puisse apporter des informations sur ce thème. La D.R.E.A.L. a tenu un stand. Beaucoup de personnes sont venues les voir, leur ont posé des questions. Cela permet de faire passer cette culture du risque qui est une obligation pour nous. Il faut qu'on tire les personnes vers le haut et qu'on sache leur donner une attitude positive par rapport à ce risque.

La dernière convention concerne France 3 qui a été très présent et qui a bien participé au rayonnement de ce Festival.

Je vous propose d'approuver toutes ces conventions.

M. GRAND – Mme d'AUX vient de me faire penser à une chose. Il y avait également un stand de la Loire à Vélo. Cela a été mis en œuvre par la Région. Il a également eu énormément de visites. Je voulais juste le signaler, puisque c'était quelque chose de très positif. Mes collègues du Conseil Régional étaient ravis d'avoir autant de monde et de pouvoir parler de ce bel outil pour la Loire et pour Orléans. Je vous remercie.

M. LEMAIGNEN – Plus qu'au cours de la journée du 2 juillet où il n'y a pas eu beaucoup de monde.

M. le Maire – J'ai bien compris que la Région souhaitait utiliser la réussite du Festival de Loire pour communiquer. Je regrette la faiblesse de sa subvention.

Je rappelle, car tout le monde ne le sait pas, que la Région, par le biais de son Président, m'avait écrit quelques mois avant le Festival pour me dire que la subvention qui était déjà quand même dérisoire de 40 000 € pour ce Festival qui est le premier Festival et la première manifestation de la Région Centre maintenant, loin devant toutes les autres, non seulement n'était pas maintenue à 40 000 €, mais qu'elle passait de l'ordre de 20 000 € à 25 000 €. J'ai le courrier. Il n'y a donc pas de souci. J'avais fait remarquer que, dans ces conditions, on pouvait éventuellement envisager même de faire une économie encore plus forte pour la Région, c'est-à-dire de mettre sa participation à 0 €.

Ceci étant, M. GRAND, je suis sûr que vous aurez à cœur de faire en sorte que la Région prenne enfin en compte la dimension de ce Festival, n'est-ce pas, qui dépasse largement les 600 000 visiteurs et qu'elle puisse porter son soutien à cette manifestation à hauteur de ce qu'il serait simplement normal d'attendre.

Je rappelle que le Département, pour son compte, approche la subvention de l'ordre de 100 000 € ou presque. Le Département, alors que la Région comprend 6 Départements. Je ne demande pas 600 000 € à la Région. Je sais que les temps sont durs pour tout le monde. Mais je trouve que franchement... A la Ville on a été très conciliant, puisqu'on a néanmoins accepté, dès lors que la Région avait au moins revu sa copie et maintenu sa subvention à 40 000 €, ce qui a été fait 15 jours avant le Festival, on a retrouvé un emplacement. Je dois le dire et je remercie là aussi Mme Anne d'AUX, les services, etc. Par rapport à tous les partenaires, je vous assure que ce n'est pas simple. On l'a fait. Mais je ne suis pas sûr que nous serions tous les deux ans dans les mêmes dispositions.

M. GRAND – *Simplement un mot. Comme vous l'avez dit, même si M. LEMAIGNEN a pointé que l'événement organisé par la Région pour la Loire à Vélo avait eu moins d'audience, on a justement pris une décision politique qui a été de pouvoir faire un autre événement en bord de Loire pour essayer d'animer le bord de Loire à un autre moment. Ce choix budgétaire a été fait. Il ne se refera peut-être pas. On n'en sait rien. Dans ce cas-là, on verra à revaloriser notre subvention pour le Festival de Loire. Pour l'instant, on essaie de donner à d'autres moments de l'animation en bord de Loire. C'est aussi, pourquoi pas, une bonne idée de donner à plusieurs Villes sur l'axe ligérien.*

M. le Maire – *Je l'entends, mais je note qu'avec le Département, quand on a créé le Festival et quand le Département avait son opération au départ Jour de Loire et puis qui est devenue Caravane de Loire, on s'est concerté, on a travaillé ensemble. On a décidé de le faire une année sur deux. Cela a bien fonctionné. J'allais dire qu'on s'épaule mutuellement. Je regrette qu'il n'y ait pas le même type de partenariat – je vous le dis très franchement – avec la Région. Vous l'avez dit les uns et les autres, Orléans est la capitale de la Région Centre. Il est regrettable, y compris pour une opération comme Loire à Vélo, que nous ne soyons absolument ni au courant ni sollicités. Je le regrette profondément.*

Je prends note de vos bonnes dispositions pour que l'on puisse améliorer cela dans le futur, notamment dans deux ans, pour la prochaine édition.

M. RICOURD – *Tout en sachant que ce n'est pas sûr que la Caravane de Loire continue.*

M. le Maire – *Il appartient au Département d'en décider.*

M. RICOURD – *M. Jean-Pierre GABELLE peut le dire. On en a discuté cet après-midi.*

M. le Maire – *Je comprends parfaitement.*

M. RICOURD – *Tout en se réjouissant l'un et l'autre...*

M. GABELLE – *Je peux témoigner que M. RICOURD est un fidèle supporter du Festival de Loire. Il a défendu le Festival de Loire et Caravane de Loire au sein du Conseil Général cet après-midi.*

M. le Maire – *Vous avez co-signé un courrier M. GABELLE et M. RICOURD ?*

Plus sérieusement, je vous en remercie les uns et les autres. Il appartient au Conseil Général de décider en toute indépendance de ses choix pour le futur. Je sais que les situations financières des uns et des autres sont difficiles, mais je ne doute pas de toute façon que l'on continuera à avoir des partenariats avec le Conseil Général sur ces manifestations sur la Loire.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2011 programmé du 21 au 25 septembre 2011, la Ville a engagé des démarches auprès d'entreprises, de collectivités et d'établissements publics afin de proposer différents types de partenariats.

Plusieurs conventions de partenariat ont été approuvées par délibération du 8 juillet dernier.

La présente délibération a pour objet d'approuver les conventions supplémentaires à passer avec ces différents partenaires dont plusieurs avaient déjà apporté leur soutien lors des éditions précédentes du Festival de Loire.

→ Les partenaires qui apportent un soutien logistique sont :

- Société Eco-emballages : aide à la gestion du tri sélectif ;
- La Base aérienne 123 d'Orléans : prêt de lits picots ;
- Service de santé des armées de Chanteau : prêt et installation de matériel (la convention proposée annule et remplace celle approuvée par le Conseil Municipal du 8 juillet 2011.) ;
- E.R.D.F. : étude d'un projet d'hydrolienne valorisée entre 5 000 € et 6 000 € ;

→ Les partenaires qui apportent un soutien financier sont :

- Le Conseil Général du Loiret : 87 000 € ;
- La D.R.E.A.L : 2 000 € ;

→ France 3 Centre apporte un soutien médiatique.

En fonction de la nature et de l'apport de chaque partenaire, les contreparties apportées par la Ville sont adaptées et modulées selon les possibilités suivantes :

- Mise à disposition d'un stand sur le village partenaire ;
- Visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Ville.

Ces partenariats font l'objet de conventions définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires ci-dessus listés dans le cadre du Festival de Loire 2011 ;

2) déléguer M. le Maire pour signer les conventions au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, articles 611, 6236 et 7478 opération 823, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Approbation d'une convention à passer avec l'association Art O'Contemporain. Attribution d'une subvention.**

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc célébré l'an prochain, comme vous le savez tous, l'association l'Art O'Contemporain, que vous connaissez, qui a été retenue, propose d'organiser une manifestation artistique intitulée «Jeanne O'Contemporain ». Un appel à projet a été lancé auprès des artistes professionnels locaux, nationaux et internationaux, mais également des Villes jumelles et des Villes johanniques, pour réunir 600 portraits de Jeanne d'Arc. Un montage vidéo sera réalisé sur une projection monumentale.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la convention à passer avec l'Association Art O'Contemporain,*
- *et d'attribuer à cette association une subvention globale de 15 000 €.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc qui donnera lieu à de multiples manifestations à Orléans tout au long de l'année 2012, l'association l'Art O'Contemporain propose d'organiser une manifestation artistique intitulée « Jeanne O'Contemporain ». Un appel à projet est lancé auprès des artistes professionnels locaux, nationaux et internationaux pour réunir 600 portraits de Jeanne d'Arc. Un montage vidéo sera réalisé à partir des images numérisées des œuvres originales afin d'en faire une projection monumentale, du 4 au 8 mai 2012, à la nuit tombée.

Cet hommage artistique inédit correspond à l'esprit donné aux manifestations organisées pour cet anniversaire en véhiculant une image moderne et universelle de Jeanne d'Arc. Il constitue également un puissant vecteur médiatique.

Il est donc proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention globale de 15 000 € net de T.V.A. à l'association l'Art O'Contemporain. La Ville assurera la mise en œuvre technique et intégrera ce projet à la communication de la manifestation.

Une convention de soutien est proposée pour définir les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association l'Art O'Contemporain pour l'organisation de la manifestation « Jeanne O'Contemporain », dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc ;

2°) autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville ;

3°) attribuer une subvention globale de 15 000 € net de T.V.A. à l'association l'Art O Contemporain ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 024, article 6574, programme 250 2012832, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Marché de Noël 2011. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'ajuster le tarif d'occupation du domaine public concernant les chalets au marché de Noël 2011, avec une augmentation de 1,5 % à 3 % selon les chalets et selon la grille tarifaire annexée.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de Noël 2011, organisé par la Ville, accueillera dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexe joint à la présente délibération.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Ville est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Dans la continuité de l'édition 2010, le marché de Noël se tiendra sur une seule place du centre-ville, la Place du Martroi, du 9 au 30 décembre 2011.

Sur les autres places du centre-ville, des animations fixes ponctuelles (manège, structure gonflable...) seront proposées pendant un ou plusieurs temps forts du mois de décembre 2011.

Concernant les tarifs d'occupation du domaine public et en cohérence avec l'évolution de l'inflation, l'ensemble des redevances sera augmenté de 1,6 % environ. Celles relatives aux exposants « alimentaires » seront majorées de 3 % approximativement. En outre,

l'importante augmentation des redevances relatives aux alimentaires sans abri est due à un rééquilibrage calculé selon la différence tarifaire entre alimentaire et non alimentaire avec abri.

La gratuité est par ailleurs accordée aux associations à vocation caritative, aux villes jumelles, aux commerçants locaux proposant démonstrations et initiations de cuisine, de musique, d'art floral... sans vente et aux partenaires de l'opération.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public est proposé pour l'édition 2011. Il sera présenté à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer pour le marché de Noël 2011 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération ;

2) approuver le contrat-type d'occupation temporaire du domaine public pour l'édition 2011 du marché de Noël ;

3) déléguer M. le Maire pour signer les contrats à intervenir dans ce cadre, et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHE DE NOEL 2011
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	NATURE DES ESPACES										ESPACE VILLES JUMELLES				
				ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES COMMERCANTS PHOTOGRAPHIE		ESPACES COMMERCANTS COCAUX FOUR		ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE	ESPACES A VOCATION CARITATIVE		
				ALIMENTAIRE (1)		ALIMENTAIRE (2)			NON ALIMENTAIRE		ESPACE PHOTOGRAPHIE	ESPACE COCAUX FOUR	ESPACE NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE	ESPACE CARITATIVE		
				AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI		AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI
MARTROI	Châlet	3 m	Du 9 au 30/12	122 €	142 €	173 €	45 €	59 €	79 €	89 €	120 €	79 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
	Châlet	4 m		142 €	173 €	45 €	59 €	79 €	89 €	120 €	79 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
	Châlet	6 m		163 €	173 €	45 €	59 €	79 €	89 €	120 €	79 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
POLE EQUITABLE	ESPACE tente	3 m mix	Du 9 au 24/12				27 €											
GRANDE ANIMATION	Sanctuaire des glaces	3 m	Du 9 au 24/12	37 €			37 €					79 €						
																	3 100 €	

RAPPEL MARCHE DE NOEL 2010 - Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	NATURE DES ESPACES										ESPACE VILLES JUMELLES				
				ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES COMMERCANTS PHOTOGRAPHIE		ESPACES COMMERCANTS COCAUX FOUR		ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE	ESPACES A VOCATION CARITATIVE		
				ALIMENTAIRE (1)		ALIMENTAIRE (2)			NON ALIMENTAIRE		ESPACE PHOTOGRAPHIE	ESPACE COCAUX FOUR	ESPACE NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE	ESPACE CARITATIVE		
				AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI		AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI
MARTROI	Châlet	3 m	Du 8 au 30/12	116 €	139 €	149 €	26 €	25 €	36 €	36 €	116 €	26 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
	Châlet	4 m		139 €	149 €	26 €	25 €	36 €	36 €	116 €	26 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
	Châlet	6 m		158 €	149 €	26 €	25 €	36 €	36 €	116 €	26 €	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
POLE EQUITABLE	ESPACE tente	3 m	Du 8 au 30/12				26 €											
PATINOIRE	Sanctuaire des glaces	3 m		36 €			36 €										3 000 €	

(1) Alimentaires, pâtisseries, produits de la ferme, école de la pêche, produits de pays....

(2) Alimentaires restauration légère : plats rapides à consommer sur place (tempes, salades, sandwichs, ...) et vendus dans les chaisés à proximité de l'espace animation

N° 59 – **Orgue Saint-Marceau. Acquisition d'un jeu supplémentaire. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les Amis des Orgues Saint-Marceau.**

M. VALETTE – *Cette délibération tombe très à propos, puisqu'on fête actuellement les 10 ans de l'orgue Saint-Marceau. L'Association des Amis des Orgues a proposé, avec l'aide de M. CARRE, Député du Loiret, d'acquérir un jeu d'orgues au profit de cet instrument. Il s'agit d'une convention à passer avec l'Association Les Amis des Orgues pour aider au financement et à la mise en place de ce nouveau jeu. Merci M. CARRE.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'orgue de Saint Marceau, inauguré en septembre 2001 a été partiellement financé par l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau.

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'orgue Saint-Marceau, l'association a proposé à la Ville, propriétaire de l'instrument, de financer l'installation d'un 2^{ème} jeu (fagott 16'). Le coût de cette acquisition est de 21 647,60 € T.T.C., préfinancés par la Ville. L'association s'engage à apporter une participation de 18 296,12 € T.T.C. dont 16 000 € obtenus du Ministère de la Culture et de la Communication. La différence restera à la charge de la Ville.

Afin de réaliser cette opération, une convention est proposée, précisant l'engagement de chacune des parties.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau, afin de déterminer les modalités de financement pour l'installation du jeu supplémentaire Fagott 16' à l'orgue de l'église Saint-Marceau, pour un montant de 21 647.60 € T.T.C. La convention prendra fin à la réalisation de l'opération et après perception par la Ville de la participation de l'association ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense et la recette correspondante s sur le crédit ouvert au budget de la Ville, service gestionnaire CCCA, fonction 30, articles 2313 et 1328, programme 05A315 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 60 – **Association l'Antirouille. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention d'équipement.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'une subvention de 10 000 € pour l'équipement de l'Astrolabe.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Antirouille, titulaire de la délégation de service public de l'Astrolabe, a adopté et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique pour la période 2011-2012.

Ce projet porte sur un budget de 90 000 € H.T. soit 107 640 € T.T.C. et la Ville est sollicitée pour le financement de la tranche 2011 s'élevant à 52 040 € H.T.

Ce programme d'investissement a pour objectif d'une part, de maintenir le niveau de qualité des prestations techniques au regard des fiches techniques des artistes et, d'autre part, d'assurer le renouvellement du matériel usagé ou obsolète.

La Ville propose de financer la tranche 2011 à hauteur de 10 000 € pour permettre l'acquisition d'une console de son numérique et de systèmes de son en façade et en retour pour l'espace dénommé *l'AstroClub*. Le matériel équipant cette salle datant de 2004 nécessite une remise à niveau.

Cet engagement complète les acquisitions de matériel d'éclairage réalisées en 2010 pour un montant H.T. de 55 999 € et pour lesquelles la Ville avait accordé une subvention de 10 000 €.

A cette fin, une convention définissant les engagements de chacune des parties est proposée.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'association Antirouille pour le soutien à l'équipement au titre de l'année 2011 ;

2) attribuer à l'association Antirouille une subvention de 10 000 € pour l'acquisition de matériel scénique au titre de l'année 2011 ;

3) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

4) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 33, article 2042, service gestionnaire CCCA, opération 05A273 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 61 – **Associations culturelles. Bobine Théâtre et C.E.R.C.I.L. Approbation d'une convention et d'un avenant. Attribution de subventions.**

M. VALETTE – *Il s'agit essentiellement de Bobine Théâtre et du C.E.R.C.I.L.. Ce sont des conventions et des avenants. Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € pour le C.E.R.C.I.L.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

1) Associations à vocation culturelle

« Les associations culturelles sont représentatives de la diversité des disciplines et des pratiques artistiques. Elles sont porteuses de projets culturels, sont inscrites dans des démarches de professionnalisation et / ou permettent à de nombreux orléanais d'avoir une pratique amateur.

Afin de poursuivre leurs activités ou d'initier de nouveaux objectifs, elles ont sollicité la ville pour obtenir une subvention au titre de l'année 2011.

L'étude des dossiers est menée dans une perspective de prise en compte des divers secteurs culturels et artistiques.

En ce qui concerne l'activité de chorale une vigilance est portée sur les effectifs. Pour les associations investies dans des processus de professionnalisation dans les domaines du théâtre et de la musique, il est procédé à des bilans réguliers.

La diffusion de la culture scientifique est un axe de travail important en matière d'action culturelle. Centre Sciences est un des partenaires de la Ville pour structurer cette orientation.

2) Bobine théâtre et C.E.R.C.I.L.

Un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 est proposé au titre de l'année 2011 avec l'association Bobine Théâtre, cette jeune compagnie s'investissant dans un travail soutenu de création conjuguant théâtre et danse et dans le domaine du théâtre jeune public.

La mémoire collective de notre histoire s'appuie sur les connaissances historiques, la diffusion de témoignages, la préservation des sites et l'ensemble des actions culturelles et pédagogiques mises en œuvre pour sensibiliser les publics à la nécessité de perpétuer le souvenir pour mieux comprendre le présent et préparer l'avenir. Le C.E.R.C.I.L., Centre de Recherche et de Documentation sur les Camps d'Internement dans le Loiret et la déportation juive, mène un travail essentiel et exemplaire de rassemblement de documentation scientifique, de rencontres entre témoins et publics et développe un vaste programme culturel au sein du musée-mémorial. Une convention de soutien est donc proposée pour 2011.

Les subventions proposées est présenté dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé, y compris le Bobine Théâtre et le C.E.R.C.I.L., pour un montant total de 53 225 € ;

2) approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec le Bobine Théâtre et la convention de soutien avec le C.E.R.C.I.L. pour l'année 2011 ;

3) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant et ladite convention de soutien au nom de la Ville ;

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire C.C.C.A.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2011**

NOMS	Subv. 2011 (en €)	Budget Prévisionnel (en €)	OBSERVATIONS		Nombre adhérents	Adhérents Orléans	Coûtations	Nbre salariés	Subventions attribuées pour 2011 (en €)
			Fonctionnement et projet	Soutien logistique 2011					
CHANT CHORAL									
La BARAKA Présidente : Anne-Sophie QUEDEC	500	8 696			57	36	105 € en individuel et 8 € pour les couples		475
SCIENCES									
Centre Sciences Présidente : Philippe LABBE	5 000	37 000 Programme Budget de la structure : 89 750 €	Accueil de conférence au Musée, Médailles, ateliers, conférences des soirées. Mise en place d'un Séminaire Sciences 2011, conférence sur l'actualité des sciences.	Soutien en communication pour la Fête de la Science.		15	80 € (personne morale) 15€ (personne physique)	88 ETP	4 750
MUSIQUE									
L'Orchestre du Chapitre Président : Camille VERMOREL	-	74 010	Projet : cet orchestre de jeunes professionnels (moyenne d'âge 25 ans) prépare un programme de 2 opéras Pomme d'Api de Jacques Offenbach et une Éducation musicale d'Ernest Chabrier Philippe en 2011.		26	0	1 €		3 000
ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCRITURE									
L'Arbre des Lettres Président : Charlotte FERLIN	-	2 655	Projet : organisation d'un concours de nouvelles <i>Le Labyrinthe sous ses drapeaux</i> .	Présentation des résultats en septembre 2011 à la Médiathèque.	8	3			250
THÉÂTRE									
BOBINE THÉÂTRE Président : Marion PRIMAARD	5 000	58 462	Bureau municipal au 108 rue de Bourgogne	convention 2010-2012, avenant n°1.	24	17	15 € et 10 € (25 ans, sans emploi)		4 750
HISTOIRE ET PATRIMOINE									
CERCIL : Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive Président : Hélène MOLLARD-ZAY	25 000	361 000	Convention 2011.	Mise à disposition de 6 rue du Bourdon Blanc.	250		20 € pour les particuliers	8	40 000
TOTAL									53 225

N° 62 – **Théâtre d'Orléans. Association Scène Nationale d'Orléans. Utilisation des salles par les associations et la Ville pour le 1^{er} semestre 2011.**

M. VALETTE – *Il s'agit de la mise en œuvre de la convention de prêt de salles aux associations de la Ville. Ceci correspond à un engagement de dépenses de 71 592,50 €.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 et de l'avenant du 28 novembre 2008 passés avec l'association du Carré Saint-Vincent (Scène Nationale Théâtre d'Orléans), la Ville dispose, à titre payant, de jours d'utilisation des salles du théâtre dont peuvent bénéficier les associations et services culturels.

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

La Ville procède au règlement des services à l'association Scène Nationale Théâtre d'Orléans sur présentation des factures correspondantes suivant l'utilisation des salles au cours du premier semestre 2011.

Le montant des services utilisés au cours du 1^{er} semestre 2011 par les associations et la Ville s'élève à 71 592,50 € T.T.C., détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

En conséquence, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider du versement à l'association Scène Nationale Théâtre d'Orléans d'une somme de 71 592,50 € T.T.C., au titre du premier semestre 2011 ;

2) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire DCCA, fonction 313, imputation 6574 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – **Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois conventions de partenariat avec Jeunesses Musicales de France. Bath'Art et Grossomodo.**

M. VALETTE – *Ce sont des conventions à passer avec les Jeunesses Musicales de France, Bath'Art et Grossomodo pour l'occupation de la salle Gérard Philipe.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais poser une question à M. VALETTE que je lui avais posée lors de la Commission Culture. Quand on voit la convention de l'année dernière signée avec Bath'Art, on avait la valorisation des spectacles, comme la Ville d'Orléans le fait. J'ai été surprise que, dans la nouvelle convention de 2011, soit demandée à l'Association Bath'Art une somme forfaitaire de 2 000 €. J'ai vérifié dans les anciennes conventions. Elle n'était pas demandée. Pourquoi cette somme forfaitaire alors qu'elle n'était pas demandée avant ? D'autres associations vont dans ce Théâtre. On ne leur demande pas. C'est une association étudiante. On devait me donner une réponse et je ne l'ai pas eu.*

M. VALETTE – *C'est un problème de volume d'occupation. Cela a été convenu avec l'association qui était d'accord. On vous donnera le détail. C'est un accord passé avec l'association pour une occupation plus importante.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville dans le cadre de sa politique de développement culturel souhaite mettre en place des axes structurants, créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif local. Elle ambitionne par ailleurs de renforcer la vocation du jeune public qui est mise en place depuis plusieurs saisons.

Le conventionnement de partenariat permet de mettre en œuvre ces objectifs et contribue au renforcement des collaborations et des échanges culturels et artistiques, de renforcer la programmation du Théâtre Gérard Philipe, et plus particulièrement son pôle jeune public.

La programmation mise en place par l'association des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.), grand réseau national, permet aux élèves orléanais, et plus particulièrement à ceux des écoles du quartier de La Source, d'avoir accès à un répertoire musical de qualité et d'une très grande variété. Cette association présentera quatre spectacles musicaux au cours de l'hiver 2011-2012.

L'association Bath'art rassemble plus particulièrement un public étudiant élargissant ainsi la diversité des accueils des spectateurs. Cette association présentera quatre pièces de théâtre sur 12 représentations au cours de la saison 2011-2012.

Les matchs d'improvisation proposés par l'association Grossomodo constituent un complément de programmation particulièrement ludique s'adressant à un très large public. Cinq séances d'improvisation seront proposées en 2011-2012.

Pour permettre la réalisation de ces programmations, la Ville prend en charge les services nécessaires valorisés respectivement à hauteur de 15 647 €, 4 238 € et 5 645 € pour les associations Bath'art, J.M.F. et Grossomodo. Des conventions de partenariat définissent les conditions de cette collaboration qui se poursuit depuis plusieurs années.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les trois conventions de partenariat à passer pour la saison 2011-2012 avec les associations suivantes :

- ✓ Association les Jeunesses Musicales de France,
- ✓ Association BATH'ART,
- ✓ Association GROSSOMODO ;

2) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer les conventions au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 64 – Culture et Création Artistique. Droits de reproduction et redevances d'utilisation des œuvres. Fixation des tarifs.

M. VALETTE – *Il s'agit de droits de reproduction et de redevances d'utilisation des œuvres. La Ville est propriétaire de beaucoup de choses souvent photographiées. C'est une généralisation des tarifs qui s'appliquent à la reproduction de ces photographies et de ces clichés.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 22 novembre 2002 pour le Musée des Beaux Arts, et du 26 novembre 2004 pour le réseau des Bibliothèques, le Conseil Municipal avait fixé des tarifications de reproduction des œuvres d'art en matière de travaux photographiques et de redevance d'utilisation.

Compte tenu de la hausse des prix et des coûts de la main-d'œuvre, il est proposé d'actualiser les tarifs existants, d'harmoniser les pratiques et de les appliquer aux établissements suivants : Musées des Beaux Arts et Historique, Centres Jeanne d'Arc et Charles Péguy, réseau des médiathèques et bibliothèques d'Orléans et Muséum.

Il est également proposé la création de tarifs réduits pour deux prestations, pour les étudiants, chercheurs, institutions académiques, éditions et sites à caractère culturel.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la nouvelle tarification des travaux photographiques des œuvres d'art et documents et de la redevance d'utilisation pour les établissements culturels précités, selon le tableau annexé à la présente délibération ;

2) approuver la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} novembre 2011 ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 322, article 70688, services gestionnaires CMBA, CJAP, CMHN et fonction 321 article 70688, service gestionnaire CMED ».

ADOpte A L'UNANIMITE

VILLE D'ORLEANS
MUSEES, MUSEUM, CENTRES JEANNE D'ARC ET PEGUY, RESEAU DES BIBLIOTHEQUES
Droits de reproduction et d'utilisation des œuvres et documents

Annexe CM 30/09/2011

Tarifs applicables au 1er novembre 2011

	Tarifs TTC		Tarifs 2011 TTC
	MBA 2003	MED 2004	
TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES (Prix TTC, TVA incluse à 19,6%)			
Photographies numériques.			
Tarif à l'unité, valable de 1 à 10 photos. A partir de 11 photos, 20% de réduction			
Fourniture d'un CD ou d'un DVD (selon besoins)			
Fichier numérique qualité basse définition, envoi par mail ou CD	5,00 € 10,00 €	2,00 € 1 = 2 € plusieurs = 2 € + 0,15€ les suivants	3,00 € 5,00 €
Fichier numérique qualité basse définition, envoi par mail ou CD, tarif réduit	sans	sans	3,00 €
Fichier numérique qualité haute définition, envoi par CD ou DVD	8,00 €	sans	20,00 €
Fichier numérique qualité haute définition, envoi par CD ou DVD, tarif réduit	sans	sans	15,00 €
Prise de vue			
Tarif forfaitaire pour une séance de prise de vues	sans	sans	25,00 €
Supplément pour prise de vue d'un détail (par détail demandé)	sans	sans	10,00 €
Supplément en cas de travaux exceptionnels (décrochage, utilisation échafaudage...)	sans	sans	20,00 €
Impression numérique sur papier photographique			
Impression couleur sur papier photographique A4 80gr. Tarif à l'unité, valable de 1 à 10 reproductions. A partir de 11 reproductions, 20% de réduction.			
Format 9 x 13	sans	sans	0,50 €
Format 10 x 15	sans	sans	1,00 €
Format 13 x 18	sans	sans	1,50 €
Format 20 x 25	sans	sans	2,00 €
Format pleine page	sans	sans	2,50 €
PHOTOCOPIES OU SCANS (Prix TTC, TVA incluse à 19,6%)			
Tarif à l'unité, valable de 1 à 10 pages. A partir de 11 pages, 20% de réduction			
Format A4 N&B	0,15 €	0,15 €	0,17 €
Format A4 couleur	0,30 €	1,00 €	0,50 €
Format A3 N&B	sans	sans	0,35 €
Format A3 couleur	sans	sans	1,00 €
LOCATION D'EKTACHROMES (Prix TTC, TVA incluse à 19,6%)			
Tarif à l'unité			
Location pour une durée de 4 mois	50,00 € 3 mois	sans	60,00 €
Indemnité de garde par mois supplémentaire	60,00 €	sans	16,00 €
Indemnité en cas de perte ou détérioration	50,00 €	sans	150,00 €
REDEVANCES D'UTILISATION (Prix TTC par image reproduite, TVA incluse à 5,5%)			
Diffusion européenne : tarifs multipliés par 1,8			
Diffusion mondiale : tarifs multipliés par 2			
	sans sans	sans sans	x 1,8 x 2
Editions de livres & périodiques couleur			
- 1/4, 1/2 & 3/4 page	16€, 35€, 50€	sans	50,00 €
- pleine page	80,00 €	sans	80,00 €
- double page	sans	sans	100,00 €
- couverture ou jaquette	155,00 €	sans	150,00 €
- réédition	sans	sans	50% du tarif en vigueur à la date de réédition
Editions de livres & périodiques N&B			
	sans	sans	-50% du tarif couleur
Produits divers : affiches, plaquettes, cartes postales			
- jusqu'à 2000 ex	150,00 €	sans	210,00 €
- de 2000 à 5000 ex	sans	sans	240,00 €
- de 5000 à 10000 ex	sans	sans	300,00 €
- au-delà de 10000 ex	sans	sans	350,00 €
Editions électroniques (CD-Rom, DVD,...)			
	80,00 €	sans	180,00 €
Audiovisuels (TV, film, mur d'images...)			
	80,00 €	sans	300,00 €
Supports fixes (Panneaux d'expositions, bornes, ...)			
	sans	sans	80,00 €
Sites internet (par image diffusée)			
	sans	sans	200,00 €
Editions à caractère académique			
Tirage inférieur à 1500 exemplaires, réalisations, éditions électroniques ou sites Internet à caractère culturel.			
	sans	sans	50% du tarif

En cas de frais d'affranchissement, ceux-ci seront facturés au taux en vigueur.

N° 65 – **Muséum. Acquisition d'une collection de coléoptères. Demande de subvention.**

M. VALETTE – *C'est l'acquisition d'une collection de coléoptères. Je regrette que Mme HEAU ne soit pas là. Elle aurait pu dire que les coléoptères n'avaient pas de dents.*

M. le Maire – *On peut peut-être suspendre le Conseil Municipal et appeler Mme HEAU. Mais il y a un suspens total. Je vais néanmoins vous consulter.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Muséum dispose d'une importante collection de coléoptères de la faune de France et souhaite privilégier dans le cadre de sa politique d'établissement tout développement du patrimoine régional.

Des particuliers proposent une collection constituée, entre les années 1930 et 1980, de la quasi totalité des familles de coléoptères français, soit environ 9 300 spécimens présentés dans 85 cartons vitrés standard.

L'acquisition de cette collection devrait permettre d'améliorer les connaissances sur l'entomofaune de la France centrale et la compréhension de sa dynamique et de son évolution au sein de la biodiversité nationale.

Une telle acquisition évaluée à 4 000 € net de T.V.A. entre dans le champ des objets subventionnables par le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Elle a, en outre, fait l'objet d'un avis favorable de la Commission interrégionale Centre Auvergne des collections des musées de France.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de l'acquisition au bénéfice du Muséum de la collection « Jean Gazut » pour un montant de 4 000 € net de T.V.A. ;

2) solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention au taux le plus élevé possible ;

3) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette opération ;

4) imputer les sommes correspondantes en recettes et en dépenses sur le budget de la ville, fonction 322, articles 2161 et 1321 programme 05A080, service gestionnaire CMHN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 66 – **Réseau des bibliothèques. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'atelier du Carroir. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *Il s'agit de l'approbation d'une convention de soutien avec l'atelier du Carroir qui a organisé une table ronde sur le thème « les radeaux de Loire » dans le cadre du Festival de Loire à la médiathèque.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire, l'association Atelier du Carroir, dont le siège social est à Mesland dans le Loir et Cher, a proposé à la Ville l'organisation d'une table ronde sur le thème « Les radeaux de Loire : Une histoire des hommes, de l'art et de l'imaginaire universel » le premier octobre prochain à la Médiathèque d'Orléans. Ce projet s'inscrit dans un ensemble d'actions culturelles organisées autour du Festival de Loire qui comprend les expositions au Musée des Beaux Arts d'Orléans (vitrines et cabinet d'arts graphiques).

Il est proposé d'apporter un concours matériel et financier à l'association du Carroir se traduisant par la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque et l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 €. Une convention déterminant les engagements de chacune des parties est proposée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Atelier du Carroir pour la réalisation de la table ronde à la Médiathèque d'Orléans dans le cadre du festival de Loire 2011 ;

2°) attribuer une subvention de 600 € à l'association Atelier du Carroir, dans le cadre du festival de Loire 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer cette convention, au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, articles 6574, service gestionnaire CMED ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – **Médiathèque. Dépôt légal imprimeur. Approbation d'un avenant à la convention 2009-2011 passée avec la Bibliothèque Nationale de France.**

M. VALETTE – *C'est une délibération qui vient année après année. La médiathèque d'Orléans a passé une convention avec la Bibliothèque Nationale de France pour le dépôt légal. En échange de quoi, la Ville reçoit une subvention de 86 000 €.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé une convention prévoyant pour 3 ans et jusqu'en 2011 les modalités d'organisation des missions du dépôt légal imprimeur, effectuées par la médiathèque pour le compte de l'État. A ce titre, la

médiathèque bénéficie du label « Pôle associé » de la Bibliothèque Nationale de France et perçoit une subvention fixée annuellement, qui prend en compte le financement d'un poste de catégorie B, d'un poste de catégorie C, et des frais de traitement du dépôt légal.

Un avenant à la convention initiale pour l'année 2010 a été approuvé le 24 septembre 2010.

Une convention pour 2011 prévoit l'attribution à la médiathèque d'une subvention de 86 000 € T.T.C., identique à celles de 2009 et 2010, pour le fonctionnement Dépôt Légal Imprimeur en 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention n° 2011/120/423 organisant le service du dépôt légal imprimeur à la Médiathèque, à passer avec la Bibliothèque Nationale de France, et qui prévoit en 2011 le versement au profit de la Ville d'une subvention d'un montant de 86 000 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3) imputer la recette sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 321, article 7478, service gestionnaire CMED ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 68 – **Vie associative. Rentrée en fête 2011. Approbation de trois conventions de partenariat.**

Mme de CHANGY – *Ce sont trois conventions de partenariat à hauteur de 1 740 € pour Rentrée en Fête.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dimanche 11 septembre, la Ville a organisé « Rentrée en Fête », en centre ville.

A cette occasion elle a mis à disposition des associations qui en avaient fait la demande des emplacements couverts, le plus souvent sous tente, tables, chaises et, éventuellement, des accès à l'énergie électrique.

Cette manifestation a permis à près de 500 associations de présenter leurs activités soit sous forme statique, soit sous forme d'animations organisées dans ou à proximité du stand qui leur avait été dévolu, soit sous forme d'animations générales sur un podium dans le cadre de la programmation des animations réalisées à cette occasion par la Ville.

Il avait été proposé aux Mutuelles Générales de soutenir financièrement cette opération en contrepartie de leur présence sur un stand, au cours de la manifestation.

L'association « Les Vitrites d'Orléans » et l'entreprise « Energie Environnement Nature » ont par ailleurs accepté d'offrir des lots au jeu concours organisé par la Ville à l'occasion de cette manifestation.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les conventions de partenariat à conclure dans le cadre de "Rentrée en fête 2011" avec :

- les Mutuelles Générales, pour une participation à hauteur de 1 500 €,

- l'association Fédération du Commerce et de l'Artisanat d'Orléans (Les Vitrines d'Orléans), pour une participation sous forme de bons d'achat aux trois gagnants du jeu concours, pour un montant total de 100 €,

- l'entreprise Energie Environnement Nature, pour la remise d'une console de jeux d'une valeur de l'ordre de 140 €, au gagnant du jeu concours ;

2) déléguer M. le Maire pour signer les conventions correspondantes au nom de la Ville ;

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, opération 0000871 Rentrée en Fête, fonction 025, article 7478".

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – **Association « Accueil des Villes Françaises ». Attribution d'une subvention.**

Mme de CHANGY – C'est une subvention de 665 € à l'association Accueil des Villes Françaises.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées par l'association « Accueil des villes françaises » :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2010 (en €)	MONTANT SUBVENTION 2011 (en €)
ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES (A.V.F.)	Aide à l'activité annuelle de l'association qui consiste à accueillir les familles venant d'une autre ville, d'une autre région, d'un autre pays et vivant la mobilité professionnelle, grâce à des actions conviviales (rencontres, dîners, ateliers créatifs, visites, etc.) afin de les aider à s'intégrer rapidement dans la ville.	700	665

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider d'attribuer une subvention de 665 € à l'association « Accueil des villes françaises, pour l'exercice 2011 ;

2) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, service gestionnaire DREP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 70 – Maîtrise d'ouvrage unique poste central de régulation du trafic/jalonnement dynamique des parkings relais. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire ».

Mme CHERADAME – *Il s'agit de faire en sorte qu'avec l'Agglomération nous allions vers une évolution du système de régulation du trafic qui permet pour les deux collectivités de travailler sur la gestion de l'information, une aide au franchissement des carrefours et faire que tout cela évolue dans le bon sens pour gérer au mieux la circulation sur Orléans et son agglomération.*

M. le Maire – *C'est une délibération importante. Elle n'y paraît pas, mais celle-ci est importante. Les autres aussi, mais celle-ci l'est particulièrement.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » (AggLO) souhaitent une évolution majeure du système de régulation du trafic commun aux deux collectivités en vue de la mise en service en juin 2012 de la seconde ligne de tramway.

L'objectif porte sur les points suivants :

- L'amélioration de la régulation du trafic en agissant en temps réel sur les carrefours à feux et leur coordination : par exemple choix d'un plan de feux correspondant à une situation de trafic donnée (saturation avec remontées de file sur un axe donné) ;

- La mise à disposition auprès des usagers des informations sur les conditions de trafic en temps réel, avec la possibilité de leur donner l'opportunité de choisir des itinéraires en ayant connaissance des temps de trajet de chacun d'eux ;

- La mise en place d'une aide au franchissement des carrefours à feux pour les bus (priorité bus) ;

- La réflexion sur une modélisation du trafic routier à l'échelle de l'AggLO compatible avec le Poste Central de Régulation du Trafic (P.C.R.T.) ;

- L'évolution du système de jalonnement dynamique pour accéder aux parkings relais (P+R) ;

- L'amélioration du système de caméras de vidéosurveillance de la circulation ;

- La centralisation de l'ensemble des sous-systèmes au P.C.R.T.

L'AggIO a souhaité confier à la Ville la maîtrise d'ouvrage du projet portant sur la gestion du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le suivi et le pilotage de l'étude globale, l'organisation de réunions de travail avec l'ensemble des acteurs concernés, la gestion administrative, financière et comptable de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une convention est proposée en ce sens, qui prendra fin à la date de la délivrance du quitus à la Ville.

L'AggIO prendra à sa charge :

- 50 % du montant H.T. des dépenses liées aux études relatives au Poste Central de Régulation de Trafic s'élevant à 34 684,00 T.T.C.
- 100 % du montant H.T. des dépenses liées aux études relatives au jalonnement dynamique des parkings relais (P+R) s'élevant à 6 697,60 T.T.C.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », relative à la maîtrise d'ouvrage des projets suivants : poste central de régulation du trafic et jalonnement dynamique des parkings relais, pour une durée qui prend fin à la date de la délivrance du quitus à la Ville ;

2) déléguer M. le Maire pour signer la dite convention au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 71 – **Marché de travaux courants de voirie. Complément au bordereau des prix unitaires. Approbation d'un avenant.**

Mme CHERADAME – *En complément à notre nouveau bordereau de prix, il s'agit de décroutage. Ce n'est pas trop romantique.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 21 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le marché à bons de commande relatif aux travaux courants de voirie, passé avec le groupement EUROVIA-SMAC pour un montant par période de 299 000 € T.T.C. minimum et de 1 196 000 € T.T.C. maximum.

Au cours de l'exécution de ce marché, il est apparu nécessaire de décomposer certains prix unitaires du bordereau de prix unitaires :

- 1 prix pour décroutage des enrobés sur chaussée,
- 1 prix pour dépose de bordures et de caniveaux,
- 1 prix pour décroutage des enrobés sur trottoirs,
- 1 prix pour décroutage des asphaltes sur trottoirs.

Le présent avenant ne modifie pas le marché quant à ses montants minimum et maximum.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 relatif au complément apporté au bordereau des prix du marché n° 10-045 - travaux courants de voirie, à passer avec le groupement EUROVIA-SMAC, P.A. Orléans Sologne, 340 rue des Bruyères, 45075 ORLEANS Cedex 2 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 72 – **Requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché. Lot n° 1 : V.R.D. Approbation d'un avenant.**

Mme CHERADAME – *Je vais donner un peu plus de détails, si vous voulez bien.*

Il s'agit en fait des travaux de la rue Fernand Rabier. Etant donné que la rue Théophile Chollet a vocation à être maintenant complètement piétonne et dédiée au tram, la rue Fernand Rabier, qui était autrefois une voie sortante de la Ville, est devenue une des voies majeures d'entrée, un peu comme la rue Bannier, avec en perspective l'axe de la cathédrale.

Afin d'être en parfaite cohérence avec les aménagements de la place Sainte-Croix et de la rue Théophile Chollet, la Ville a donc décidé en juillet 2010 de procéder à la requalification des rues Fernand Rabier, Paul Fourché et Emile Davoust. A cet effet, un marché a été approuvé de requalification sur ces voies. Les travaux se sont déroulés dans des conditions exceptionnelles qui sont liées aux contraintes de maintien de la circulation du fait de la fermeture de la rue Théophile Chollet dans le cadre des travaux CLEO.

Par ailleurs, les intempéries de la fin d'année 2010 et la nécessité de rétablir la circulation rapidement sur cette rue ont imposé la réalisation d'une phase transitoire et la mise en place de signalisations temporaires.

A ce jour, les aménagements provisoires et temporaires sont en train d'être retirés pour laisser la place au revêtement définitif qui avait été choisi dans le cadre du marché.

Par ailleurs, des mobiliers complémentaires, notamment des plots et des bornes anti-stationnement ont été mis en place.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé d'approuver cet avenant.

Il faut savoir qu'il y a une petite erreur dans la délibération, une erreur de date, puisque le marché a été approuvé le 9 juillet 2010 et pas le 9 juillet 2011.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé par délibération du 9 juillet 2010, après procédure adaptée, les marchés de requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché (3 lots).

Le lot n° 1 : VRD a été passé avec la société EUROVIA pour un montant de 1 628 169,82 € T.T.C.

Il est apparu nécessaire d'apporter des modifications dans la réalisation de ces travaux :

- d'une part, pour tenir compte de l'existence simultanée des travaux liés à C.L.E.O. afin de maintenir un accès suffisant au centre ville et ne pas bloquer la circulation : réalisation de travaux de nuit ; mise en place de signalisation temporaire ;

- d'autre part, pour mettre en adéquation le projet avec les espaces aménagés par C.L.E.O.

- enfin pour acquérir du mobilier complémentaire cohérent avec celui de C.L.E.O.

Ces compléments de travaux ont généré une plus-value de 239 758,53 € T.T.C. pour l'entreprise, à ajouter au montant du marché initial passé à hauteur de 1 628 169,82 € T.T.C. et portant le marché à 1 867 928,35 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'avenant en plus value d'un montant de 239 758,53 € T.T.C. au marché 10-173 à passer avec la société EUROVIA, relatif à la requalification des rues Fernand Rabier, Emile Davoust et Paul Fourché. Lot n° 1 : VRD, portant le montant du marché initial à 1 867 928,35 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire TCCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 73 – **Comité Départemental de la Prévention Routière. Attribution d'une subvention.**

Mme CHERADAME – *Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à la Délégation Départementale de la Prévention Routière.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Comité Départemental de la Prévention Routière mène dans le Loiret de nombreuses activités au bénéfice des usagers de la route et de la prévention routière, et aide les collectivités en matière de lutte contre les accidents de la route.

A Orléans, un partenariat s'est engagé avec la Police Municipale et la Direction de l'Education pour initier les enfants des écoles primaires à la conduite en vélo. Une finale départementale du Challenge inter-pistes permet de récompenser les meilleurs conducteurs.

Le nouvel outil pédagogique « être piéton » continue à être mis en place gratuitement dans les écoles qui en ont fait la demande. Des formations de « Moniteurs de Pistes et de Sécurité Routière » ont été dispensées gratuitement par le Centre National aux Gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière et aux policiers municipaux.

Dans le cadre des « semaines sécurité », des actions sont menées à la demande pour aider les enfants à se situer dans l'espace en qualité de piétons et de passagers d'un véhicule. Et en particulier en 2011, les bénévoles de l'association ont participé activement à la « semaine sécurité citoyenne » organisée par l'école Jean Mermoz et le collège Jean Pelletier, en abordant des thèmes sur la sécurité à pied, en vélo, en voiture. Une action de sensibilisation à la visibilité des enfants à la tombée de la nuit a également été menée dans les écoles Guillaume Apollinaire et Saint-Laurent.

Au sein des collèges, l'initiation pédagogique à la conduite d'un scooter a été reconduite.

Des interventions sur les thèmes de l'alcool, de la drogue et de la vitesse sont également menées dans les collèges et lycées à la demande, et un nouveau support d'aide au débat « alcool cannabis et conduite » est mis en place gracieusement auprès des établissements demandeurs.

Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition des établissements, s'adressant pour certains aussi bien aux enseignants qu'aux élèves.

En faveur des jeunes adultes, l'opération « Sam, le Capitaine de Soirée » a été pérennisée.

Le Comité a aussi le rôle essentiel de relayer au niveau local les actions vers le grand public telles que la campagne d'éclairage « lumière et vision », les campagnes de sensibilisation et le concours des « écharpes d'or » destiné à récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière.

En 2010-2011, des actions spécifiques ont été entreprises à l'attention des seniors par des interventions de sensibilisation au sein du C.C.A.S.

L'association participe également à des commissions communales telles que la commission des services publics locaux ou la commission des taxis.

Enfin, le Comité organise des stages s'adressant aux conducteurs auteurs d'infractions.

Considérant les besoins financiers pour couvrir les charges afférentes aux activités du Comité, et le partenariat institué avec la Ville, une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 a été sollicitée auprès de la Ville.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2011 à la Délégation Départementale de la Prévention Routière ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 112, article 65748, service gestionnaire 402 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 74 – **Quartier Gare. Projet d'étude pour la requalification des rues, promenades et jardins publics. Approbation d'un marché subséquent à l'accord cadre pour les maîtrises d'œuvre de projets de l'espace public.**

Mme PARAYRE – *Merci le Maire, M. le Maire. La Ville souhaite participer...*

M. le Maire – *C'est adorable, Mme PARAYRE.*

Mme PARAYRE – *C'est un signe car cette délibération était attendue de ma part, de la vôtre bien sûr et des habitants du quartier Gare depuis notre début de mandat. Habitant ce quartier, y étant née, j'y suis d'autant plus sensible. Merci M. le Maire. Je la présente tout de même.*

La Ville souhaite participer à la rénovation du quartier Gare, avec pour objectif la réhabilitation des espaces publics et privés. Dans cette optique, la Ville a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre, à savoir la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de cette réhabilitation fondée sur un accord cadre.

Lors de la réunion du 21 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon différents critères d'attribution que vous avez dans la délibération.

Après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre du quartier Gare : requalification des rues, des promenades et jardins publics, à passer avec le groupement CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT, pour un taux de rémunération de 4,82 % (soit un montant provisoire de 294 020 € T.T.C.) ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché ;

3) imputer les dépenses correspondantes.

M. le Maire – *Je vous consulte sur cette délibération importante également.*

Mme PARAYRE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le quartier Gare, construit dans les années 60, est délimité par la Place d'Arc, le boulevard de Québec, la rue Emile Zola et l'avenue Münster. La Ville souhaite participer à la rénovation de ce quartier avec pour objectif la réhabilitation des espaces publics et privés.

Dans cette optique, la Ville a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre « Quartier Gare » : requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier, fondée sur l'accord cadre n°1C0001 pour les maîtrises d'œuvre de projets de l'espace public.

Lors de sa réunion du 21 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard (pondération 50) :
 - des compétences spécifiques pour la prestation / Qualification des intervenants dédiés à la mission (sous-pondération 35)
 - de la méthodologie synthétique au regard du programme précisant les principes techniques pouvant apporter des plus values environnementales et économiques (sous-pondération 15) ;
2. Prix des prestations dans la limite du taux de rémunération plafond (pondération 35) ;
3. Délai de rendu détaillé phase par phase (pondération 15).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché subséquent, relatif à la maîtrise d'œuvre du quartier Gare : requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier, à passer avec le groupement CCK ARCHITECTES/SEPHIA/BETA VOIRIE/THIENOT, pour un taux de rémunération de 4,82 % (soit un montant provisoire de 294 020 € T.T.C.) ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville TCCO 822 2315 07A038 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 75 – **Place d'Arc. Entretien d'espaces verts. Approbation d'une convention de participation financière à passer avec l'association syndicale libre de l'îlot A du quartier Gare.**

Mme PARAYRE – *Cette délibération intervient dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier place d'Arc, au niveau des plantations, pelouses et des zones de circulation.*

Nous avons passé un contrat de prestations par rapport à l'entretien de cet ensemble conclu avec l'Association Syndicale Libre du Centre Commercial du quartier de la Gare d'Orléans qui est l'organisme de gestion du Centre Commercial place d'Arc.

Pour maintenir une unité d'entretien, la Ville a souhaité et manifesté sa volonté auprès de l'A.S.L. de l'îlot A de participer au coût de l'entretien des espaces verts des terrasses pour les seules parcelles lui appartenant. Il y a eu un rapprochement des parties en vue de conclure une convention de participation financière pour une durée de 4 ans. La Ville versera à l'A.S.L. îlot A une participation forfaitaire annuelle de 3 354,05 € pour l'année 2011.

Un petit détail, l'entretien consiste en une dizaine de tontes par an, une découpe des bordures et l'évacuation des déchets et la taille des plantes palissées.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention et déléguer M. le Maire pour la signature.

M. le Maire – *C'est bien dix tontes !*

Mme PARAYRE – *Si je lis bien dix tontes.*

M. le Maire – *M. LEBRUN lève la main. Il voulait poser la même question que moi.*

M. LEBRUN – *Non, mais j'ai quand même une question que je pose. Pourquoi ne demande-t-on pas à ce que ces espaces verts reviennent au domaine public ? On a des services à la Ville. En fait, on va payer pour que ce soit entretenu. Je ne comprends pas bien.*

M. le Maire – *Au vu de la situation du terrain, concrètement, c'est beaucoup plus simple de pouvoir le faire ensemble et pas chacun de son côté et de passer une convention de cette manière-là. Sinon les agents de la Ville ne vont pas intervenir sur le domaine privé.*

M. LEBRUN – *On ne peut pas demander à ce que cela revienne dans le domaine public ?*

M. le Maire – *Mme PARAYRE connaît bien le sujet. Cela veut dire à ce moment-là qu'il faut découper les interventions puisqu'on n'ira pas sur le domaine privé. On passe une convention qui paraît de bon sens pour faire en sorte que l'ensemble soit fait en même temps et de manière cohérente. Comme il y a une partie publique, comme la partie privée ne va pas faire cela sur le domaine public, on met une contrepartie financière. Je pense que c'est logique, de bon sens.*

M. LEBRUN – *Ne peut-on pas récupérer ?*

M. le Maire – *On ne va pas racheter les terrasses. Pourquoi voudriez-vous qu'on rachète les terrasses ? Je ne vois vraiment pas l'intérêt honnêtement.*

M. LEBRUN – *Pour que cela revienne au domaine public.*

M. le Maire – *Que voulez-vous en faire ? Pour l'entretenir en totalité ? Je ne vois pas l'intérêt.*

M. RICOURD – *J'ai un exemple à 10 mètres de chez moi. Il y a un domaine O.P.H. et un domaine privé. Quand l'O.P.H. fait intervenir l'entreprise pour tondre la pelouse, impeccable, mais à côté cela ne se fait pas. Cela veut dire qu'à un moment donné la pelouse...*

M. le Maire – *Justement. Il faut bien coordonner les choses.*

M. RICOURD – *C'est un problème. C'est jamais coordonné.*

M. le Maire – *Chez vous non, mais chez Corine PARAYRE oui !*

M. RICOURD – *Alors Corine PARAYRE venez à la Bécasse !*

M. le Maire – *Ai-je bien répondu Mme PARAYRE ?*

Mme PARAYRE – *Très bien.*

M. le Maire – *M. LEBRUN n'a pas l'air totalement convaincu. Il faudrait voir sur place car c'est quand même très enchevêtré.*

Je vous propose de vous consulter.

Mme PARAYRE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier de la Place d'Arc à Orléans, des plantations, des pelouses, et des zones de circulation ont été réalisées.

Les terrasses de cet ensemble immobilier ci-après dénommées « les terrasses » se situent dans le prolongement du domaine public de la Ville et sont composées de parcelles privatives et de parcelles appartenant au domaine privé de la Ville (1 550 m²).

L'entretien de cet ensemble fait l'objet d'un contrat de prestation conclu par l'Association Syndicale Libre (A.S.L.) du Centre commercial du quartier de la gare d'Orléans, organe de gestion du centre commercial.

Pour maintenir une unité d'entretien, la Ville a manifesté auprès de l'A.S.L. de l'îlot A son intention de participer au coût de l'entretien des espaces verts des terrasses pour les seules parcelles lui appartenant. Les parties se sont donc rapprochées en vue de conclure une convention de participation financière pour une durée de 4 ans. La Ville versera à l'A.S.L. îlot A une participation forfaitaire annuelle de 3 354,05 € pour l'année 2011.

L'entretien consiste en :

- Une dizaine de tontes par an ;
- Une découpe des bordures et l'évacuation des déchets ;
- La taille des plantes palissées.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention à passer avec l'Association Syndicale Libre de l'îlot A du quartier Gare fixant la participation financière de la Ville pour l'entretien d'espaces verts lui appartenant, pour une durée de quatre ans ;

2) déléguer M. le Maire pour signer la convention correspondante au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville fonction 823, article 61521, service gestionnaire TGEF ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 76 – **Comité de quartier Orléans Saint-Marceau. Attribution d'une subvention.**

M. GAINIER – *M. le Maire, il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention pour le Comité de quartier d'Orléans Saint-Marceau de 5 700 €.*

M. GAINIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« **Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1°) attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant proposé pour 2011 (en €)
Comité de quartier Orléans Saint-Marceau	Fonctionnement 2011	5 700

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0092), service gestionnaire PDVQ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 77 – **Association Les Amis des Roses Orléanaises. Attribution d'une subvention.**

M. GAINIER – *Il s'agit d'approuver une demande de subvention de l'Association Les Amis des Roses Orléanaises. Cette subvention participera à la constitution d'un fonds de documentation sur l'identification et la rédaction d'un livre sur les roses orléanaises. La subvention est 570 €.*

M. GAINIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a été sollicitée pour l'attribution d'une aide financière au titre de l'année 2011 par l'Association « les Amis des Roses Orléanaises ».

Il est proposé de lui allouer une subvention de 570 € destinée à contribuer au financement de :

- la constitution d'un fonds de documentation sur l'identification des roses orléanaises,
- la rédaction d'un livre sur les roses orléanaises.

L'association a participé à la remise des prix du concours de roses en septembre 2010 au Jardin des Plantes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) attribuer une subvention d'un montant de 570 € à l'association « les Amis des Roses Orléanaises » pour l'année 2011 ;

2) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 823, article 6574, service gestionnaire TDEP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 78 – **Association Blossières Initiatives. Attribution d'une subvention.**

M. BLANLUET – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 995 € à l'Association Blossières Initiatives. Je vous invite également à venir dimanche pour leur vide-grenier.*

M. BLANLUET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1^o) décider d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention pour 2011 (en €)
Association « Blossières Initiatives »	Fonctionnement 2011	1 995

2^o) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0096), service gestionnaire PDVQ ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 79 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente d'objets.**

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit de fixer le prix de nouveaux produits qui seront mis en vente dans la boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, magnifique Parc Floral que je vous invite à visiter régulièrement.*

M. LANGUERRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret propose à la vente différents objets en lien avec le Parc et quelques produits touristiques du Loiret.

De nouveaux articles devant être mis en vente, il convient d'en fixer le prix selon le tableau ci-dessous :

Code	Désignation Article	P.V. H.T.	T.V.A (en %)	P.V. T.T.C.
ALIM01001	EAU	1,14 €	5,5	1,20 €
BIJO01018	BAGUE LIBELLULE	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01019	BAGUE PAPILLON	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01035	BRACELET BOIS PAPILLON ROUGE	5,02 €	19,6	6,00 €
BIJO01036	COLLIER BOIS PAPILLON ROUGE	5,85 €	19,6	7,00 €
BIJO01037	BRACELET BOIS COCCINELLE	6,00 €	19,6	6,00 €
BIJO01038	BAGUE PAPILLON 2 ASS.	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01039	COLLIER BOIS COCCINELLE	5,85 €	19,6	7,00 €

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) fixer le prix de vente de nouveaux objets proposés à la boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, selon le tableau présenté précédemment ;

2) décider de leur entrée en vigueur dès transmission de la présente délibération à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret ;

3) imputer les recettes correspondantes aux crédits ouverts au budget ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 80 – **Site Internet de la Ville. Convention d'adhésion au co-marquage avec Service-Public.fr.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une convention pour pouvoir co-marquer le site Service-Public.fr, c'est-à-dire qu'il soit accessible depuis notre site, notamment pour que les Orléanais aient la liste des pièces nécessaires pour les formalités administratives.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les collectivités territoriales peuvent obtenir de la Documentation Française, opérateur du site www.service-public.fr, des licences leur permettant d'utiliser les données propres de [service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour une diffusion sur leur site Internet institutionnel selon le procédé de co-marquage.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service très apprécié des internautes orléanais (150 000 pages vues par an, soit 5,6 % des consultations du site), la Ville doit dorénavant conclure une convention d'adhésion, relative aux droits concédés, au respect de la marque « [service-public.fr](http://www.service-public.fr) » et à l'intégrité des données diffusées.

La licence, délivrée gratuitement, est concédée pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention d'adhésion ; elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette licence permet de proposer aux internautes un accès à des informations mises à jour au niveau national sur les formalités à accomplir, et sur les télé-procédures (carte d'identité, passeport, acte d'état civil, création d'une association...).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver la convention d'adhésion au co-marquage service-public.fr à passer avec la Direction de l'Information Légale et Administrative du Secrétariat Général du Gouvernement, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;

2) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOYENS GENERAUX

N° 81 – **Jardin des Plantes. Réaménagement des locaux pour les équipes du patrimoine. Lot n° 3 – couverture bac acier et translucide et lot n° 6 – chauffage./ ventilation. Approbation de marchés.**

Mme SAUVEGRAIN – *Ce sont les deux lots qui nous manquaient pour le réaménagement des locaux des équipes du patrimoine au Jardin des Plantes.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville, il a été décidé de réaménager les locaux du jardin des plantes pour une partie des équipes techniques du Patrimoine.

Les lots n° 1 : désamiantage, n° 2 : gros œuvre/revêtements scellés, n°4 : menuiseries bois ouvrages en plaques de plâtre serrurerie et n°5 : électricité, de ce projet ont été attribués lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2011.

Les lots n°3 : couverture bac acier translucide et n°6 : chauffage ventilation ont été déclarés infructueux et relancés selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 21 septembre 2011, a procédé à l'examen des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation :

- Prix des prestations (pondération 50 %) ;
- Références du candidat pour des prestations de même nature (pondération 30 %) ;
- Méthodologie d'exécution, moyens techniques et humains destinés à assurer la prestation (pondération 20 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver les marchés à procédure adaptée pour les lots suivants :

- lot 3 : couverture bac acier translucide, pour un montant de 55 732,40 € T.T.C. avec la société S.M.A.C. ;
- lot 6 : chauffage ventilation, pour un montant de 13 036,68 € T.T.C. avec la société A.C.S. ;

2) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés, au nom de la Ville ;

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, lot 3, fonction 020, article 2313, opération 13Z005, Service gestionnaire TPAT, n° d'engagement 11PATS8512 ; lot 6, fonction 020, article 2313, opération 13Z0058, Service gestionnaire TPAT, n° d'engagement 11PATS8513 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 82 – **Acquisitions, livraisons, réparations de roues et pneumatiques de véhicules et de fournitures associées. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver un marché à passer avec Orléans Pneumatiques pour les pneumatiques des véhicules.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans assure par son garage municipal l'entretien et les réparations de ses véhicules. De ce fait, elle doit procéder à la réparation et au remplacement des roues et des pneumatiques équipant les différents véhicules VL, PL, véhicules spécifiques de tous les services.

Ainsi, des interventions se font sur les pneumatiques des différents véhicules légers, poids lourds ou véhicules spécifiques de toute la flotte et différentes commandes sont passées pour des acquisitions ou réparations.

A cet effet, une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics, pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois. Les offres correspondantes ont été ouvertes le 24 août 2011.

Lors de sa réunion du 21 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, à savoir :

1. la valeur technique des prestations appréciée notamment à la vue des moyens humains et matériels mis à disposition de la Ville, organisation des prestations, réalisation d'astreintes ou permanences, horaires d'ouverture, délais de livraison et d'intervention (pondération : 50 %)

2. le prix des Prestations apprécié au regard du détail estimatif (pondération : 50 %).

En conséquence, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver le marché après appel d'offres ouvert relatif à l'acquisitions, livraisons, réparations de roues et pneumatiques de véhicules VL, PL et spécifiques et de fournitures associées, à passer avec la société Orléans Pneumatiques pour un montant minimum de 20 000,00 € TTC et maximum de 80 000,00€ TTC par an ;

2) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS HUMAINES

N° 83 – C.C.A.S. Poste de responsable des agences sociales du secteur sud. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – C'est le poste de responsable des agences sociales du secteur sud.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de responsable pour les agences sociales du secteur sud (Quartiers de La Source, Saint Marceau, et Carmes et Madeleine au sud du Centre Ville) est actuellement vacant au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la procédure légale, une déclaration de vacance de poste n°2011-07-9030 a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, le 5 juillet 2011.

Les missions consistent à :

- Manager et encadrer une équipe de travailleurs sociaux et d'agents administratifs du secteur.

- Encadrer techniquement les travailleurs sociaux.

- Organiser le fonctionnement du secteur : les permanences des quartiers Madeleine et Saint Marceau, la gestion des plannings, la répartition des tâches, la participation aux différentes commissions, veiller à la continuité des missions du service en étroite collaboration avec le responsable du secteur Nord.

- Communiquer et veiller à la bonne circulation des informations dans l'équipe, avec le service Solidarité et Insertion, la responsable du service (alerte, informations, propositions...) et les autres services municipaux.

- Assurer un suivi d'activité et contribuer au bilan d'activité annuel.

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif du Revenu Solidarité Active (R.S.A.) en cohérence avec le Conseil Général du Loiret et les principaux partenaires.

- Assurer les entretiens de demande de domiciliation en lien avec le responsable du secteur Nord.
- Orienter, renseigner et assurer un suivi des situations signalées au C.C.A.S.
- Impulser des actions de prévention et de développement social avec les services municipaux et les partenaires en tenant compte des priorités locales retenues : santé et précarité énergétique.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville : impulsion, représentativité et coordination de projets au sein des quartiers et à l'échelle de la ville, en lien avec la responsable du Service.
- Participer au comité de suivi des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.
- Suivre la démarche Atelier Santé Ville (A.S.V.).

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) décider du recrutement par voie contractuelle du responsable des agences sociales du secteur sud, pour une période d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;**
- 2°) approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement ;**
- 3°) autoriser le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;**
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 64131, service gestionnaire HVIP ».**

ADOPTE PAR 51 VOIX
CONTRE 3.

N° 84 – **Culture et Création Artistique. Postes d'archéologues : antiquisant, protohistorien et expertise du bâtiment. Autorisation de les pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *Dans la logique d'avoir un service en régie d'archéologie, il s'agit des trois postes d'archéologie nous permettant de constituer ce service.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Vous vous abstenez ? On crée un service en régie.*

M. CARRE – *Je voudrais comprendre. On crée un service au sein de la Ville.*

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un nouveau service en régie.*

M. CARRE – *C'est un service public pour éviter d'avoir à payer justement des sociétés. C'est formidable la cohérence.*

(brouhaha)

M. CARRE – *Excusez-moi, M. le Maire. J'ai pris la parole, je n'ai pas pu m'en empêcher.*

M. le Maire – *Vous étiez peut-être un peu étourdis. Je reprends...*

M. LEGRAND – *On en a parlé je crois au dernier Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Je reprends le vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quand même ! Il y a 3 abstentions.*

J'avance à une vitesse un peu soutenue.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Service d'Archéologie Municipale d'Orléans (S.A.M.O.) a été créé en 1992. Composé à l'origine d'un archéologue contractuel intégré à la Fonction Publique Territoriale au grade de conservateur du Patrimoine en 2003. Il s'est étoffé avec l'arrivée d'un médiateur culturel lui-même intégré à la fonction publique territoriale en 2005 sur un poste d'assistant qualifié du patrimoine.

Ce service a été agréé en 2005 par le Ministère de la Culture et de la Communication le 24 novembre 2005 pour la réalisation de diagnostics dans son ressort territorial et pour la réalisation de fouilles d'archéologie préventive sur le territoire national pour les périodes allant du Gallo-romain à l'Epoque moderne.

Dans la perspective des travaux importants prévus dans les années à venir sur le territoire de la Ville qui nécessiteront des diagnostics et des fouilles préventives, la Ville souhaite développer son service d'archéologie municipale. Ce dispositif permettra d'avoir une meilleure maîtrise des coûts et de réduire les délais de réalisation des opérations d'archéologie motivées par ces projets d'aménagement.

La délibération du 17 décembre 2010 a créé ces 3 postes après avis du Comité Technique du 17 décembre 2010.

Conformément à la réglementation, des déclarations de vacance de poste ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 25 mars 2011 n°2011-03-9179, le 19 juillet 2011 n° 2011-07-9315 et n° 2011-07-9316 et le 5 août 2011 n°2011-08-9110.

Les missions des postes d'archéologues protohistorien et antiquisant sont les suivantes :

- Etre force de propositions pour les politiques de gestion du patrimoine et d'aménagement
- Coordonner la direction et la réalisation des fouilles et autres opérations archéologiques
- Animer et piloter des équipes pluridisciplinaires
- Réaliser les inventaires de sites archéologiques
- Concevoir et conduire des procédures de recueil et traitement de données

- Promouvoir le patrimoine archéologique
- Animer des actions de formation et de sensibilisation.

Les missions du poste d'archéologue expertise du bâti sont les suivantes :

- Réaliser des diagnostics concernant l'archéologie du bâti lors des campagnes de ravalement
- Rédiger les études afférentes
- Assurer la coordination et la préparation des opérations au plan scientifique et technique (contacts et visites préparatoires, contraintes techniques)
- Piloter l'animation scientifique et culturelle autour de l'archéologie du bâti
- Associer les responsables d'opération et les spécialistes susceptibles d'aider à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'accomplissement des projets scientifiques et culturels
- Rédiger des rapports, des études archéologiques sur le bâti.

Les appels à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ces postes par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/84 modifiée et du décret n°88-1 45 du 15/02/88 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés de conservation du patrimoine à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal. Elle tiendra compte du niveau de qualification détenu par les candidats.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans pour les postes d'archéologues antiquisant et protohistorien. Pour le poste d'archéologue expertise du bâti, il est proposé de conclure un contrat pour une durée de trois ans du fait de l'expérience du candidat.

Le service ne pourra intervenir sur les fouilles qu'après agrément par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce dossier doit être examiné fin septembre.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir les trois postes d'archéologues par la voie contractuelle au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans pour les postes d'archéologues antiquisant et protohistorien et pour une durée de trois ans pour le poste d'archéologue expertise du bâti ;

2) autoriser M. le Maire à signer les contrats ou avenants correspondants au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, service gestionnaire HVIP, article 020-64131 ».

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 85 – **Développement Urbain. Poste de chargé de projet Plan Local d'Urbanisme. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle..**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est la même chose, un poste de chargé de projet pour le P.L.U.*

M. GRAND – *Je veux simplement vous poser la question. J'avais cru comprendre que l'Agence d'Urbanisme réalisait des P.L.U. pour un grand nombre de collectivités dans le Département. Je voudrais savoir pourquoi on ne fait pas appel à l'Agence d'Urbanisme ?*

M. CARRE – *On fera appel à l'Agence d'Urbanisme pour un certain nombre de prestations, mais globalement ce sera maîtrisé au sein de la Ville.*

M. le Maire – *Ce qui est logique.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la démarche de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), un chargé de projet en assure la coordination au sein de la direction de l'urbanisme. Ce poste est aujourd'hui vacant.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 11 mai 2011 n°2011-05-9087, et le 06 juillet 2011 n°2011-07-9 206.

Les missions du poste sont les suivantes :

Participer au sein d'une équipe projet à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Développer la démarche supervisée par le chef de projet P.L.U. ;
- Contribuer aux réflexions, études et analyses de la collectivité dans cette démarche ;
- Etre garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans le P.L.U. ;

Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement urbain :

- Réaliser les études de faisabilité et programmation ;
- Gérer le montage d'opérations complexes, rédiger les cahiers des charges et traités de concession ;
- Assurer le suivi technique, juridique et financier des opérations.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chargé de projet P.L.U. au sein de la Direction de l'Urbanisme par voie contractuelle pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans ;

2) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOpte PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 86 – Prévention Réussite. Poste de responsable de la maison de la réussite à l'Argonne. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le service prévention-médiation, créé en 2001, a évolué en 2009 avec l'identification dans les quartiers de l'Argonne, La Source et les Blossières, d'une équipe fédérée autour d'un pôle intitulé « maison de la réussite ».

Ces structures offrent à tous les habitants un espace identifié et proposent toutes les actions de prévention, de médiation et de réussite pour les jeunes et leur famille.

Le poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne est actuellement vacant. Il convient de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 20 juillet 2011 (n°2011-07-9319).

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Accueil des habitants

- Encadrement des agents de prévention médiation :

- Management et animation
- Supervision technique

- Gestion administrative :

- Gérer administrativement le personnel
- Suivre l'activité et renseigner systématiquement les tableaux de bord
- Cogérer les budgets
- Gérer le matériel.

- Mise en place et coordination des dispositifs

- Expertise des situations

- Développement, suivi, coordination des relations inter-partenariales

- Intervention sur des dossiers spécifiques (Groupes locaux de traitement de la délinquance ...).

Ce poste nécessite une expérience confirmée dans le management d'équipe et dans l'analyse du contexte social.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial, avec le régime indemnitaire correspondant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal. L'intéressé(e) percevra en sus une indemnité d'astreinte équivalant à un demi-forfait et à des heures d'intervention, selon les modalités définies par la délibération du 17 décembre 2004, en contre-partie des astreintes effectuées.

Le contrat précise que l'intéressé(e) devra se présenter aux épreuves du concours de catégorie B, lui permettant son intégration dans la fonction publique territoriale.

Le contrat est proposé pour une année, renouvelable dans la limite de trois ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) autoriser M. le Maire à pourvoir par voie contractuelle le poste de responsable de la maison de la réussite de l'Argonne, rattaché à la Direction Générale Adjointe Famille et Solidarité, pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, service gestionnaire HVIP, article 020-64131 ».

ADOPTE PAR 51 VOIX
CONTRE 3

N° 87 – **Espace Public. Poste de chargé d'opérations. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un poste de chargé d'opérations au bureau d'études.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Direction de l'espace public est dotée d'un service conception et conduite d'opérations chargé de concevoir et piloter les aménagements urbains sur le territoire. Au sein de ce service, le poste de chargé d'opérations est actuellement vacant. Il convient de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 5 mai 2011 (n°2011-05-9052) et le 8 septembre 2011 (n°2011- 09- 9115).

Les missions consistent à :

- Piloter les projets d'aménagement de l'espace public :
- Supervision d'un portefeuille d'opérations,
- Conduite d'opérations d'envergure,
- Dans le cadre de la gestion de projet, responsabilité hiérarchique de l'équipe projet (chargés de projet, dessinateurs) intervenant sur les opérations pilotées.
- Organiser les validations de ces projets : planifier les concertations et faciliter la prise de décision,
- Assurer l'expertise sur l'ensemble de l'activité, prioritairement dans le domaine de la voirie et des réseaux, et globalement sur les compétences de l'espace public (espaces verts, voirie, éclairage public),
- Apporter une valeur ajoutée dans le cadre des problématiques de développement durable,
- Proposer et mettre en place des tableaux de bord, assurer le suivi,
- Réaliser la veille financière précise et régulière,
- En lien avec les deux autres ingénieurs du service, recueillir les demandes d'études, évaluer la capacité d'étude du service, planifier et répartir les différentes opérations.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, assortie d'une période d'essai de 2 mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chargé d'opérations au sein de la Direction de l'Espace Public par voie contractuelle pour une durée de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville article 64131, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE PAR 51 VOIX
CONTRE 3

M. le Maire – *J'ai une bonne nouvelle. Il y a une question.*

(exclamations)

M. le Maire – *Il y en a même deux.*

(exclamations)

M. le Maire – *Je pensais que vous seriez déçus en quittant le Conseil Municipal. Il y a une question de M. RICOUD.*

(exclamations)

M. RICOUD – *Quel enthousiasme !*

M. le Maire – *Il y a deux questions en une de M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je vais aller très vite. Tout le monde a envie de se coucher. C'est pour faire gagner du temps.*

M. le Maire, je me permets, par cette question orale, d'attirer votre attention sur les deux problèmes suivants :

1. Le devenir de la baignade et des activités nautiques à l'Île Charlemagne

Durant 36 jours l'été dernier, l'Île Charlemagne a été interdite à la baignade et aux activités nautiques à cause de la prolifération des algues et du PH (potentiel hydrogène), ce qui risque d'être encore le cas pour les années à venir. Ce sont surtout les familles des quartiers populaires qui ne partent pas ou peu en vacances qui sont pénalisées.

Je souhaite connaître les dispositions qui pourraient être prises afin de ne pas en arriver à cette extrémité.

2. Fermeture de l'agence E.D.F. à La Source et déplacement du Crédit Mutuel

Ces deux mauvaises nouvelles pour La Source, alors que le G.P.V. apporte un renouveau pour notre quartier (même si la question du poids de la quittance de loyers est un vrai problème pour les locataires) et que la dalle du 2002 est en pleine restructuration, suscitent un réel mécontentement parmi la population qui voit disparaître deux établissements qui assuraient un réel service de proximité, voire de service public pour l'agence E.D.F.

Je souhaite connaître là aussi les dispositions que vous comptez prendre pour pallier ces deux fermetures. Merci.

Mme GRIVOT – *La base de loisirs de l'île Charlemagne constitue un plan d'eau naturel où se développent des herbiers aquatiques. A l'inverse des piscines, nous sommes tributaires de la qualité de ce milieu naturel et n'avons ni la maîtrise directe sur les facteurs de dégradation de celle-ci, ni la possibilité de procéder à des ajustements par des traitements chimiques. Nous sommes dans une situation comparative aux baignades en mer.*

De plus, les conditions climatiques exceptionnelles du printemps, températures et sécheresse, ont favorisé le développement des herbiers aquatiques et une élévation du P.H.

L'ouverture de la baignade a été retardée au 27 juin 2011, ce qui est déjà mieux que l'ouverture de bien des plages du littoral, correspondant à 17 jours de fermeture et non 36 comme vous l'indiquez. Le reste de l'été, et ce jusqu'au 18 septembre, la baignade a été ouverte, exceptée sur 4 jours.

Par ailleurs, la Ville a décidé d'ouvrir gratuitement les piscines deux week-end de fin juin, avec des fréquentations importantes enregistrées : plus de 500 personnes par jour à la piscine découverte de La Source. Une opération d'arrachage des herbiers a, par ailleurs, été réalisée du 22 au 24 juin, pour un coût d'environ 14 000 €. Pour 2012, il est envisagé de reconduire un certain nombre d'opérations curatives, afin de rétablir l'équilibre entre les différentes espèces naturelles.

Si malgré tout, nous devons être amenés à procéder à la fermeture du plan d'eau au cours de la saison d'été l'année prochaine, nous envisagerons des mesures d'ouverture des piscines, comme cela a été le cas au cours du mois de juin dernier.

M. LANGUERRE – *Mes chers collègues, en ce qui concerne le problème d'E.D.F. et du Crédit Mutuel, ce sont deux nouvelles qui sont effectivement tombées récemment.*

En ce qui concerne E.D.F., j'ai été saisi il y a quelques temps et j'ai rencontré très récemment le délégué régional d'E.D.F. et la directrice commerciale. Ils m'ont confirmé qu'ils étudiaient les modalités d'implantation d'un point service à La Source. Ce lieu pourrait réunir plusieurs institutions qui permettraient d'apporter les services aux habitants sous une autre forme.

De son côté la Ville est en contact direct et travaille depuis un certain temps – M. François FOUSSIER n'est pas là pour le confirmer – avec la S.O.D.E.S. qui est propriétaire du local commercial. Nous allons essayer de trouver un nouvel occupant pour installer un commerce qui apporte là aussi un service aux habitants et enrichir l'offre commerciale du quartier.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 30 septembre 2011 -

En ce qui concerne le Crédit Mutuel , la boutique va être transférée vers la Z.A.C. des Aulnaies, Bourgogne, Champagne. Les locaux actuels appartiennent au Crédit Mutuel. Le responsable qualité, communication et implantation du Crédit Mutuel que j'ai également saisi, m'a précisé que le transfert était uniquement lié à un problème de parking et de taille des locaux.

La Ville est en contact avec cette banque qui est propriétaire des locaux, pour obtenir le maintien d'un distributeur automatique de billets sur place et également travailler sur la vente du local et la reprise par un commerce

*
* *
*

La séance est levée à 23 heures 40.

*
* *
*